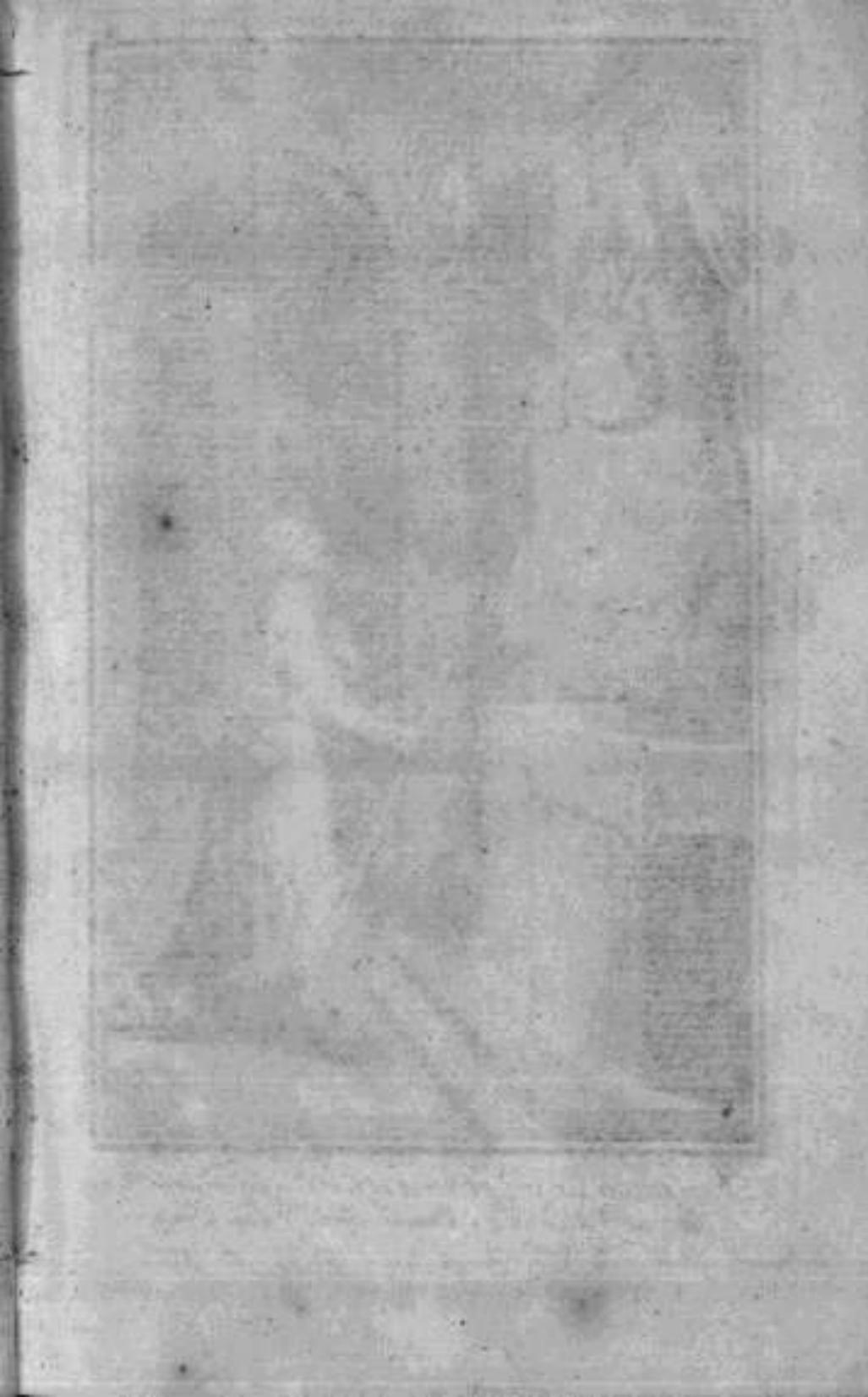


—CORPORACION—
DOMINICA
DE
GULFSCO

A 7-V
4035

3th







St. J. Habig, sculp. 1756.

*Don INIGO DE GULPUSCOA se fait Chevalier de la Vierge,
& fait la Veille des Armes devant son Image.*

17-11718
R-5640

HISTOIRE

DE
L'ADMIRABLE
DOMINIGO
DE GUIPUSCOA,
CHEVALIER DE LA VIERGE,
ET FONDATEUR DE LA MONARCHIE
DES INIGHISTES;

*Avec une Description abrégée de l'Etablissement, & du
Gouvernement, de cette formidable Monarchie:*

Par le Sieur

HERCULE RASIEL
DE SELVA.
TOME PREMIER.



A LA HAYE,
Chez la Veuve de CHARLES LE VIERS,
M. DCC. XXXVI.

HISTOIRE

DE LA VILLE

DE GUILDFORD

CHATELAIN DE LA VILLE

ET DE SES SEIGNEURS

DE LA VILLE

DE GUILDFORD

CHATELAIN DE LA VILLE

ET DE SES SEIGNEURS

DE LA VILLE

DE GUILDFORD

CHATELAIN DE LA VILLE

ET DE SES SEIGNEURS

DE LA VILLE

DE GUILDFORD

CHATELAIN DE LA VILLE

ET DE SES SEIGNEURS

DE LA VILLE

DE GUILDFORD

CHATELAIN DE LA VILLE

ET DE SES SEIGNEURS

DE LA VILLE

AVERTISSEMENT

D E

L'AUTEUR.

LES *Avantures de DOM INIGO DE GUIPUSCOA, & l'Etablissement de sa Monarchie dans toutes les Parties du Monde, ont quelque chose de si surprenant & de si extraordinaire, qu'on ne sauroit ne se point intéresser à la Lecture d'une si merveilleuse Histoire.*

JE ne l'avois entreprise que pour ma Satisfaction particulière; mais, en considérant qu'elle peut servir à celle du Public, & peut-être même à son Instruction, je ne fais aucune Difficulté de la lui abandonner aujourd'hui.

PERSUADE', que la Vérité seule a Droit de plaire, je m'y suis inviolablement attaché: je produis, sans aucune Partialité, ce qui s'est dit pour & contre INIGO & ses Enfants; & j'ai pour Garands de tout ce que j'en avance, soit à leur Honneur, soit

AVERTISSEMENT.

à leur Desavantage, ou les Inighistes eux-mêmes, ou ce qu'il y a de plus respectable dans les différens Corps qui composent la Société Humaine. Content, en simple Rapporteur, de poser nettement & exactement les Faits, je ne prononce rien; & je laisse aux Lecteurs le Plaisir d'examiner & de décider eux-mêmes.

ON me demandera, peut-être, où j'ai pris toutes les Folies, les Visions, & les Extravagances, que je rapporte d'INIGO? Je répons à cela, que je ne les ai nullement inventées; que je les ai toutes tirées des Historiens Inighistes les plus célèbres; que je les ai même copiés le plus souvent mot pour mot; & que c'est ce dont pourront aisément se convaincre ceux qui voudront prendre la Peine de consulter ces Auteurs.

J'AI conduit cette Histoire, non seulement jusqu'à la Mort, mais même jusqu'à l'Apothéose, de celui qui en est le Héros. Et, comme cette Epoque est celle de l'Etablissement de sa Monarchie dans presque tous les Endroits du Monde, je m'y suis
arré-

AVERTISSEMENT.

arrêté; n'ayant quelquefois passé au-delà, que lorsqu'une Affaire entamée m'a nécessairement obligé d'en rapporter la Suite. Mais, si cet Ouvrage a le Bonheur de n'être point deagréable au Public, je lui en donnerai la Continuation jusqu'à notre Tems.

CATALOGUE DE LIVRES

Qui se trouvent en Nombre
CHÉS LA VEUVE LE VIER.

- A** Nnales des Provinces-Unies, par Basnage, *fol.* 2 vol.
 Les mêmes: le Tome second séparément.
Arpe Theatrum Fati. Roterodami, 1712. in 8.
Biusdem Apologia pro Vanino. Roterod. 1712. in 8.
 Art de bâtir les Vaisseaux, tiré des meilleurs Auteurs
 Hollandois. *Amsterd.* 1719, in 4, avec Figures
Archimedis (seu A. Pitcarnii) Epistola ad Gelonem Regem
de Religione, Superstitione, &c. in 8.
 Aventures de Telemaque, de plusieurs Editions, tant
 12 qu'in 4, & en Italien, 8.
 — de Zeloïde & d'Amanzarifidine. *Paris*, 1715, in 12.
 — de Gil Blas de Santillane, par le Sage. *Amsterd.*
 1720, 12. 2 vol.
 Amours d'Horace, par la Pimpie. *Amsterd.* 1728. in 12.
 — d'Anne d'Autriche & du Card. de Richelieu. *Co-*
logne, 1722, in 12.

AVERTISSEMENT.

arrêté; n'ayant quelquefois passé au-delà, que lorsqu'une Affaire entamée m'a nécessairement obligé d'en rapporter la Suite. Mais, si cet Ouvrage a le Bonheur de n'être point deagréable au Public, je lui en donnerai la Continuation jusqu'à notre Tems.

CATALOGUE DE LIVRES

Qui se trouvent en Nombre
CHÉS LA VEUVE LE VIER.

- A** Nnales des Provinces-Unies, par Basnage, fol. 2 vol.
 Les mêmes: le Tome second séparément.
Arpe Theatrum Fati. Roterodami, 1712. in 8.
Biusdem Apologia pro Vanino. Roterod. 1712. in 8.
 Art de bâtir les Vaisseaux, tiré des meilleurs Auteurs
 Hollandois. *Amsterd.* 1719, in 4, avec Figures
*Archimedis (seu A. Pitcarnii) Epistola ad Gelonem Regem
 de Religione, Superstitione, &c.* in 8.
 Aventures de Telemaque, de plusieurs Editions, tant
 12 qu'in 4, & en Italien, 8.
 — de Zeloïde & d'Amanzarifidine. Paris, 1715, in 12.
 — de Gil Blas de Santillane, par le Sage. *Amsterd.*
 1720, 12. 2 vol.
 Amours d'Horace, par la Pimpie. *Amsterd.* 1728. in 12.
 — d'Anne d'Autriche & du Card. de Richelieu. Co-
 logne, 1722, in 12.

CATALOGUE

Abregé de l'Histoire Romaine d'Eutrope, par Lezeau:
Paris 1717, in 12. 2 vol.

— — — de France, par Brianville. *Paris, 1726, 12.*

Avis aux Réfugiés sur leur prochain Retour en France,
par Bayle; avec la Réponse à cet Avis, par Larrey.
Rotterd. 1692, & 1709, in 12. 2 vol.

Avis à ceux qui veulent lire les Traductions de l'Ecrite-
ture. *Lyon, 1675, in 12.*

Apologie pour la Religion des Protestans, par Piçet.
Geneve, 1726, in 12. 2 vol.

Abus des Confessions de Foi, avec un Appel aux Fran-
çois Réfugiés, *impr. en 1718. in 8.*

*Antiquitates Germanorum, Auctore Cleffelio, 8. Francof.
& Lipsiæ, 1733.*

B *Andurii Numismata Imperatorum & Bibliotheca Num-
maria, Paris 1718, in folio, 2 vol.*

*Bajmagii de Flottemanville Annates Ecclesiastici in quibus Ba-
ronius sapissimè castigatur. Roterod. 1703, in fol. 3 vol.*

Bible: de toutes sortes d'Editions & de Grandeurs, *in folio,
in 4, in 8, & in 12.*

Bibliothèque des Théâtres, &c. *Paris, 1733.*

Bellegarde, Oeuvres diverses. *la Haye, 1720, 12. 8 vol.*

C *Luxerii Introductio in omnem Geographiam. 4. cum Fig.
Wolfenbutt. 1694.*

*Ciceronis Epistola selecta ad Editionem Grævianam recusa.
Amstel 1705, in 8.*

Conversion de l'Angleterre au Christianisme, trad. de
l'Anglois par le P. Nicéron, *Paris, 1709, in 8.*

Consolations contre les Frayeurs de la Mort, par Dré-
lincourt. *Amst. 1724. in 8.*

*Casaukonorum Epistola, ex Editione Almeloveenianâ. Rote-
rodami, 1709, in folio.*

Césars de l'Empereur Julien, traduit & enrichis de Ro-
marques par Spanheim, avec quantité de Figures de
Picart. *Amsterd. 1728. in 4.*

Corps Diplomatique de tous les Traitez de Paix, Al-
liance,

DE LIVRES.

- liance, Commerce, &c. *Amst. in folio*, 16 vol.
 Catéchisme de Drélincourt. *Amst. 1725, in 8.*
 Catéchismes de Superville, Ostervald, Saurin, & de divers autres Auteurs. *in 8. & in 12.*
 Capucin Démasqué. *Cologne, 1714, in 12.*
 Comte de Gabalis, avec la Suite. *Amst. 1712, in 8.*
 Commentaires de César, trad. par d'Ablancourt. *Amst 1708, in 12.*
 Conte du Tonneau, trad. de l'Anglois de Swift. *la Haye, 1731, in 12. 2 vol.*
 Comedies de Terence, trad. par Mr. Dacier, avec le Latin à côté, & des Figures de Picart. *Amst. 1724, in 12. 3 vol.*
 Conférence d'un Anglois & d'un Allemand sur les Affaires présentes. *Cambray, 1722, in 12.*
 La Catanoise, Histoire lecrete & mémorable. *Paris, 1751, in 12.*
 Critique Générale de l'Histoire du Calvinisme de Maimbourg, & nouvelles Lettres, Suite de cette Critique, par Bayle. *Amst. 1714, in 12 4. vol.*
 Colloque de Maturin Cordier, en Latin & en François. *la Haye, 1727. in 12.*
 Cotterie des Anti-Façonniers. *Amst. 1716, in 12.*
Dictionarium Latino-Gallicum. *Hagæ-Com. 1729. 8.*
 Dictionnaire Historique & Critique, par Bayle. *Rotterd. 1702, in folio, 3 vol*
 Le même, dernière Edition. *Amst. 1730, 4 vol. in fol.*
 — de la Langue Française, par Richelot, avec les Augmentations d'Aubert. *Lyon, 1728, in folio, 3 vol.*
 — — — par Furetiere, augmenté par Beauval, & la Riviere. *la Haye, 1725, in folio, 4 vol.*
 — de la Langue Sainte, trad. de Leigh, par Wolzogue. *Amst. 1703, in 4.*
 — Latin & François, par Pomey. *Lyon 1716, in 4.*
 — — — pour les Commerçans. *Paris, 1726. in 8.*

CATALOGUE

- Dictionnaire Anglois-François, & François-Anglois, par Miegé. *la Haye, 1703, in 8.*
- par Boyer, *Amst. 1727, 4, 2 vol.*
- Devoirs de l'Homme & du Citoyen, trad. du Latin de Puffendorf, avec les Notes de Barbeyrac. *Amst. 1718, in 8. 2 vol.*
- Description de l'île des Hermaphrodites. *Cologne, 1726, 8.*
- de Versailles, Trianon, Marly, &c. par Piganiol de la Force. *Amst. 1715, in 8. 2 vol. avec Figures.*
- de la Ville de Soissons. *la Haye, 1729, in 8.*
- de l'île de Formosa. *Amst. 1708, in 12.*
- Dissertation sur les Wighs & les Torys, par Rapin-Thoyras. *la Haye, 1717, in 8.*
- sur les 3. Témoins de l'Épître de St. Jean, & sur le Passage de Joseph, par Martin. *Utrecht, 1717, in 8.*
- sur l'Illiade d'Homere, par l'Abbé Terrasson. *Paris, 1715, in 12. 2 vol.*
- Historiques contre le Système du P. Hardouin, par la Croze. *Rotterd. 1707, in 12.*
- sur les Festins & leurs Usages, par Muret. *la Haye, 1715, in 12.*
- Dialogues sur les Matières du Temps. *Amst. 1700, 8. 2 vol.*
- Espagnols & François, par Sobrino. *Brux. 1724, 8.*
- Découvertes nouvelles sur la Guerre, par le Chevalier Folard. *Bruxelles, 1724, in 8.*
- Discours de la Beauté de la Providence, trad. de Wilkins. *Amst. 1690, in 12.*
- sur les Bibles Polyglottes, par le Pere le Long. *Paris, 1713, in 12.*
- Decamerone di Boccaccio.* Londra, 1727, in 12. 2 vol.
- Diane de Castro, par P. Daniel Huet. *Amst. 1729, 12.*
- E** Lemens de Mathematiques, par le P. Prelet. *Paris, 1689, in 4, 2 vol.*
- Ewaldi Emblemata, Sacra Miscellanea, &c.* 4. 2 vol. Altonaviæ, 1732. & 1733.

D E L I V R E S.

- Eloge de la Folie, trad. d'Erasme par Guendeville
avec des Figures.
- de Quelque-Chose & de Rien. *Paris*, 1730, in 8.
- Ecole de Mars, par Guignard. *Paris*, 1725, 4. 2 vol.
- Explication de divers Textes de l'Écriture, par un Bénédictin. *Paris*, 1730, 4. 2 vol.
- Entretiens sur la Religion, par Basnage. *Rots.* 1709, in 8.
- sur les Vies & Ouvrages des Peintres & Architectes, &c. par Felibien. *Trouvoux*, 1725, in 12. 6 vol.
- sur les Tragedies de ce Temps, par l'Abbé de Villiers. *Paris*, 1675, in 12.
- sur la Cabale Chimerique, par Bayle. *Amst.* 1715. in 8.
- sur l'ancien Gouvernement d'Angleterre, trad. de l'Anglois. *Londres*, in 12.
- d'un Pere avec son Fils sur le Changement de Religion, par la Place. *la Haye*, 1682, in 12.
- Emanuel, ou l'Évangile en Vers, par le Noir. *Amsterdam*, 1729, in 8.
- Essai Philosophique sur l'Âme des Bêtes, par Boulier. *Amst.* 1728, in 8.
- Examen de l'Histoire Critique du N. Testament de Richard Simon, par Coulan. *Amst.* 1696, in 8.
- Philosophique de la Poësie, par Remond de St. Mard. *Paris*, 1729, in 12.
- Epistola Virorum illustrium Arminii, Grotii, Vossii, &c.*
Amstelod. 1684, in folio.
- Education d'un jeune Seigneur. *Paris*, 1728, in 12.
- Essais de Montagne, revus par Coste. *la Haye*, 1727, 12. 5 vol.
- sur la Santé, par Cheyne. *Paris*, 1725, in 12.
- sur la Providence, & sur la Possibilité Physique de la Resurrection, par Boyd. *Amst.* 1731, in 12.
- Eloquence Chrétienne, par le P. Gisbert, avec des Remarques de l'Enfant. *Amst.* 1728, in 12.
- Esprit de Patin, & son Portrait. *Amst.* 1710, in 12.

CATALOGUE

Esprit d'Arnaud, ou Caracteres du Janfénisme, par Jurieu. *Deventer*, 1684. 12. 2 vol.

Fables de la Fontaine. *Amsterd.* 1722, in 12.

— de la Motte. *Amsterd.* 1727, 12. 2 vol.

— de Phedre, en Latin & en François, avec des Notes. *Paris*, 1728, 12.

Femmes des XII Césars, par Serviés. *Amst.* 1721, in 12.

Galanteries des Rois de France, avec des Figur. de Picart. *Amst.* 1731, 8. 2 vol.

Grammaires Françoises, Hollandoises, Angloises, & de plusieurs autres Langues.

Histoire des Eglises Vaudouises, par Leger. *Leide*, 1669, in folio, avec Figures.

— Poétique, par Gautruche. *Paris*, 1724, in 8.

— des Traitez de Paix, depuis celui des Vervins, jusqu'à celui de Nimegue. *Amst.* 1725, in folio, 2 vol.

— du Prince Apprius. *la Haye*, 1729, in 8.

— d'Henriette, Duchesse d'Orleans, par Me. la Fayette. *Amst.* 1720, in 8.

— de l'Ecriture Sainte, en Forme de Catéchisme. *Amst.* 1706, in 8. avec Figures.

— de la Vie de Jesus-Christ, par Calmet. *Bruxelles*, 1721, in 8.

— des Tromperies des Prêtres & des Moines, par d'Emiliane. *Rotterd.* 1727, in 8.

— des Yncas, Rois du Perou, trad. de Garcilasso de la Vega, par Baudouin. *Amst.* 1715, in 8. 2 vol.

— ou Description générale des Païs-Bas. *Bruxelles*, 1720, in 8. 4 vol. avec Figures.

— du Vieux & du Nouveau Testament, par Royanmont. *Paris*, 1697, in 12.

— Universelle de Turlélin, trad. avec des Remarques. *Paris*, 1707, in 12. 3 vol.

— des Revolutions des Païs-Bas. *Paris*, 1727, 12. 2 vol.

— des Sevarambes, par d'Allais. *Amst.* 1702, 12. 2 vol.

Histo-

DE LIVRES.

- Histoire de la Reformation des Pays-Bas, trad. & extrait de Brandt. *la Haye*, 1726, 12. 3 vol.
- de l'Academie Françoise, par Pelisson. *Amst.* 1717. in 12.
- des Pirates Anglois, trad. de Johnson. *Utrecht*, 1715. in 12.
- du Cardinal Alberoni, par Rouffet. *la Haye* 1730. in 12. 2 vol.
- secreta de Bourgogne, par la Force. *Amst.* 1729, 12. 2 vol.
- du grand Schisme d'Occident, par Maimbourg *Bruxelles*, 1723, 12. 2 vol.
- du Luthéranisme, par Maimbourg. *Bruxelles*, 1723, 12. 2 vol.
- de la Conduite des Jésuites à la Chine. 1700. 12.
- de Pologne, & des Elections de ses Rois. *Amst.* 1715, in 12.
- Huetiana, ou Pensées de l'Evêque d'Avranches. *Amst.* 1723, in 12.
- Homme Universel, trad. de Gracian par Courbeville. *la Haye*, 1724, in 12.
- Hommes Illustres François, par Charles Perrault. *Amst.* 1698, & 1701, 8. 2 vol.
- Historisch Verhaal van der Wighs en der Torys, door Rapin-Thoyrat*, *Amst.* 1717, in 8.
- J**oannis Parisiensis Determinatio de Eucharistiâ, ab Al-lixio in lucem edita. *Lond.* 1686, in 8.
- Junius de Pictura Veterum, ex Editione Gravii. *Rot-rodami*, 1694, in folio.
- Justification de la Morale des Reformez contre A. Arnauld, par Jurieu. *la Haye*, 1685, in 8. 2 vol.
- Journal des principaux Evenemens de France, par Valerot. *Paris*, 1725, in 8.
- du Regne de Henri III, avec la Confession de Sancy, quantité d'autres Pièces curieuses, & les Notes de le Duchat. *Bruxelles*, 1720, 8. 2 vol.

CATALOGUE

- Journal Historique de la Republique des Lettres. *Leyde*,
1732, & suiv. 8. 3 vol.
- du Voyage du Roi à Compiègne, par Daudet.
Paris, 1729, in 12.
- Journaliste Amusant, Nouvelles & Aventures. *Amst.*
1732, in 12.
- Instruction pour la Jeunesse, ou Grammaire Hollan-
doise & François, par Marin. *Amst.* 1726, in 8.
- Imperatrices Romaines, ou leur Histoire, par Servien.
Paris, 1728, in 12 3 vol.
- Imitation de Jesus-Christ, mise en Vers François, par
Corneille. *Bruxelles*, 1723, in 12.
- Introduction à la Géographie, par Samson. *Amst.* 1708, 12.
- Incrédulité (de l') & de ses Motifs, &c. par le Clerc.
Amsterd. 1696, in 12.
- Institution au Droit Ecclésiastique, par Claude Fleury.
Bruxelles, 1722, in 8. 2 vol.
- Iliade d'Homere, par Me. Dacier. *Paris*, *Amisson*, 1711;
in 12. 3 vol. avec les Figures de Picart.
- Juvenal & Perse, traduits par le P. Tarteron. *Paris*,
1729, in 12.
- Jardinier Fleuriste & Historiographe, &c. par Liger.
Amst. 1708, 12. 2 vol.
- Justification de la Constitution *Unigenitus* contre le P.
Quésnel. *Lyon*, 1715, in 12.
- Le Jésuite Défroqué, ou les Ruses de la Société. *Rome*, 12.
- L**ettres Provinciales de Montalte, ou Pascal, de di-
verses Editions & Grandeurs.
- Galantes & Philosophiques de Raymond de St.
Mard. *Cologne*, 1721, in 8.
- de Mr. Fléchier, Evêque de Nîmes. *Paris*, 1715,
in 12. 2 vol.
- sur les Anglois & les François, par Mural, avec
des Observations, &c. *Paris*, 1726. 12. 2 vol.
- de Voiture, avec ses autres Oeuvres. *Paris*, 1729.
in 12. 2 vol.

DE LIVRES.

- Lettres de la Marquise de Sevigné: imprimées en 1728;
in 12. 2 vol.
 — de Filtz-Moritz. *Amst. 1718, in 12.*
 — de Bourfault. *Lyon, 1709, in 12. 3 vol.*
 — sur les Sortilèges & Malefices, par Boiffier. *Paris,*
1731, in 12.
 — de Peliffon, concernant les principaux Evéne-
 mens du Regne de Louis XIV. *Paris, 1729, 12. 3 vol.*
 — Politiques & d'Etat de Louis XIV. au Comte de
 Briord. *la Haye, 1728, in 12.*
 — Perfannes, par Mr. de Montesquiou. *Cologne;*
1729, in 12. 2 vol.
 — de la du Noyer, Tome VII. *la Haye, 1718, 12.*
 Lettre du Chevalier ***. à Mylord ***. sur le Danger
 de la Liberté Angloise: imprimée en 1718, *in 8.*
Lemos Acta Congregationum de Auxiliis Gratia. Lovanii,
1702, in folio.
Limborchii Commentarius in Acta Apostolorum. Roterod.
1711, in folio.
Menandri & Philemonis Reliquia, cum Notis Grotii
 & Cleric. *Amstelod. 1709, in 8.*
Moschopuli Scholia in Homeri Iliados I & II. Trajecti ad
Rhen. 1709, in 8.
Maichelii Reliquia de Moderatione Theologica. Leid. 1722,
in 8.
Mirai Opera Diplomatica & Historica. Brux. 1723, fol. 2 vol.
Millii Dissertationes Scripturaria selecta. Ultraj. 1724. in 8.
 Mélanges d'Histoire & de Litterature de Vigneul-Mar-
 ville. *Paris, 1725, in 12. 3 vol.*
 — de Litterature de Chapelain. *Paris, 1726, in 12.*
 Misantrope, ou Réflexions sur les Mœurs. *la Haye, 1726,*
in 12. 2 vol.
 Methode du Blason, par le P. Menetrier. *Lyon, 1723. 12.*
 Maître Italien nouveau & parfait, par Moretti. *Laido,*
1705, in 12.
 Madrigaux, par M. de la Sabliere. *Liege, 1687, in 12.*

C A T A L O G U E

- Maniere de bien négocier en Matière de Politique, par Gailliere. *Amst.* 1716, in 12.
- — — participer à la Ste. Cene, par Piézet. *Genov.* 1712, in 12.
- Moine Secularisé, avec la Vie des Moines. *Villefranche*, 12.
- Mémoires de Philippes de Mornay, avec sa Vie. *Leyde*, 1647, & 1652, in 4. 3 vol.
- — — touchant la Conversion du Comte de Rochester, par Gilbert Burnet. *Amst.* 1716, 8.
- — — de Philippes de Commines, avec les Pièces justificatives, recueillies par Godefroi. *Bruxelles*, 1726, in 8. 5 vol.
- — — des Princes du Sang, & des Légitimez, ou Recueil de diverses Pièces, concernant leur Dispute. *la Haye*, 1727, in 4.
- — — Littéraires, ou Extraits de quantité de Livres, par Themiseul, ou St. Hiacinthe. *la Haye*, 1716, 8. 2 vol.
- — — d'Omer Talon, concernant les Affaires de la Minorité de Louis XIV. *la Haye*, 1732, in 12. 8 vol.
- — — du Comte de Grammont, ou Histoire Amoureuse de la Cour d'Angleterre. *Rotterd.* 1716, in 12.
- — — de l'Abbé de Choisy, concernant le Regne de Louis XIV. *Amst.* 1727, in 12. 3 vol.
- — — du Duc de Sully, sous Henri IV. *Amst.* 1717, in 12. 12 vol.
- — — du Marquis de Villeroi, sous Henri IV. *Amst.* 1727, in 12. 7 vol.
- — — de la Cour d'Espagne, par la C. d'Aunoy. *Amst.* 1716, in 12.
- N**ouveau Testament: de toutes sortes d'Editions & de Grandeurs.
- Négociations de Munster & d'Ofnabruck. *la Haye*, 1726, in folio, 4 vol.
- Nature & Excellence de la Religion Chrétienne, trad. de l'Anglois de Burnet, Tillotson, & Lucas. *Amst.* 1732, in 8.

DE LIVRES.

Naudæana & Patiniana, avec une Préface de Bayle.
Amst. 1703, in 8.

O Udini Commentarius de Scriptoribus Ecclesiasticis. Lip-
siæ, 1722, in folio, 3 vol.

Orationes ex Historicis Latinis excerptæ. Parisiis, 1721, in 12.
l'Œdipe & les Oiseaux de Sophocle, trad. par Boivin.

Paris, 1729, in 12.

— par Voltaire. *Bruxelles*, 1722, in 12.

Ouvrages de Politique & de Morale de l'Abbé de St.
Pierre. *Rotterd.* 1728, 8. 5 vol.

Oeuvres diverses de Bayle. *la Haye*, 1725, &c. in folio, 4
vol.

— — — le Tome IV. séparé.

— de Rabelais. *Amsterd.* 1711, in 8. 6 vol.

— Philosophiques de Mr. de Cambray. *Amst.* 1731,
in 8. 2 vol.

— diverses de Locke. *Amst.* 1732, in 12. 2 vol.

— de Rousseau. *Amst.* 1722, in 12. 3 vol.

— de Racine. *Paris*, 1728, in 12. 2 vol.

— diverses de Scarron. *Lyon*, 1695, in 12.

— de Moliere. *Paris*, 1730, in 12. 8 vol.

— — — *Amst.* 1729, in 12. 4 vol.

— — — de Grebillon. *la Haye*, 1720, in 12.

— — — *Paris*, 1722, in 12.

— de Julien-Scopon. *la Haye*, 1728, in 8.

— de la Grange. *la Haye*, 1718, in 8.

Parallele de l'Architecture antique & de la moderne,
par de Chambray. *Paris*, 1702, in folio.

Pharmacopée & Traité des Drogues de Lemery. *Amst.*
& *la Haye*, 1716, & 1719, in 4. 2 vol.

Pitcarni Opuscula Medica. *Roterod.* 1714, in 4.

Poésies de la Monnoie. *la Haye*, 1716, in 8.

— de Regnier des Marais. *la Haye* 1716, in 12. 2 vol.

— de Chauieu & de la Fare. *la Haye*, 1731, in 12.

Portulan de la Mer Méditerranée, par Michelot. *Amst.*
1709, in 4.

CATALOGUE

- Plaintes des Protestans, par Claude, augmentées par
Bafnage. *Cologne*, 1713, in 8.
- Préservatif contre le Fanatisme, par Samuel Turretin.
Geneve, 1723, in 8.
- Pieces relatives aux Différends entre les Familles de
Flemming & de Flodorff. *in folio*.
- échappées du Feu, ou Recueil de Prose & de
Poésie. *Plaisance*, 1717, in 8.
- diverses de Poésie. *la Haye*, 1713, in 12.
- Pseaumes de toutes sortes d'Editions & de Caractères, No-
tez & non Notez.
- Prieres de le Faucheur, du Moulin, Pictet, & autres.
- Passé-tems agréable, ou Choix de Bons-Mots, Contes,
Puerilitez, &c. *Rotterd.* 1725, in 8.
- Pin (le Sr. du) condamné par l'Archevêque de Paris,
du Parlement, & de lui-même. *Paris*, 1698, in 8.
- Philosophe marié, Comedie. *Amst.* 1727, in 8.
- Petits-Maitres, Comedie. *Amst.* 1719, in 8.
- Pensées diverses à l'occasion de la Comete de 1680, par
Bayle. *Rotterd.* 1704, in 12. 4 vol.
- bonnes & saintes pour tous les Jours du Mois.
Amst. 1714, in 12.
- Passé-par-tout de l'Eglise Romaine, trad. de l'Anglois
de Gauvin, par Janison. *Londr.* 1726, in 12. 3 vol.
- Pratique des Vertus Chrétiennes, mise en nouveau Lan-
gage. *Delft*, 1723, in 12.
- de Pieté, traduite de l'Anglois de L. Bayle. *Cha-
renton*, 1667, in 12.
- Procès du Sur-Intendant Fouquet. *en 15 vol.* in 12.
- Q**uintilianus, ex Editione Capperonieriana. *Parisi.* 1725, fol.
- Quintilien de l'Institution de l'Orateur, par Ge-
doyn. *Paris*, 1718, in 4.
- Quinto-Curco, Latin-François, ou tout François. *la
Haye*, 1727, in 8. 2 vol.

- R** *Amazxini Opera Medico-Physica.* Londini, 1718, in 4.
 Recueil de Façtums, Mémoires, & Harangues,
 par Sacy. *Paris*, 2724, in 4. 2 vol.
 — d'Ouvrages curieux du Cabinet de Servierres, avec
 quantité de Figures. *Lyon*, 1719, in 4.
 — de Poësies diverses, par le P. du Cerceau. *Paris*,
 1726, in 8.
 — Historique de Bulles, &c. contre les Erreurs, de-
 puis le Concile de Trente. *Mons*, 1710, in 8.
 — des Figures du Palais & des Jardins de Versailles,
 gravez par Thomassin. *Amst.* 1708. in 4.
 — de diverses Pieces, avec les trois Justaucorps de
 Swift. *la Haye*, 1721, in 8.
 — de Pieces pour & contre les Princes légitimes &
 légitimez. *Rotterd.* 1717, in 8. 4 vol.
 — de la Comtesse de la Suze & de Pellisson.
Trevoux, 1725, in 12. 4 vol.
 — en Vers & en Prose. *la Haye*, 1694, in 12. 2
 vol.
 — de Lettres sur l'Efficace du Batême, par divers
 Auteurs celebres. *Amst.* 1715, in 12.
 — des Pièces du Procès entre le Pere Girard & la
 Cadiere. *Aix*, 1731, in 12. 8 vol.
 Réflexions de la Chapelle sur le Systême de Maty, tou-
 chant la Trinité. *Amst.* 1719, in 8.
 — sur l'Histoire des Juifs, & Preuves de la Religion
 Chrétienne. *Geneve*, 1721, in 12. 2 vol.
 — de la Rochefoucault, avec les Notes d'Amelot
 de la Houssaie. *Paris*, 1714, in 12.
 — — sans Notes. *Amst.* 1705, in 12.
 Réponse de la Chapelle à Maynard sur les Controverses
 avec l'Eglise Romaine. *la Haye*, 1731, in 4.
 — aux Questions d'un Provincial, par Bayle. *Rot.*
 1706, in 12. *Tome IV & V.*
 Repos de Cyrus, par l'Abbé Perneti. *Paris*, 1732, in 8.
 3. Parties.

CATALOGUE

Remarques d'un Voyageur en Hollande, Allemagne, &c. *la Haye*, 1726, in 12.

Relation du Port-Royal de l'Acadie, par Diereville. *Amsterd.* 1710, in 12.

— des Causes du Tumulte de Thorn, par Bion. *Amsterd.* 1724, in 8.

Rhetorique d'Aristote, traduite par Cassandre, avec des Remarques. *la Haye*, 1718, in 12.

— de Cicéron, trad. en François. *Lyon*, 1691, in 12.

— ou l'Art de Parler, par le P. Lamy. *Paris*, 1715, 12.

Recherches des Théâtres de France, depuis l'Année 1161. jusqu'à présent, par Beauchamps. *Paris*, 1735. in 8. 3 vol.

— — les mêmes, in 4. 3 vol. *ibid.* 1735.

SYNODES des Eglises Reformées de France, avec les Lettres du Cardinal de Ste. Croix, recueillis par Aymon. *la Haye*, 1710, in 4. 2 vol.

Smithi Opuscula varia Ecclesiam Orientalem spectantia. Rotterodami, 1716, in 8.

Satyre Menippée de la Vertu du Catholicon d'Espagne, avec quantité d'autres Pièces, & les Remarques de le Duchat. *Cologne*, 1726, in 8. 3 vol.

Souverains du Monde, ou leur Etat présent, leurs Familles, Blazons, Puissance, &c. *la Haye*, 1722, 8. 4 vol.

Sécétaire Espagnol, par Sobrino. *Bruxelles*, 1720, in 8.

Sonnets de Drelincourt. *Amsterd.* 1724, in 8.

Supplement à l'Histoire de Flandres de Strada & autres. *Amsterd.* 1722, 8. 2 vol.

Solitaire Anglois, trad. de l'Anglois de Dorrington. *Rotterd.* 1728, in 12.

Système de Boerhaave sur les Maladies Vénérienes. *Paris* 1735. in 12.

Sermons de Basnage. *Rotterd.* 1709, &c. in 8. 3 vol.

— — — le Tome III séparément.

— de Maurice. *Geneve*, 1712, in 8.

— de Bourdaloue. *Lyon*, 1728, in 12. 13 vol.

DE LIVRES.

- Sermons de Bourdaloue sur les Saints. *Amst.* 1712, 8. 2 vol.
- de la Rue. *Lyon*, 1727, in 12. 4 vol.
- de Benoit. 1698, in 8.
- de Bonvoult. *Utrecht*, 1722, in 8.
- de Bochart. *Amsterdam*, 1714, in 12. 3 vol.
- T**erentius, cum Commentariis, ex Editione Westerbavii. Hag. Comit. 1726, in 4. 2 vol.
- Thesaurus Linguarum Græca, Latina, & Gallica.* Parisiis, 1728, in 4.
- Témoignage de la Vérité dans l'Eglise. *Amst.* 1718, in 12.
- Tacite, avec des Notes Historiques & Politiques, par Amelot de la Houssaie. *Paris*, 1724, in 12. 4 vol.
- Theatre de Pierre & Thomas Corneille. *Paris*, 1723, in 12. 10 vol.
- de la Foire, ou Opera Comique, par le Sage, Fuzelict, &c. *Paris*, in 12. 6 vol.
- de la Grange. *Amst.* 1709, in 12.
- François (nouveau). *Delft*, 1703, in 12. 2 vol.
- Tableau véritable du Papisme, par Renoult. *Amst.* 1700, in 12.
- Traité Historique des Monnoies de France, par le Blanc. *Amst.* 1692, in 4. avec Figures.
- de la Grammaire Française, par Regnier Desmarais. *Paris*, 1764, in 4.
- du Juge competent des Ambassadeurs, par Binckershoek & Barbeyrac. *la Haye*, 1723, in 8.
- de la Providence, trad. de l'Anglois de Sherlock. *la Haye*, 1721, 8.
- de la Vérité de la Religion Chrétienne, trad. de Grotius par le Jeune. *Amst.* 1728, in 8.
- des Loix contre les Hérétiques, trad. de l'Anglois. *Genev.* 1725, 8.
- de la Divination, trad. de Cicéron par Regnier des Marais. *Amst.* 1711, in 8.
- de la Théologie Mystique, & des Troubles qu'elle a excités, par Juzieu: imprimés en 1700, in 12.
- des Accouchemens, par Dionis. *Bruxelles*, 1724, in 8.
- de Physique, par Rohault. *Bruxelles*, 1708, in 8. 2 vol.
- Historique de l'Etat primitif de l'Episcopat, & des Liturgies, trad. de l'Anglois de Clarkson. *Rotterd.* 1716, in 8.
- d'Optique de Newton, trad. par Coste. *Amst.* 1720, 12. 2 vol.
- de la Vérité de la Religion Chrétienne, par Abbadié. *Rotterd.* 1715, in 12. 3 vol.
- du Beau, par Crouzas. *Amst.* 1724, in 12. 2 vol.
- des Monnoies, par Boizard. *Paris*, 1714, in 12. 2 vol.
- du Pyrrhonisme de l'Eglise Romaine, trad. de la Placette. *Amst.* 1721, in 12.
- , contre l'Indifférence des Religions, par Pictet. *Genev.* 1716, 12.

Traité

CATALOGUE, &c.

- Traité pour & contre le Retranchement de la Coupe. *Charenton*, 1681, in 12.
- de la Foi & des Devoirs des Chrétiens, trad. du Latin de Thomas Buinet. *Amst. 1729*, in 12.
- de l'Origine des Romains, par P. Daniel Huet. *Amst. 1693*, 12.
- V**irgili Opera, ex Recensione Nic. Heinsii. *Amst. 1690*, in 24.
- Van Helmontii Opera omnia. *Hafniae*, 1707, in 4. 2 vol.
- Veneris Dictionarium Poeticum, & Historicum, Parisiis, 1725, in 4.
- Præterea Rusticum. *Parisiis*, 1731, in 12.
- Vercelloni Tetrabiblon de Padandorum Maribus & Luo Venerea. *Lugd. Bat. 1722*, in 8.
- Vossii Grammatica Latina. *Amstel. 1707*, in 8.
- Voiage du Levant, par Tournefort. *Amst. 1718*, in 4. 2 vol.
- d'Abissinie, trad. de Lobo par le Grand. *Paris*, 1728, in 4.
- des Iles de l'Amérique, par Labat. *la Haye*, 1725, in 4. 2 vol. & in 12. 6 vol.
- par le Centre du Monde. *Amst. 1721*, in 8.
- du Chrétien vers l'Eternité, par Bunian. *Rotterd. 1722*, in 8.
- de Thomas Gage. *Amst. 1720*, in 12. 2 vol.
- de la Mer du Sud, par Fröger. *Amst. 1715*, in 12.
- de Chardin. *Amst. in 4. 4 vol.*
- au tour du Monde, par la Barbinais. *Paris*, 1728, in 12. 3 vol.
- de Cyrus, par Ramsay. *Amst. 1728*, in 12. 2 vol.
- de Suisse & d'Italie, par Gilbert Burnet. *Rotterd. 1718*, 12. 2 vol.
- des Indes Orientales, par de Challes. *Rouen*, 1721, in 12. 3 vol.
- de la Mer du Sud, par Frezier. *Amst. 1717*, in 12.
- Utilité des Voyages, par Baudelot de Dairval. *Rouen*, 1727, 12. 2 vol.
- Vie de l'Imperatrice Léonor, par Brumoy. *Paris*, 1725, in 8.
- de Sixte V, trad. par Leti. *Paris*, 1702, in 8. 2 vol.
- de Ruffin. *Paris*, 1724, in 12. 2 vol.
- de Frere Fiatre, Religieux Augustin. *Paris*, 1722, in 12.
- de Mr. de Fenelon, Archevêque de Cambrai, par Ramsay. *Amst. 1727*, in 12.
- de Guzman d'Alfarache. *Amst. 1728*, in 12. 3 vol.
- Vies des Pères des Deserts, avec quantité de Figures. *Amst. 1714*, 8. 4 vol.
- des anciens Philosophes, par Mr. de Cambrai. *Amst. 1727*, 8.
- Utopie de Thomas Morus, trad. en François par Guendeville. *Leyde*, 1705, in 12.
- Valere Maxime, en Latin & en François. *Lyon*, 1700, in 12. 2 vol.
- Vérités Satyriques, en Dialogues. *Paris*, 1725, in 12.
- Z**ayde, Histoire Espagnole, par Segrais. *Paris*, 1719, 12. 2 vol.
- Zornii Opuscula Sacra. *Altonaviz*, 1733, 8. 2 vol.
- Historia Fisci Judæici, &c. *Ibid. 1724*, in 8.



HISTOIRE

DE

L'ADMIRABLE
DOMINIGO
DE GUIPUSCOA,
CHEVALIER DE LA VIERGE,
ET INSTITUTEUR DE L'ORDRE
DES INIGHISTES.

LIVRE PREMIER.

SOMMAIRE

DE CE

PREMIER LIVRE:

I. **I**DÉE de l'Ouvrage. II. Naissance
d'INIGO. III. Son Enfance. IV.
Il est fait Page de FERDINAND. V. Il
suit les Armes. VI. Ses passions & sa vie
mondaine. VII. Il a la Jambe cassée au Sié-
ge de Pampelune. VIII. Comment il fut
Tome I. A guéri.

2 SOMMAIRE DU I. LIVRE.

guéri. IX. Ce qu'il souffre, pour n'être point boiteux. X. Il change de vie, en lisant la Fleur des Saints. XI. Il prend ST. DOMINIQUE, & ST. FRANÇOIS d'Assise, pour ses modeles. XII. Il se propose d'imiter les Actions les plus extraordinaires des Saints. XIII. Il embrasse la Chevalerie errante Spirituelle. XIV. Son Frere veut en vain l'en détourner. XV. Sortie d'INIGO. XVI. Il va à Montserrat. Ce qui lui arrive sur le chemin. XVII. Il fait la Veille des Armes. XVIII. Il va à Manreze. XIX. Saintes Extravagances qu'il y fait. XX. Il est tenté du Diable. XXI. Il se retire dans une Caverne. XXII. Il retourne à Manreze, où il est attaqué de nouveau par le Diable. XXIII. Il tombe dans une noire mélancolie. XXIV. Et desespere de son Salut. XXV. Sa mélancolie se change en une douce manie. XXVI. Il tombe malade. XXVII. Il se destine au Ministère Evangélique. XXVIII. Il compose ses Exercices Spirituels. XXIX. Il part de Manreze.

I.
Idée de cet
Ouvrage.

I.  ENTREPRENS d'écrire l'Histoire d'un Gentilhomme Espagnol, qui, s'étant proposé pour Modele les Actions merveilleuses des Héros de la *Fleur des Saints*, a quitté la Vie Militaire pour se faire *Chevalier de la Vierge*; & qui, ayant couru le Monde en cette Qualité, s'est rendu, par de saintes

EX-

Extravagances, aussi fameux dans la Chevalerie errante Spirituelle, que DOM QUICHOTTE, son illustre Compatriote, l'a été depuis dans la Mondaine.

ON y verra un Visionnaire, ambitieux, hardi, adroit, insinuant, actif, infatigable: qui, après avoir très-tard, très-peu, & très-mal étudié, gagne, par son Fanatisme, soutenu d'un Extérieur grave, dévot, & mortifié, des Compagnons d'un Savoir sublime: & institue, à l'aide de leurs Lumieres, un Ordre, qui, malgré les grands Obstacles que les Puissances Ecclésiastiques, & les Puissances Séculières, ont formé à son Etablissement, a surpassé avec une rapidité prodigieuse tous les autres Ordres, en Richesses, en Crédit, & en Autorité; & qui, par une Politique, plus redoutable encore que celle du VIEUX DE LA MONTAGNE, a trouvé le Secret de faire trembler les Monarques les plus puissans, & les plus intrépides.

II. L'HOMME extraordinaire, dont je parle, est INIGO, Instituteur, & premier Général, de l'Ordre Monarchique des Inighistes. Il naquit l'an 1491, sous le Regne de FERDINAND & d'ISABELLE, en une Contrée de la Biscaye Espagnole, qui porte aujourd'hui le nom de Guipuscoa. Dom BERTRAM, son Pere, Seigneur d'Ognez & de Loyola, tenoit un des premiers rangs parmi la No-

II.
Naissance
d'Inigo.

4 HISTOIRE DE DOM INIGO

blesse du País; & sa Mere, MARINE SAEZ de LIZANE, étoit de l'illustre Maison des Seigneurs de BALDE, alliez aux Comtes de la PUEBLA, qui dans la fuite en ont été les Héritiers. Il fut le dernier de onze Enfans (1); & sa Mere, pour honorer l'Acouchement de la Vierge, le mit au Monde dans une Etable. Comme on ne s'accordoit point sur le Nom qu'on lui donneroit, les uns voulant lui donner celui de son Pere, & les autres quelque autre, il s'écria tout d'un coup, *INIGO est mon Nom*: & ce fut en effet celui qui lui fut imposé.

III.
Son En-
fance.

III. IL passa son Enfance à Arévalo, petite Ville de la Castille vieille, chez Dom JUAN VELASCO, Grand Trésorier du Roi Catholique. Ce Seigneur, qui n'avoit point d'Enfans, demanda à Dom BERTRAM, son Ami, un des siens; & ayant obtenu INIGO, il l'éleva avec d'aussi grands soins, que s'il eût été son propre Fils.

IV.
Il est fait
Page de
Ferdinand.

IV. ETANT parvenu à l'Adolescence, Dom BERTRAM, qui lui trouvoit un Esprit, une Humeur, des Manieres, propres pour la Cour, l'y envoya, du consentement de son Ami, & le fit Page du Roi Catholique. Mais, le jeune INIGO, trop inquiet pour s'accommoder de la Vie oisive des Courtisans, s'en dégoûta

(1) *Trois Filles & huit Garçons.*

goûta bien-tôt, & résolut d'embrasser la Vie Militaire, plus conformè à son tempérament chaud & bouillant.

V. LE Duc de Najare, Dom ANTOINE MANRIQUE, Grand d'Espagne, son Parent, à qui il s'en ouvrit, approuva son Dessein, lui fit apprendre tous les Exercices convenables à un Cavalier, & s'appliqua lui-même à le former au Métier de la Guerre, qu'il entendoit parfaitement. INIGO, sous un si bon Maître, se rendit en peu de tems capable de servir son Prince. Il passa par tous les degrés de la Milice; & fit paroître, dans les occasions où il se trouva, beaucoup de valeur.

VI. LA Gloire & l'Amour étoient ses passions dominantes. Il ne comprenoit pas, qu'un Homme, qui avoit de la naissance, pût vivre avec honneur sans une grande ambition, ni être heureux sans galanterie. Ces deux passions l'occupoient tour à tour. Tout le tems que duroit la Campagne, il le donnoit à la Gloire, & la cherchoit avec emportement dans le hazard des Combats. Mais, pendant les Quartiers d'Été & d'Hiver, il se délassoit des travaux de MARS entre les bras de VENUS.

IL vécut de la sorte jusqu'à l'âge de vingt-neuf ans, que tout à coup il se dégoûta du Monde, & que, par une ambition qui lui parut plus digne de son grand cœur,

V.
Il suit les
Armes.

VI.
Ses pas-
sions & sa
vie mon-
daine.

6 HISTOIRE DE DOM INIGO

cœur, il résolut, quoiqu'il pût lui en coûter, de mener la Vie d'un Saint errant, & de laisser derrière lui tous ceux qui l'avoient précédé dans une si pénible Carrière. Voici ce qui produisit en lui cette surprenante Métamorphose.

VII.
Il a la Jambe cassée
au Siège
de Pampe-
lune.

VII. LES François ayant assiégé Pampe-
lune (1), Capitale de la Navarre, I-
NIGO, qu'on avoit laissé dans la Place,
non pour y commander, mais pour en-
courager la Garnison, n'ayant pû, ni par
remoutrances, ni par promesses, ni par
menaces, l'empêcher d'ouvrir les Portes
de la Ville à l'Ennemi, se retira dans la
Citadelle. Les Assiégeans, informez qu'il
le manquoit de tout, offrirent une Entre-
vuë pour capituler. Mais, enflés de leurs
Avantages, ils proposerent des Conditions
si dures, qu'INIGO, qui étoit de la Con-
férence, la rompit fièrement, & retour-
na dans la Citadelle, résolu de s'ensevelir
sous ses Ruines, plutôt que de souscrire à
une Composition honteuse.

LES François, irrités d'une résistance
si téméraire, montèrent à l'Assaut. I-
NIGO, à la tête des plus braves, parut
sur la Brèche, l'Épée à la main, & re-
çut les Assaillans en Homme de Cœur.
On combatit avec furie de part & d'autre,
& il se fit en peu de tems un grand car-
nage. Dans la chaleur du Combat, un
éclat

(1) En 1521.

éclat de pierre frappa INIGO à la jambe gauche, & un boulet de Canon au même moment, lui cassa la jambe droite. Les Navarrois, voyant leur Chef blessé, perdirent Courage, & se rendirent à Discretion; mais, les François usèrent bien de la Victoire. Ils emportèrent INIGO au Quartier de leur Général, le traitèrent très-civilement, prirent de lui tous les soins imaginables; &, dès qu'il fut en état de pouvoir être transporté, ils le firent conduire, en Littière, au Château de Loyola.

VIII. IL n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il fallut faire venir les Chirurgiens, pour examiner sa jambe droite, qui étoit extrêmement douloureuse. Ils jugèrent qu'elle avoit été mal remise; qu'il y avoit des Os hors de leur place; & que, pour les remettre en leur situation naturelle, il falloit casser la jambe tout de nouveau. INIGO la leur abandonna sur le champ, & souffrit l'opération, sans faire paroître la moindre foiblesse.

MAIS, une fièvre violente étant survenue, il s'affoiblit à un tel point, qu'on trouva à propos de lui faire recevoir ses Sacremens. C'étoit la veille des Bienheureux Apôtres ST. PIERRE & ST. PAUL. Ce même jour, les Médecins dirent, qu'il ne passeroit pas la nuit; & que, pour le rappeler à la Vie, il ne falloit pas moins qu'un Miracle. Il s'en fit

VIII.
Comment
il est guéri.

en effet un dans son Imagination, qu'il avoit très-forte ; & voici de quelle manière.

S'ÉTANT endormi en pensant à ST. PIERRE, en l'honneur de qui il avoit fait un Poème en Langue Castillane, il rêva que cet Apôtre, pour le récompenser des Louanges qu'il lui avoit données, le guérissoit de sa main. Ce Songe fit une impression si admirable sur le Malade, qu'à son reveil, on le trouva hors de danger. Ses douleurs cessèrent, & ses forces revinrent tout à coup.

IX.
Ce qu'il
souffre,
pour n'être
point boi-
teux.

IX. SA Jambe, mal-pansée la première fois, ne le fut pas si bien la seconde, qu'il n'y restât quelque difformité. Un Os, qui avançoit trop au-dessous du genou, empêchoit le Cavalier de porter la Botte bien tirée. INIGO, qui aimoit la bonne grace, & la propreté, en tout, se résolut à se faire couper cet Os. Les Chirurgiens eurent beau lui représenter, que l'opération seroit cruelle, & qu'il y auroit de la folie à lui de la souffrir, pour remédier à un si petit défaut ; il compta la douleur pour rien, pourvu qu'il eût la jambe bien faite. Il ne voulut pas même, qu'on le liât, ni qu'on le tint ; & il se laissa couper l'Os jusqu'au vif, sans jeter le moindre cri, ni changer de visage.

CE ne fut pas le seul tourment qu'il endura, pour n'avoir rien de difforme en sa personne. Sa cuisse droite s'étoit retirée

rée depuis sa blessure; &, de crainte d'être tant soit peu boiteux, il se mit comme à la torture, en se faisant tirer violemment la jambe avec une machine de fer. Mais, quelques efforts qu'on fit, pour la lui allonger, on ne put jamais l'étendre à la longueur de l'autre, en sorte qu'elle demeura toujours un peu plus courte que la gauche.

X. INIGO, qui se portoit de mieux en mieux, mais qui étoit encore obligé de garder le Lit, s'ennuyoit mortellement de se voir réduit à rester dans l'inaction. Ne sachant que faire, ni à quoi passer le tems, il demanda des Livres de Chevalerie, pour se divertir. Et comme il ne s'en trouva alors aucun au Château de Loyola, quoiqu'il en fût ordinairement très-bien fourni; au lieu de ces Fables profanes, on lui apporta la *Fleur des Saints*, en Langue Castillane. Il la lut, faute d'autres Livres; & ce Roman sacré, plein d'Histoires merveilleuses, le toucha d'abord presqu'autant, & dans la suite beaucoup plus, que les Livres de Chevalerie, dont jusqu'alors il avoit fait toutes ses Délices.

IL admiroit dans les Saints errans cet abandonnement entier à la Providence, qui les faisoit aller d'un bout du Monde à l'autre, sans nulles Provisions; & il se proposoit de suivre leur exemple. Il considéroit avec étonnement, parmi les Saints

X.
Il change
de vie, en
lisant la
*Fleur des
Saints.*

sédentaires, sur-tout parmi les Anachorettes de la Palestine & de l'Égypte, des Hommes de qualité, couverts de rudes Cillices, ceints de pesantes Chaînes de fer, exténuez de jeûnes & de veilles excessives, enterrez tous vivans dans d'affreux Déserts, ou dans d'horribles Cavernes. Il disoit après en lui-même : *Ces Hommes, qui ont traité leur innocente Chair avec tant de barbarie, n'étoient pas d'une autre Nature que moi : pourquoi donc ne ferois-je pas ce qu'ils ont fait ?*

MAIS, ces premiers mouvemens de ferveur s'évanouissoient aussi promptement qu'ils étoient formez. Le souvenir d'une Dame de la Cour de Castille, & d'une des premières Maisons du Royaume, qu'il avoit créée Reine de ses Pensées, lui fit bien-tôt oublier, & les Saints errans, & les Saints sédentaires, & le desir de les imiter. L'esprit rempli des charmes incomparables de la belle Castillane, il ne s'occupa plus qu'à chercher les moyens de mériter ses bonnes grâces par quelque Avanture extraordinaire, qu'il pût glorieusement mettre à fin. Il passoit tout son tems à rappeler en sa mémoire ce qu'avoient fait les plus grands Héros de la Chevalerie errante, pour gagner l'estime de leurs Dames ; & il ne pensoit jour & nuit, qu'à entreprendre quelque chose de plus héroïque encore, pour plaire à sa Princesse.

LAS de rêver là-dessus, il se remettoit à lire la Vie des Saints, & prenoit un grand plaisir à comparer leurs Actions avec celles des plus illustres Paladins. Ceux-ci, disoit-il, ont protégé les Opprimez, défendu l'honneur des Dames, désait les Enchantemens, mis des Armées en déroute, dissipé des Flottes, fendu des Géans, coupé des Serpens, tué des Andriagues, chassé des Tyrans, sauvé des Empires, conquis des Royaumes. Mais, ceux-là ont rendu la Vue aux Aveugles, la Parole aux Muets, l'Onie aux Sourds, la Santé aux Malades. Ils ont redressé les Boiteux, guéri les Lépreux, ramené les Membres morts des Paralytiques, dompté des Monstres, tué des Dragons, des Serpens, des Crocodiles, traversé comme des Oiseaux les vastes Plaines de l'Air, passé les Fleuves & les Mers à pié sec, fait sourdre des sources d'Eau du sein d'une Terre aride, rendu douces les Eaux amères, marché au milieu des Flammes dévorantes sans en être endommagé, mangé des Viandes & bû des Brevages empoisonnez sans qu'il leur en soit arrivé aucun mal, prédit l'avenir, lu dans les Cœurs, ressuscité les Morts, chassé les Démonz, triomphé de l'Enfer, & conquis le Ciel.

LA Gloire, ajoûtoit-il, pour laquelle j'ai une passion si ardente, a été le but que les uns & les autres se sont proposé. C'est pour elle, qu'ils ont entrepris de si difficiles Avantures, qu'ils ont essuyé tant de Fatigues, souffert

fert tant de Maux, couru tant de Dangers, bravé la Faim, la Soif, les Injures de l'Air, bai leur propre Chair, méprisé la Vie, affronté la Mort.

MAIS, qu'ont remporté pour prix de leurs glorieux travaux ces Paladins, si vantez dans les Annales de la Chevalerie? Une vaine Gloire, dont ils n'ont joui qu'un moment; Gloire, qui ne passera peut-être point aux Races futures, & qui, toute éclatante, & toute repandue qu'elle soit jusqu'aux extrémités de la Terre, ne durera que jusqu'à la fin des Siècles. L'Histoire, le Bronze, le Marbre, en conserveront, tout au plus, le souvenir parmi les Hommes: mais, ces illustres Monumens périront avec le Monde, & cette Gloire périra avec eux; au lieu que la Gloire des Saints durera éternellement. Que puis-je donc mieux faire, concluoit-il, que de combattre comme eux, sous les Etendards de la Chevalerie Spirituelle, puisqu'elle a de si grands Avantages sur la Mondaine?

XI.

Il prend St. Dominique & St. François pour modèles.

XI. SA Résolution étant prise, il ne balança pas un moment sur le choix des modèles qu'il devoit suivre. ST. DOMINIQUE, & ST. FRANÇOIS D'ASSISE, se présentèrent d'abord à son Esprit, l'un comme le ROLAND, l'autre comme l'AMADIS, de la Spiritualité. La difficulté d'imiter des Héros si sublimes ne l'effraya point. Son Courage lui fit trouver tout possible; & on l'entendit s'écrier dans l'ardeur de son Zèle: Pourquoi n'entrepre-

treprendrois-je pas ce que ST. DOMINIQUE a entrepris? Pourquoi ne pourrois-je pas faire ce que ST. FRANÇOIS a fait?

IL n'en demeura pas-là. Il se traça le Plan de la Vie qu'il vouloit désormais mener. Il résolut d'aller pieds nus à la Terre Sainte, de se vêtir d'un sac, de porter une piquante haire, de jeûner au Pain & à l'Eau, de ne coucher qu'à terre, de se discipliner rudement, & de chercher pour sa demeure quelque Caverne ténébreuse. Mais sa Jambe, qui n'étoit pas tout-à-fait guérie, le contraignit de retarder l'exécution de ce dessein.

CEPENDANT, pour ne point laisser refroidir sa ferveur, il passoit toutes les nuits à pleurer ses péchez, & à prier. S'étant levé une nuit, selon sa coutume, pour donner un libre cours à ses larmes, & s'étant prosterné devant une Image de la Vierge, il se consacra au Service de MARIE, avec les sentimens de l'Amour le plus tendre, & lui jura une Fidélité inviolable. Aussi-tôt, il entendit un bruit horrible, la Maison trembla, toutes les vitres de sa Chambre se cassèrent. C'étoit, sans doute, le Diable, qui, enragé de se voir abandonné par notre Héros, excitoit ce tremblement, afin de le faire périr sous les ruïnes du Château de Loyola. Mais, l'intrépide INIGO lança un grand Signe de Croix au noir Esprit, qui l'obligea de se sauver par la muraille, à la-

laquelle il fit, en se retirant, cette large brèche, qu'on y voit encore aujourd'hui, & qu'on n'a jamais pû réparer; apparemment, à cause de l'infection insupportable, qui en exhale, & qui empêche d'en approcher.

XII.
Et le propose d'imiter les Actions les plus extraordinaires des Saints.

XII. EN attendant que sa Jambe se guérît, il relut encore la Vie des Saints, & s'occupa à écrire, avec des crayons de diverses couleurs, celles de leurs Actions qui le frappaient davantage. Par ce moyen, il se les imprima profondément dans l'esprit; &, à force de les méditer, il se sentit enflammé d'un si ardent desir de les imiter, qu'il s'imaginait déjà être parvenu à la plus éminente Sainteté, & voir briller son nom dans le Calendrier. Parmi ces flatteuses Pensées, transporté du plaisir qu'il y prenoit, il ne songea plus qu'à travailler à se rendre digne d'être un jour publiquement invoqué. Dans cette vûe, il se mit à réfléchir attentivement sur les Actions les plus extraordinaires qu'il avoit remarquées en relisant la *Légende*, & la *Vie des Saints Peres des Deserts*; & il n'y trouva rien qui lui parût au-dessus de ses forces.

POURQUOI, disoit-il, moi, qui suis d'une complexion si robuste, ne pourrois-je pas faire ce qu'ont fait tant de Saints avec un tempéramment délicat; & ne prendre, comme SAINT HILARION, pour toute nourriture, que quatre Figues par jour après le
Soleil

Soleil couché: ou ne vivre, comme ST. APOLLONE, que d'Herbes crues, telles que les produit la Terre sans être cultivée, & que les Bêtes les broutent: ne dormir que sur une pierre, sans m'y appuyer, comme ST. PACOME; ou assis dans le creux d'un tronc d'arbre, entouré de tous côtez de pieux pointus, comme ST. ZUIRARD; ou même ne me point coucher du tout, comme ST. DOROTHÉE le Thébain? Pourquoi ne pourrois-je pas faire deux cens génuflexions par jour, comme ST. GUINGALOIS; trois cens fois la prière, comme ST. PAUL l'Anachorete; &, à l'exemple de ST. POLICRONE, mettre sur mes épaules la racine d'un gros chêne, en faisant l'Oraison? Quoi! moi, qui ai souffert, avec tant de constance, de si cruels tourmens, afin de pouvoir porter une Botine de Maroquin proprement collée sur ma cuisse, je refuserois de souffrir de moindres maux pour devenir un grand Saint? Et quoi! si un ST. DANIEL a bien eu le Courage d'imiter l'admirable ST. SIMEON Stylite, qui se tenoit de tout jour & nuit sur le haut d'une Colonne de quarante coudées de hauteur, qui m'empêchera de faire la même chose, ou du moins de me tenir tout courbé dans une cage posée sur la pointe d'un Rocher, ou suspendu en l'Air, comme l'ont pratiqué ST. BARADAT, & ST. THALELLE? Qui m'empêchera d'éteindre les Feux de la Concupiscence, en me jettant nud au milieu d'un essain de Mouches, comme ST. MA-
CAIRE

CAIRE d'Alexandrie; ou dans un amas de ronces & d'épines, comme ST. BENOIT; ou dans l'Eau au milieu de l'Hiver, comme ST. ADHELME, & ST. ULFRIC; ou dans les Glaces, & dans les Neiges, comme le Séraphique ST. FRANÇOIS? Qui m'empêchera, enfin, de me frapper de mille coups de verge par jour, ainsi que le faisoit ST. ANTHELME; & même d'imiter le grand ST. DOMINIQUE l'Encuirassé, qui se donnoit trois-cens mille coups de fouet chaque Semaine, en récitant vingt Pseaumes? Leur Chair étoit-elle donc d'une autre nature que la mienne; ou voudrois-je leur céder en Ferveur & en Courage?

XIII.
Il embrasse
la Chevalerie errante
Spirituelle.

XIII. C'EST ainsi qu'INIGO, après avoir comparé la Chevalerie errante Mondiale avec la Spirituelle, donna la Préférence à celle-ci, parce qu'il y trouva un plus grand Merveilleux. Il passa insensiblement de l'admiration de l'une à une plus grande admiration de l'autre, & de cette plus grande admiration à l'imitation.

UNE Vision, qu'il eut peu de jours après, ne contribua pas peu à l'affermir dans le Choix qu'il venoit de faire. Il s'imagina, pendant une nuit très-obscuré, qu'il voyoit la Vierge, tenant le petit JESUS entre ses bras. Elle étoit environnée d'une lumière très-resplendissante; & elle ne l'eut pas plutôt honoré d'un de ses gracieux regards, qu'il sentit son Ame inondée

inondée d'une onction toute céleste. Pendant cette Vision, qui dura assez de tems, il lui sembloit qu'on lui purifioit le cœur, & qu'on effaçoit de son Esprit les images obscènes, qu'avoit laissé dans son imagination sa vie passée. Et comme le sévère régime, qu'il fut obligé de garder durant la cure de sa jambe, avoit tellement amorti ses passions, qu'il ne sentoit plus l'aiguillon de la chair, il crut que la Vierge l'avoit favorisé du rare don de continence.

SA Jambe étant assez bien guérie, il se prépara tout de bon à aller chercher des Aventures, & il s'y prépara secrètement; persuadé, que, si l'on venoit à découvrir son dessein, sa Famille mettroit tout en œuvre pour le rompre. Mais, il eut beau se contraindre, il lui échappoit tant de choses qui marquoient un dérangement d'Esprit, que Dom MARTIN GARCIE, son Frere aîné, qui, depuis la Mort de Dom BERTRAM, possédoit le Château de Loyola, le soupçonna d'avoir en tête quelque Projet extravagant.

XIV. POUR s'en éclaircir, il le prit un jour en particulier; &, après l'avoir loué des grandes qualitez que la Nature lui avoit données, & de la gloire qu'il s'étoit acquise au Siège de Pampelane, il le conjura, de ne point détruire la belle réputation qu'il s'étoit faite, & de ne pas des-

XIV.
Son Frere
veut en
vain l'en
détourner.

XV
à la II
-struic

18 HISTOIRE DE DOM INIGO

Famille illustre, qui s'étoit toujours autant distinguée par le Bon-Sens que par la Bravoure. INIGO, qui s'imaginait n'agir que par une Impulsion Divine, répondit à son Frere, qu'il étoit bien éloigné de faire des folies; qu'il tâcheroit toujours de vivre en Homme sage; qu'il ne feroit jamais rien qui pût ternir la Gloire de la Maison de Loyola.

QUOIQ'UNE Réponse aussi vague contentât peu Dom MARTIN, elle lui fit néanmoins espérer, que son Frere feroit des Réflexions, qui l'empêcheroient de précipiter la fuite qu'il méditoit; & que le tems, de bons bouillons, une nourriture suffisante, raccommoheroient toutes choses.

XV.
Sonic d'I-
nigo.

XV. TANDIS qu'il se flattoit de cette espérance, INIGO, qui bruloit de sortir de Loyola, monta sur une Mule, disant qu'il alloit voir le Duc de NAJARE, qui avoit souvent envoyé demander des nouvelles de sa Santé, & qui demeurait à Navarret, petite Ville voisine. Après avoir rendu à ce Seigneur une courte Visite de civilité, il remonta sur sa Mule; &, dès qu'il fut sorti de Navarret, il renvoya deux Valets, qui l'avoient accompagné, & leur donna, en les congédiant, une partie de l'Argent qu'il avoit sur lui.

XVI.
Il va à
Montfer-

XVI. IL prit ensuite la route de Montserrat, Monastere de ST. BENOIT,

à une journée de Barcelonne, bâti sur une Montagne, toute couverte de Rochers, & non moins fameux par l'horrible Prodiges qui donna lieu à sa Fondation, & par les Miracles qu'une Image de la Vierge est en réputation d'y faire, que par la pieuse Credulité des Pélerins, qui, de tous les endroits du Monde Catholique, viennent avec confiance demander à cette Image la guérison de tous leurs maux (1).

rat. Ce qui
lui arrive
sur le che-
min.

IL

(1) COMME ce qui a donné lieu à la Fondation du Monastere de Montserrat n'est pas connu de tout le Monde, & qu'il merite bien de l'être, j'ai crû qu'on ne seroit point fâché d'en trouver ici l'Histoire abrégée. La voici donc en substance, telle qu'elle se trouve dans un Livre assez rare, intitulé: *Histoire des Miracles faits par l'Intercession de Notre-Dame de Montserrat.*

LE premier Comte de Barcelonne avoit une Fille d'une beauté accomplie, dont le Diable s'étoit emparé. Ce Comte la mena à un Hermite, nommé Frere JEAN GUÉRIN, & surnommé le *Saint-Homme*, afin qu'il chassât le Diable qui la possédoit; ce que fit GUÉRIN. Mais, de peur que le Diable ne rentrât dans ce beau Corps, le Comte, par le conseil du même Diable qui en étoit sorti, laissa sa Fille pendant neuf jours avec le *Saint-Homme*, qui en devint amoureux, la viola, & l'égorgea.

GUÉRIN alla à Rome chercher le Pardon de ces deux exécrables Crimes. Il les confessa

IL avoit fait vœu de Chasteté perpétuelle en sortant de Navarret, non seulement

au Pape, qui en frémit d'horreur; & qui lui ordonna, pour Pénitence, de s'en retourner, à quatre Pattes, à Montserrat, de ne point parler, & de ne point se lever sur ses pieds, jusques à ce qu'un Enfant, âgé de trois à quatre Mois, lui dit, qu'il se levât, & que Notre-Seigneur lui avoit pardonné son Péché.

SEPT Ans après, le Comte de Barcelonne, chassant sur la Montagne de Montserrat, ses Chasseurs trouvèrent, dans une Caverne, un Homme velu comme un Ours, & marchant à quatre Pattes. Ils le prirent vivant, l'emmenèrent à Barcelonne, & le mirent dans une Ecurie du Château, où ils l'enchaînèrent comme une Bête féroce.

A quelques jours de-là, le Comte fit un Festin solennel, à l'occasion d'un Enfant qui lui étoit né. Les Conviés, ayant ouï parler de l'Homme velu, désirèrent de le voir. On l'ammena dans la Salle des Banquets, où l'Enfant, dont on célébroit la Naissance, & qui n'avoit que deux à trois mois, entra au même moment, porté entre les bras de sa Nourrice. Il n'eut point plutôt jetté les yeux sur le nouveau **LICAON**, qu'il lui dit d'une Voix haute & distincte: *Lève-toi droit, Frere JEAN GUÉRIN; car, Dieu t'a pardonné tes Péchez.* A l'instant, il se leva sur ses pieds, & raconta toute son Histoire au Comte, qui lui ratifia son Pardon, en lui disant: *Puisque Dieu t'a pardonné ton Péché, je te le pardonne aussi de bon cœur.* Mais, ajouta-t-il, je desire de savoir

ment pour être plus digne de servir la Vierge, dont il alloit être armé Chevalier;

ois tu as enterré ma Fille, afin que je la fasse porter à Barcelonne, & qu'on la mette dans le Tombeau de ses Peres. GUÉRIN ayant montré le lieu où elle étoit, on y ouvrit la Terre; & au grand étonnement des Spectateurs, on y trouva la Fille du Comte pleine de vie, & belle à ravir. On y voyoit seulement une espèce de colier de fil d'écarlate, à l'endroit où le *Saint-Homme* lui avoit coupé la gorge. Elle dit à son Pere, que la Vierge, à qui elle s'étoit recommandée, l'avoit ainsi miraculeusement conservée.

ON fit bâtir en ce même lieu, en reconnaissance d'une si grande Merveille, un Couvent de Filles, dont celle du Comte devint l'Abbesse; & Frere JEAN GUÉRIN en fut fait le Confesseur & le Directeur.

ON trouva auprès de-là une Image toute rayonnante de Lumière, & qui parfumoit l'Air des environs d'une Odeur très-suave. On voulut transporter ailleurs cette Image; mais, elle se rendit si pesante, qu'il fut impossible de la soulever. On comprit par ce Prodige, qu'elle vouloit rester dans le lieu où la Fille du Comte de Barcelonne avoit été enterrée; & l'on bâtit-là le Monastere de Notre-Dame de Montserrat. C'est dans ce Monastere, qu'est cette fameuse Image, dont on raconte tant de Merveilles; & c'est devant elle, qu'UNISO fit la Veille des Armes, quand il se consacra au Service de la Vierge, en qualité de son Chevalier.

lier; mais aussi, pour mettre le sceau à la faveur qu'il croyoit avoir reçue dans la Vision dont nous avons parlé: car, quoiqu'il ne se crût plus sujet aux tentations de la Chair, il se défiloit de lui-même, & craignoit que ses feux mal-éteints ne se ralumassent, s'il n'ajoutoit au don de continence le vœu de la garder toujours.

EN poursuivant sa route, il eut une Avanture, dans laquelle le Zele ardent, qu'il avoit conçu pour le Service de MARIÉ, parut avec beaucoup d'éclat. Un de ces Maures Mahométans, qui étoient alors repandus dans les Royaumes de Valence & d'Arragon, le joignit en chemin. Comme les Voyageurs se demandent, & se disent d'ordinaire, le lieu où ils vont, INIGO ne fit nulle difficulté de dire qu'il alloit à Montserrat. Il raconta au Maure l'Histoire de l'Image miraculeuse, qu'on y adore; &, faisant insensiblement tomber le Discours sur les Divines Perfections de Notre-Dame, il exalta, sur-tout, la glorieuse Prérégative qu'elle avoit d'être la seule Femme qui fût Mere & Vierge tout ensemble. *Doucement, je vous prie, dit le Sarrasin. Je veux bien vous accorder qu'elle a conservé sa Fleur Virginale jusqu'à la Naissance de son Fils; mais, je vous soutiens, qu'il est impossible, qu'elle ne l'ait perdue, en lo mettant au Monde. Elle ne l'a point perdue, répondit INIGO*
 tout

tout enflammé d'une sainte Furie: & si
 tu ne confesses, que sa Maternité ne lui a
 point ôté sa Virginité, tu me payeras tout
 à l'heure l'horrible Blasphème que tu viens
 de proférer contre cette admirable Vierge
 Mere, Vierge des Vierges, & Reine des
 Vierges. Seigneur Chevalier, repartit le
 Mahométan, d'un ton de voix fort doux,
 faites-moi comprendre, je vous en conjure,
 comment une Vierge peut devenir Mere sans
 cesser d'être Vierge; & , alors, j'avouerai de
 bon cœur, que votre Dame est demeurée Vier-
 ge après l'Enfantement. Et, si je te le fai-
 sois comprendre, reprit INIGO, quel Mé-
 rite aurois-tu de le croire? Nul, repliqua
 humblement le Maure: mais, en aurois-je
 davantage, si je croyois une chose qui impli-
 que Contradiction?

L'ORGUEILLEUX Sarrafin ne s'en
 tint pas-là. Non content de ne vouloir
 s'en rapporter qu'à sa superbe Raison, il
 eut l'audace de tourner en ridicule la
 Créance de son Adversaire. Mais, s'ap-
 percevant qu'il avoit affaire à un Homme
 qui savoit mieux se battre que raisonner,
 il donna des deux, & prit brusquement la
 fuite.

INIGO le galopa d'abord. Il étoit sur
 le point de l'atteindre, quand, tout à
 coup, il se sentit agité d'un scrupule, qui
 le fit arrêter en un endroit, où le che-
 min se divisoit en deux, dont l'un menoit
 à Montserrat, & l'autre à un Bourg où
 alloit le Maure.

INCERTAIN, s'il devoit courir après lui, ou le laisser aller, il demeura quelque tems à délibérer en lui-même sur ce qu'il feroit. Enfin, ne sachant quel parti prendre, & craignant de manquer aux Loix de la Chevalerie, s'il ne poursuivoit le Blasphémateur; il s'avisa, à l'imitation des anciens Chevaliers errans, de laisser, à la sagesse de sa Mulc, la décision de ce doute. Il lui lâcha donc la bride, & l'abandonna à elle-même; bien resolu de poignarder l'Incrédule, si elle prenoit le chemin du Bourg. Heureusement pour le Sarrasin, elle marcha droit à Montserrat: ce qui fit croire à INIGO, qu'elle étoit inspirée comme l'OYE & la CHÈVRE, qu'une Armée de près de deux cens mille Croisez prit autrefois en Hongrie pour ses Guides (1); & qu'ainsi le Ciel ne demandoit pas la Vengeance des Blasphemes qu'il avoit ouïs.

XVII.
Il fait la
Veille des
Âmes.

XVII. ÉTANT arrivé à une Bourgade, qui est au pié de la Montagne, il achetta une Robe de grosse toile, une Corde,

(1) Les Chroniques de Jérusalem, Chapitre dernier du premier Livre, rapportent, qu'en l'Année MLXXXVI, près de deux cens mille Croisez, commandez par EMICO, CLAREBALDE, & THOMAS, s'abandonnèrent à la Conduite d'une Oye & d'une Chèvre, qu'ils croyoient être divinement inspirés pour les conduire de Hongrie à Jérusalem.

de, pour lui servir de Ceinture, des Sandales, un Bourdon, une Callebasse; &, ayant mis à l'arçon de la selle cet Equipage de Paladin Spirituel, il gagna en diligence Montserrat.

IL commença, en y arrivant, par faire une Confession générale de tous les Péchez qu'il se souvenoit d'avoir commis depuis son Enfance, & qu'il avoit écrit avec une scrupuleuse exactitude. Il employa trois jours entiers à les reciter à un Moine de la Maison, qui étoit le Confesseur ordinaire des Pèlerins; &, en ayant reçu l'Absolution, il lui demanda des Avis sur la Vie austère qu'il projettoit de mener. Ce Religieux, qui vivoit lui-même très-austèrement, ne manqua pas de louer la Résolution d'INTIGO, & de l'y confirmer.

POUR commencer à la mettre en exécution, il alla sur le soir trouver un Pauvre; &, s'étant dépouillé jusqu'à la chemise, il lui donna en cachette ses habits. Il se revêtit ensuite de sa Robe de toile; & retourna, ainsi vêtu, à l'Eglise du Monastère. Il se souvint, en y entrant, de ce qu'il avoit lû dans AMADIS, & dans d'autres Histoires Romanesques, que les nouveaux Chevaliers, avant que de recevoir l'Ordre de la Chevalerie, veilloient une nuit tout armez; ce qui s'appelle, en Stile Paladin, *faire la Veille des Armes*. Pour ne point manquer à une

formalité si essentielle, il veilla toute la nuit du 24. au 25. de Mars de l'Année 1522. devant l'Image de la Vierge, tantôt debout, tantôt à genoux, toujours les yeux tournez vers l'Image, & se dévouant au Service de MARIE, en qualité de son Chevalier.

IL pendit son Épée & son Poignard à un pilier, proche de l'Autel de la Vierge; puis ayant fait présent de sa Mule au Monastère, il partit de Montserrat à pié, & de grand matin, dans la crainte d'être reconnu par des Gens de son País.

XVIII.
Il va à
Manteze.

XVIII. IL marchoit le Bourdon à la main, la Callebasse au côté, la tête découverte, & un pié nu; car, pour l'autre, qui se sentoit encore de sa blessure, & qui s'enflloit toutes les nuits, il jugea à propos de le chauffer. Il marchoit avec une vigueur, qui ne pouvoit venir que de l'Inexprimable satisfaction qu'il avoit d'être armé Chevalier de la Vierge, & de se voir en liberté d'aller chercher ses Aventures.

A PEINE eut-il fait une lieuë, qu'il entendit derrière lui un Cavalier, qui couroit à bride abbatue. C'étoit un Officier de la Justice de Montserrat, qui venoit lui demander, s'il étoit vrai qu'il eût donné de riches Habits à un Gueux, qu'on en avoit trouvé saisi, & que le Juge du Lieu avoit fait mettre en Prison, parce que, quelque chose que cet Homme pût dire,

dire, on le soupçonnoit de les avoir volés. INIGO confessa la vérité, pour délivrer l'Innocent. Mais, il ne voulut jamais se faire connoître à l'Officier, qui lui demandoit son nom & sa qualité.

APRÈS cette fausse allarme, il poursuivoit son chemin vers Manreze, petite Ville à trois lieues de Montserrat, obscure alors; mais, que notre Chevalier a rendu extrêmement célèbre, par la Pénitence qu'il y a faite: Pénitence, qu'on met avec raison fort au-dessus de celle, que fit le grand AMADIS de Gaule sur la Roche pauvre, & que l'admirable DOM QUICHOTTE renouvela dans la Montagne noire.

XIX. NOTRE Chevalier, en arrivant à Manreze, alla loger à l'Hôpital de la Ville. Il eut une joye extrême de se voir au nombre des Gueux, & de pouvoir mener une Vie semblable à la leur. Il mandioit son Pain de porte en porte: &, de peur qu'on ne devinât sa qualité à un certain air que les Personnes bien nées conservent jusques sous les haillons, il étudioit les manières grossières de ceux avec qui il vivoit à l'Hôpital; & s'efforçoit, non seulement de les imiter, mais même d'encherir sur ce qu'il remarquoit en eux de plus rebutant. Il y réussit à merveille. Ses cheveux sales, & en desordre, lui cachotent la moitié de son Visage; & sa Barbe, aussi longue, aussi négligée,

XIX.
Saintes Extravagances
qu'il y fit.

gligée, auffi crasseufe, que fes Cheveux, lui en couvroit l'autre moitié : ce qui, joint à fes Ongles, qu'il laiffoit croître jufqu'à faire peur, le défiguroit tellement, qu'il avoit plus l'air d'un Ours, que d'un Homme.

IL étoit fi effroyable & fi ridicule tout enfemble, que, dès qu'il paroiffoit, les Enfans le montroient au doigt, lui jettoient des pierres, & le fuivoient dans les rues avec de grandes huées. Les Femmes, à qui il demandoit l'Aumône, prenoient la fuite, épouvantées de fon affreufe figure. Le Peuple en faifoit fon Jouët, & les honnêtes-gens étoient d'avis, qu'on le mit aux petites Maisons. Il fouffrit toutes ces Infultes avec une merveilleufe patience. Il affectoit même de paroître encore plus fou, qu'il ne l'étoit ; afin de s'en attirer de nouvelles, & d'avoir par-là plus d'occasions d'étouffer en lui les mouvemens de l'orgueil & de l'amour propre, qui ne laiffoient pas de fe faire paffage au travers de ces étranges Folies.

IL commença fa Pénitence par jeûner tous les jours au Pain & à l'Eau, excepté le Dimanche, qu'il mangeoit un peu d'Herbes cuites, dans lesquelles il méloit de la cendre. Il ceignit fes reins d'une Chaîne de fer : il porta, fous fa Robe de toile, un âpre Cilice ; &, à l'imitation de ST. DOMINIQUE, il fe donnoit trois fois le jour la Discipline. Outre cela,

il veilloit presque toute la nuit, & couchoit à terre.

IL employoit tous les jours réglément sept heures à la Prière: &, quoiqu'il ne connût alors que l'Oraison vocale, il ne laissoit pas de faire aussi, sans le savoir, l'Oraison mentale; car, il prioit quelquefois dans son esprit, sans proférer aucune parole, & demouroit des heures entières immobile comme une Statue.

IL alloit souvent rendre ses Hommages à la Vierge MARIE, sa Dame, dans son Temple de Viladordis, qui n'est qu'à une demie-lieue de Manreze; &, pour se rendre plus agréable à ses yeux, il ajoutoit au Cilice, & à la Chaîne de fer, qu'il portoit, une Ceinture de certaines Herbes très-piquantes.

XX. IL avoit déjà passé quatre Mois dans un genre de Vie si bizarre, sans que le Diable se fût encore avisé de troubler la Joye qu'il y goûtoit. Mais, dit un Sage, qui a transmis à la Postérité les hauts Faits de notre Héros, ce Malin Esprit, le voyant un jour dans l'Hôpital se plaindre parmi les Ordures de ce triste Séjour de la Misère, ne put supporter une si grande Humilité en un Homme élevé dans le Palais des Rois. *Que fais-tu, à l'Hôpital?* lui suggera-t-il. *Quelle Infamie, à un Homme de ta qualité, de mener la vie d'un Guenx! L'ordure & la crasse sont-elles donc de l'essence de la Sainteté, & ne peut-*

XX.
Il est tenté
du Diable.

on y parvenir, qu'en se laissant manger tout vivant à la Vermine? N'as-tu pas de honte de te dégrader ainsi de ta Noblesse, & de deshonorer ton illustre Maison? Le Ciel, qui t'a donné un Cœur généreux, veut que tu sois un saint Chevalier, & non pas un misérable Vagabond. Sors donc de ce sale Lieu. Va montrer tes Vertus à la Cour ou à l'Armée. Ton Exemple fera-là plus de fruit que dans un Hôpital.

CES Pensées trouvèrent d'abord quelque accès dans l'esprit d'INIGO. Mais, il découvrit bien-tôt le piège que le Tentateur lui cachoit sous des suggestions si conformes au Bon-Sens. Il comprit, qu'il ne vouloit le faire rentrer dans le sentier de la Raison, que pour l'enlever à la Chevalerie errante Spirituelle. Ainsi, pour confondre le Malin Esprit, & pour se préparer en même tems à ses Aventures, où il prévoyoit que l'habitude de la pauvreté lui seroit nécessaire, il s'accoutuma plus que jamais à la Vie des Gueux.

LE Démon, confus d'avoir si mal réussi, fit une seconde tentative. Il rendit publique l'Aventure du Mendiant de Montserrat, & fit repandre dans Manreze le bruit, que le Pauvre inconnu, l'Insensé dont tout le Monde se moquoit, étoit un Homme de qualité, qui faisoit Pénitence; & qui, pour cacher la splendeur de sa Race, s'étoit dépouillé de ses riches

riches Habits, & les avoit troquez contre ceux d'un Pauvre. Alors, on regarda INIGO avec d'autres yeux. On le vint voir par curiosité : on lui trouva, sous le masque hideux de la Pauvreté, un air noble, qu'on n'avoit point apperçu auparavant ; & ceux, qui s'étoient le plus moquez de lui devinrent ses plus grands Admirateurs. Satan s'applaudissoit déjà du succès de son Stratagème ; mais, sa joye fut courte. INIGO ne donna point dans le piège. Il prit la fuite, & chercha une retraite, où il fût plus caché que dans Manreze.

XXI. IL la trouva au pié d'une Montagne, à un quart de lieuë de cette Ville. C'étoit une Caverne, qui, comme celle de MONTÉSINOS, étoit entourée de broffailles & de ronces ; mais, plus affreuse, & d'un plus affreux accès. Après avoir percé les broffailles, il passa au travers des épines, malgré les pointes qui lui déchiroient la peau ; puis, s'étant coulé avec beaucoup de peine par l'ouverture, qui étoit fort étroite, il s'enfonça dans le creux de l'antre, où il établit sa demeure.

CE fut dans cette horrible Caverne, creusée dans le Roc, & qui ne recevoit qu'un peu de jour d'enhaut par une petite fente du Rocher, que notre Chevalier exerça sur son Corps ces Cruautez qui l'ont rendu si fameux. Quatre ou cinq fois

XXI.
Il se retire
dans une
Caverne.

Il se retire
dans une
Caverne.

fois le jour, il se donnoit une grêle de coups, avec une Chaîne de fer; &, à l'exemple de Saint JÉRÔME, il se fraploit rudement la Poitrine avec un Caillou. Il demouroit trois ou quatre jours, sans prendre nulle nourriture; &, quand les forces lui manquoient, il mangeoit quelques Racines cruës, qu'il trouvoit près de la Caverne, ou un peu de Pain moisi, qu'il avoit apporté de l'Hôpital. Ces excès l'abbatirent tellement, qu'il tomboit dans des foiblesses continuelles. Des Gens, qui, à force de le chercher, découvrirent sa retraite, le trouvèrent un jour évanoui d'inanition à l'entrée de la Caverne. Un peu de nourriture, qu'ils lui firent prendre, l'ayant fait revenir de sa défaillance, il voulut aussi-tôt regagner le fond de la Grotte; mais, on le mena malgré lui à l'Hôpital de Manreze.

XXII.
Il retourne
à Manreze,
où il est
attaqué de
nouveau
par le Dia-
ble.

XXII. UN jour, qu'accablé de Maux, il commençoit à se décourager, le Diable, qui ne dort jamais, saisit cette occasion pour l'arracher entièrement à la Vie pénitente qu'il menoit. *Comment pourras-tu, lui dit-il intérieurement, comment pourras-tu soutenir une Vie si austère pendant soixante & dix ans, que tu as encore à vivre (1)?* Mais, INIGO lui répondit en

(1) *Quis, inquit, fieri potest, ut duram hanc, & feram agrestium hominum vitam SEPTUAGINTA*

en lui-même, comme nous l'apprend RIBADÉNEYRA, l'Historien de ses Pensées secrètes: *Toi, qui parles de la sorte, peux-tu seulement m'assurer une heure de vie? Ce n'est pas toi, qui es le maître de mes jours; & quand bien même ma Pénitence devoit encore durer soixante & dix ans, que sont des Maux d'une si courte durée, au prix du Bonheur éternel qui en sera la récompense?*

IL n'eut pas plutôt repoussé cette Tentation, qu'il fut assailli d'une autre, non moins dangereuse. La Fièvre le prit avec une telle violence, qu'il devint aussi malade de Corps, qu'il l'étoit d'Esprit. Etant tombé en rêverie, & ayant l'imagination remplie des grandes austéritez qu'il avoit pratiquées, il crut entendre une voix qui lui disoit: *Ne crains point, INIGO: la Mort, si terrible aux Pécheurs, n'a rien qui doive t'épouvanter. Tes Prières, tes Veilles, tes Jeûnes, tes Macérations; sur-tout, cet éminent degré de Sainteté, où tu es parvenu en si peu de tems, te donnent droit de paroître avec une pleine assurance devant Dieu. Ne vois-tu pas ta Robe de toile, ta*
Disci-

GINTA annos, ad quos victurus es, perferas?
 Ribad. Vit. Ign. Libr. I. Cap. VI.

BOUHOURS fait parler le Diable plus raisonnablement, & ne le fait menacer INIGO que de cinquante Ans de Vie. INIGO avoit alors trente & un An.

Discipline, ta Chaîne de Fer, ton Caillon, & ton Cilice, rangez en forme de Trophee devant ta Caverne, encore arrosée de tes larmes, & teinte de ton sang? Ne vois-tu pas le Ciel ouvert, où les Anges, avec des Palmes & des Couronnes dans les mains, t'invitent de venir jouir des Triomphes qui t'y sont préparez?

IL eut bien de la peine à se défendre des sentimens de vaine gloire que lui inspiroit une si agréable Vision. Peu s'en fallut, qu'il ne tombât dans la faute de ST. SIMEON STYLITE, qui, s'imaginant voir un Ange de Lumiere venir à lui dans un Chariot de Feu, pour l'enlever au Ciel, leva le pié pour entrer dans ce Chariot. Si INIGO ne fit pas la même chose, c'est qu'il trouva que la Pénitence, qu'il avoit faite, étoit trop courte, pour avoir expié les longs desordres de sa vie passée. La vûe de l'Enfer, qu'il se représenta ouvert sous ses pieds, & prêt à l'engloutir, dissipa la Vision du Ciel, & lui fit enfin surmonter la Tentation. Il fut si effrayé du danger dont il venoit d'échapper, qu'il engagea des Dévotes, qui le servoient dans sa Maladie, à lui dire incessamment: *Souvenez-vous de vos Péchez, & ne pensez pas que le Paradis soit dû à un misérable Pécheur comme vous.*

XXIII.
Il tombe
dans une
noire Mé-

XXIII. CE ne fut pourtant point-là le plus rude assaut qu'INIGO eut à soutenir dans sa Retraite de Manreze. Il igno-
roit

roit encore ce que les Maîtres de la Vie lancolie.
 Spirituelle appellent peines intérieures, ariditez, dégoûts, insensibilités, désolations, délaissemens, desespoirs. Le cerveau desséché par de longues abstinences, il révoit souvent, & ses rêves étoient toujours agréables. Après tout, il étoit heureux, puisqu'il s'imaginait de l'être. Mais, ces douces illusions, qui lui faisoient supporter avec joye les rudes travaux de sa Pénitence, se changèrent tout à coup en une noire Mélancolie, qui ne lui fit plus trouver que de l'amertume dans ses mortifications. Tourmenté de scrupules ridicules, agité de vaines terreurs, il ne faisoit que pleurer jour & nuit. Il ne pouvoit prendre un moment de repos.

CONSUMÉ de tristesse, il cherchoit dans le Jeûne, & dans les Macérations, du soulagement à ses Maux; mais, plus il jeûnoit, plus il se meurtrissoit, plus son Corps & son Esprit s'affoiblissoient, & plus sa Mélancolie augmentoit. Il disputoit sans cesse avec lui-même sur l'état de sa Conscience, sans pouvoir jamais la tranquiliser. La Confession générale, qu'il avoit faite à Montserrat, ne lui sembloit pas assez exacte, pour le rassurer sur sa vie passée: & toutes les actions de sa vie présente lui paroissoient des Péchez. Accablé de ces tristes Pensées, il gémissoit, il crioit, il se jettoit par terre, il

s'agitoit, il se rouloit comme un Homme que pressent les douleurs d'une violente Colique; & puis, se relevant tout épuisé de forces, il étoit dans un abattement qui le rendoit stupide & muet.

APRÈS bien des Réflexions inutiles, où son foible Esprit se perdoit, il s'imagina, que l'obéissance seule pouvoit le guérir, & que ses peines cesseroient, dès que son Confesseur lui commanderoit d'oublier tous les Péchez dont il s'étoit déjà confessé. Mais, comme il avoit lui-même inventé ce remède, il se fit un scrupule de le proposer à son Pere Spirituel.

LA Priere fut l'asile auquel il recourut. Il se mit à crier de toute sa force: *Secourez-moi, Seigneur, secourez-moi. C'est de vous seul, que j'attens la Paix de mon Ame. Cependant, je ne refuserois pas un Directeur qui me viendrait de votre main; & quand vous ne me donneriez qu'un PETIT CHIEN, pour me diriger, & pour calmer l'Agitation de mon Esprit troublé, je lui obéirois comme à mon Maître, & je le suivrois comme mon Guide (1).*

XXIV. MAIS, ni Bêtes, ni Gens, ne lui étant envoyez, il crut que Dieu l'a-

XXIV.

Et desespere de son Salut.

(1) *QUOD si vel CATULUM praeceptorem mihi, & perturbata Mentis pacificatorem dederis, ego non recuso. Libenter illum Ducem, illum vita Magistrum, te auctore sequar. Ribadencyræ, in Vit. Ign. Libr. I. Cap. VI.*

l'avoit délaissé, & que sa Damnation étoit certaine. Cette affreuse Idée acheva de lui renverser l'Esprit. Il se croyoit déjà en Enfer, & entre les Griffes de BELZEBUTH. Il rugissoit comme un Lion, & grinçoit les dents comme un Damné.

LES Dominicains de Manreze, touchés de l'état déplorable où ils le voyoient, eurent la Charité de le retirer chez eux, & tâchèrent de le guérir de sa Frénésie; mais, ils n'y purent réussir. Au contraire, elle augmenta au lieu de diminuer. Il en eut même un si violent accès, qu'étant un jour dans sa Cellule, peu s'en fallut qu'il ne se jettât par la fenêtre, pour mettre fin à l'horrible Tourment que lui faisoit endurer le Desespoir de son Salut. Il étoit déjà sur le bord du précipice; mais, par bonheur pour la Chevalerie errante Spirituelle, un bon intervalle, qu'il eut dans le moment qu'il alloit se précipiter, lui fit faire un pas en arrière; & fondant en larmes, il s'écria: *Non, Seigneur, je ne le ferai point.*

EN même tems, il se souvint d'avoir lû dans la *Vie des Peres des Deserts*, qu'un certain Hermite, ne pouvant obtenir de Dieu une Grace qu'il lui demandoit, fit vœu de ne point manger jusqu'à ce que sa demande lui eût été accordée. A l'exemple de l'Hermite, il résolut de ne prendre nulle nourriture jusqu'à ce qu'il eût

eût recouvré le doux Repos d'Esprit, dont il jouissoit auparavant. Il passa effectivement sept jours entiers, sans boire ni manger. Comme ses scrupules le tourmentoient toujours, & que ses forces ne s'abattoient pas tout-à-fait, il auroit poussé ce jeûne encore plus loin, si son Confesseur ne lui eût absolument ordonné de le rompre. Il obéit, & cet acte d'obéissance eut la vertu de lui rendre sa première tranquillité. Mais, trois jours après, ses doutes, ses tristesses, ses desespoirs, le reprirent avec tant de violence, qu'il auroit infailliblement succombé, s'il ne lui fût revenu dans l'esprit, qu'il ne devoit plus songer à ses vieux Péchez, puisqu'il en avoit obtenu l'Absolution. Il résolut en même tems de les oublier, & aussi tôt tous ses troubles se calmèrent.

XXV.
Sa Mélan-
colie se
change en
une douce
Manie.

XXV. IL ne fut pas seulement délivré de ses vains scrupules; mais, sa noire Mélancolie se changea en une douce Manie, qui lui fit goûter des consolations d'autant plus grandes, qu'elles succédoient à de cruelles peines. Il passa, pour ainsi dire, de l'Enfer au Paradis. Ce ne furent plus, disent les Historiens de sa Vie, qu'Apparitions, qu'Illuminations, qu'Extases, que Visions.

RECITANT un jour les Heures de la Vierge sur les degrés de l'Eglise des Dominicains, il vit, sous une Représentation corporelle, la Très-Sainte Trinité,
aussi

suffi clairement que nous nous voyons les uns les autres. Cette vûe lui causa un si grand attendrissement de cœur, qu'étant allé ensuite à une Procession solennelle, il ne put retenir ses larmes devant le Peuple. Il ne pensoit qu'à la Trinité, il ne parloit que de la Trinité, & il avoit l'Esprit si rempli de la Trinité, qu'il composa, sur ce Mystère inexplicable, un Livre de quatre-vingts feuillets, qui s'est perdu, on ne fait comment. Ce Livre, où l'Esprit de Dieu avoit, dit-on, plus de part que l'Esprit de l'Homme, & qu'un Cavalier ignorant, qui ne favoit guères que lire & écrire, ne pouvoit avoir fait sans être inspiré, est d'autant plus à regretter, que nous y aurions, sans doute, appris, comment trois Personnes, réellement distinctes, n'ont qu'une même & unique Essence; & comment cette Essence, unique en nombre, simple, indivisible, se communique à chacune des trois Personnes, sans se multiplier, ni sans se diviser.

PEU de tems après, une autre Vision lui découvrit l'Ordre que Dieu a tenu dans la Création du Monde.

UNE autre fois, il vit durant la Messe, au moment de l'Elevation, le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST sous les Espèces du Pain & du Vin. Il connut, que le Corps & le Sang ensemble étoient, non seulement sous chaque Espèce, mais encore sous chacune des plus petites parti-

cules de chaque Espèce: Que, par la Consécration, toute la Substance du Pain & du Vin étoit changée en la Substance du Corps & du Sang de Notre-Seigneur: Qu'après ce Changement, les Accidens du Pain & du Vin demeuroient, & subsistoient sans Sujet: Qu'enfin, ces Accidens, soutenus par Miracle, servoient de Voile à la Chair & au Sang de JESUS-CHRIST, & déroboient aux yeux des Communians un Spectacle, dont la Vûe leur feroit autant d'Horreur, que le Repas d'ATRÉE & de THIESTE.

IL vit souvent depuis le Fils de Dieu, & sa Divine Mere. Un jour, qu'il alla visiter l'Eglise de ST. PAUL, à un quart de lieuë de la Ville, il s'affit au bord du Cardoner, qui coule dans la Plaine de Manreze; &, s'étant mis à rêver, les yeux attachez sur cette Rivière, il eut une profonde Connoissance de tous les Mystères ensemble.

UN autre jour, qu'il prioit devant une Croix sur le chemin de Barcelonne, tout ce que ses Visions lui avoient fait connoître auparavant lui fut remis devant les yeux, par une nouvelle Vision, avec tant de clarté, qu'il lui sembloit que les Mystères de la Foi n'avoient rien d'obscur pour lui. Il croyoit les comprendre parfaitement; & il disoit, que quand ils ne seroient point écrits dans l'Evangile, il seroit prêt de les défendre jusqu'à la dernière goûte de son Sang.

DE toutes les Illustrations Divines, dont il se crut favorisé, la plus excellente, à son jugement, fut celle que nous venons de rapporter. Il avoit, disoit-il, plus appris de choses pendant la courte durée de cette Vision, qu'il n'avoit fait pendant tout le cours de sa vie, soit par l'Étude, soit par des Lumières surnaturelles. Il en étoit sorti si grand Théologien, qu'il ôsoit assurer, que, si les Saintes Ecritures étoient perdues, il n'y auroit de rien perdu pour lui.

AVANT cette admirable Illumination, il lui étoit apparu plusieurs fois, en plein jour, à l'Hôpital de Manreze, une Figure d'une merveilleuse Beauté, & toute resplendissante de Lumière, qui lui sembloit avoir la forme d'un Serpent plein d'yeux étincelans. Cette charmante Figure, que lui seul voyoit, lui faisoit un extrême plaisir; &, quand elle disparoissoit, il tomboit dans une tristesse qui le rendoit pensif & morne. Il la vit encore, lorsqu'il étoit en Oraison devant la Croix dont nous venons de parler; mais, pendant sa Prière, il crut découvrir, par une Lumière Divine, que c'étoit une Illusion du Diable, qui avoit pris ce Corps fantastique, pour le surprendre.

DEPUIS ce tems-là, ce ne fut plus qu'avec ses vilaines Cornes, ses Griffes crochues, ses Pieds fourchez, sa Queue rase & tortillée, son Visage noir, & sa

Figure hideuse, qu'il s'apparut à lui. D'ailleurs, notre Chevalier le craignoit si peu, que, pour le faire trembler, & l'obliger de fuir, il suffisoit qu'il le menaçât du bâton qu'il portoit.

IL ne faut pourtant pas dissimuler, qu'une fois le Démon l'étrilla bien, & qu'une autre fois il pensa l'étrangler. Mais, INIGO avoit la consolation de pouvoir attribuer ces disgraces à la trahison du Malin Esprit, qui l'avoit ainsi maltraité pendant qu'il dormoit.

DANS le même Hôpital de Manreze, il eut un Ravissement, qui dura huit jours, & qu'on ne croiroit jamais, s'il n'étoit attesté par un Historien aussi digne de foi que RIBADENEYRA, qui l'a rapporté le premier. Cette longue Extase commença un Samedi sur le soir, & elle finit le Samedi suivant à la même heure. On le crut mort, & on l'auroit enterré, si des gens, qui visitèrent son Corps, ne se fussent apperçus que le Cœur lui battoit un peu. Il revint à lui-même, ainsi que les sept Dormans d'Ephèse (*): &, en
ou-

(*) *Sept Freres de la Ville d'Ephèse, nommez MAXIMIEN, MALCHUS, MARTINIEN, CONSTANTIN, DENIS, JEAN, & SERAPION, ayant, sous l'Empire de DECIUS, refusé de sacrifier aux Idoles, se retirèrent dans une Caverne, où ce Prince les fit enfermer, en ordonnant qu'on en boucheât*

ouvrant les yeux, il dit deux fois, d'une voix tendre & dévote: *Ab! JESUS.*

L'OPINION commune des premiers Hommes de sa Compagnie, qui l'avoient souvent entendu parler de ses Visions de Manreze, est, que ce fut pendant ce long Ravissement, que lui furent montrez les principaux Traits de l'Ordre qu'il devoit fonder.

UNE Extase si merveilleuse ne pouvoit demeurer cachée. Aussi éclata-t-elle d'abord: & tout Manreze fut saisi d'admiration, à l'ouïe d'un Prodige si étonnant.

XXVI. TOUTES ces Illuminations, ces Visions, ces Extases, le fatiguèrent de telle sorte, qu'il tomba grièvement malade. Les Magistrats de Manreze, qui n'ignoient plus sa haute Naissance, le firent transporter de l'Hôpital chez un bon Bourgeois, où des Dévôtes le soignérent si bien, qu'en peu de tems il fut guéri. Mais, ayant recommencé ses Austéritez avant que d'être parfaitement rétabli, une rechûte le jetta dans un nouveau danger, dont il ne fut pas plutôt sorti, qu'il retomba encore, par sa faute, dans la même

XXVI.
Il tombe
malade.

chât l'Entrée. Ils s'y endormirent, & ne se réveillèrent qu'au bout de près de deux cens ans, sous le Regne de l'Empereur ТИВОДОСЪ. Voyez Grégoire de Tours, de la Gloire des Martyrs, Livre I, Chapitre XCV.

me langueur. Ces fréquentes rechûtes ruïnèrent bien-tôt sa Santé: &, s'il eût continué ses excès d'abstinence, c'en étoit fait du Chevalier de la Vierge. Mais, un nouveau Dessein, qu'il se mit dans la tête, le rendit à la Chevalerie errante Spirituelle.

XXVII.
Il se destine
au Ministère
Evangelique.

XXVII. RÉFLÉCHISSANT un jour sur la Connoissance, qu'il s'imaginait avoir de tous les Mysteres, il crut que le Ciel ne la lui avoit donnée, que pour le mettre en état de travailler avec succès au Salut des Ames; &, aussi-tôt, il résolut de se consacrer entièrement au Ministère Evangelique. Et, comme ce pénible Emploi demande de la Santé & des Forces, il modéra un peu ses Austéritez. Il quitta sa Robe de toile, pour en prendre une de bure, & se couvrit la tête d'une Calotte de la même étoffe. Il corrigea aussi ce qu'il y avoit de dégoûtant dans son extérieur. Il coupa sa Barbe, peigna ses Cheveux, dégrassa son Visage, roigna ses Ongles: après quoi, il sortit de sa Solitude, & se mit à parler publiquement des Choses du Ciel, en Homme qui croyoit en être immédiatement instruit de Dieu.

XXVIII.
Il compose
les Exercices
Spirituels.

XXVIII. SON Zele ne se borna point à instruire de vive Voix, il voulut aussi le faire par Ecrit: &, quoique toute sa Science consistât alors à savoir lire & écrire, il ne laissa point de composer un Livre d'une Mysticité si raffinée, que bien
des

des Gens ont douté, qu'un Homme aussi ignorant, qu'il l'étoit en ce tems-là, en fût l'Auteur. On en douteroit encore aujourd'hui, si le célèbre LOUIS DU PONT ne nous affûroit, que Dieu a révélé cet admirable Livre à notre Chevalier, & que la Sainte Vierge l'a aidé à le composer (*). Il est intitulé *Exercices Spirituels*: Titre, qui caractérise en même tems, & l'Auteur, qui avoit la tête pleine d'Idées guerrières, & l'Ouvrage, où ces Idées régnerent par-tout.

ON y voit JÉSUS-CHRIST sous la figure d'un Roi belliqueux, qui invite ses Sujets à l'accompagner dans une Expédition Militaire, où il prétend se rendre Maître de toute la Terre; & qui les invite sous ces Conditions avantageuses, qu'ils seront traités de la même manière que lui; qu'ils ne feront & ne souffriront rien, dont il ne leur donne l'exemple auparavant; &, enfin, qu'ils auront

(*) Refert LUDOVICUS DE PONTE, Vir omni exceptione major, in Vita P. BALTHASARIS ALVAREZ, Cap. XLIII: Deum hac Exercitia Sancto Patri nostro revelasse; imò per GABRIELEM, Archangelum, non nemini fuisse à Deiparâ Virgine significatum, se Patronam eorum, Fundatricem, atque Adjutricem fuisse, docuisseque IGNATIUM, ut ea sic conciperet, quo nomine se huic Operi dedisse initium. Alegambe & Sotwel, in Bibliothec. Societ. Jesu, pag. 1.

à proportion qu'ils partageront avec les Fatigues de la Guerre.

DANS une des Méditations, dont ces Exercices sont remplis (1), & dans laquelle on prétend que Dieu lui fit voir le Plan général de sa Société sous des Images Martiales, il représente JESUS-CHRIST, & le DIABLE, comme deux Puissances ennemies, qui se déclarent la Guerre, levent des Troupes, déploient leurs Drapeaux, se mettent en Campagne, exhortent leurs Gens à les suivre, & à combattre vaillamment.

C'EST sur ce Plan de Guerre, comme on le verra dans la suite de cette Histoire, qu'INIGO a établi cet Ordre formidable, où les Chevaliers naissent le Casque en Tête, & sont tous des Héros & des Fondres de Guerre, dont chacun, pris à part, vaut lui seul une Armée.

XXIX.
Il part de
Manreze.

XXIX. CEPENDANT, notre Chevalier songeoit à exécuter la Résolution qu'il avoit formée d'aller en la Terre-Sainte. Au commencement, il ne vouloit faire ce Voyage, que pour contenter sa Dévotion particulière. Mais, dans la suite, (animé par l'Exemple du Chevalier du Crucifix (2), qui, par un mouve-

(1) Méditation des deux Etendards.

(2) St. FRANÇOIS D'ASSISE, à qui ses Enfants donnent ce Titre, dans les Litanies qu'ils ont faites en son Honneur.

ment intérieur, qu'il croyoit venir du St. Esprit, avoit entrepris ce Voyage, pour convertir le Soudan de Babylone,) il résolut, par un pareil mouvement, d'aller planter la Foi Catholique dans la Palestine.

COMME il n'étoit venu à Manreze, qu'afin d'y attendre que la Peste, qui régnoit alors à Barcelone, cessât; il n'eût pas plutôt appris, qu'elle y étoit beaucoup diminuée, & que le Commerce de la Mer commençoit à se rétablir, qu'il se prépara à partir.

IL ne se déroba point de Manreze, comme il avoit fait de Montserrat. Il déclara son Voyage à ses Amis, sans leur rien dire néanmoins du dessein qu'il avoit de faire la Guerre au Mahométisme. Ils firent tous leurs efforts, pour le retenir. Ils lui représentèrent les Fatigues & les Périls d'un si long Voyage; mais, ni leurs prières, ni leurs raisons, ne purent l'arrêter un moment; tant il appréhendoit que le moindre retardement ne le rendit coupable de la perte des Ames, qu'il s'imaginait pouvoir arracher à l'Imposture.

QUELQUES-UNS de ses Amis s'offrirent de l'accompagner: la plupart lui présentèrent leur Bourse; & tous tâchèrent de l'engager à prendre du moins un Guide, qui fût le Latin & l'Italien,
&

& qui pût lui servir d'Interprete. Il ne voulut prendre, ni Compagnon, ni Guide, ni Argent; de peur de déroger aux Loix de la Chevalerie errante Spirituelle, qui veulent qu'un Chevalier ne dépende absolument que de la Providence. Il disoit à ceux, qui le pressoient de se précautionner contre les Besoins de la Vie, qu'une aveugle Confiance tenoit lieu de tout; & qu'on n'avoit occasion de bien exercer cette Vertu, que dans le manquement de toutes choses. Ainsi, regardant les Conseils de la Prudence comme des Tentations du Malin Esprit, il partit seul de Manreze, après y avoir demeuré plus de dix Mois.

FIN DU PREMIER LIVRE.



HISTOI-



HISTOIRE
DE
L'ADMIRABLE
DOMINIGO
DE GUIPUSCOA,
CHEVALIER DE LA VIERGE,
ET INSTITUTEUR DE L'ORDRE
DES INIGHISTES.

LIVRE SECOND.

SOMMAIRE

DE CE

SECOND LIVRE.

I. **I**NIGO arrive à Barcelone. Une Dévotion lui voit le Visage lumineux, & lui sauve la Vie. II. Il s'embarque pour l'Italie. Aventure qu'il met à fin à Gayette. III. Il va à Rome, & à Venise. IV. Ce

Tome I. D qui

qui lui arrive à Venise. V. Et dans son Voyage de la Terre Sainte. VI. Il arrive à Jérusalem, & y visite les Saints Lieux. VII. Il veut convertir les Mahométans. VIII. On le chasse de la Palestine. IX. Il en sort, & se rend à Venise. X. Il retourne à Barcelone. XI. Aventures qu'il eut sur la Route. XII. Il commence à étudier à trente-trois ans. XIII. Ce qui lui arrive à Barcelone pendant ses Etudes. XIV. Il va à Alcalá pour les y continuer, & mene avec lui trois Compagnons. XV. Il triomphe d'une Troupe d'Esprit; follets. XVI. Il se rebute de l'Etude; & se met à dogmatiser. XVII. Il est soupçonné d'Hérésie, & n'en est point trouvé coupable. XVIII. On l'accuse d'avoir gâté l'Esprit de deux de ses Dévotes. XIX. Il est mis en Prison pour ce sujet. XX. Il est élargi. XXI. Il va à Salamanque, & y est convaincu d'Ignorance, & de Fanatisme. XXII. Il quitte l'Espagne, & va en France. XXIII. Il recommence ses Etudes à Paris au College de Montaignu. XXIV. Il est déferé à l'Inquisiteur. XXV. Il va en Flandres, & en Angleterre, chercher des Aumônes. XXVI. A son retour, il se met au College de Sainte Barbe, & y est condamné au Fouët. XXVII. Il étudie en Théologie, & choisit de nouveaux Compagnons. XXVIII. Son admirable Méthode de convertir les Pécheurs. XXIX. LE FEVERE devient son premier Compagnon. XXX.

SOMMAIRE DU II. LIVRE. 51

XXX. XAVIER le second. XXXI. LAINEZ, & SALMERON, le troisieme & le quatrieme. XXXII. BOBADILLA le cinquieme. XXXIII. RODRIGUEZ le sixieme. XXXIV. INIGO propose à ses Compagnons la Conquête Spirituelle de la Palestine. XXXV. Lui, & eux, font leurs premiers Vœux à Montmartre. XXXVI. Moyens, dont il se sert, pour se les attacher plus étroitement. XXXVII. Il est déféré de nouveau à l'Inquisiteur, & justifié. XXXVIII. Il retourne en son Pays. XXXIX. Il y prêche. XL. LE FEVRE lui gagne à Paris trois nouveaux Compagnons, nommez LE JAY, CODURE, & BROÛET. XLI. INIGO tombe malade. XLII. Il quitte son Pays. XLIII. Ce qui se passe entre lui & CASTRO. XLIV. Il s'embarque pour Venise. XLV. Il y gagne des Disciples. Un Bachelier, nommé HOZEZ y devient son dixieme Compagnon. XLVI. Il est décrit, & justifié. XLVII. Les Compagnons, qu'il avoit laissez à Paris, vont le rejoindre à Venise. XLVIII. Il les envoie à Rome. XLIX. Ce qu'ils font à leur Retour. L. RODRIGUEZ veut quitter INIGO, & en est empêché par un Géant.

I.
Inigo arri-
ve à Barce-
lone. Une
Dévôte lui
voit le Vi-
sage lumi-
neux, &
lui sauve la
Vie.



I.

INIGO, étant arrivé à Bar-
celonne, trouva au Port un
Brigantin, & un grand Na-
vire, prêts à faire voile pour
l'Italie. Impatient de se ren-
dre à Jérusalem, il vouloit s'embarquer
dans le Brigantin, qui devoit partir le pre-
mier; mais, il en fut détourné par une
Aventure fort heureuse pour lui, comme
nous l'allons voir.

UNE Dame dévôte, nommée ISA-
BELLE ROSELLI, entendant un jour
le Sermon, jetta, par hazard, les yeux
sur INIGO, qui s'étoit mis sur les mar-
ches de l'Autel, au milieu d'une troupe
de petits Enfans. Frappée de la nouveauté
de la chose, & de l'humilité du Per-
sonnage, elle ne douta pas que ce ne fût
un Saint. Elle le considéra plus attenti-
vement; &, à force de le regarder avec
cette prévention, elle lui vit la tête toute
rayonnante de lumière, & ouït une voix,
qui lui disoit: *Appelle-le, appelle-le.* Elle ne
l'appella pourtant point, soit qu'elle n'ô-
fât interrompre le Prédicateur, soit qu'elle
craignît, qu'on ne la prît pour une Fol-
le. Mais, elle ne fut pas plutôt retour-
née à la Maison, qu'elle raconta la cho-
se à son Mari, qui envoya d'abord cher-
cher INIGO, qu'on trouva encore dans
l'Eglise. On le retint à dîner; &, après
le repas, on le mit sur la Spiritualité. Il

en parla d'une manière si sublime, qu'ISABELLE ne s'étonna plus de lui avoir vû le Visage lumineux.

INIGO lui ayant ensuite déclaré le Dessein qu'il avoit de passer en Italie, elle lui conseilla de ne se point risquer sur un Bâtiment aussi foible que l'étoit le Brigantin, & de s'embarquer dans le grand Navire. Il déféra à ce conseil, comme à un Avertissement du Ciel; & cette déférence lui sauva la Vie. Car, dit RIBADENEYRA, fondé sur le témoignage de la Dame ROSELLI elle-même, qui lui avoit aussi raconté sa Vision, à peine le Brigantin fut-il en Mer, qu'il s'éleva une furieuse Tempête, qui le fit périr à la vûe de Barcelonne, sans qu'aucun, ni des Passagers, ni des Mariniers, pût se sauver du Naufrage.

II. IL ne voulut point s'engager dans le Vaissseau avant que d'être assuré que celui, qui le commandoit, l'y recevroit pour l'amour de Dieu. Il alla donc le trouver, & le supplia humblement de lui accorder le Passage par charité. *Très-volontiers, mon Ami, lui dit le Capitaine; à condition, toutesfois, que vous apporterez ce qu'il vous faut pour vivre durant le Voyage. Dieu m'en garde, répondit INIGO: je me suis entièrement abandonné aux soins de la Providence, & j'en veux toujours dépendre immédiatement. Je n'ai besoin que d'un peu de Pain, que je mendrai dans le*

II.
Il s'embar-
que pour
l'Italie.
Aventure
qu'il met à
fin à
Gayette.

Vaisseau. Mais, interrompit le Capitaine en souriant, si tous tant que nous sommes dans le Navire nous nous abandonnions comme vous à la Providence, & que nous nous embarquassions sans Vivres, dites-moi, je vous prie, où vous trouveriez du Pain à mendier? Je n'en sais rien, repliqua INIGO; mais, je sai bien que la Providence, qui prend soin de la Nourriture des plus vils Insectes, ne manquera jamais au besoin de celui qui se confie en elle. Et bien, puisque votre Foi est si grande, repartit le Capitaine, vous pouvez aussi facilement passer la Mer sans Vaisseaux, que sans Vivres; car, je vous déclare encore une fois, que je ne vous recevrai point dans le mien, que vous n'y apportiez vos Provisions.

LA Condition parut d'autant plus dure à INIGO, qu'il n'avoit jamais lû, ni dans les Livres de Chevalerie, ni dans la Légende, qu'aucun Chevalier errant Moudain ou Spirituel eût fait la moindre Provision, en s'embarquant pour les plus grands Voyages. Il se ressouvenoit, au contraire, d'avoir lû dans la Vie de ST. FRANÇOIS d'Assise, que cet AMANDIS de la Spiritualité avoit fait deux fois le Voyage d'Asie, & une fois celui d'Afrique, sans prendre nul soin de sa subsistance, ni de celle des Compagnons qu'il menoit avec lui.

POUR sortir de cet Embarras, il eut recours à son Expédient ordinaire. Il

confulta son Confesseur. Sa Révérence lui ordonna d'accepter la Condition que lui imposoit le Capitaine; & il fit par obéissance, ce qu'il n'auroit jamais fait par raison. Il alla donc mendier de porte en porte un morceau de Pain; & des briques qu'il ramassa, il composa ses Provisions. Il ne voulut point emporter l'Argent que quelques Dévotes l'obligèrent de prendre malgré lui; & ne rencontrant point de Pauvres à qui il pût le donner, il le laissa sur le bord de la Mer pour le premier qui le trouveroit.

LA Navigation fut périlleuse, mais elle ne fut pas longue. Un Vent orageux porta le Navire en cinq jours au Port de Gayette l'an 1523. INIGO se retira la nuit dans l'Etable d'une Hôtellerie, où il mit à fin une Avanture, dont le fameux Dom QUICHOTTE, qui aimoit tant à réparer les Torts, se seroit fait honneur.

A PEINE commençoit-il à s'endormir à un bout de l'Etable, qu'il entendit une Voix plaintive, venant de l'autre bout. Il se leve d'abord, s'arme de son Bourdon, court à l'endroit d'où venoit le bruit, & en demande la cause. *A l'aide, mon bon Monsieur, s'écria une jeune Fille. Au nom de la Vierge MARIE, tirez-moi des mains de ces insolens Soldats, qui me veulent faire violence. Coquins que vous êtes,* leur cria aussi-tôt notre Chevalier, d'un

ton à imprimer la terreur, qu'on laisse aller à l'instant cette Fille; si-non, je vous serai tous pendre. Les Soldats, qui ne faisoient qu'entrevoir, à la sombre lueur d'une petite Lampe éloignée, celui qui leur parloit si impérieusement, le prirent pour un Officier de Guerre, & s'évadèrent à la faveur de l'obscurité. La Fille demeurera seule dans l'Ecurie avec son Libérateur, qui, sans doute, ne le renvoya pas, sans lui recommander d'offrir, en action de grace de sa délivrance, une petite bougie à *Notre-Dame de Prompt-Secours*.

III.
Il va à Rome, & à Venise.

III. IL partit de Gayette de bon matin, & prit la route de Rome, seul, à pié, jeûnant tous les jours, & guchant le long du chemin. Il y arriva le Dimanche des Rameaux, & en partit pour Venise huit jours après Pasques, ayant baisé les pieds du Pape, qui étoit le bon ADRIEN VI. & reçu la Bénédiction de Sa Sainteté pour le Pélérinage de Jérusalem.

QUELQUES Espagnols lui offrirent sept ou huit Ecus, & lui dirent qu'il seroit fou d'aller sans Argent par un Pais dont il ne savoit pas la Langue, & qu'il étoit infecté de Peste. La crainte de passer dans leur Esprit pour un Insensé lui fit prendre l'Argent qu'on lui offroit; & le scrupule qu'il eut de manquer de Foi en la Providence, s'il le gardoit, fit qu'il le donna aux premiers Pauvres qu'il rencontra.

IL

IL se réduisit par-là à une extrême nécessité. Il ne trouvoit presque rien dans les Villages, & il ne pouvoit entrer dans les Villes, à cause de la Maladie contagieuse, tant son visage pâle & abbatu le rendoit suspect aux Gardes des Portes. Il étoit même contraint de coucher à la belle Etoile. Mais, les Consolations Divines, qu'il croyoit recevoir dans ce dénuement de tout Secours humain, lui faisoient supporter avec courage ces Fatigues. Une fois, qu'épuisé de forces, il étoit demeuré seul pendant la nuit dans une Campagne déserte, il s'imagina voir JESUS CHRIST, qui le fortifioit, & qui lui promettoit de le faire entrer dans Padoue, & dans Venise. Aussi-tôt, il continua son Voyage avec une vigueur qui lui paroissoit surnaturelle. Il ne trouva nul obstacle aux Portes; &, profitant du peu de vigilance des Gardes, il entra, sans être aperçu d'eux.

IV. IL vécut à Venise, comme il avoit fait par-tout ailleurs, des Aumônes qu'il alloit chercher de porte en porte; &, ne sachant où reposer la nuit, il la passoit sous un Portique de la Place de S^T. MARC, d'où il fut enfin retiré de la manière que je vais dire.

MARC-ANTOINE TREVISAN, alors Sénateur de la République, & qui fut élevé depuis (*) à la suprême Digni-

D 5

té

(*) En 1553.

IV.
Ce qui lui
arrive à
Venise.

té de Doge, Homme si dévot, qu'il portoit toujours un Cilice, logeoit dans cette Place, proche du Lieu où INIGO se retiroit. Il entendit, durant son Sommeil, une Voix qui venoit de ce côté-là, & qui lui disoit: *N'as-tu pas de honte de dormir mollement dans un Lit superbe & voluptueux, tandis que mon Serviteur est couché durement sur le Pavé à deux pas de toi, sous un Portique de la Place?* Il s'éveilla aussi-tôt, alla lui-même chercher celui que la Voix marquoit, le conduisit en son Logis, & l'y traita en Homme envoyé de Dieu.

MAIS, INIGO, qui n'aimoit pas ses aises, quitta le lendemain le Palais Trévifan, & alla loger chez un Marchand de Bitcaye qui l'avoit reconnu. Toute la grace, qu'il demanda au dévot Sénateur, fut d'être introduit, par son entremise, chez le Doge (*). Le Sénateur lui accorda sa demande, & lui ayant procuré une Audience de Sa Sérénité, il en obtint la permission de s'embarquer sur la Capitane, qui étoit prête d'aller en l'Île de Chypre, où la République envoyoit un nouveau Gouverneur. C'étoit l'unique moyen qu'eût INIGO de se rendre à Jérusalem, parce que le Navire destiné à y porter les Pèlerins étoit parti depuis peu de jours, & qu'il n'en partoit qu'un chaque année.

V. COM-

(*) C'étoit ANDRÉ GRITTE.

V. COMME le Voyage de la Palestine étoit alors fort dangereux, on lui conseilla d'attendre une meilleure conjoncture pour le faire; mais, rien ne put l'arrêter. On eut beau lui représenter, que, depuis la Prise de Rhodes, dont SOLIMAN s'étoit rendu Maître l'année précédente, les Turcs couroient les Mers de Syrie; & que la crainte de l'Esclavage avoit obligé la plupart des Pèlerins de s'en retourner chez eux de Venise. Tout cela ne l'ébranla point. Sa confiance étoit si grande, qu'elle lui fit dire à ceux qui tâchoient de l'intimider, pour le retenir, que si les Navires lui manquoient, il passeroit la Mer sur une Planche.

V.
Et dans son
Voyage de
la Terre-
Sainte.

IL eut une grosse Fièvre avant son départ; &, quoiqu'il se fût purgé le jour qu'on mit à la voile, il ne laissa pas de partir contre l'Avis des Médecins, qui le menaçoient d'une Mort certaine, s'il s'embarquoit ce jour-là. Mais, bien loin d'en mourir, il s'en porta mieux, & le mal de la Mer le guérit parfaitement.

LA Vie peu religieuse, que menoient les Italiens dans la Galère, irrita saintement notre Chevalier. Il leur en fit de sévères Réprimandes, qui, d'abord, leur servirent de Divertissement; mais, il revint si souvent & si vivement à la charge, que, fatiguez de ses ennuyeuses Remontrances, ils résolurent de gagner une Ile déserte, & d'y laisser un Censeur si incommode. Ils appro-
choient

choient déjà de la Côte où ils vouloient le débarquer: mais, il s'éleva un Vent impétueux, qui repoussa la Galère; & ce même Vent, qui fit échoïer leur Complot, la porta en peu d'heures à l'Île de Chypre.

VI.
Il arrive à Jérusalem, & y visite les Saints Lieux.

VI. INIGO trouva dans le Port le Navire des Pèlerins tout prêt à faire voile, & qui sembloit n'attendre qu'après lui, pour lever l'Ancre. Il entra dedans; &, après quarante-huit jours de Navigation depuis son départ de Venise, il arriva enfin au Port de Jassa, le dernier jour d'Août de l'an 1523. Il prit le chemin de Jérusalem par terre, & s'y rendit le quatrième de Septembre avec la Caravane des Pèlerins.

IL y visita d'abord les Lieux Saints; &, comme il avoit l'imagination très-forte, il se représenta si vivement ce qui s'étoit passé dans chacun de ces Lieux il y avoit plus de quinze cens ans, qu'il vit JÉSUS-CHRIST naître dans la Grotte de Bethléem, enseigner dans le Temple, prier dans le Jardin des Olives, & mourir sur le Calvaire.

VII.
Il veut convertir les Mahométans.

VII. APRES avoir satisfait sa dévoute Curiosité, il se souvint qu'il étoit aussi venu dans la Palestine, pour y travailler à la Conversion des Mahométans. La forte persuasion, où il étoit, d'être appelé à ce Ministère par une Vocation céleste, ne lui permit pas de penser aux difficultez d'une si grande Entreprise. Il ne lui vint seulement pas dans l'Esprit, qu'il ne savoit, ni la

la Langue, ni la Religion, de ceux qu'il vouloit convertir, ni même sa propre Religion, qu'il venoit leur prêcher. Entraîné par son Enthousiasme, & comptant sur des secours surnaturels, il lui sembloit déjà voir les Infideles, vaincus par l'efficace irrésistible de sa miraculeuse Prédication, brûler leur Alcoran, renoncer à MAHOMET, se ranger en foule sous l'Étendard de la Croix, & se soumettre humblement à l'Obéissance du Saint Siège. L'imagination remplie de cette agréable idée, il brûloit d'impatience d'aller signaler son zèle parmi les Turcs; &, pour être plus à portée de les instruire, il résolut de fixer sa demeure à Jérusalem.

POUR cet effet, il alla trouver le Gardien des Religieux de ST. FRANÇOIS, qui ont leur Couvent dans cette Ville. Après lui avoir rendu des Lettres de Recommandation, qu'il avoit apportées d'Italie, il le supplia de lui permettre de rester en la Terre Sainte, sans lui dire néanmoins ce qu'il y vouloit faire. Il ajouta seulement, qu'il ne leur seroit point à charge, & qu'il ne leur demandoit pour toute Grâce, que celle de vouloir bien diriger sa Conscience. Le Gardien, sans le rebuter, le renvoya au Provincial, qu'il attendoit de Bethléem, & qui arriva peu de jours après.

VIII. LE Provincial n'eut pas plutôt jetté les yeux sur la triste Figure de notre Che-

VIII.

On le chassa
de la
Palestine.

Chevalier, qu'il lui conseilla de s'en retourner en Europe. *Que feriez-vous ici ?* lui dit-il. *Les Aumônes y sont si petites, que nous avons nous mêmes assez de peine à vivre bien maigrement de celles que nous recueillons. D'ailleurs, ajoûta-t-il, il n'y a point de Sûreté dans la Palestine pour les Pèlerins : & depuis peu de jours, quelques-uns, qui étoient indiscrettement allés aux environs de la Ville, ont eu le malheur, les uns d'être faits Esclaves, & les autres d'être tuez. Je ne crains, ni la Faim, ni la Servitude, ni l'Empalement même, lui repliqua INIGO. Je suis venu en la Terre Sainte, par un mouvement intérieur, qui m'a été divinement inspiré ; & je veux bien que votre Révérence sache, qu'il n'y a qu'un Ordre exprès de Dieu qui puisse m'en faire sortir. Vous en sortirez donc dès demain,* reprit le Provincial, avec un air & un ton d'Autorité Papale ; car enfin, vous ne pouvez me résister, sans résister à Dieu. *J'ai pouvoir du Vicaire de JÉSUS CHRIST, poursuivit-il, de renvoyer, qui il me plaît des Pèlerins, & même d'excommunier ceux qui ne veulent pas m'obéir. Si vous en doutez, je vais vous chercher la Bulle de Sa Sainteté, afin que vous soyez convaincu par vos propres Yeux de ce que je vous dis. Ne prenez pas cette peine, mon très-Révérénd Père, repartit humblement INIGO. Je vous en crois sur votre Parole. Je vous obéirai comme à Dieu même, puisque son Lieutenant en Terre vous a donné pouvoir de me commander.* A.

AVANT que de quitter la Palestine, il voulut revoir la Pierre où l'on croit que Notre-Seigneur laissa l'empreinte de ses pieds, en montant au Ciel. Il se déroba pour ce sujet, courut seul au Mont des Olives; & , faute d'Argent, ayant donné le Canif de son Ecrtoire au Garde, il en obtint la Permission d'entrer dans le Lieu où se voit cette Sacrée Pierre, & la contempla tout à son aise. De-là, il alla à Bethsagé, qui en est très-proche; mais, s'étant souvenu, qu'il n'avoit pas observé quelle partie du Monde regardoit l'empreinte du pié droit, ni de quel côté étoit tourné celle du pié gauche, il retourna sur ses pas, pour s'éclaircir d'un point si essentiel. Une petite paire de Ciseaux, que par bonheur il avoit sur lui, fut son Passeport, pour rentrer; & , ce petit présent, lui procura la satisfaction de voir ce qu'il desiroit.

CEPENDANT, les Religieux de ST. FRANÇOIS, ayant appris la sainte Escapade du Pélerin Espagnol, & appréhendant qu'il ne lui arrivât quelque Malheur, envoyèrent après lui un Serviteur du Couvent, Arménien de Nation, & connu des Turcs. Ce Serviteur le rencontra, qui descendoit de la Montagne. Il s'emporta furieusement contre lui, le menaça le Bâton levé; & , le prenant rudement par le Bras, le traîna avec violence au Monastere. Mais, INIGO, qui, dans ce moment,
croyoit

croyoit voir JESUS-CHRIST en l'Air, tout éclatant de Gloire, marchant devant lui, & lui servant de Guide, étoit tellement enyvré de la Joye que lui caufoit cette Vifion, qu'il ne fentoit point qu'on lui difloquoit le bras.

IX.

Il en fort,
& se rend
à Venife.

IX. PERSUADÉ que Dieu ne vouloit pas qu'il refât plus long-tems à Jérusalem, quoiqu'il crût n'y être venu que par son Ordre, il se difpoia à en fortir. C'étoit au Mois de Novembre 1523. L'Hiver, qui fut fort rude cette Année-là, commença de bonne heure, & le froid se faisoit déjà sentir vivement. Notre Chevalier n'avoit, pour s'en garentir, qu'un méchant Calçon de toile, qui lui couvroit à peine les Cuiffes, une Veste de treillis noir, pleine de trous dans le dos, & un Habit tout déchiré. Quoiqu'il tombât de la neige à gros flocons, & que la Terre en fût couverte, il ne laiffa pas, tout mal vêtu qu'il étoit, de se rendre à pié au Port de Jaffa, où il s'embarqua dans un Navire qui retournoit à l'Ile de Chypre.

EN arrivant dans cette Ile, il trouva trois Vaiffeaux au Port, prêts à faire voile du côté de l'Italie. L'un étoit une Saïque Turque, l'autre un grand Navire de Venife, & le troisieme une méchante petite Barque, très-mal équipée. Les Pèlerins, qui étoient venus avec lui, prièrent le Capitaine Vénitien de le recevoir en fon bord par charité; &, pour l'y engager, ils

ils lui dirent que c'étoit un Saint. *S'il est Saint, comme vous le dites,* répondit le Capitaine, qui avoit lû la *Vie des Peres des Deserts*, *il n'a que faire de Navire. Il peut se mettre sur la Mer, & les Eaux ne manqueront pas de le porter, comme elles ont porté autrefois ST. AMON, & tant d'autres Saints errans.* Ne pouvant avoir place dans le Vaisseau Vénitien, il fut réduit à en demander une dans la petite Barque, où le Patron eut la bonté de le recevoir pour l'Amour de Dieu.

LES trois Vaisseaux partirent ensemble, & eurent d'abord le Vent favorable. Mais, le tems changea tout à coup. Il s'éleva une horrible Tempête. La Saïque périt avec tous ses Gens. Le Vaisseau Vénitien échouâ contre des Rochers, & l'Equipage eut bien de la peine à se sauver, & à mettre les Passagers à bord. La chétive Barque, qui portoit INIGO, résista à la tourmente; &, au travers de mille dangers, gagna un Port de la Pouille. De-là, elle se remit en Mer, & arriva heureusement à Venise sur la fin de Janvier 1524. après une Navigation de plus de deux Mois.

C'EST ainsi, dit DANIEL BARTOLI, que l'avare Capitaine apprit, à ses dépens, qu'on ne se raille pas impunément des Amis de Dieu, & que les plus foibles Barques où ils sont résistent mieux à la Tempête, que les plus forts Vais-

seaux, qui portent les Moqueurs des Saints.

X. **INIGO**, voyant que le grand dessein qu'il avoit formé de convertir les Mahométans étoit échoué, se trouva fort embarrassé sur ce qu'il devoit entreprendre. Après s'être tourné de tous les côtez, il se détermina enfin à travailler à la Conversion des Pécheurs, & à l'Instruction des Ignorans.

Il retourne
à Barcelo-
ne.

JUSQU'ICI, il avoit crû que la profonde connoissance de tous les Mystères, qu'il s'imaginait lui avoir été donnée par la voye extraordinaire des Illustrations Divines, lui suffisoit pour une telle Entreprise. En effet, si, comme l'assûre un de ses Historiens, les Véritez de la Foi lui avoient été mises devant les yeux avec tant de clarté, que non seulement elles n'avoient rien d'obscur pour lui, mais même qu'il étoit capable de les faire concevoir aux autres; s'il parloit du Mystère ineffable de la Trinité avec des termes si sublimes, que les plus Savans l'admiraient, & que les plus Simples pouvoient l'entendre: que lui manquoit-il pour exercer avec succès le Ministère Evangélique? Assûrément, rien du tout. Néanmoins, soit qu'il se défiât de ses Visions, soit qu'il eût éprouvé qu'on ne vouloit point les croire sur sa parole, soit enfin qu'il comprit qu'on ne lui permettroit jamais d'enseigner publiquement la Religion,

gion, qu'il ne l'eût étudiée dans les Universitez, il résolut de joindre aux Lumières surnaturelles, qu'il s'imaginait avoir, les Sciences humaines, dont il ne connoissoit seulement pas les premiers Principes. C'est ce qui lui fit prendre le parti de retourner à Barcelonne, où il avoit fait connoissance avec celui qui y tenoit Ecole publique de Grammaire, & où il espéroit trouver assez d'Aumônes pour pouvoir subsister pendant ses Etudes. Ainsi sans s'arrêter à Venise, il se mit en chemin au cœur de l'Hiver, vêtu comme nous venons de le dire, excepté qu'il se couvroit la Poitrine d'un morceau de gros Drap, dont le Marchand Espagnol, de qui il étoit connu, lui fit présent. Ce même Marchand l'obligea encore de prendre quinze ou seize Ecus, qu'il n'accepta que par pure complaisance, & dans le dessein de s'en défaire à la première occasion.

XI. Il n'alla pas loin pour la trouver. Etant arrivé à Ferrare, Ville qui n'est qu'à deux journées de Venise, il se rendit d'abord à la grande Eglise. A peine eut-il commencé sa Priere, qu'un Pauvre vint lui tendre la main. Il lui donna un Ecu. Le Pauvre, étonné de recevoir une si grosse Aumône d'un Homme si mal-vêtu, va conter son Aventure à ses Camarades; & dans le moment, on se voit environné de tous les

xi.
 Aventures
 qu'il eut sur
 la route.

Gueux de la Ville. Il n'en refusa aucun tant qu'il eut quelque chose à donner. Sa Prière étant achevée, il sortit. Les Pauvres le suivirent; &, voyant que celui, qui les avoit si libéralement assisté, demandoit lui-même l'Aumône, ils se mirent à crier derrière lui: *ô le Saint, ô le Saint!*

IL partit de Ferrare, pour se rendre à Genes par la Lombardie. La Guerre étoit alors allumée entre les François, & les Espagnols; & les deux Armées, qui occupoient tout le Pais, rendoient les chemins très-dangereux. On lui conseilla de prendre une route détournée, & on lui en indiqua une fort sûre; mais, persuadé que tous ses pas étoient immédiatement dirigés par une Providence particulière, il suivit, malgré tout ce qu'on lui put dire, le grand chemin. Cette chimerique idée le fit marcher sans aucune crainte au milieu des Armées ennemies. Mais, il n'alla pas fort loin, sans avoir occasion d'éprouver, qu'on ne s'éloigne pas toujours impunément des Regles communes de la Prudence.

EN approchant d'un Village, où les Espagnols s'étoient retranchés, il fut pris par des Soldats qui battoient l'Estrade. Son habillement, & son air rêveur, leur firent croire, que c'étoit un Espion déguisé en Gueux. Ils l'interrogerent; &, n'en ayant pu tirer aucune parole, ils le

dépouillèrent, & le menèrent tout nud en chemise à leur Capitaine.

BIEN que, depuis qu'il eût embrassé la Chevalerie errante Spirituelle, il ne donnoit nul titre d'honneur à qui que ce fût, & qu'il appellât les plus grands Seigneurs tout simplement par leurs noms, comme font aujourd'hui les *Trembleurs*, il délibéra néanmoins en lui-même, s'il ne feroit pas mieux, en cette occasion, d'user de manières honnêtes, que de suivre son usage ordinaire. Après y avoir bien pensé, il prit les doutes, qui lui étoient venus là-dessus, pour des suggestions du Malin Esprit, & résolut de ne rendre nul honneur au Capitaine. Il poussa l'incivilité, jusqu'à ne point se découvrir devant lui. Il demeura immobile, & le Chapeau sur la tête en sa présence. Il ne répondit rien, lorsqu'on lui demanda son nom, son País, sa Profession, & l'endroit d'où il venoit. Il rompit seulement le silence, quand on vint à lui demander, s'il n'étoit pas un Espion? Alors, il ouvrit la bouche, pour dire, non. Ce fut-là le seul mot qu'on en put tirer.

Le Capitaine, ne trouvant en lui que de la Folie, se fâcha contre ses Gens, de ce qu'ils lui avoient amené un insensé. *Mettez-moi ce Fou dehors*, leur dit-il tout en colere: *rendez-lui ses Habits; & qu'il aille où il voudra.* Les Soldats obéirent; mais, avant que de le lâcher, ils se ven-

gèrent sur lui de la Sottise qu'ils avoient faite de le prendre pour un Espion, & le chargèrent de tant de coups, qu'il n'eut pas besoin de se discipliner ce jour-là.

EN poursuivant son chemin, il tomba au bout de trois jours dans le Quartier des François. L'Officier, à qui on le mena, étoit Basque. Il jugea à la pauvre mine de notre Chevalier, qu'on n'avoit rien à craindre de lui; & ayant appris qu'il étoit de la Province de Guipuscoa, il le relâcha aussi-tôt, & ordonna qu'on le laissât passer, sans lui faire aucune injulte.

A SON arrivée à Gennes, il trouva un Vaisseau qui alloit en Espagne, dans lequel il s'embarqua d'autant plus facilement, que DOM RODRIGO DE PORTUNDO, Général des Galères d'Espagne, qui le connoissoit, & qui étoit du même Pais, ordonna au Capitaine de le prendre *gratis* en son bord.

LE Vaisseau fut long-tems poursuivi par les Pirates; mais, sa légèreté le déroba à leurs poursuites; & à force de voiles, il gagna le Port de Barcelonne.

XII. DES qu'INIGO eut mis pié à terre, il alla voir JERÔME ARDEBALE, qui enseignoit publiquement la Grammaire, & en obtint la grace d'être reçu gratuitement au nombre de ses Ecoliers. Il alla aussi voir ISABELLE ROSELLI, qui lui promit toutes sortes de secours.

IL avoit trente-trois ans, lorsqu'il

XII.
Il com-
mence à
étudier à
trente-trois
ans.

com-

commença à apprendre les premiers Principes de la Langue Latine : étude, peu convenable à cet âge ; mais, qui lui étoit nécessaire, pour parvenir au but qu'il se proposoit. Cette considération lui fit vaincre les dégoûts & les répugnances, qu'un Homme aussi intérieur que lui devoit trouver dans les minuties de la Grammaire. Il surmonta assez courageusement les difficultés des Déclinaisons ; mais, quand il en fut venu aux Verbes, le Diable, qui l'attendoit-là, l'arrêta tout court. Il lui suggéra de si tendres sentimens pour Dieu, que le nouvel Ecolier passoit tout le tems de l'Etude en Aspirations dévotes. Au lieu de conjuguer le verbe *amo*, il faisoit des actes d'amour : *Je vous aime, ô mon Dieu !* disoit-il. *Vous m'aimez : aimer, être aimé ; & rien davantage.* Le peu de progrès qu'il faisoit lui fit découvrir la ruse du Malin Esprit : &, ne doutant point que ces Actes d'Amour Divin ne fussent un piège qu'il lui avoit tendu pour traverser ses Etudes, loin de laisser-là les Conjugaisons, pour s'attacher à Dieu, il quitta Dieu pour s'attacher aux Conjugaisons.

MAIS, afin de faire perdre au Diable toute esperance, il mena ARDEBALE dans l'Eglise de SAINTE MARIE de la Mer, se mit à genoux devant lui : &, après avoir fait vœu, au pié des Autels, de continuer, sans interruption, ses Etudes

pendant deux années entières, il le pria très-humblement de le fixer tous les jours à une Leçon; &, s'il ne l'apprenoit pas bien, de lui donner le fouët comme à ses plus petits Ecoliers (*). Le Diable, vaincu par cet acte d'humilité, abandonna notre Chevalier, & ne l'importuna plus d'Illustrations Divines.

LORSQU'IL commença à expliquer un peu de Latin, on lui recommanda le *Soldat Chrétien* d'ERASME, comme le Livre le plus propre à lui apprendre l'élégance de cette Langue, & à lui inspirer en même tems une solide Piété. Il le lut; mais, remarquant, que, plus il le lisoit, moins il avoit de Visions, il conçut une si grande haine contre l'Auteur, qu'étant Général de la Compagnie, il défendit à ceux de son Ordre la Lecture des Oeuvres de ce Grand-Homme, qui ne cesseront d'être admirées, que quand il n'y aura plus de vrais Savaus dans le Monde.

XIII.

(*) *Ab eo etiam atque etiam petit, ut se pro puero habeat, verberibus graviter accipiat, sicut minus attentum aut diligentem reprehenderit.*

Ribadeneyra, in *Vit. Ign. Libr. I. Cap. XIII.*

Petere & rogare, ut ab se quotidie non minus quam à ceteris pensum exigat; cessantem, quasi quemlibet unum à grege puerorum, arbitratus suo & verbis & plagis accipiat. Maffei, *Ign. Vit. Libr. I. Cap. XVI.*

XIII. SI INIGO n'eut point à Barcelonne des Illustrations aussi fréquentes qu'à Manreze, en récompense, il y mit à fin une Avanture des plus difficiles. Il y avoit hors de la Ville, entre la Porte neuve, & la Porte ST. DANIEL, un Couvent de Dominicains, appelé le Monastere des Anges. Ce nom ne convenoit gueres aux Religieuses. Elles faisoient de ce Couvent, consacré à la Chasteté, un lieu public de Prostitution; & sous le voile de Vestales, elles vivoient en véritables Prêtresses de VENUS. Le Chevalier de la Vierge avoit trop de zele, pour laisser des Filles de ST. DOMINIQUE dans le libertinage. Il entreprit donc de les en retirer; & voici avec quelle adresse il s'y prit.

IL alla dans l'Eglise de leur Monastere, & y fit, à leurs yeux, une infinité d'actes extérieurs de Dévotion. Ses longues Prières, ses fréquentes Communions, ses Larmes, ses Soupirs, ses Sanglots, lui attirèrent, au bout de quelques semaines, l'estime des Religieuses, & leur firent naître la curiosité de s'entretenir avec lui. La première visite se passa sans nulle censure. L'excellence de leur Profession, la Pureté, la Fidélité, & les autres Devoirs qu'elle exigeoit d'elles, furent l'unique sujet de l'entretien. Charmées de ses manières douces, elles desireroient de le revoir. Il continua ses visi-

XIII.
Ce qui lui
arrive à
Barcelonne
pendant
ses Etudes.

tes; &, ayant peu à peu gagné leur confiance, il leur représenta le deshonneur qu'elles faisoient à leur Divin Epoux, en violant la Foi qu'elles lui avoient jurée à la face des Autels. Il leur fit craindre la Vengeance de cet Epoux outragé, & extrêmement jaloux; & les exhorta si pathétiquement à détourner, par un prompt retour à leur devoir, la foudre déjà prête à les écraser, qu'elles rompirent tout commerce avec les Hommes.

LEURS Galans, ayant sù que c'étoit par les conseils d'INIGO, qu'elles leur fermoient la porte du Monastere, lui défendirent, sous peine de la bastonnade, d'y remettre les pieds. Il méprisa leurs menaces, & ils tinrent leur parole. Mais, voyant que, malgré cela, il continuoit toujours ses Exhortations, ils résolurent de le faire assassiner. Un jour donc, qu'il revenoit du Monastere des Anges avec un Prêtre, nommé MOYSE PUALTO, qui l'avoit aidé à ramener les Religieuses à leur Devoir, deux Esclaves Maures les attaquèrent proche la Porte ST. DANIEL, & les assommèrent de coups de bâton. Le Prêtre en mourut peu de jours après; & INIGO, qui fit laissé pour mort sur la place, auroit aussi perdu la vie, si le hazard n'eût fait passer par-là un Meunier, qui eut la charité de le mettre sur sa Mule, & de le conduire à la Maison d'AGNE'S PASCAL, Femme dévote, chez
qui

qui il logeoit. Il étoit si foible quand il y arriva, qu'on croyoit à chaque moment qu'il alloit passer. On désespéra de sa vie pendant un Mois entier. Mais, contre toute attente, il recouvra sa Santé, après cinquante-trois jours de Maladie & de souffrances.

Dès qu'il put marcher, il voulut retourner au Monastere des Angès, pour confirmer les Religieuses dans les bonnes résolutions qu'il leur avoit fait prendre; &, quand on lui disoit, pour l'en détourner, que c'étoit s'exposer à un second Assassinat: *Quel bonheur me seroit-ce,* répondit-il, *de mourir pour le Salut de mon Prochain!* Il n'eut pas ce bonheur; car, ses Assassins, craignant les poursuites de la Justice, lui demanderent pardon, & firent leur accommodement avec lui.

XIV. APRES avoir accompli son vœu d'étudier deux ans la Grammaire, il résolut, quoiqu'il eût appris fort peu de Latin, d'aller faire un Cours de Philosophie, & de Théologie, à l'Université d'Alcala de Hénarès, nouvellement fondée par le Cardinal XIMENE'S. Comme il avoit formé dès Manreze le dessein d'instituer un Ordre de Chevalerie errante Spirituelle, dont il disoit que le Plan lui avoit été montré dans la *Méditation des deux Escudards* (*), il s'étoit fait des Disciples à Barcelonne, qui, charmés de sa manière de vivre, tâchoient de l'imiter en tout.

XIV.
Il va à Alcala pour les y continuer, & mène avec lui trois Compagnons.

C R S

(*) Voyez ci-dessus page 46.

CES Disciples voulurent le suivre; mais, il n'osa les mener tous avec lui, de peur que l'Inquisition de Tolède, qui étoit fort soupçonneuse, n'en prît quelque ombrage. Il se contenta d'en emmener trois, dont l'un se nommoit CALISTE, l'autre ARTIAGA, & le troisieme CAZEVE'S. Il en choisit un quatrieme dans l'Hôpital d'Alcala, où il s'étoit retiré en arrivant. C'étoit un jeune François, nommé JEAN, qui, ayant été blessé dans une Querelle particulière, en passant par cette Ville à la Suite de Dom MARTIN DE CORDOUE, Viceroy de Navarre, dont il étoit Page, fut porté à l'Hôpital, pour être pansé de ses blessures. INIGO lui inspira un si grand dégoût de la Cour, & tant de passion pour la Chevalerie errante Spirituelle, que JEAN préféra cette pénible Profession au Service du Viceroy.

LE Maître & les Disciples étoient vêtus de même façon. Ils portoient une longue Jaquette de *Saye grise*, avec un Chapeau de même couleur, ce qui les fit nommer *les Habillez de Saye*. Ils ne vivoient que d'Aumônes; mais, ils ne demeuroient pas tous ensemble. Les Disciples étoient logez par charité, deux dans un endroit, deux dans un autre, & INIGO restoit à l'Hôpital, d'où il sortoit tous les jours pour aller mendier son Pain.

XV. CETTE Vie de Gueux, qu'il me-

menoit sans nécessité, le faisoit mépriser des Gens sages, & lui attiroit quelquefois de sanglans reproches de leur part. Un Prêtre, entre autres, grand ennemi des Mendians de profession, l'ayant rencontré un jour dans la Rue demandant l'Aumône, le traita avec beaucoup de dureté, & le chargea d'Opprobres & de Malédiction. Mais, le Supérieur de l'Hôpital d'Antézana, témoin de la patience avec laquelle notre Chevalier souffroit ces outrages, eut pitié de lui, & l'emmena dans son Hôpital, où il lui donna une Chambre.

phe d'une
troupe
d'Esprits
follets.

CETTE Chambre étoit abandonnée, & personne n'ôsoit y coucher, parce qu'on disoit, qu'il y revenoit des Esprits. INIGO, qui ne craignoit pas le Diable-même, fut ravi de trouver une si belle occasion de signaler son courage. La première nuit, il entendit un bruit effroyable, avant-coureur ordinaire de la venue des Esprits. Ils lui apparurent sous des formes si hideuses, que, tout intrepide qu'il étoit, il ne laissa pas d'en être épouvanté. Mais, s'étant remis de sa première frayeur, il se jeta à genoux: &, les apostrophant, *Si Dieu, leur dit-il, vous a donné pouvoir de me mal-traiter, me voilà prêt à souffrir tout le Mal qu'il vous a permis de me faire. Mais, s'il ne vous a donné aucun pouvoir de me nuire, retirez-vous, maudites Créatures, & cessez de troubler mon repos.* A ces mots, les

les Spectres disparurent, & abandonnèrent pour toujours la Chambre, où jusqu'alors ils avoient fait leur horrible Sabbat.

LE Supérieur de l'Hôpital, charmé de la défaite de ces redoutables Fantômes, pour récompenser INIGO de la Victoire qu'il venoit de remporter sur eux, lui promit, outre le logement, qu'il lui donnoit déjà, de lui fournir encore la nourriture, & tout ce qui lui seroit nécessaire pour ses Etudes. Cela n'empêcha point notre Chevalier de mendier à son ordinaire, tant pour ne point perdre l'habitude de la Sainte Guentérie, que pour aider des Aumônes qu'il recuilloit les Pauvres honteux, & ceux que leurs Infirmités empêchoient d'aller chercher leur Pain.

XVI.

Il se rebute de l'Etude, & se met à dogmatifer.

XVI. GRACES à la Charité du Supérieur de l'Hôpital d'Antézana, INIGO se vit en état d'aller prendre les Leçons des Professeurs de l'Université. On y expliquoit la Logique de DOMINIQUE DE SOTO, la Physique d'ALBERT le Grand, & la Théologie de PIERRE LOMBARD, surnommé le *Maître des Sentences*. Il prenoit ces trois Leçons l'une après l'autre; mais, ces différentes Sciences, qu'il entassoit pêle-mêle dans sa tête sans les entendre, y mirent tant de confusion, que tout son travail aboutit à ne rien savoir.

REBUTÉ du peu de progrès qu'il faisoit

foit dans ses Etudes, il laissa-là ARISTOTE, & ST. THOMAS; &, avec ses quatre Disciples, aussi ignorans que lui, il se mit à catéchiser les Enfans, à faire des Exhortations aux Ecoliers débauchés, & à enseigner la Doctrine Chrétienne au petit Peuple.

XVII. LE bruit, que fit dans la Ville cette nouveauté, vint bien-tôt à la connoissance des Inquisiteurs de Toledé, qui se rendirent à Alcalá, pour informer de la Doctrine des *Habillez de Saye*, qu'ils soupçonnoient être de la Secte des *Illuminez*, qu'on avoit condamnée depuis peu en Espagne. Mais, ne trouvant en eux que de l'ignorance, les Inquisiteurs remirent l'Affaire entre les mains de JEAN RODRIGUE FIGUEROA, Grand-Vicaire d'Alcalá, & s'en retournèrent à Toledé.

XVII.
Il est soupçonné d'Hérésie, & n'en est point trouvé coupable.

LE Grand-Vicaire, après les avoir interrogés, & s'être informé de leurs Mœurs, les renvoya absous, leur défendant seulement de porter des Habits de la même couleur.

XVIII. INIGO ne fut pas plutôt sorti de cette Affaire, qu'on lui en fit une autre, dont il eut plus de peine à se tirer. Parmi les Dévotes, qui s'étoient mises sous sa Direction, il y avoit deux Dames de Qualité, la Mere & la Fille, l'une & l'autre Veuves. La Mere se nommoit MARIE DE VADO, & la Fille LOUISE

XVIII.
On l'accuse d'avoir gâté l'Esprit de deux de ses Dévotes.

VELASQUEZ. Elles avoient été fort en monde, particulièrement la Fille, que sa beauté faisoit rechercher davantage. Les Merveilles de la Vie errante de notre Chevalier, dont il les avoit, sans doute, entretenues, leur firent naître le desir de se sanctifier par la même voye. Elles résolurent donc, à son exemple, de s'habiller en Gueuses, d'aller par toute l'Espagne mendier leur Pain, de coucher dans les Hôpitaux, & de visiter les Images miraculeuses.

ELLES ne doutoient point, qu'il n'approuvât une si sainte Entreprise; &, dans cette confiance, elles allèrent lui en faire part. *Allez, leur dit-il, vous êtes des Folles, de vous imaginer que la Sainteté consiste à courir. Croyez-moi, ajosta-t-il, abandonnez ce dessein extravagant: &, puisque Dieu vous a donné des richesses, occupez-vous à soulager les Pauvres; & n'allez pas follement les contrefaire par une Gueuserie affectée. Vivez en personnes de bon Sens, & réglez votre Vertu sur votre Etat.*

POURQUOI donc, repondit la Dame DE VADO, d'autant plus surprise de cette censure, qu'elle ne s'étoit attendu qu'à des louanges, *Pourquoi donc, vous, qui êtes d'une Maison illustre, avez-vous couru le Monde travesti en Gueux? Pourquoi logez-vous encore dans un Hôpital? Pourquoi enfin, continuez-vous à vivre d'Aumônes? Que ne réglez-vous votre Ver-*

tu sur votre état? De grace, poursuivit-elle, apprenez-nous comment les mêmes actions sont sages & saintes, quand c'est vous qui les faites, & deviennent des folies, quand nous les faisons? C'est, repartit INIGO, que sans une Inspiration évidente du Saint Esprit, il y a de l'extravagance à suivre des voyes extraordinaires. Et bien, repliqua la Dévote, cessez donc de nous blâmer; car, je vous assure que ce dessein nous a été inspiré de la même manière que vous l'a été celui de vous faire Chevalier de la Vierge, & de courir le Monde en cette qualité. Vous ne pouvez refuser de nous en croire sur notre parole, puisque nous vous en croyons bien sur la vôtre. Cependant, si vous vous obstinez à nous condamner, prenez garde, qu'en nous condamnant, vous ne vous condamniez vous même.

IL eut beau leur insinuer, qu'elles pouvoient facilement prendre les Illusions d'une Imagination égarée pour des Inspirations Divines, & leur représenter les dangers auxquels une Vie errante les exposeroit, elles demeurèrent fermes dans leur résolution. A la vérité, elles quittèrent la pensée de courir toutes les Provinces; mais, elles crurent ne pouvoir, en conscience, se dispenser de faire, tout au moins, le Pèlerinage de Notre-Dame de Guadalupe, & celui du St. Suaire de Jaën; deux Dévotions très-célèbres

en Espagne, l'une dans la nouvelle Castille, l'autre dans l'Andalousie.

ELLES se déroberent donc un beau matin pour cette belle expédition, sans rien dire à personne, & firent tout le chemin à pié, vêtues en pauvres Pèlerines, & en demandant l'Aumône.

XIX.
Il est mis
en Prison
pour ce su-
jet.

XIX. DE'S que la chose se scût, tout le monde s'en prit à INIGO; entre autres, le Docteur CIROL, Professeur en Théologie, & Ami particulier de ces Dames. Il se plaignit de ce qu'on souffroit, qu'un Fanatique se mêlât de Direction. Il soutint hautement, qu'un Directeur, qui faisoit faire à ses Dévotes de semblables folies, méritoit d'être enfermé.

LE Grand-Vicaire, sur les plaintes de ce Docteur, fit mettre INIGO en Prison, & laissa passer plus de quinze jours avant que de le venir interroger.

L'INTERROGATOIRE roula sur les Dames errantes. INIGO avoua, qu'il les dirigeoit; mais, il assûra en même tems, que, bien loin de leur conseiller la folie qu'elles avoient faite, il les en avoit, au contraire, détournées autant qu'il avoit pû.

XX.
Il est élar-
gi.

XX. TANDIS qu'on faisoit des Perquisitions pour savoir la vérité, les Aventurieres Spirituelles revinrent après quarante jours de course. Interrogées juridique-

diquement, elles confirmèrent ce qu'avoit dit INIGO: de sorte qu'il fut justifié sur cet Article, & ensuite élargi par une Sentence publique, rendue le premier de Juin 1527.

ELLE contenoit deux Chefs: l'un, que lui & ses Compagnons prendroient l'Habit ordinaire des Ecoliers: l'autre, que n'étant point Théologiens, ils s'abstiendroient d'expliquer au Peuple les Mysteres de la Religion, jusqu'à ce qu'ils eussent étudié quatre ans en Théologie; & cela, sous peine d'Excommunication & de Bannissement.

CETTE Défense fut un coup de foudre pour INIGO. Elle le réduisoit à l'humble Condition d'Ecolier, & le faisoit passer pour un téméraire, qui, sans connoître la Religion, s'étoit ingéré de l'enseigner.

XXI. IL fut si sensiblement touché de cet Affront, qu'il prit le parti de se retirer à Salamanque avec ses Disciples, pour y continuer ses Etudes. Il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'oubliant, qu'il y étoit venu pour étudier, il se mit à prêcher comme il avoit fait à Alcalá. Le Peuple, qui se laisse aisément prendre à un extérieur pieux & mortifié, courroit en foule l'entendre. Il y eut même quelques Dames de Qualité, qui voulurent être ses Dévotes. Mais, les habiles Gens trouvoient fort étrange, qu'un simple Laique,

XXI.
Il va à Salamanque, & y est convaincu d'ignorance, & de Fanatisme.

84 HISTOIRE DE DOM INIGO

sans Science, & sans Caractere, s'érigent en Docteur & en Directeur, dans une Ville, où il y avoit tant de Pasteurs, & tant de Religieux savans, continuellement occupez à l'Instruction du Peuple.

LES Freres Prêcheurs du Couvent de ST. ETIENNE, entrant dans ces Sentimens, résolurent d'examiner à fonds le Personnage. INIGO se confessoit à un Religieux du Monastere. Ce Religieux l'invita un jour à dîner de la part du Supérieur, Homme savant & pieux. Il y vint avec CALISTE; &, après le dîner, le Supérieur, accompagné du Confesseur, & d'un autre Religieux, mena INIGO, & son Disciple, en une Chapelle retirée.

IL prit le premier la parole; &, se tournant vers INIGO, *Je me rejouis fort, dit-il, avec un visage ouvert, qu'à l'exemple des Apôtres, vous alliez de tous côtez enseigner aux Hommes le chemin du Ciel; & je vous assure, que tous nos Freres ne s'en rejouissent pas moins que moi. Mais, je voudrois bien savoir, ajouta-t-il, à quelle Science vous vous êtes le plus appliquez? Nous n'avons guères d'Etudes, répondit ingénument INIGO, & tout notre savoir se réduit à un peu de Grammaire. Comment donc vous mêlez-vous de prêcher, reprit le Supérieur? Nous ne prêchons point, répartit INIGO: nous discourons seulement de la Religion, lorsque l'occasion s'en présente. Hé,*

de grace, quelles matières traitez-vous dans vos Discours? dit le Souprieur. Nous parlons de la beauté de la Vertu, & de la laideur du Vice, repliqua INIGO, & nous tâchons d'inspirer à ceux qui nous écoutent de l'horreur pour celui-ci, & de l'amour pour celle-là. Quoi! interrompit le Souprieur, vous avouez vous-même que vous êtes des Ignorans, & néanmoins vous avez la témérité de traiter des Vertus & des Vices, dont on ne peut bien parler qu'on ne soit Philosophe ou Théologien! Il faut, d'une nécessité absolue, ou que les choses que vous en dites vous viennent d'une Science que vous avez acquise par l'étude, ou qu'elles vous soient divinement inspirées. Vous convenez que vous n'avez point d'autres Lettres qu'un peu de Grammaire. Vous avez donc des connoissances surnaturelles? Vous me seriez plaisir, poursuivit-il, d'un ton railleur, de me dire, si c'est à jeun, ou après avoir suffisamment mangé, que vous avez eu vos Révelations, quelles elles sont, comment vous savez qu'elles viennent de Dieu, & comment vous pouvez la prouver aux autres; à moi, par exemple, qui ne veux point croire, sans preuves, que vous soyez inspiré?

INIGO, terrassé par ces questions accablantes, se tut, & quelques instances que lui fit le Souprieur, pour l'obliger d'y répondre catégoriquement, il n'en voulut rien faire. C'est assez, mon Révérend Père, lui dit-il; ne poussez pas les choses plus

loin : je ne dirai rien davantage, que quand les Supérieurs Ecclésiastiques, à qui je dois obéissance, me commanderont de parler. Je vous ferai bien parler malgré vous, repliqua le Souprieur ; car, votre silence affecté ne vous rend que trop suspect de Fanatisme, ou d'Imposture. Semblable à ces Charlatans, qui font métier d'exercer dans les Places publiques la Médecine qu'ils ignorent, & qui n'osent en parler devant un habile Médecin, de peur qu'il ne découvre leur Ignorance, vous vous taisez devant les Théologiens, pendant que vous étourdissez de votre babil un Peuple grossier, toujours disposé à prendre pour Divin les Imaginations créées du premier Visionnaire, qui vient les lui débiter avec un extérieur dévot, & des expressions vives & touchantes.

ENSUITE, regardant CALISTE, qui étoit fort grotesquement vêtu : Il ne faut que vous voir, ajouta-t-il, pour juger que vous êtes de vrais Fanatiques. Ce Compagnon d'INIGO, en venant à Salsmanque, avoit rencontré un Pèlerin, extrêmement délabré, à qui il avoit donné son Habit neuf, & dont il avoit pris l'équipage, qui consistoit en une méchante Jaquette, trop courte pour lui, & en un Chapeau tout usé d'une grandeur énorme; ce qui faisoit la figure du monde la plus burlesque. Il avoua la chose. Mais, le Souprieur, aussi mécontent de la réponse de CALISTE, que du silence d'INIGO,

les fit conduire l'un & l'autre dans une Cellule, où on les enferma à la clef.

TROIS jours après, ils furent menez en Prison par l'Ordre de FRIAS, Grand-Vicaire de l'Evêque de Salamanque. On les mit dans une vieille Chambre infecte, & on les attacha ensemble par les pieds avec une grosse Chaîne de fer d'une toise & demie de long. Ils passèrent toute la nuit à chanter des Hymnes, & à se réjouir du bonheur qu'ils avoient de souffrir pour une Cause qu'ils croyoient aussi bonne que celle pour laquelle les Saints Apôtres avoient été persécutés par les Pharisiens de leur tems.

LE lendemain, plusieurs Personnes dévotes allèrent visiter INIGO, & pourvurent abondamment à ses besoins. Pour les récompenser de leur charité, il les entretenoit de la laideur du Vice, du néant des grandeurs mondaines, des trésors de Joye cachez sous les épines des souffrances, & des délices qu'il goûtoit dans les Chaînes.

CEPENDANT, FRIAS vint interroger les Prisonniers. INIGO lui mit entre les mains le Livre des *Exercices Spirituels*, & lui dit le Logis de ses trois autres Disciples, afin qu'on pût les interroger. On les envoya prendre sur le champ; & ils furent mis en un endroit séparé, où ils ne pussent avoir aucune communication avec leur Maître, ni avec CALISTE.

LE Grand-Vicaire lut lui-même le Livre des *Exercices*, & le donna ensuite à lire à trois Docteurs. Après l'avoir examiné tous quatre, ils firent venir INIGO devant eux, & lui dirent, qu'ils trouvoient fort étrange, qu'étant indocte, ainsi qu'il le confessoit lui-même, il eut la témérité de marquer au commencement de ses *Exercices*, la différence qu'il y a entre le Péché mortel, & le Péché véniel. A quoi il répondit, qu'il soumettoit son Livre à leur Jugement.

ENFIN, après vingt-deux jours de Prison, le Maître & les Disciples furent citez devant les Juges, pour entendre lire leur Sentence. On ne les trouva coupables d'aucuns Dérèglémens de Mœurs, ni d'aucune Hérésie. On leur permit de faire le Catéchisme; mais, on leur défendit d'y toucher le Point délicat de la Distinction entre le Péché mortel, & le Péché véniel, jusqu'à ce qu'ils eussent étudié quatre ans en Théologie.

XXII.
Il quitte
l'Espagne,
& va en
France.

XXII. INIGO, qui vit bien, qu'il ne pourroit parler de la laideur du Péché, sans contrevenir à cette défense, résolut de quitter l'ingrate Salamanque, & même de sortir d'Espagne, où les Supérieurs Ecclésiastiques traitoient si mal les Illuminez. Il s'imagina en même tems avoir une forte inspiration d'aller en France, pour y recommencer ses Etudes dans l'Université de Paris, aussi célèbre alors, qu'elle l'est encore aujourd'hui.

IL communiqua son dessein à ses Compagnons, qui, dégoûtés de la misérable Vie qu'ils avoient menée avec lui, refusèrent de le suivre. Ainsi, il partit seul, à pié, chassant devant lui un Ane, chargé de ses Livres, & des Ecrits qu'il avoit composez dans le tems de sa plus grande Ignorance. Il passa par Barcelonne. Il y revit ses Amis, & accepta, sans aucune difficulté, l'Argent & les Lettres de Change qu'ils lui offrirent.

Il se mit en chemin pour son Voyage de France, sur la fin du Mois de Décembre de l'année 1527. Bien qu'il y eût peu de sûreté aux Frontières des deux Royaumes, où les Gens de Guerre exerçoient tous les jours mille Brigandages & mille Cruautez contre les Passans, il arriva néanmoins à Paris, sans nulle mauvaise Avanture, au commencement de Février de l'an 1528.

XXIII. IL avoit si mal étudié, qu'il fut obligé de reprendre la Grammaire, & de se remettre, à l'âge de trente-sept ans, dans les basses Classes avec les petits Grimauds du College de Montaignu. Une Disgrace, qui lui arriva dans l'Université, où il s'étoit logé avec des Etudians Espagnols, déranger tout à fait ses Etudes. La crainte, qu'il eut de blesser la parfaite Pauvreté dont il faisoit profession, lui troubla tellement la Conscience, que, pour la mettre en repos, il confia l'Argent qu'il

XXIII.
il recommence les Etudes à Paris au College de Montaignu.

qu'il avoit apporté de Barcelonne à un de ses Compagnons de Chambre, qu'il croyoit fidelle, & qui le lui emporta. Réduit, par ce vol, à la dernière nécessité, il fut contraint de se retirer à Saint Jaques de l'Hôpital, & d'aller mendier son Pain.

SA Misère, qui l'empêchoit d'étudier, ne l'empêchoit pas d'inspirer aux jeunes Gens de sa connoissance l'amour de la sainte Gueuserie. Trois Écoliers Espagnols, dont l'un se nommoit CASTRO, l'autre PERALTA, & le troisième AMADOR, persuadés par ses Discours, que la Propriété des Biens étoit préjudiciable au Salut, vendirent tout ce qu'ils possédoient, jusques à leurs Livres; & en ayant donné l'Argent aux Pauvres, menèrent, comme leur Directeur, la Vie de Gueux, & se retirèrent avec lui à Saint Jaques de l'Hôpital, d'où leurs Amis ne les purent faire sortir que par force.

XXIV.
Il est déferé
à l'Inqui-
sition.

XXIV. CETTE Affaire fit un grand éclat dans l'Université. Deux Docteurs, PIERRE ORTIZ, Espagnol, & JACQUES GOVEA, Portugais, qui connoissoient ces Ecoliers, parlèrent si haut contre INIGO, qu'on le dénonça à l'Inquisiteur MATHIEU ORI, Dominicain, & Prieur & du grand Couvent de la rue Saint Jaques. ORI le fit d'abord chercher; mais, on le trouva point.

IL étoit allé à Rouën, où celui, qui l'avoit volé, étoit tombé malade, sur le point de s'y embarquer pour l'Espagne. Ce Voleur lui avoit écrit, que, sans un prompt secours, il alloit inévitablement périr de misère. INIGO n'eut pas plutôt reçu sa Lettre, qu'il résolut de partir sur le champ, à jeûn, pieds nus, & sans prendre nulle nourriture, pas même une goûte d'eau, qu'il ne fût arrivé auprès du Misérable, qui imploroit son assistance. Il se sentit le cœur si triste, & le corps si pésant, qu'à peine pouvoit-il mettre un pié devant l'autre. Il poursuivit pourtant son chemin; &, malgré l'insupportable lassitude qui l'accabloit, il ne laissa pas de se trainer jusqu'à Argenteuil, petite Ville à deux lieues de Paris. Mais, dès qu'il eut passé la Montagne, & gagné la Plaine, sa tristesse, & sa pésanteur, se dissipèrent. Il se trouva même si léger, qu'il lui sembloit voler plutôt que marcher. Aussi-tôt qu'il fut arrivé à Rouën, il alla voir le Malade, le servit, lui chercha des Aumônes, le mit en état de continuer son voyage, l'embarqua sur un Vaisseau qui partoît pour l'Espagne; &, ayant pris congé de lui, il revint en diligence à Paris, sur l'avis qu'il eut que l'Inquisiteur le faisoit chercher, & que son absence le rendoit suspect.

IL alla, tout en arrivant, se présenter au Prieur des Jacobins, qui, voyant que
toutes

toutes les accusations, qu'on intentoit contre lui, se réduisoient à avoir conseillé la Mendicité volontaire, que lui-même Inquisiteur professoit comme un état de perfection, le renvoya avec de grands Eloges, bien loin de lui infliger la moindre peine.

XXV.

Il va en Flandres, & en Angleterre, chercher des Aumônes.

XXV. CEPENDANT, INIGO, qui trouvoit fort peu d'Aumônes à Paris, où les Gueux Espagnols n'étoient pas aimez, suivit le conseil d'un Religieux mendiant, très-expert en l'Art de gueuser, & alla en Flandres, durant les Vacances, pour tirer quelque secours des Marchands de sa Nation, qui trafiquoient à Anvers, & à Bruxelles.

IL profita avec tant d'habileté des Instructions de ce Religieux, qu'il recueillit assez d'Aumones pour en vivre deux années. Mais, pour n'être pas trop importun aux mêmes Gens, il alla en Angleterre, auprès de quelques autres Marchands Espagnols, qui étoient à Londres. Enfin, raffinant sur la méthode, qu'on lui avoit enseignée, il engagea ses Bienfaiteurs des Pais-Bas à lui remettre à Paris leurs charitez. Ces secours, joint à ceux qu'il recevoit de Barcelonne, étoient si considérables, qu'ils suffisoient, non seulement pour son entretien, mais encore pour celui de quelques-uns de ses Compagnons.

XXVI.

A son re-

XXVI. ASSURÉ du côté de sa subsistance,

sistance, il reprit les Études, que sa Mi-
 sère & les Voyages avoient interrompues;
 & après avoir été dix-huit Mois au Col-
 lege de Montaigu, où il n'avoit pû en
 passer six à étudier, il alla au College
 de Sainte Barbe, pour y faire sa Philoso-
 phie.

tout il se
 met au
 College de
 Sainte Bar-
 be, & y
 est con-
 damné au
 Fouët.

IL n'y étudia pas mieux qu'à Montai-
 gu. Il passoit la plus grande partie de son
 tems à entretenir les Écoliers du Mépris
 du Monde, & de la difficulté qu'il y avoit
 d'y faire son Salut. Il en jetta un grand
 nombre dans une Dévotion si outrée,
 qu'au lieu de se trouver aux Disputes de
 Philosophie, qui se faisoient dans le Col-
 lege, les Dimanches & les Fêtes, après
 le Service Divin, pour exercer les jeunes
 Philosophes, ils passaient tous ces jours-
 là dans la pratique des Conseils de Spiritu-
 alité qu'il leur donnoit.

LE Professeur, qui se nommoit JEAN
 PÉGNA, trouva fort mauvais qu'INIGO
 lui débauchât ainsi ses Disciples. Il lui
 en fit de sanglans reproches, & l'avertit
 sérieusement, que s'il continuoit à les
 détourner de leurs études, il le feroit châ-
 tier sans miséricorde. Mais, voyant qu'il
 alloit toujours son chemin, & qu'il les
 infatuoit tellement de je ne sai quelle Dé-
 votion fanatique, que plusieurs avoient
 tout-à-fait quitté leur Cours de Philoso-
 phie, pour prendre le froc, il représenta
 au Docteur GOVEA, Principal de Sainte
 Bar-

Barbe, la nécessité qu'il y avoit de punir Exemplairement un Ecolier qui causoit de semblables Desordres. *Je l'ai, dit-il, averti plusieurs fois de son devoir. J'ai prié, conjuré, menacé. Mais, avis, prieres, menaces, tout a été inutile. Si nous n'y mettons ordre, il sera de tous nos Ecoliers autant de Moines, & nous verrons bien-tôt notre Collège desert.* GOVEA, déjà irrité contre INIGO, à cause de l'Affaire des trois Espagnols, résolut enfin de la faire châtier publiquement.

ON avoit coutume en ce tems-là, pour punir les Perturbateurs des Etudes, d'assembler tout le College dans une Salle au son de la Cloche. Les Régens venoient avec des Verges à la main, & frapportoient l'un après l'autre le coupable en présence des Ecoliers. Cette peine, qui se nommoit *la Salle*, fut celle qu'on infligea à INIGO.

L'AFFAIRE ne pût-être si secreete qu'il n'en transpirât quelque chose. INIGO, qui étoit hors du College, la fut par quelques Amis qu'il y avoit. Ils lui conseilèrent de n'y point rentrer, & même de s'en bannir pour toujours. Mais, au lieu de suivre ce Conseil, il résolut de s'aller présenter lui-même, ravi de trouver une si belle occasion d'exercer sa Patience. Cependant, malgré les délices qu'il trouvoit dans les opprobres, le cœur ne laissa pas de lui manquer en chemin. La seule pen-

pensée d'une punition si infame le fit frémir: mais, il étouffa bien-tôt ce mouvement naturel; &, honteux de sa foiblesse, il se jetta, avec intrépidité, dans le College.

ON ferme aussi-tôt les Portes, on sonne la Cloche, les Régens s'arment de Verges, & les Ecoliers s'assemblent dans la Salle, où se devoit faire l'exécution. A la vûe de cet effrayant appareil, son Esprit fut agité de deux mouvemens fort opposez. D'un côté, il desiroit avec ardeur de souffrir ce Châtiment honteux, s'imaginant qu'il contribueroit beaucoup à sa Perfection particuliere. D'un autre côté, il craignoit qu'il ne nuisît tout ensemble, & à l'avancement spirituel de ceux qu'il croyoit avoir mis dans la bonne voye, & au dessein qu'il avoit de gagner des Disciples dans l'Université.

CETTE double crainte l'ayant emporté sur son Amour pour les Souffrances, il alla trouver le Principal, qui étoit encore dans sa Chambre. *Ce n'est point la Crainte du Foïet, qui me conduit ici,* lui dit-il. *Je pouvois facilement m'en garentir; & je n'avois, pour cela, qu'à ne point rentrer dans le College, puisque je savois ce qui m'y étoit préparé. C'est uniquement pour l'intérêt de votre Salut, que je fais cette démarche. Considérez, Monsieur, je vous en supplie, s'il convient à une Personne, qui fait comme vous profession d'une Piété exemplaire, de souffrir*
qu'on

qu'on deshonore, par une Punition infame, un Ecolier de mon Age, à qui l'on ne reproche autre chose, que d'avoir inspiré une fervente Dévotion à ses Condisciples. Examinez devant Dieu, si vous ne serez pas responsable de tout le mal qui arrivera de l'exécution de votre Sentence. Pour moi, poursuivit-il, je suis prêt à subir la peine à laquelle vous m'avez condamnée. Les Verges de votre College, celles de l'Université, toutes celles de l'Univers, les Gibets mêmes, ne me font nulle peur. Au contraire, je ne conçois pas un plus grand Délice au Monde, que celui de souffrir pour une si bonne Cause. Je n'appréhende qu'une chose: c'est que ces Enfants, que j'ai engendrez à la Vie religieuse, ne la quittent, en voyant leur Pere spirituel diffamé comme Corrupteur de Jeunesse. Pensez-y bien, mon cher Monsieur: je m'en décharge la Conscience; & j'en charge la vôtre. Faites à présent de moi ce qu'il vous plaira. Me voilà prêt à tout souffrir.

LE Principal, sans lui répondre, le prit par la main, & le conduisit dans la Salle, où tout le College étoit assemblé. Mais, lorsqu'on attendoit le signal pour commencer, GOVEA, que le Discours fanatique d'INIGO avoit touché, se jeta à ses pieds, & lui demanda pardon d'avoir ajouté foi à de faux Rappports. Après quoi, se relevant, il dit tout haut: C'est son Saint, qui souffriroit avec plaisir les plus infames Supplices.

NOTRE Chevalier, ayant ainsi échappé le Fouët, continua sa Philosophie avec ses Distractions ordinaires; ce qui n'empêcha point, qu'au bout de son Cours, on ne le reçût Maître ès Arts.

XXVII. IL commença ensuite sa Théologie aux Jacobins; mais, au lieu d'appliquer son Esprit à cette Divine Science, il ne s'occupa que du soin de gagner dans l'Université des Disciples, pour remplacer ceux qui l'avoient abandonné.

XXVII.
Il étudia
en Théolo-
gie, &
choisit de
nouveaux
Compagnons.

LE premier, sur qui il jetta les yeux, fut PIERRE LE FEVRE, pauvre Garçon Savoyard, du Village de Villaret, où il avoit dans son Enfance gardé les Moutons. Il étoit, dit-on, dès l'âge de six ans le Théologal du Village; &, monté sur une Pierre, il expliquoit aux Païsans les Mysteres de la Foi. Mais, ayant entendu dire, qu'il falloit savoir le Latin, pour être Prédicateur, il quitta ses Moutons, & alla l'apprendre dans une petite Ville voisine du lieu de sa naissance. Ensuite, par le conseil d'un Chartreux, son Parent, il vint à Paris, où il fit d'assez bonnes Etudes.

INIGO, qui lui trouvoit du savoir, de la douceur, de la docilité, & du zele, n'oublia rien pendant deux ans, pour lui inspirer le goût de la Chevalerie errante Spirituelle. Enfin, le voyant dans la disposition d'Esprit où il le souhaitoit, il lui dit

un jour pour le faire déclarer, qu'il avoit résolu d'aller au Levant, quand il auroit achevé sa Théologie, & qu'il vouloit s'y employer à la Conversion des Infideles. LE FEVRE prit d'abord feu; & se jetant au cou d'INIGO: *Je vous suivrai,* lui dit-il, *jusqu'à la mort.* Néanmoins, avant de partir pour la Palestine, il voulut aller faire un tour en son País.

PENDANT son absence, notre Paladin Spirituel entreprit de gagner un jeune Gentilhomme Navarrois, qui professoit la Philosophie au College de Beauvais. Il se nommoit FRANÇOIS XAVIER; & bien qu'il fût d'une illustre Famille, il n'étoit pas pour cela mieux accommodé des Biens de la Fortune, que LE FEVRE. Il avoit l'Esprit vif, l'Humeur agréable, l'Âme noble, le Cœur haut; mais, il étoit fier, vain, & ambitieux. Il se moqua d'abord d'INIGO, de ses Maximes, de sa Conduite, de ses Discours fanatiques; & loin de l'écouter, il tourna en ridicule la Vie de Gueux qu'il menoit, & qu'il vouloit persuader aux autres de mener.

NOTRE Chevalier dissimula la peine que lui faisoient ces Railleries, & attaqua le jeune Professeur par son foible. Il le félicitoit des rares Talens que lui prodiguoit la Nature, il le louoit de son bel Esprit, il lui applaudissoit en public, il lui cherchoit par-tout des Ecoliers, pour

le faire valoir par la foule de ses Disciples, il les lui amenoit jusque dans sa Classe, & en les présentant, il faisoit toujours l'Eloge du Maître.

XXVIII. EN attendant que ces flat-
teries fissent leur effet sur l'Esprit de l'or-
gueilleux XAVIER, INIGO, qui com-
mençoit à parler François, crut devoir
exercer son zele dans Paris. Il le fit éclat-
ter d'une manière toute extraordinaire, &
qui mérite bien que nous en donnions ici
quelques échantillons.

XXVIII.
Ses admi-
rable Mé-
thode de
convertir
les Pé-
cheurs.

UN Homme de sa connoissance avoit
un commerce de Galanterie avec une
Femme, qui demouroit dans un Village
proche de Paris. Que fait INIGO, pour
le tirer de ce commerce? Il va se mettre
jusqu'au cou dans un Etang presque tout
glacé, qui étoit sur le chemin par où de-
voit passer cet Homme; & lorsqu'il le
voit approcher, il se met à crier: *Où al-
lez-vous, Malheureux? N'entendez-vous
pas gronder la Foudre? Ne voyez-vous pas
le Glaive de la Justice Divine prêt à vous
frapper? Hé bien, poursuivit-il, d'une
Voix terrible, allez assouvir votre Passion
brutale: je souffrirai ici pour vous, jusqu'à
ce que la Colere du Ciel soit apaisée.* Le
Galant, frappé d'une action si singuliere,
retourna sur ses pas, & promit de chan-
ger de Vie.

INIGO, fier du succès de cette Mé-
thode extravagante, disoit à ceux qui ne
l'ap-

l'approuvoient pas, que, pour gagner des Ames, il ne feroit nulle difficulté de courir les rues, pieds nus, la tête chargée de cornes, vêtu des habits les plus ridicules, & même les plus infames (*).

IL usa d'une autre Industrie à l'égard d'un Moine, qu'il vouloit retirer du Libertinage. Il alla le trouver un Dimanche; &, feignant de vouloir se mettre la Conscience en repos, il lui fit une Confession générale. Comme il avoit les larmes à commandement, il en répandit une si grande abondance, en s'accusant des Desordres de sa Jeunesse, que le Confesseur, se reprochant intérieurement ses Débauches & son Insensibilité, se mit, avant la feinte Confession achevée, sous la Direction du faux Pénitent. INIGO lui fit faire les *Exercices Spirituels*: & ce divin Beaume, incomparablement plus excellent que ne l'est celui de FIERABRAS pour la guérison des Playes de Corps, consolida parfaitement celles de l'Âme du Moine Libertin.

ÉTANT

(*). Dicebat, si quid ad! Animarum Salutem pertineret, paratissimum esse, nudis pedibus, cornibusque onustum, per plateas incidere; nullum denique recusare habitum, aut ridiculum ac probrosum vestimenti genus, quod esse utile hominibus posset: quod re ipsa comprobavit, si quando sese occasio obtulit. Ribadeneira, VII. Ign. Libr. V. Cap. II.

ETANT un jour allé voir un Ecclésiastique, qu'il vouloit engager dans la Spiritualité, il le trouva qui jouoit au Billard. C'étoit un Docteur en Théologie, réglé dans ses Mœurs, mais dont la Dévotion se bornoit aux Pratiques communes de la Piété. Il invita INIGO à jouer. Il s'excusa sur ce qu'il ne savoit pas le jeu. *Hé bien, vous l'apprendrez en jouant*, repliqua le Docteur, qui redoubla ses instances, & le pressa si fort, qu'INIGO, craignant de lui déplaire, & de manquer l'occasion de réüssir dans ce qu'il projettoit, céda enfin à ses importunités. *Mais, que jouerons-nous?* dit-il agréablement au Docteur. *Il n'appartient pas à un pauvre, comme moi, de jouer de l'Argent, & il n'y a point de plaisir à ne jouer rien. Voici, ajouta-t-il, le tempérément qui me vient en l'esprit: Si je perds, je vous servirai un Mois entier, & serai exactement tout ce que vous me commanderez: & si vous perdez, vous serez seulement une chose que je vous dirai.*

LE Docteur, qui vouloit se réjouir, accepta volontiers la Condition. Ils jouèrent, & notre Chevalier gagna; lui, qui de sa vie n'avoit manié le Billard. Le Docteur, trouvant là-dedans quelque chose de surnaturel, se soumit, sans hésiter, à la Loi qu'il s'étoit imposée d'obéir à INIGO. Il fit, sous sa Conduite,

les *Exercices Spirituels* pendant un Mois, & devint un Homme tout intérieur.

UNE autre fois, INIGO, s'entretenant avec un de ses Compagnons de Chambre, vit passer dans la rue un Homme presque nud, & horriblement have. A son visage effaré, il jugea que cet Homme alloit se défaire soi-même; & voulant l'arracher à son desespoir, il imagina la Ruse que voici. *Habillez-vous, dit-il à son Compagnon, comme ce Misérable; suivez-le pas à pas; seignez d'être dans les mêmes sentimens que lui: & lorsque vous aurez joué votre rôle, je viendrai jouer le mien.*

LE Compagnon endosse promptement un Habit tout déchiré, court après son Homme, & le suit de loin jusqu'au lieu fatal que cet Infortuné avoit choisi pour y exécuter son funeste dessein. Il le joint, l'aborde, & entrant en conversation, *Camarade, lui dit-il, peut-on vous demander, sans trop de curiosité, quelle Affaire vous amene seul en un Lieu si solitaire? Est-ce pour y rester, ou allez-vous plus loin? Certainement, c'est bien pour y rester, répondit le pauvre Misérable; puisque j'y suis venu, pour m'y pendre, & pour mettre fin par-là à des Maux qui ne peuvent se guérir autrement. Ah! l'heureuse Rencontre pour moi!* reprit notre Comédien Spirituel. *J'y suis justement venu avec la même intention; &*

nous nous pendrons de compagnie. Après tout, ajouta-t-il, en poussant un profond soupir, il n'y a que cette Voie pour sortir de la Misere où vous & moi languissons. Quittons, quittons, sans regret, une triste Vie, qui nous est à charge; & que nous ne pouvons prolonger, sans souffrir la Faim, la Soif, & mille Maux, qui accompagnent inévitablement la Pauvreté.

LA-DESSUS arrive INIGO, qui ne les avoit pas perdus de vûe. Il s'approche de son Compagnon; &, faisant semblant de ne le point connoître: Bon jour l'Ami, lui dit-il, d'un air affable. Où allez-vous si triste, si rêveur, si mélancolique? Je ne vais pas plus loin, repliqua-t-il. Il m'est impossible de supporter plus long-tems l'extrême Misere où je me vois réduit; & je suis venu ici, pour la terminer avec ma Vie. La Corde, que vous voyez-là attachée à ce gros piton, va me rendre ce bon office. Ne vaut-il pas mieux, poursuivit-il, mourir une fois de bonne grace, que d'endurer mille Morts? Quoi! interrompt INIGO. Pensez-vous donc, qu'en coupant le fil de vos jours, vous couperez en même tems le fil de vos malheurs? Non, non; desabusez-vous d'une Erreur si pernicieuse. En vous désaisant vous-même, pour fuir un petit Mal passager, vous vous précipitez dans un abîme de Maux, dont vous ne verrez jamais la fin. Faites mieux, ajouta-t-il: mettez votre confiance en Dieu, qui peut vous délivrer

de votre Misère; & ne succombez pas à la Tentation du Diable, qui, en vous sollicitant au Desespoir, ne cherche qu'à vous rendre aussi malheureux que lui. Le Compagnon d'INIGO, feignant d'être touché de cette Remontrance, s'adressa à celui pour qui se jouoit la Comédie. Que vous semble, lui dit-il, du Conseil de cet Homme de Bien? Pour moi, il me paroît qu'il a raison, & que la Mort, que nous voulons nous donner, loin de finir nos Maux, sera pour nous, comme il le dit, un commencement de nouvelles Peines; &, qui pis est, de Peines éternelles, & infiniment plus cruelles que celles dont nous cherchons à nous affranchir. Si ce qu'il dit est vrai, repartit le pauvre Desespéré, j'avoue que nous serions une grande Folie de nous pendre. Ce seroit justement tomber de la poêle dans le feu.

INIGO, voyant que son Exhortation ébranloit ce pauvre Homme, poursuivit sa pointe, & ne le quitta pas, qu'il ne l'eût entièrement remis dans la bonne voye; enforte que la Farce finit par sa Conversion.

XXIX.
Le Fevre
devient son
premier
Compagnon.

XXIX. CEPENDANT, LE FEVRE revint de Savoye, disposé à n'avoir plus d'autre Maître qu'INIGO, qui, avant que de lui confier toutes ses pensées, voulut encore l'éprouver & le fortifier par les Exercices Spirituels. Ils firent un effet si surprenant sur l'Âme de ce jeune Homme, que, s'étant mis en retraite au cœur
de

de l'Hiver dans une Chambre fort froide, il sentit une ardeur si brulante, que, pour n'en être point consumé, il fut obligé de descendre dans une petite cour, afin de prendre l'air. Il jeûna six jours de suite, pendant lesquels il ne vécut que des apparences du Pain Sacré de l'Eucharistie. Il eut même continué ce jeûne jusqu'à extinction de forces, si notre Chevalier, craignant de le perdre, ne lui eût ordonné de manger.

XXX. D'UN autre côté, les complaisances & les bons offices d'INIGO avoient rendu XAVIER plus traitable. Le changement de LE FEVRE l'ébranla; &, ayant appris en même tems l'illustre Naissance d'INIGO, il trouva ses Discours moins extravagans. Enfin, l'Argent étant venu à lui manquer, & ne sachant où en trouver, notre Chevalier, qui en avoit alors de reste, l'assista dans un besoin si pressant, & acheva de gagner par-là ses bonnes grâces.

XXX.
Xavier le
second.

L'AYANT ainsi disposé à l'écouter, il le pressa vivement; &, le prenant toujours par sa passion dominante, *Je ne prétens pas, lui dit-il, éteindre l'ardeur que vous avez pour la Gloire, ni vous inspirer des sentimens indignes d'un cœur aussi généreux que le vôtre. Soyez ambitieux; j'y consens. C'est la passion des Grands-Hommes. Mais, ne bornez pas votre Ambition aux vains Honneurs de la Terre. Immortalisez-*

lisez-vous par des Conquêtes Spirituelles. Allez déclarer la Guerre aux Bonzes & aux Imans. Arborez l'Etendard de la Croix sur les Pagodes & sur les Mosquées. Brisez les Idoles, & faites adorer en leur place les Images de la Divine MARIE & des Saints. D'ailleurs, ajoûta-t-il, il ne faut pas vous figurer, que vous réussirez dans le Monde. Le mauvais état des Affaires de votre Famille, la triste situation où vous vous trouvez vous-même, ne vous y annoncent que Disgraces, que Misères. Mais, après tout, quand vous parviendriez au plus haut Faîte de la Grandeur mondaine, que vous serviroit de gagner tout l'Univers, si vous perdiez votre Ame?

XAVIER, qui étoit fort embarrassé de sa personne, & qui ne voyoit rien à espérer du côté du Monde, tourna toutes ses Pensées vers la Chevalerie errante Spirituelle. Enfin, après bien des Combats intérieurs, Il prit une ferme résolution de marcher sur les pas du Chevalier de la Vierge, & de partager avec lui les fatigues & les hazards de ses Aventures.

DE'S que les vacances commencèrent, il fit les Exercices Spirituels, que ses Leçons de Philosophie l'avoient empêché de faire plutôt. Il prit un Cilice, passa quatre jours entiers sans prendre nulle nourriture, & acheva sa Retraite avec une ardeur séraphique.

UN Espagnol, nommé MICHEL
NA-

NAVARRÉ, fort attaché à XAVIER, ne put supporter qu'il eut embrassé un genre de vie si indigne de sa naissance. Il employa toutes les voyes imaginables, pour le lui faire abandonner; &, n'ayant pû y réussir, il crut que le seul moyen de le guérir de cette folie étoit de se défaire de celui qui la lui avoit mise en tête, & qui l'y entretenoit par ses Discours séduisans. Il prit donc la résolution de tuer INIGO; mais, lorsqu'il montoit le degré de la Chambre, pour aller exécuter cet horrible dessein, il ouït une voix menaçante, qui lui dit; *Où vas-tu Malheureux, & que veux-tu faire?* Aterré par ces paroles, & effrayé du danger qu'il courroit d'être pris, il se retira promptement, & reconnut l'horreur de son crime.

XXXI. LA Conquête, dont je viens de parler, & qui couta si cher à INIGO, fut suivie d'une autre qui ne lui donna nulle peine. Deux jeunes Espagnols d'un génie supérieur, & qu'on met, avec justice, au rang des plus grands Hommes que la Compagnie ait produit, s'attachèrent à lui tout d'un coup. L'un, appelé JACQUES LAINE'S, né à Almazan, petite Ville de la Castille vieille, étoit âgé de vingt-&-un an; l'autre, nommé ALPHONSE SALMERON, & qui étoit d'auprès de Toledé, n'avoit que dix-huit ans. Les merveilles, que quelques Personnes infatuées d'INIGO leur avoient

XXXI.
Lainès, &
Salmeron
le troisié-
me, & le
quatrième.

contées de lui à Alcalá, où ils avoient tous deux fait leur Philosophie, leur firent naître l'envie de se mettre sous sa Direction; & ils vinrent à Paris, autant pour satisfaire ce desir, que pour y étudier en Théologie.

LE premier Boiteux, qu'ils rencontrèrent en y arrivant, fut INIGO. Bien qu'ils ne l'eussent jamais vû, ils le reconnurent néanmoins tout d'abord, sur le Portrait qu'on leur en avoit fait. Son visage exténué, son air dévot, sa Physionomie Espagnole, ne leur permirent pas de douter que ce ne fût celui qu'ils cherchoient. Ils l'abordèrent très-respectueusement l'un & l'autre; & lui ayant appris qui ils étoient, & le sujet de leur voyage, il les embrassa, & les reçut avec joye au nombre de ses Disciples. Il les fit passer ensuite par l'épreuve des *Exercices Spirituels*, d'où ils sortirent tout brûlés de zèle.

XXXII. IL gagna un autre Espagnol, nommé NICOLAS ALPHONSE, & surnommé BOBADILLA, du lieu de sa Naissance, qui est un Village proche de Palence, dans le Royaume de Léon. C'étoit un pauvre Garçon, qui avoit enseigné la Philosophie à Valladolid, avant que de venir en France. INIGO, qui assistoit les Ecoliers nécessiteux des Charitez qu'il recevoit, l'attira peu à peu par les Discours de Spiritualité qu'il lui tenoit
avant

avant que de lui donner l'Aumône; & après l'avoir éprouvé comme les autres, il le fit son cinquième Compagnon.

XXXIII. LE sixième fut un Gentilhomme Portugais, appelé SIMON RODRIGUEZ D'AZEVEDO, qui étoit depuis quelques Années à Paris, & que le Roi de Portugal entretenoit dans ses Etudes. Il étoit jeune, beau, bienfait, doux, poli, ingénieux; & si chaste, qu'il résista aux Belles, qui, éprises de ses charmes, employèrent inutilement tous les leurs, pour le rendre sensible à leur Amour. INIGO, ayant lié amitié avec lui, l'engagea à se mettre sous sa Direction. RODRIGUEZ, qui lui confioit ses plus secrettes pensées, lui découvrit un jour celle qu'il avoit toujours eüe de donner sa vie pour la Conversion des Infidelles de la Palestine, & lui dit, qu'il ne prendroit jamais d'engagement qui pût le détourner du Voyage de Jerusalem. INIGO, ravi de le trouver dans une disposition si favorable au dessein qu'il avoit d'en faire son Disciple, lui déclara, qu'il brûloit du même desir; & d'abord, RODRIGUEZ se livra aveuglément à lui.

XXXIV. NOTRE Chevalier s'ap-
plaudit fort du choix de ces six Personnes,
& crut, qu'avec un tel Secours, il étoit
en état d'entreprendre la Conquête Spi-
rituelle de l'Univers. Mais, considérant
que

XXXIII.
Rodriguez
le sixième.

XXXIV.
Inigo pro-
pose à ses
Compagnons la
Conquête
Spirituelle

de la Pa-
lestine.

que ses premiers Compagnons s'étoient bien-tôt lassez de lui, & l'avoient abandonné, il résolut de s'attacher ceux-ci par des liens qu'ils ne pussent point rompre.

POUR le faire, sans qu'ils s'en aperçussent eux-mêmes, il les rassembla un jour; &, comme il savoit qu'ils brûloient du desir d'aller signaler leur zele dans la Palestine, il leur dit avec tant d'Enthousiasme, que son Visage en étoit entiammé, qu'il s'estimeroit heureux de verser tout son sang pour la Foi dans une Contrée qui avoit été sanctifiée par celui d'un Dieu. Il ajouta, qu'en attendant un tems propre pour l'exécution de son Dessein, il vouloit s'obliger par un Vœu exprès à faire le Voyage de Jerusalem, & à renoncer entièrement aux Choses du Monde.

A PEINE eut-il achevé de parler, que tous déclarèrent d'un commun accord, qu'ils avoient les mêmes pensées, & les mêmes intentions, que lui: puis, le reconnoissant pour leur Maître, & s'embrassant tendrement les uns les autres, ils se promirent de ne se quitter jamais. Mais, avant que de sortir du Lieu où ils étoient assemblez, il leur vint en l'esprit un doute, qu'ils proposèrent à leur Pere spirituel. *Que ferons-nous, lui dirent-ils, au cas que nous ne puissions passer en la Terre-Sainte? Ce que nous ferons?* répondit INIGO. *Si, votre états rendus à Venise, il ne se présente au-*

aucune commodité pour notre embarquement dans l'espace d'une Année, alors, nous serons quittes de notre Vœu par rapport à la Palestine, & nous irons offrir nos Services au Pape, pour aller en quel Lieu du Monde il vaudra nous envoyer.

ET comme la plupart d'entre eux n'avoient point achevé leur Théologie, INIGO, qui savoit, par sa propre expérience, quelle témérité il y avoit à s'engager dans le Ministère Evangélique, sans connoître la Religion, jugea absolument nécessaire de leur laisser le tems de finir leurs Etudes. Il leur accorda pour cela deux Ans & demi, à commencer au Mois de Juillet de l'Année 1534, qui étoit le Mois courant, jusqu'au 25. de Janvier de l'Année 1537.

XXXV. MAIS, de peur que leur zèle ne vint à se refroidir, il songea à les lier au plutôt par le Vœu qu'il leur avoit proposé. Il ne remit donc pas la chose plus loin qu'au 15. d'Août; & Montmartre, Monastere de Religieuses, proche de Paris, fut le Lieu qu'il choisit pour cette Cérémonie. Ils s'y rendirent tous ensemble ce jour-là, qui est celui où l'Eglise Romaine, par pure condescendance pour la pieuse Crédulité de ses Enfants, célèbre la Fête de la Résurrection de la Sainte Vierge, & de sa glorieuse Assomption dans le Ciel en Corps & en Ame: jour, qu'INIGO avoit pris exprès, pour mettre sa Troupe sous la Protection

XXXV.
Lui, & eux,
font leurs
premiers
Vœux à
Montmar-
tre.

tection de sa Divine Dame. LE FEVRE, qui avoit reçu l'Ordre de Prêtrise depuis peu, leur dit la Messe, & les communia de sa main, en une Chapelle souterraine, où l'on croit que ST. DENIS l'Aréopagite, qui n'est pourtant jamais venu en France, a été décapité pour la Foi.

APRÈS la Communion, ils firent tous Vœu, d'une voix haute & distincte, d'entreprendre dans le tems prescrit le Voyage de Jerusalem pour la Conversion des Infideles du Levant; de renoncer à tout ce qu'ils possédoient au Monde, hors ce qu'il leur faudroit pour gagner la Terre-Sainte; &, au cas qu'ils ne pussent y entrer, ou y demeurer, d'aller à Rome se jeter aux pieds du Souverain Pontife, pour le supplier de disposer de leurs Personnes selon son bon plaisir.

XXXVI.
Moyens
dont il se
sert pour se
les attacher
plus étroite-
ment.

XXXVI. INIGO, ravi d'être si heureusement parvenu à son but, ne songea plus qu'aux moyens d'obliger ses nouveaux Compagnons à demeurer fermes dans les engagements qu'il avoit eu l'adresse de leur faire prendre. Il imagina pour cela un Expédient tout nouveau. Ce fut de leur faire renouveler leurs Vœux les Années suivantes, le même jour de l'Assomption, & avec la même Cérémonie.

A CETTE précaution, il en ajouta une autre. Comme ils ne demeuroient pas tous en un même Logis, il les obligeoit de se voir souvent, de s'aller prome-
ner

ner ensemble, & de faire quelquefois de petits Repas qui les liaffent les uns avec les autres de plus en plus. Il s'y trouvoit presque toujours, & ne manquoit point à les exhorter à la Persévérance.

MAIS, comme les Exemples persuadent infiniment mieux que toutes les Exhortations, quelque touchantes qu'elles soient, il reprit ses anciennes austérités. Il alloit faire des retraites à Notre-Dame des Champs, qui est présentement l'Eglise des Carmelites du Fauxbourg St. Jacques; & il vaquoit-là des journées entières à la Contemplation. Il se retiroit aussi de tems en tems dans une Carrière de Montmartre profonde & obscure, où il renouvelloit les saintes cruautés qu'il avoit exercées sur son corps dans la Caverne de Manréze, dont cette Carrière lui retraçoit l'image.

CES Macérations augmentèrent considérablement les douleurs d'Estomac, qui l'avoient repris, & le firent tomber dans une si grande langueur, que les Médecins lui défendirent de s'appliquer à aucun Exercice de Piété. Et voyant, que les remèdes qu'ils lui donnoient ne le soulageoient nullement, ils lui ordonnèrent, pour dernière ressource, d'aller prendre son air natal. Mais, il falloit pour cela s'éloigner de ses Compagnons; & c'est à quoi il ne pouvoit se résoudre. Cependant, d'autres raisons que celles de sa Santé l'obligèrent

gèrent à suivre l'ordonnance des Médecins.

XAVIER, LAINE'S, & SALMÉRON, lui ayant déclaré qu'ils vouloient aller faire un tour en Espagne, pour régler leurs Affaires domestiques, avant que de renoncer à leurs Biens, il craignit qu'on ne les dégoûtât du genre de Vie qu'ils avoient embrassé, & que leurs Parents ne les forçassent à y renoncer. Ainsi, il aimâ mieux se charger lui même de leurs Affaires, que de courir les risques de se voir abandonné de ceux sur lesquels il fondeoit ses plus grandes espérances; & cette considération fut le seul motif qui le déterminâ au Voyage d'Espagne.

XXXVII.
Il est déféré de nouveau à l'Inquisiteur, & justifié.

XXXVII. LORSQU'IL étoit sur le point de partir, on l'accusa de nouveau devant l'Inquisiteur MATHIEU ORI, qu'il alla prier sur le champ d'examiner l'Affaire, & de prononcer une Sentence définitive: Démarche, qu'il se crut obligé de faire, de peur que son départ, étant pris pour une fuite, ses Compagnons ne fassent inquiétez en son absence. Comme l'Accusation principale tomboit sur le Livre des Exercices, ORI voulut le lire. Il en fut si satisfait, qu'il demanda à INIGO la permission d'en tirer une Copie pour son usage particulier. Mais, INIGO, ne se contentant point de cette Approbation, parce qu'elle n'étoit pas authentique,

se rendit peu de jours après chez l'Inquisiteur avec un Notaire, & trois Docteurs de Sorbonne, & le supplia, en leur présence, de lui donner une Attestation par écrit, qui fit foi que le Livre des *Exercices* ne contenoit aucune Hérésie. ORILA lui accorda avec d'autant moins de peine, qu'il étoit lui-même enchanté de ce Livre.

XXXVIII. NOTRE Chevalier, n'ayant plus rien qui l'empêchât de partir, prit congé de ses Compagnons. Il les exhorta à la constance, à s'aimer les uns les autres comme Freres, & leur commanda d'obéir à LE FEVRE, leur Doyen. Il convint avec eux, avant son départ, qui fut au commencement de l'Année 1535, qu'ils partiroient le 25. de Janvier 1537, pour le venir joindre à Venise, où il les attendroit précisément en ce tems-là. Il vouloit, malgré sa foiblesse, faire le Voyage à pié; mais, ses Compagnons lui achetèrent, à son insçu, un Cheval, & le forcèrent à s'en servir.

ETANT à deux lieues de Loyola, il fut reconnu par JEAN D'EQUIBAR, qui l'y avoit vû autrefois, & qui courut au même instant au Château de Loyola, afin d'être le premier à y porter cette agréable Nouvelle. Dom MARTIN DE GARCIE, fort joyeux du retour de son Frere, qu'il esperoit retrouver guéri de ses Visions, fit tout ce qu'il pût au monde pour l'en-

XXXVIII.
Il retourne
en son
Païs.

gager à descendre à la Maison Paternelle, mais inutilement. Il alla loger à l'Hôpital d'Azpétia, petite Ville voisine de Loyola, & n'y voulut vivre que des Aumônes, qu'il alloit chercher de porte en porte. Dom MARTIN eut beau lui représenter le deshonneur qu'il faisoit à sa Famille, en menant une Vie si indigne d'un Homme de sa Naissance, & d'un Homme sensé; il ne gagna rien. Il ne pût, ni par raisons, ni par prières, le tirer de son Hôpital, ni même l'empêcher de guenfailler.

XXXIX.
Il y péche.

XXXIX. IL n'eut pas plutôt respiré son air natal, qu'il fut guéri de tous les Maux. Il reprit son Cilice, sa grosse Chaîne de fer, sa Discipline, & maltraita son Corps toutes les nuits plus rudement que jamais. Ces Austéritez ne l'empêchèrent point de s'employer à l'Instruction des Enfants, & à la Prédication. Les Eglises devinrent bien-tôt trop petites, pour contenir la foule du Peuple qui le suivoit; de sorte qu'il fut contraint de faire ses Sermons en pleine Campagne. Ce qu'il y eut de merveilleux, c'est que la foiblesse de sa voix n'empêchoit point qu'on ne l'entendît jusqu'à un quart de lieue. Cette foible voix retentissoit avec tant d'éclat, que chacun, étonné de ce prodige, abandonnoit le soin de son Corps, pour rassasier son Ame d'une nourriture si exquise.

LA première fois qu'il prêcha, il dit à ses Auditeurs, que la principale raison qui l'avoit obligé de revenir, après une absence de plusieurs années, c'étoit pour faire satisfaction à une Personne du País, qui avoit souffert en son Honneur & en son Bien, à cause de lui. *Je confesse devant toute l'Assemblée, s'écria-t-il, qu'en ma Jeunesse, étant entré dans un Jardin de cette Ville d'Azpétia, avec de jeunes Gens aussi libertins que moi, nous volâmes quantité de Fruits, & fîmes un grand Dégât. Un pauvre Homme fut accusé du Larcin, mis en Prison, & sur de foibles Indices, condamné à réparer le Dommage. Ensuite, s'adressant à cet Homme même, qui étoit présent, & le nommant par son nom: Je vous demande pardon, lui dit-il, de l'Injustice que vous avez soufferte, vous innocent, pour moi coupable: & pour vous dédommager, autant qu'il m'est possible, du Tort que je vous ai fait, je vous cède, tant à titre de chose à vous due, qu'à titre de Donation pure, simple, irrévocable, deux Métairies qui m'appartiennent.*

APRÈS avoir donné aux Pécheurs un si grand Exemple d'Humiliation, il travailla à faire naître en eux de pareils Sentimens. Il déclama avec tant d'Enthousiasme contre la Magnificence des Ajustemens, les Nuditez de Gorge, les Jeux de Hazard, la Prostitution, & sur-tout contre le Concubinage des Prêtres, qu'en

dix ou douze Prédications, il extermina toutes ces Vanitez, & tous ces Vices. Les Femmes coquettes couvrirent leur Gorge, & ne parurent qu'en Habits modestes. Les Courtisanes expièrent, par de longs Pélerinages, l'Infamie de leur Vie passée. Les Joueurs jettèrent les Cartes & les Dez dans la Rivière. Enfin, chose incroyable! les Prêtres concubinaires renvoyèrent leurs chères Concubines. Mais, de peur qu'ils ne les fissent revenir, il engagea les Magistrats, & les Gouverneurs, à faire des Loix rigoureuses contre les Ecclésiastiques impudiques; afin que les Peines civiles les retinssent, si celles de l'Enfer ne le faisoient pas.

XL.

Le Fevre
lui gagne à
Paris trois
nouveaux
Compagnons,
nommez
le Jay, Co-
dure, &
Brouet.

XL. TANDIS qu'INIGO opéroit, par ses Prédications, des changemens si merveilleux à Azpétia, LE FEVRE travailloit à Paris à lui faire de nouveaux Compagnons parmi les jeunes Gens qui y étudioient. Il en gagna trois par le moyen des *Exercices Spirituels*, l'un Savoyard, & les deux autres François. Le premier fut CLAUDE LE JAY, qui étoit d'Annessy, jeune Homme d'une grande espérance, & d'une humeur fort souple; le second, JEAN CODURE, du Diocèse d'Ambrun, qui n'a pas fait beaucoup parler de lui; & le troisieme, PASQUIER BROUET, du Diocèse d'Amiens, en Picardie, Homme fin, adroit, intrigant, & qui n'avoit que les dehors
de

de la Franchise Picarde. Ces trois nouveaux Compagnons firent à Montmartre le Vœu dont nous avons parlé; & ils le firent le même jour que les six autres le renouvelèrent pour la seconde fois.

XL I. CEPENDANT, les Efforts qu'**INIGO** avoit faits en prêchant en pleine Campagne trois ou quatre fois la semaine, lui attirèrent une maladie, qui dégénéra en Fièvre ardente. Il ne voulut point être transporté à Loyola; & tout ce que sa Famille put obtenir de lui fut de souffrir, que deux de ses Cousines, qui le révéroient comme un grand Saint, le veillassent.

XL I.
Inigo tombe
malade,

XL II. DE'S qu'il fut guéri, il songea à aller mettre ordre aux Affaires de ses Compagnons. Et comme il vouloit faire le Voyage à pié, il fit présent de son Cheval à l'Hôpital d'Azpécia, où cette vénérable Bête, par respect pour le Chevalier de la Vierge, auquel elle avoit servi de monture, a été nourrie à rien faire tant qu'elle a vécu.

XL II.
Il quitte
son Pais.

DOM MARTIN ne voulut point laisser partir notre Chevalier, qu'il ne prît un Cheval, de l'Argent, & des Valets. Il obéit, pour ne point fâcher son Frere, & pour s'en défaire honnêtement. Mais, il ne se vit pas plutôt sur les Confins de la Biscaye & de la Navarre, qu'il se déroba des Gens qui l'accompagnoient: après quoi, ayant donné la Clef des

Champs à son Cheval, il se rendit à pied à Pampelune. De-là il alla au Château de Xavier, pour les Affaires de FRANÇOIS XAVIER; ensuite à Almazan, & à Tolède, pour celles de LAINE'S, & de SALMÉRON.

XLIII.
Ce qui se
passe entre
lui & Cas-
tro.

XLIII. CES Affaires étant terminées, il prit le chemin de Valence, où il espiéroit de s'embarquer. Et n'y trouvant point de Vaisseau pour l'Italie, il alla, en attendant une occasion favorable, visiter à Ségorbe Dom JEAN DE CASTRO, qui faisoit son Noviciat aux Chartreux de Val-Christ. C'est un de ces trois jeunes Espagnols, qui, à la persuasion d'INIGO, avoient embrassé à Paris la Vie de Gœux, & qui ensuite s'étoient retirez avec lui à Saint Jaques de l'Hôpital.

COMME ce Novice étoit un Homme à Inspirations, INIGO lui fit confiance de ses plus secrètes pensées. Il lui dit, qu'il avoit résolu de faire le Voyage de la Terre-Sainte, & d'établir un Ordre de Chevalerie errante Spirituelle. Il lui exposa même le Plan de cet Ordre, tel qu'il s'inaginoit lui avoir été inspiré dans sa longue Extase de Manreze. Il lui nomma les Compagnons qu'il avoit déjà choisis, dont quelques-uns étoient connus de CASTRO, & il lui demanda des lumieres sur une Affaire si importante.

CASTRO alla s'enfermer dans sa Cellule. Il y passa toute la nuit en Oraison; &

& , étant venu au point du jour retrouver INIGO: *Ayez bon courage*, lui dit-il tout transporté de joye, & tout hors de lui-même. *Votre Entreprise est l'Ouvrage de Dieu. Elle réussira. C'est ce qui m'a été révélé cette nuit. Et je suis si assuré que ce n'est point un Rêve, que je m'offre d'être un de vos Compagnons.*

NOTRE Chevalier ajoûta foi à ces paroles comme à des Oracles Divins; & , rendant Révélation pour Révélation, il déclara à CASTRO, que la Volonté du Ciel étoit qu'il se fît Chartreux, afin que le Témoignage qu'il rendroit au nouvel Ordre, fût plus croyable.

XLIV. INIGO, affermi dans son dessein par cette nouvelle Révélation, se rendit, sans perte de tems, à Valence, & s'y embarqua sur un Navire Marchand, qui partoît pour Gennes. Une Tempête des plus furieuses mit le Navire à deux doigts du Naufrage. Mais, s'étant tout à coup apaisée, il fut poussé par un Vent favorable vers le Port de Gennes, qui n'étoit pas éloigné.

XLIV.
Il s'embarque
pour
Venise.

ECHAPPÉ de ce Péril sur Mer, notre Aventurier Spirituel tomba, sur Terre, dans un autre encore plus grand. Allant de Gennes à Boulogne, la tête remplie du Plan de son Ordre, il s'égara dans l'Appennin. Après avoir long-tems marché par des routes dangereuses, il se trouva sur la pointe d'un Rocher escarpé de

tous côtez, au bas duquel couloit un torrent impétueux. Effrayé à la vûe des Précipices qui l'environnoient, il s'arrêta quelque tems pour se recommander à sa Dame. Il se traîna ensuite le mieux qu'il pût le long du Roc, tantôt grim pant, tantôt rempant sur le Ventre, & toujours en danger de rouler au fond de l'Abîme, qu'il voyoit sous lui. Cependant, à force de travailler des pieds & des mains, il vint à bout de gagner la grande route, & de mettre à fin cette Avanture, la plus périlleuse de sa vie.

BIEN que les grosses Pluyes eussent rendu les chemins fort mauvais, il ne laissa pas, tout fatigué qu'il étoit, de continuer son Voyage. Il souffrit extrêmement, & il arriva à Boulogne, accablé de lassitude, mourant de Faim, & tout malade. Pour surcroît de malheur, en y entrant, il tomba dans un fossé, plein de boue, d'où il sortit si sale, qu'il faisoit peur. Comme il y avoit long-tems qu'il n'avoit mangé, la nécessité le contraignit d'aller chercher par la Ville un morceau de Pain, & de s'y montrer en l'état horrible où il étoit. Mais, au lieu d'exciter la compassion, il excitoit la risée; de sorte que tout le jour se passa, sans qu'il pût trouver le moindre secours. Il seroit mort de Faim, si les Espagnols, qui ont dans la Ville un riche College, n'eussent eu pitié de lui. Il continua son

Voya-

Voyage, quand il eut recouvré ses forces; & il arriva à Venise sur la fin de l'année 1535.

XLV. DE's les premiers jours, il travailla à s'y faire des Disciples. Deux Freres, Gentilshommes Navarrois, dont l'un se nommoit ETIENNE, & l'autre JAQUES D'EGULA, ne faisoient que de revenir du Pélerinage de la Terre-Sainte. Ils s'étoient jettés tous deux dans la Spiritualité, & ils songeoient même à quitter le Monde, pour vivre dans la Retraite. INIGO, qui les avoit vus à Alcalá, eut bien-tôt fait connoissance avec eux. Les deux Dévots Gentilshommes, charmés des Discours pieux qu'il leur tint, le prirent pour leur Directeur. Il les engagea aux *Exercices Spirituels*, pour leur faire choisir un Genre de Vie. Il n'eut pas de peine à tourner leur Esprit du côté qui convenoit à ses desseins, ni à leur persuader, que le choix, qu'ils faisoient à sa suggestion, venoit du Ciel. En effet, ils furent si convaincus, au sortir de leur Retraite, que c'étoit Dieu qui vouloit qu'ils entraissent dans l'Ordre qu'INIGO alloit fonder, qu'aussi-tôt que le Pape eut approuvé cet Ordre, ils ne manquèrent pas d'y entrer.

XLV.
Il y gagne des Disciples. Un Bachelier, nommé Hozez, y devient son dixième Compagnon.

UN autre Gentilhomme Espagnol de Malaga, appelé JAQUES HOZEZ, Bachelier en Théologie, & grand ennemi des Lutheriens, étoit aussi à Venise. Il

en-

entendit parler d'INIGO, d'une manière qui lui fit naître le desir de se mettre sous sa Direction. Mais, d'un autre côté, ayant appris qu'on l'avoit soupçonné d'Hérésie, il se munit des plus sûrs Antidotes contre le Venin de l'Erreur; & s'étant ainsi précautionné, il fit les *Exercices Spirituels*. Il y trouva une Doctrine tout-à-fait opposée à celle de LUTHER; & ayant reconnu dans les Entretiens qu'il eut avec INIGO, que personne n'étoit plus aveuglément soumis que lui aux Constitutions des Papes, il s'attacha tellement à sa Personne, qu'il devint dès lors son dixième Compagnon.

QUELQUES Nobles Vénitiens suivirent l'exemple des deux Frères Navarrois, & s'enrôlèrent depuis dans la Milice d'INIGO.

IL fit aussi connoissance avec JEAN-PIERRE CARAFFE, Archevêque de Théate, qui, touché de l'horrible Corruption où vivoit alors le Clergé, venoit de fonder l'Ordre des Théatins, dont l'Institution étoit de travailler principalement à la Réformation des Mœurs dissolues des Ecclésiastiques. C'est ce même CARAFFE, qui fut depuis Pape sous le nom de PAUL IV.

XLVI. CE Prélat, qui vouloit engager INIGO à entrer dans l'Ordre des Théatins, ne contribua pas peu, par son crédit, à le tirer d'une mauvaise Affaire qu'on

XLVI.
Il est dé-
crié, &
justifié.

qu'on lui fit à Venise. On y répandit le bruit, qu'il avoit échappé le Feu à Alcalá, à Salamanque, & à Paris. On ajoûtoit, que n'ayant pû répandre le Poison de l'Hérésie dans ces Lieux, il venoit en infecter l'Italie. Dès que ces bruits furent parvenus à sa connoissance, il alla trouver JEROME VERALLI, Nonce du Pape, pour le prier de lui faire son Procès : s'il étoit coupable. CARAFFE lui rendit, en cette occasion, de si bons témoignages d'Orthodoxie, que le Nonce prononça, en faveur de l'Accusé, une Sentence Juridique, dont la Copie se conserve à Rome dans les Archives de l'Ordre des Inquistes.

XLVII. CEPENDANT, les Compagnons qu'INIGO avoit laissés à Paris, voyant que la Guerre se rallumoit entre FRANÇOIS I, & CHARLES-QUINT, résolurent d'avancer leur Voyage, & de sortir de France avant que les Passages des Frontières fussent fermez. Ils en sortirent le 15. de Novembre de l'année 1536, un peu plus de deux Mois avant le tems qui leur étoit prescrit. Ils prirent leur chemin par la Lorraine, pour éviter la Provence, où l'Empereur avoit déjà fait passer des Troupes par le Piémont. Vêtus en pauvres Pélerins, le Bourdon à la main, & un Havre-Sac de cuir sur le dos, où chacun avoit ses Ecrits, ils marchaient, chantant des Hymnes & des Litanies.

XLVII.
Les Compagnons qu'il a laissés à Paris, vont se rejoindre à Venise.

ILS traversèrent ainsi l'Allemagne, ayant tous leur Chapelet pendu au cou, pour faire une publique Profession de la Foi Catholique, dans des Lieux, où la Religion Protestante commençoit à dominer, & où l'on avoit proscrit la Méthode, inventée par le fameux PIERRE L'HERMITE, dès l'an 1090, de prier Dieu & la Vierge par compte, en observant de s'adresser dix fois à MARIE contre une fois à Dieu.

ETANT arrivez un soir à un Bourg tout Protestant, auprès de Constance. Le Ministre du Lieu, qui en avoit été le Curé, les suivit à l'Hôtellerie, où ils entrèrent, & voulut rompre une Lance avec eux. LAINE'S, qui étoit Maître en l'Art d'ergoter, accepta le défi, & remporta une Victoire d'autant plus aisée, que le Ministre, grand Bûveur, & petit Controversiste, noya dans le Vin le peu de Science qu'il avoit.

LE jour suivant, ils poursuivirent leur chemin vers Constance, où la Religion Protestante avoit été reçue des Magistrats & du Peuple, d'un commun consentement. En approchant de la Ville, ils virent une vieille Femme, qui, attirée par la vûe de leurs Chapelets, venoit à eux, faisant le signe de la Croix. Les Protestans, n'ayant pû lui faire abandonner sa Religion, l'avoient chassée de la Ville, comme une Folle, qui vouloit elle
seu-

seule, & sans savoir pourquoi, faire bande à part. Elle baïsa plusieurs fois, avec beaucoup de dévotion, les Chapelets de ces Pèlerins; &, ne sachant point leur Langue, elle leur fit signe de l'attendre un moment. Elle courut leur chercher ses plus précieuses Reliques, & les leur apporta. C'étoient des Pieds, des Bras, des Têtes, de quelques Crucifix, & de quelques petites Statuës de la Vierge, que les Protestans avoient traités comme le *Briseur-d'Images*, EZÉCHIAS Roi de Juda, avoit fait le *Serpent-d'Aïraim*. Nos Pèlerins mouillèrent de leurs Larmes ces tristes restes des Objets de leur Adoration; &, se prosternant sur la Neige, qui couvroit la Terre, les adorèrent très-religieusement. La bonne Vieille, affermie par là dans sa Foi, s'en retourna, bien contente d'avoir vû des Gens, qui adoroient, comme elle, les Images.

XLVIII. Nos neuf Voyageurs partirent d'Allemagne, malgré la rigueur de l'Hiver; &, après de grandes incommoditez, que l'espérance de revoir bien-tôt leur cher Maître leur fit supporter gayement, ils arrivèrent enfin à Venise le huitième de Janvier de l'année 1537. INIGO, qui étoit avec HOZEZ, les embrassa tous, & de tendresse pleura sur eux.

COMME il n'étoit pas encore tems d'aller recevoir la Bénédiction du Pape pour le Voyage de Jérusalem, ils s'employèrent,

XLVIII.
Il les en-
voye à Ro-
me.

rent, en attendant, au Service des Pauvres dans les Hôpitaux. Ils s'occupèrent ainsi jusqu'à la mi-Carême, que tous partirent pour Rome, hors INIGO, qui craignoit que sa présence ne fît tort à ses Compagnons. JEAN-PIERRE CARAFFE, que PAUL III. venoit de faire Cardinal, étoit alors à Rome, où il traversoit le dessein qu'avoit notre Chevalier de devenir, comme lui, Fondateur d'Ordre. Tout dévot que vouloit paroître ce Cardinal, il ne pouvoit lui pardonner le Refus qu'il avoit fait de prendre parti avec les *Theatins*.

LES Compagnons d'INIGO eurent des Maux infinis à souffrir durant leur Voyage. Ils recevoient si peu d'Aumônes, qu'ils faisoient quelquefois dix lieues, avant que de trouver un morceau de Pain. La Pluie ne les quitta point, & les chemins étoient tellement inondez, qu'il leur falloit passer par des endroits, où ils avoient de l'eau jusqu'à la ceinture, en sorte qu'ils étoient contraints d'aller presque toujours jambes nuës.

MALGRÉ toutes ces fatigues, ils arrivèrent à Rome en bonne santé. ORTIZ y étoit alors, en qualité de Député de CHARLES-QUINT auprès du Pape, pour soutenir la Validité du Mariage de CATHERINE D'ARRAGON, Reine d'Angleterre, que HENRI VIII avoit répudiée pour épouser ANNE DE BOULEN. C'est ce même Docteur, qui étoit si fort pré-

prévenu contre INIGO, à cause de l'Affaire des trois Ecoliers Espagnols, dont j'ai déjà parlé. Il reconnut LE FEVRE & XAVIER, qu'il avoit vûs à Paris, & les écouta favorablement. Ils le firent revenir de la mauvaise opinion qu'il avoit de leur Maître; & ils gagnèrent tellement les bonnes graces de ce vieux Docteur, qu'il leur accorda sa Protection. PAUL III, à qui il dit beaucoup de bien d'eux, voulut les voir. Il leur proposa lui-même un Point de Théologie; &, ayant été satisfait de leur Reponse, il leur donna sa Bénédiction, qu'il accompagna d'une Aumône de soixante Ecus d'Or, pour leur Voyage de Jerusalem. Il permit en même tems, à ceux d'entre eux qui n'étoient pas Prêtres, de recevoir les Ordres Sacerdotaux; où, quand, & de quel Evêque ils voudroient, à titre de Pauvreté volontaire. Ils allèrent ensuite chercher des Aumônes chez tous les Espagnols qui étoient à Rome, & ils ramassèrent jusqu'à deux cens Ecus d'Or, qu'un Marchand leur fit tenir, à Venise, avec les soixante que le Pape leur avoit donnez.

XLIX. APRES avoir si heureusement terminé leurs Affaires, ils retournèrent joindre INIGO. A leur retour, ils firent Vœu de Chasteté perpétuelle entre les mains de VINCENT NIGUSANTI, Nonce du Pape; retournèrent servir les Malades dans les Hôpitaux; &, le jour

XLIX.
Ce qu'ils
firent à
leur retour.

de la Nativité de ST. JEAN BAPTISTE, ils reçurent, avec leur Maître, l'Ordre de Prêtrise.

QUOIQUE la Guerre, qui venoit de s'allumer entre le Turc & les Vénitiens, eût rompu le Commerce du Levant, & qu'il n'y eût aucune espérance de passer à la Terre-Sainte; cependant, INIGO & ses Compagnons ne voulurent point sortir des Terres de la République, à cause du Vœu, qui les obligeoit d'y rester une Année entière.

LES nouveaux Prêtres prirent ce tems-là, pour se disposer à leurs premières Messes; & afin de vaquer plus tranquillement à la Méditation de ce redoutable Sacrifice, ils cherchèrent hors de Venise des Lieux écartez du Monde.

INIGO choisit proche de Vicence une Cabane abandonnée, où il mena une vie très-pénitente, & où il eut presque autant de Visions qu'à Manreze. Néanmoins, après quarante jours de Retraite, il n'osa s'approcher des Autels; & quoique les autres dirent tous leurs Messes avant la fin du Mois de Septembre, ou du Mois d'Octobre, il ne dit la sienne que le jour de Noël de l'Année suivante.

EN attendant la fin de l'Année, les nouveaux Sacrificateurs se distribuèrent avec les anciens dans les Villes & dans les Bourgs de l'Etat de Venise les plus près de leurs Solitudes, pour y exercer leur

leur zele. INIGO, LE FEVRE, & LAINE'S allèrent à Vicence; XAVIER, & SALMÉRON, à Montfélice; CODURE, & HOZEZ, à Trévise; LE JAY, & RODRIGUEZ à Bassano; BROUET, & BOBADILLA à Vérone.

UN Etal leur servoit de Chaire, quand ils prêchoient dans les Ruës; & lorsque c'étoit au milieu des Places publiques, ils montoient sur deux Tréteaux. Ils tiroient de toutes leurs forces, pour inviter les Gens à les venir entendre, & tournoient leurs Chapeaux au-dessus de leur tête, pour servir de signal à ceux qui étoient hors de la portée de leur voix. Le Peuple, qui les prenoit pour des Charlatans étrangers, s'assembloit en foule autour d'eux, croyant qu'il alloit voir quelques nouveaux Tours de Passe-passe. Mais ceux, qui ne s'étoient arrêtez que pour rire, s'en retournoient pleurant leurs Péchés: Merveille, aussi surprenante que celle qui accompagna les Prédications de ST. NORBERT à Valenciennes (*); car, de dix mots que disoient ces Saltinbanques

(*) ST. NORBERT, prêchant à Valenciennes en Langue Teutonique, ses Auditeurs, à qui cette Langue étoit étrangere, l'entendirent aussi parfaitement, que si elle leur eût été naturelle. H 0 0 0, *Histoire de Saint Norbert.*

banques Spirituels, six étoient, ou François, ou Espagnols, & les quatre autres n'étoient qu'un Jargon, que des Italiens ne pouvoient entendre sans Miracle.

APRÈS avoir ainsi passé toute la journée à prêcher dans les Rues & dans les Marchés, sans autre nourriture qu'un peu de Pain mendié de porte en porte, ils passoient la nuit dans des Masure, ou sous de pauvres Cabanes abandonnées, sans autre lit que la Terre, & un peu de Paille.

ILS ne résistèrent pas long-tems à une vie si dure. La plupart tombèrent malades, & entre autres RODRIGUEZ, qui pensa mourir. Lui, & LE JAY, s'étoient retirés en un Hermitage, près de Bassano. L'Hermite, qui se nommoit Frere ANTOINE, n'épargna rien pour le soulagement de RODRIGUEZ: mais, la violence du Mal rendit tous les Remedes inutiles; & le Médecin, que le charitable ANTOINE avoit fait venir, desespéroit de la vie du Malade.

L.
Rodriguez
veut quitter
Inigo,
& en est
empêché
par un
Géant.

L. A LA première Nouvelle qu'en eut INIGO, il accourut, tout languissant qu'il étoit lui-même, au secours du Mourant. Dès qu'il le vit, il l'embrassa, & lui dit d'un ton à inspirer la confiance: *Vous n'avez rien à craindre, mon cher Frere. Dieu a accordé votre guérison à mes Prières. Croyez, & vous serez guéri.* RO-

DRIGUEZ crut, & en peu de jours sa Santé se rétablit parfaitement.

MAIS, par une ingratitude horrible, il voulut abandonner celui par qui il croyoit avoir été arraché à la Mort d'une manière toute miraculeuse. Rebuté des fatigues & des misères inséparablement attachées à la Chevalerie errante Spirituelle, & charmé de la Vie douce & tranquille qu'on menoit dans la Solitude, il forma le dessein de se faire Hermite. Mais, comme son Vœu le tenoit encore en suspens, il lui vint en pensée de consulter Frere ANTOINE, & de suivre aveuglément son Conseil.

S'ÉTANT, pour cet effet, dérobé d'INIGO, de LE FEVRE, & de LE JAY, avec lesquels il étoit à Bassano, il prit le chemin de l'Hermitage. A peine fut-il sorti de la Ville, qu'un Géant épouvantable parut devant lui, une épée nue à la main. La frayeur le saisit d'abord; mais, après s'être un peu rassuré, il voulut passer outre. Le même Géant, transporté de fureur, lui jetta des regards affreux, le menaça de son épée, & sembla vouloir le percer; si bien que le pauvre RODRIGUEZ, tout éperdu, tout tremblant, s'enfuit vers la Ville de toute sa force, croyant avoir toujours le Géant derrière lui. *O! Homme de peu de Foi!* lui dit INIGO, dès qu'il le revit. *Pourquoi avez-vous douté?* RODRIGUEZ, confus.

fus, se jetta à ses pieds, lui demanda, avec larmes, le pardon de sa faute, & s'attacha à lui avec d'autant plus de fidélité, qu'il redoutoit l'épée vengeresse du Géant.

INIGO, avant que de retourner à *Vidence*, alla remercier l'Hermite de *Bassano* des soins qu'il avoit eus de *RODRIGUEZ* dans sa maladie. Il tint des Discours si extravagans, qu'il passa dans l'esprit de ce bon Hermite, pour le plus grand Visionnaire qu'il eût jamais vu. Mais, quand INIGO fut parti, Frere ANTOINE, à ce que dit *RIBADENEYRA*, eut une Vision, qui lui fit connoître, que celui, qu'il prenoit pour un Fou, étoit un Homme extraordinaire, envoyé du Ciel pour le Salut d'une infinité de Gens.

FIN DU SECOND LIVRE.





HISTOIRE

DE

L'ADMIRABLE

DOMINIGO

DE GUIPUSCOA,

CHEVALIER DE LA VIERGE,

ET INSTITUTEUR DE L'ORDRE

DES INIGHISTES.

LIVRE TROISIEME.

SOMMAIRE

DE CE

TROISIEME LIVRE.

I. **I**NIGO va à Rome offrir ses Services
au Pape. II. Apparition qu'il eut sur
le Chemin. III. Il arrive à Rome, & ce
qu'il y fait. IV. Il va au Mont Cassin. V.
Il y voit entrer l'Âme de HOZEZ dans le
Ciel.

Ciel. VI. Il gagne un nouveau Compagnon,
 nommé STRADA. VII. Il propose à ses
 Compagnons d'ériger leur Troupe en Ordre
 de Chevalerie. VIII. Il prédiche. IX. Il
 traite avec ses Compagnons de l'Établissement
 de son Ordre. X. Tempête qui s'éleve con-
 tre lui dans Rome. XI. Elle commence à
 s'appaiser. XII. Il obtient une Sentence qui
 le justifie. XIII. Il assiste le Peuple an-
 rant la Famine. XIV. Il présente le Pro-
 jet de son Ordre au Pape. XV. Sa Sainte-
 té employe quelques-uns des Compagnons
 d'INIGO. XVI. L'Ordre d'INIGO est
 approuvé par le Pape. XVII. INIGO en
 est élu Général. XVIII. Il refuse d'abord
 cette Charge, & l'accepte enfin. XIX. Lui,
 & ses Compagnons, font leur Profession.
 XX. Premières Fonctions de son Généralat.
 XXI. Il est employé, lui & ses Compagnons,
 au Service du St. Siège. XXII. Il tra-
 vaille à la Conversion des Juifs. XXIII.
 Et à celle des Courtisanes. XXIV. Il
 fait des Etablissements pour les jeunes Filles.
 XXV. Il écrit les Constitutions de son Or-
 dre. XXVI. Forme du Gouvernement de
 la Compagnie. Du Monarque. XXVII.
 Du Vicaire-Général. XXVIII. Des As-
 sistans. XXIX. De l'Admoniteur du Mo-
 narque. XXX. Des Provinciaux, & des
 Vice-Provinciaux. XXXI. Des Supé-
 rieurs des Maisons Professes. XXXII.
 Des Recteurs. XXXIII. Des Commis-
 saires, & des Visiteurs. XXXIV. Des
 Proc-

Procureurs. XXXV. Des Officiers subalternes. XXXVI. Des Novices. XXXVII. Comment on les éprouve. XXXVIII. Comment on les fait étudier. XXXIX. De leur second Noviciat. XL. De leurs Vœux. XLI. Des Ecoliers approuvez. XLII. Des Coadjuteurs Spirituels. XLIII. Des Profes du quatrieme Vœu. XLIV. Des Coadjuteurs Temporels. XLV. La Fin de la Compagnie. XLVI. Pourquoi elle n'a, ni Habit particulier, ni Austeritez, ni Cœur. XLVII. Sa Loi fondamentale. XLVIII. Moyens inventez par INIGO, pour faciliter au Monarque le Gouvernement de la Monarchie.

I.  ANNÉE étant écoulée, & la Guerre, qu'avoit la République de Venise avec la Porte, ayant rompu le Commerce du Levant, INIGO, qui ne voyoit nulle apparence que la liberté de la Navigation fût de long-tems rétablie, manda ses Compagnons à Vienne, où il étoit retourné; & les ayant tous assemblez auprès de lui: *Pensez-vous, mes très-chers Freres, leur dit-il, que les Navires des Pèlerins de Jerusalem, qui ont fait voile toutes les années précédentes, n'ayent manqué cette Année (*)*, qu'à cause de la Guerre qui s'est allumée entre les Vénitiens

I.
Inigo va à Rome of-
frir ses Ser-
vices au
Pape.

(*) 1537.

Et les Turcs? Nous le pourrions croire, si, comme le commun des Hommes, nous étions gouvernez par une Providence générale. Mais, après tant de Merveilles qui nous ont fait connoître que nous sommes immédiatement conduits par une Providence particulière, nous serions bien aveugles, si nous ne voyions pas que cette Guerre n'est qu'une Cause seconde dirigée miraculeusement par la Première, dans l'unique vûe de nous dégarer d'un Vœu qui bornoit nos Conquêtes Spirituelles à un seul Pais.

OUI, mes chers Freres, poursuivit-il, en leur lançant des Regards étincelans d'Enthousiasme, Dieu ne nous a fermé la Porte de la Palestine, que pour nous faire entendre, qu'il nous appelle à de plus hautes Entreprises, Et qu'il veut se servir de notre Ministère pour ranger tous les Peuples, Et tous les Royaumes du Monde, sous l'Obéissance de son Lieutenant en Terre. Hâtons-nous donc d'accomplir l'autre partie de notre Vœu, Et allons, sans différer, offrir nos Services au Vicaire de JESUS-CHRIST.

ILS applaudirent à ce Discours; & il fut résolu, qu'INIGO, LE FEVRE, & LAINE'S iroient les premiers à Rome, pour exposer au Pape les Intentions de la Troupe, & que les autres se distribueroient dans les plus célèbres Universitez d'Italie, pour y gagner de nouveaux Compagnons parmi les jeunes Gens qui y étudioient.

AVANT que de se séparer, ils convinrent de quelques Réglemens généraux, qu'ils s'obligèrent d'observer. I. Qu'ils logeroient aux Hôpitaux, & mendiroient leur Pain. II. Que ceux, qui seroient ensemble, seroient Superieurs tour à tour. III. Qu'ils prêcheroient dans les Places publiques. IV. Qu'ils feroient le Catéchisme aux Enfans. V. Qu'ils ne prendroient point d'Argent pour leurs Fonctions.

II. CES Articles ayant été ainsi arrêtés, nos trois Avanturiers Spirituels prirent congé de leurs Compagnons, & se mirent en chemin. Comme ils approchoient de Rome, ils rencontrèrent, à une demi-lieue de cette Ville, une petite Eglise abandonnée. INIGO y entra seul, & n'y resta qu'un moment. Il en sortit le Visage tout en feu; &, rejoignant ses deux Compagnons: *Je ne sais mes Freres, leur dit-il tout extasié, ce que Dieu nous prépare à Rome, & s'il nous y envoie pour mourir sur un GIBET ou sur une ROUE (*)*; mais, je sais bien, que, quelque traitement qu'on nous y fasse, JESUS-CHRIST nous y sera propice. Vous m'avez vu, ajouta-t-il, entrer

II.
Apparition
qu'il eut
sur le Che-
min.

(*) *Quid nobis Roma futurum sit, planè ignoro: In CRUCEM-ne Deus nos, an in ROTAM agi velit, &c. Ribadeneira, Vit. Ign. Libr. II. Cap. XI.*

trer dans cette Chapelle ruinée, qui est à deux pas d'ici. J'y étois allé, pour recommander à Dieu la petite Troupe que nous allons offrir au Vicaire de son Divin Fils. Apprenez maintenant ce qui m'y est arrivé.

A PEINE avois-je commencé ma Prière, que je suis tombé en Extase. Les yeux de mon entendement ont été tout à coup illuminés. J'ai vu le Pere Eternel, qui me recommandoit très-affectueusement à son Fils, & qui me présentoit à lui. J'ai vu aussi JESUS-CHRIST, chargé d'une pesante Croix, qui, après m'avoir gracieusement reçu des mains de son Pere, m'a dit, en me regardant d'un œil benin & doux : JE VOUS SERAI PROPICE A' ROME.

LE simple Récit de cette Vision rassura l'Esprit chancelant de LE FEVRE, & de LAINE'S, qui auguroient mal de l'Entreprise; &, pleins de courage, ils suivirent INIGO, contents, s'il le falloit, de mourir avec lui sur un Gibet, ou sur une Roue.

III.
Il arrive à Rome. Ce qu'il y fait.

III. ILS arrivèrent tous trois à Rome sur la fin de l'Année 1537; &, dès les premiers jours, ils eurent Audience du Pape, par l'entremise d'ORTIZ. PAUL III, à qui ce Docteur avoit vanté leurs Talens, voulut que LE FEVRE & LAINE'S enseignassent la Théologie au College de la Sapience, le premier l'Ecriture Sainte, & l'autre la Scholastique. Pour INIGO, il rendit tout l'Argent, que lui, &

& ses Compagnons avoient reçu pour le Voyage de Jerusalem; & il entreprit de convertir les Pécheurs, par la voye des Exhortations familières, & de la Direction des Consciences.

IV. ORTIZ, qui de son Ennemi étoit devenu son Partisan zélé, & son Admirateur, se mit tout des premiers sous sa Conduite, & se retira avec lui au Mont-Cassin, afin de faire dans ce Lieu Solitaire les *Exercices Spirituels*, avec plus de liberté. Il dit, après sa Retraite, que la Théologie qu'il avoit apprise au Mont-Cassin, dans l'espace de quarante jours, valoit incomparablement mieux que celle qu'il avoit enseignée pendant plusieurs années. Quel Dommage, que cette merveilleuse Méthode d'apprendre si promptement la Théologie se soit perdue! On n'auroit plus besoin d'Universitez. Une Retraite de six Semaines suffiroit pour devenir un grand Théologien. Que de tems, que de peines, que d'argent, épargnez!

IV.
Il va au
Mont-Cas-
sin.

CEPENDANT, XAVIER, & BOBADILLA, prêchoient dans les Rues de Boulogne: LE JAY & RODRIGUEZ faisoient la même chose dans Ferrare, BROUET & SALMERON dans Sienne, CODURE & HOZEZ dans Padoue; & ils travailloient tous avec la même ardeur à s'associer quelques Etudiens, pour augmenter leur Troupe.

LA

LA Marquise de PESCAIRE, étant à Ferrare, s'informa de quelle manière y vivoient LE JAY & RODRIGUEZ, dont elle avoit entendu parler. On lui dit, qu'ils passioient une partie de la nuit à faire Oraïson, ou à dire ensemble leur Bréviaire; qu'ils mendoient leur Pain; qu'ils ne s'approchoient jamais du feu, quelque froid qu'il fît, quoiqu'ils fussent très-pauvrement vêtus; qu'ils ne parloient que de Dieu; & qu'ils s'occupoient continuellement à l'Instruction du Peuple.

IL n'en fallut pas davantage à la Marquise, qui étoit dévote, pour l'engager à mettre sa Conscience entre leurs mains. Elle se préoccupa tellement en leur faveur, que, non contente de les avoir obligés de venir loger proche de son Palais, elle les produisit à la Cour de Ferrare, & porta le Duc HERCULE D'EST à prendre LE JAY pour son Confesseur.

XAVIER, HOZEZ, & CODURE, ne furent pas si heureux. Le premier tomba malade à Boulogne, & pensa y mourir. Les deux autres furent arrêtés Prisonniers à Padoue, par l'Ordre du Suffragant de l'Evêque, qui les soupçonna d'avoir de mauvais Dessesins. Il est vrai, qu'ils ne couchèrent qu'une nuit en prison; mais, dès qu'ils eurent repris leur emploi, HOZEZ se trouva mal en prêchant dans une Place publique, & fut attaqué d'une Fièvre, qui l'emporta en peu
de

de jours. Il étoit fort brun, & fort laid; mais, après sa mort, **CODURE** le trouva si blanc, & si beau, qu'il ne le reconnoissoit presque plus. Il ne pouvoit se lasser de le regarder, de l'admirer, & de le baiser.

V. AU moment que **HOZEZ** rendit l'Âme, **INIGO**, qui étoit au Mont-Cassin, la vit entrer dans le Ciel, couronnée de Rayons lumineux; comme **ST. BENOIT** avoit vû, justement au même endroit, celle de **ST. GERMAIN**, Evêque de Capoue, portée en Paradis par les Anges, sur un Globe de feu, ainsi que le raconte **ST. GREGOIRE** le Grand, dans ses Dialogues, pleins de semblables Visions. Mais, **INIGO** vit encore plus que **ST. BENOIT**: car, étant allé entendre la Messe, à ces paroles du *Confiteor*: *Et à tous les Saints*, il vit les Cieux ouverts; &, parmi une troupe innombrable de Bienheureux, tout resplendissans de Gloire, il distingua son Compagnon à un éclat qui le faisoit briller par dessus les autres. Cette Vision le toucha si fort, qu'il en pleura de joye plusieurs jours.

POUR surcroit de consolation, il ne fut pas long-tems sans retrouver un nouveau Disciple, pour remplacer celui qu'il venoit de perdre.

VI. EN revenant du Mont-Cassin, il rencontra **FRANÇOIS STRADA**, jeune Espagnol, de sa connoissance, qui,

V.
Il y voit
entrer l'Â-
me de Ho-
zez dans le
Ciel.

VI.
Il gagne un
nouveau
Compagnon.

gnon,
nommé
Strada.

mécontent de la Cour de Rome, qu'il traitoit de perfide & d'ingrate, avoit quitté la Soutane pour prendre l'Épée, & alloit chercher à Naples une meilleure Fortune qu'à Rome; où l'on ne payoit, disoit-il, les plus importans Services, que par de vaines Promesses. Comme il avoit beaucoup d'Esprit, & un grand feu d'imagination, INIGO, à qui il parut un Acteur très-propre à faire valoir la Troupe par la Parole, & par le Geste, fit tous ses efforts pour l'y enrôler. Il lui exagéra les difficultez qu'il trouveroit à se pousser par la voye des Armes, les Fatigues, les Maux, les Dangers, inséparables de cette glorieuse Profession. *Si je n'y fais pas Fortune, dit STRADA, j'y menerai une Vie plus libre; & j'y acquerrai, tout au moins, de la Gloire. Peut-être, repliqua INIGO. Mais, quand vous en acquerriez, cette Gloire vous coûteroit bien plus cher qu'elle ne vaut. Un peu de fumée, qui s'évapore en un moment, vous dédommagera-t-elle de vos Membres mutilés, & de la Perte de votre Ame? Voulez-vous donc que je vous donne un bon Conseil? Renoncez à ce Projet chimérique, & prenez parti dans la Milice Spirituelle que j'ai assemblée. Vous avez des Talens, que vous ne connoissez pas vous-même. Ces Talens, mis en œuvre, vous feront acquérir une Gloire plus solide que celle qu'on acquiert par les Armes charnelles. Vous combatrez le Vice par l'Épée Spirituelle de la Pa*

Parole. Vous irez à la Conquête des Ames ; & , en sauvant les autres , vous vous sauverez vous-même.

LE jeune Soldat, séduit par de si magnifiques Espérances, & par des Louanges si flatteuses, abandonna sa nouvelle Profession, pour suivre le Chevalier de la Vierge. Il retourna avec lui à Rome, & devint dans la suite un des plus beaux Discoureurs de l'Ordre. D'autres jeunes Hommes se laissèrent gagner par de semblables Promesses, & suivirent presque en même tems l'Exemple de STRADA.

VII. CEPENDANT, INIGO, jugeant que sa Troupe ne seroit jamais grande figure, tant qu'elle ne seroit point établie en titre d'Ordre approuvé par le Pape, crut qu'il falloit au plutôt lui procurer cet Avantage. Il en communiqua avec LE FEVRE, & LAINE'S, & manda ses autres Compagnons, qui étoient dispersez par l'Italie. Ils obéirent au premier Ordre, & se rendirent à Rome sur la fin du Carême de l'année 1538. Ils se logèrent tous ensemble chez un Gentilhomme Romain, nommé QUIRINO GARZONIO, qui voulut bien les loger gratuitement; & ce fut dans la Maison de ce dévot Gentilhomme, qu'ils tinrent leur première Assemblée générale.

NOTRE Chevalier en fit l'Ouverture par un Discours digne de lui. Après avoir rappelé dans l'Esprit de ses Compagnons

VII.
Il propose à ses Compagnons d'ériger leur Troupe en Ordre de Chevalerie.

le souvenir de tout ce qui leur étoit arrivé depuis qu'ils s'étoient engagez de combattre sous ses Etendards, il leur dit, que la Providence ne les avoit pas miraculeusement rassemblez de tant de divers Pais, & liez ensemble par des Vœux indissolubles, afin qu'après de longues Etudes, de pénibles Voyages, & mille Maux soufferts, chacun fît ce qu'il lui plairoit. Que ces Vœux, qui avoient pour objet le Salut du Genre Humain, les engageoient pour toujours, & même les obligeoient de laisser après eux des Imitateurs de leur Zèle, & de leur Genre de Vie. Que l'entrée de la Palestine leur ayant été fermée, ils devoient juger par-là, comme il le leur avoit déjà insinué, que le Ciel les appelloit à la Conquête Spirituelle de l'Univers. Que le petit nombre qu'ils étoient d'abord ne suffisant pas pour une si vaste Entreprise, il leur étoit venu des Troupes auxiliaires de tous côtez, & qu'il leur en venoit tous les jours; mais, que ce secours leur seroit inutile, si ceux, qui s'associoient à eux, avoient la liberté de se retirer quand ils le voudroient. Qu'ils ne feroient jamais rien de grand, si leur Troupe ne devenoit un Ordre capable de se multiplier en tous Lieux, & de subsister jusqu'à la fin des Siècles. Qu'au reste, il ne doutoit pas, qu'un si noble Dessein ne fût traversé; mais, qu'il étoit assuré, que toute la puissance & la rage de
l'En-

l'Enfer ne pourroient le rompre, puisque JESUS-CHRIST avoit promis qu'il leur seroit propice.

ILS répondirent tout d'une voix, qu'il falloit incessamment ériger leur Troupe en Ordre Religieux, & que la première Démarche, qu'ils avoient à faire, étoit de préparer l'Esprit du Pape, qui sembloit éloigné des nouveaux Etablissmens.

ILS mirent ensuite en Délibération, quel Nom ils donneroient à leur Ordre, lorsqu'ils en demanderoient l'Approbation du St. Pere. *Si vous m'en croyez, dit INIGO, nous l'appellerons, la Compagnie de JESUS. Ce Nom, qui est au-dessus de tous les Noms, m'a été divinement inspiré dès ma Retraite de Manreze, & tout nouvellement encore, lorsque le Pere Eternel m'apparut proche de Rome, & qu'il m'associa avec son Fils. Ainsi, mes très-chers Freres, n'en cherchons point d'autre.* Ils convinrent tous, qu'on ne pouvoit choisir un Nom plus auguste, & ne songèrent plus qu'à chercher les Voyes les plus efficaces, pour porter le Pape à leur être favorable. Mais, tandis qu'ils étoient occupez à cela, PAUL III. partit de Rome, pour aller à Nice, Ville Maritime de la Provence, où se devoit faire l'Entrevûe de CHARLES-QUINT, & de FRANÇOIS I.

VIII. EN attendant le retour de Sa Sainteté, INIGO s'employa dans la Capitale

VIII.
Il prêchoit.

pitale du Monde, à la Conquête des Ames. Il obtint du Cardinal VINCENT CARAFFE, que le Pape avoit laissé Légat dans Rome, la Permission de prêcher par-tout, lui, & sa Troupe; &, ayant distribué ses Compagnons en diverses Eglises de la Ville, il prit pour lui Notre-Dame de Montserrat, pour la tendre Dévotion qu'il conservoit toujours envers l'Image miraculeuse qui est à Montserrat même, & devant laquelle il avoit fait la Veille des Armes, avant que d'être reçu Chevalier de la Vierge.

LEURS Discours roulèrent principalement sur la fréquente Communion, dont ils entreprirent d'introduire l'Usage. Ils firent des Efforts d'Eloquence, pour lever les scrupules des Pécheurs timides, qui, dans le sentiment de leur indignité, n'osoient s'approcher d'un Sacrement si auguste & si redoutable, qu'après une Pénitence de plusieurs Mois, & un véritable Changement de Vie. Enfin, ces nouveaux Prédicateurs rendirent la Communion si aisée, que, graces à leur Méthode accommodante, la Sainte Table, presque deserte auparavant, fut toujours depuis environnée d'une foule de Communians.

IX. TOUT occupé qu'étoit INIGO, il ne laissoit pas de conférer souvent avec ses Compagnons de l'Etablissement de son Ordre. Bien qu'il fit entendre que le Plan lui en avoit été divinement inspiré,

IX.
Il traite
avec ses
Compagnons de
l'Etablisse-

ré,

ré, & qu'il fût bien aise qu'on le crût ainsi; néanmoins, comme il s'agissoit de fonder la Monarchie la plus despotique qui fut jamais, & que pour y réussir il avoit besoin de leur consentement, il ne voulut rien régler que de concert avec eux.

ment de la
Compa-
gnie.

IL les assembla donc souvent, & de nuit, pour ne les point détourner de leurs occupations du jour. Il leur demanda dans une de ces Assemblées nocturnes, S'il ne seroit pas nécessaire d'ajouter aux Vœux de Pauvreté, & de Chasteté, qu'ils avoient faits à Venise, celui d'Obéissance aveugle & perpétuelle? S'il ne faudroit pas, pour cet effet, élire un Supérieur-Général, à qui ils obéiroient tous comme à Dieu même? Enfin, si ce Général ne devoit pas être à vie, & avoir une Autorité absolue?

IL fut résolu, qu'ils traiteroient pendant quelques jours, de cette grande Affaire avec Dieu, & que chacun d'eux lui demanderoit, en son particulier, la Vertu d'Obéissance. Ils sortirent de ce Divin Commerce, pleins de Soumission pour INIGO, qu'ils regardoient déjà comme leur Supérieur futur; & ils souscrivirent tous aux trois Articles qu'il venoit de leur proposer.

ILS résolurent une autre fois, que, pour engager le Pape, par son propre Intérêt, à approuver & à protéger leur

Ordre, ils ajoûteroient aux trois Vœux de Pauvreté, de Chasteté, & d'Obéissance, un Vœu spécial d'aller par-tout où lui & ses Successeurs voudroient les envoyer; même d'y aller sans Viatique, & en demandant l'Aumône, si le St. Pere le trouvoit à propos. Ils arrêtèrent dans une autre Assemblée, que ceux, qui feroient Profession dans l'Ordre, seroient tenus de faire ce quatrième Vœu.

ILS eurent encore d'autres Conférences, où ils déterminèrent, que les Profès ne posséderaient rien, ni en particulier, ni en commun. Cependant, pour ouvrir une porte aux Charitez des bonnes Ames, qui voudroient faire des Donations, & des Legs à la Compagnie, ils trouvèrent bon, que, dans les Universitez, on pût avoir des Colleges, avec des Revenus & des Rentes, pour la subsistance des Etudians.

X. JOYEUX d'avoir dressé le Plan de leur Ordre, ils attendoient avec impatience le retour du Pape, ne doutant pas que Sa Sainteté ne le reçût favorablement. Mais, une mauvaise Affaire, qu'ils s'attirèrent par Esprit de Jalousie & de Domination, fit fondre sur eux une Tempête qui pensa renverser toutes leurs Espérances.

IL y avoit à Rome un Prédicateur célèbre, Piémontois de Nation, & Religieux de l'Ordre des Hermites de ST. AUGUSTIN, Homme d'une Vie austère, qui

X.
Tempête
qui s'éleve
contre lui
dans Ro-
me.

qui prêchoit, avec autant d'Eloquence que de Fruit, contre la Corruption des Mœurs, & le Relâchement de la Discipline Ecclesiastique. La Sévérité de sa Morale le rendit suspect à INIGO. Il le fit épier par LAINE'S, & SALMÉRON, qui allèrent l'entendre. Ils trouvèrent, que, sous l'Enveloppe de la Doctrine des Sts. Peres, le Moine débitoit celle de MARTIN LUTHER, son Confrere. INIGO, fondé sur leur rapport, le fit avertir en secret, que ses Sermons causoient du Scandale. Mais, l'Augustin, qui croyoit prêcher une saine Doctrine, en prêchant celle qu'avoient enseignée les Docteurs de l'Eglise primitive, continua à crier plus fortement que jamais contre tout ce qui lui paroissoit contraire à la Pratique des premiers Siècles du Christianisme. INIGO, piqué du Mépris que faisoit de ses Remontrances secretes le Prédicateur, & cherchant une occasion de faire valoir sa Troupe, résolut de le réfuter publiquement. Lui, & ses Compagnons, monterent en Chaire, & déclamèrent avec tant de véhémence contre le Religieux Piémontois, qu'ils vinrent à bout de le faire passer pour un Luthérien froqué.

TROIS Seigneurs Espagnols, l'un nommé MUDDARA, l'autre BARRERA, & le troisième CASTILLA, tous trois Amis de l'Augustin, prirent avec chaleur son Parti. Et comme MICHEL NA-

VARRE, le même, qui, à Paris, avoit voulu attenter à la Vie d'INIGO, étoit alors à Rome, où il disoit beaucoup de mal de lui, ils l'engagèrent à déposer juridiquement ce qu'il savoit à sa charge. NAVARRE alla donc, à leur sollicitation, déclarer avec Serment devant BENOIT CONVERSIN, Gouverneur de Rome, qu'INIGO, Chef de certains Prêtres étrangers, avoit été accusé & convaincu d'Hérésie en Espagne, en France, & à Venise. Que, dans tous ces Lieux, il avoit corrompu la Jeunesse, sous prétexte de la mettre dans la Voie du Ciel. Qu'il avoit fait tourner la Cerveille à une infinité d'Ecoliers, par le moyen d'un certain Livre, intitulé *Exercices Spirituels*. Que ses Compagnons avoient débauché, par son ordre, quantité de jeunes Gens dans les Universitez, & les avoient enrôlez dans leur Troupe vagabonde. Qu'enfin, tant le Maître, que les Disciples, tramaient quelque mauvais Dessein, qui éclateroit dès qu'ils se verroient assez forts pour le faire réüssir.

CES Accusations, dans lesquelles, de notoriété publique, il y avoit quelque chose de vrai, & que les trois Seigneurs Espagnols répandirent par-tout, ruinèrent de Réputation INIGO, & ses Compagnons. On ne les regardoit plus dans Rome, que comme des Hipocrites, des faux Prophetes, & des Corrupteurs de
Jeu-

Jeunesse. Tout le Monde les fuyoit comme des Misérables, qu'on croyoit devoir être brûlez au premier jour; jusques-là, que deux Prêtres, que le Cardinal Légat leur avoit donnez, pour les aider à confesser, se sauvèrent de la Ville, crainte d'être confondus avec eux.

INIGO, qu'aucun Péril n'étonnoit, tranquille au milieu de cet Orage, excitoit ses Compagnons confternez à ne rien craindre. *Voilà, mes Freres, leur dit-il, voilà ce que nous pronostiquoit la pesante Croix, dont je vis JESUS-CHRIST chargé dans la Vision que j'ai eue près de Rome. Ayons bon courage; il accomplira le reste; & il nous sera propice, selon sa promesse. Attendons de lui, avec une entière confiance, tout le succès de notre Affaire; mais, ne l'attendons pourtant pas les bras croisez. Mettons tous les Moyens humains en œuvre, & agissons comme si nous n'avions aucun Secours à espérer du Ciel.*

DE tous leurs Amis, il n'y eut que GARZONIO, qui ne les abandonna point. Comme il parloit pour eux en toutes rencontres, le Cardinal JEAN-DOMINIQUE DE CUPIS, Doyen du Sacré College, son Parent, l'en reprit un jour; & lui conseilla, sur-tout, de fuir INIGO, comme le plus méchant de la Troupe. *Je vous assure, repondit GARZONIO, que si vous le connoissiez comme moi, bien loin de me défendre la compagnie d'un si saint*

Homme, vous la recherchiez vous-même avec empressement. Je vois bien, repliqua le Cardinal, que cet Hipocrite vous a troublé la Raison; & que vous êtes aussi insatiable de lui, que le sont ses Disciples.

XI.
Elle com-
mence à
s'appaifer.

XI. GARZONIO rendit compte à son cher Directeur de cette Conversation. INIGO loua le zele du Cardinal, qui, ayant mauvaise opinion des Mœurs & de la Doctrine d'un Homme, ne vouloit point qu'on le pratiquât. Il ajoûta seulement, que s'il pouvoit avoir le bonheur d'entretenir un moment sa Seigneurie illustissime, il ne desespéroit pas de la détromper. GARZONIO s'engagea à lui procurer une Audience; & il la lui obtint d'autant plus facilement, que le Cardinal avoit envie de voir un Homme, qui causoit tant de Troubles, & qu'il lui vouloit faire sentir tout le poids de son indignation: si bien, qu'en accordant l'Audience, *Que votre INIGO vienne,* dit-il; *je le traiterai selon son mérite.*

NOTRE Chevalier, sans s'épouvanter de cette menace, parut hardiment devant le Prélat irrité contre lui. L'Entretien, qu'ils eurent ensemble, dura près de deux heures. RIBADENEYRA nous laisse ignorer ce qui fut dit de part & d'autre. Il se contente de nous apprendre, que le Cardinal se jeta aux pieds d'INIGO, pour lui demander Pardon. Il faut l'en croire, puis qu'il le dit.

QUOI-

QUOIQU'IL en soit, INIGO alla, au sortir de chez Sa Seigneurie Illustrissime, se présenter devant le Gouverneur de Rome, & le pressa de juger son Procès sans retardement. Le Gouverneur ayant assigné un jour aux Parties, pour les entendre, elles parurent en Justice, NAVARRE soutint, avec de nouveaux Sermons, tout ce qu'il avoit déposé. INIGO, pour toute Réponse, produisit une Lettre, qui lui étoit tombée entre les mains le jour même de la Comparution; & il demanda à son Accusateur, s'il n'en connoissoit pas l'Écriture? *C'est la mienne*, repliqua NAVARRE, sans se méfier de rien. Cette Lettre, dattée de quelques Mois auparavant, portoit, qu'INIGO & ses Compagnons, menoient une Vie irréprochable; qu'il les avoit connus à Paris, & à Venise; & que c'étoient de vrais Hommes Apostoliques. On la lut; & NAVARRE, qui ne pouvoit plus s'inscrire en faux contre elle, après avoir reconnu qu'elle étoit écrite de sa main, fut tout-à-fait déconcerté, & demeura muet.

MAIS, ce qui acheva de justifier INIGO, c'est que les trois Juges, qui l'avoient déchargé de l'Accusation d'Hérésie à Alcalá, à Paris, & à Venise, se trouvèrent à Rome en ce tems-là, & déposèrent tous trois en sa faveur.

AINSI, NAVARRE, qui soutenoit qu'il-

qu'INIGO avoit été convaincu d'Hérésie en ces Lieux-là, fut condamné, comme Calomniateur, à un Bannissement perpétuel; & l'on obligea les trois Seigneurs Espagnols à se dédire en présence du Gouverneur de Rome, & du Cardinal Légat.

LES Compagnons d'INIGO, de leur côté, ne négligèrent rien pour leur justification particulière. Informez qu'on les décrioit dans Rome, comme des Gens de mauvaises Mœurs, ils envoyèrent des Attestations des Grands-Vicaires de Padoue, de Boulogne, de Ferrare, & de Sienne, pleines d'Eloges de leurs Personnes, & de Témoignages de leur Innocence.

XII.
Il obtient
une Sen-
tence qui
le justifie.

XII. Il sembloit qu'INIGO dût être bien content de s'être si heureusement tiré d'intrigue. Il ne le fut pourtant point. Il voulut qu'une Sentence publique manifestât à toute la Terre son Innocence, & notât ses Accusateurs d'Infamie. Le Gouverneur, qui trouvoit, que c'étoit pousser trop loin la Vengeance, traîna l'Affaire en longueur, afin de le lasser; mais, voyant qu'il ne se rebutoit point, & qu'il continuoit ses poursuites, il lui déclara, que le Cardinal Légat desiroit que les choses en demeurassent-là.

SUR ces entrefaites, le Pape revint de son Voyage de Provence, & INIGO alla se plaindre à lui du Gouverneur. *Saint Pere,*

Pere, lui dit-il, il y va de l'Intérêt de la Religion, qu'on m'accorde ma Demande. Tant que nous ne serons point justifiés mes Compagnons & moi, par un Acte public, des Crimes qu'on nous a imputez, nos Accusateurs, Ennemis secrets du St. Siège, triomphéront. Ils publieront, que, par nos Intrigues, & par notre Crédit, nous avons assoupi l'Affaire, crainte d'un mauvais Succès. On les croira. Le Peuple n'aura plus de confiance en nous. Notre Doctrime lui sera suspecte; & l'Eglise, à la Défense de laquelle nous avons consacré nos Travaux, en perdra tout le fruit.

LE Pape n'eut pas plutôt entendu ces Raisons, qu'il ordonna au Gouverneur de contenter INIGO. Le Gouverneur, forcé d'obéir, rendit le 18. de Novembre de l'année 1538. une Sentence dans les formes, qui jullifioit pleinement les Accusez, & flétrissoit les Accusateurs; Sentence, dont INIGO eut grand soin d'envoyer par-tout des Copies.

IL ne manquoit plus à son Triomphe, que de voir périr malheureusement ses Ennemis; & il eut encore cette satisfaction. BARRERA mourut d'un Mal très-violent, peu de jours après la publication de la Sentence. MUDDARA, & CASTILLA, ayant été accusez d'Hérésie, Dieu fait par les soins de qui, le premier fut condamné à une Prison perpétuelle; & l'autre, qui s'évada, à être brûlé

brûlé en effigie. L'Augustin, craignant le même sort, se réfugia à Geneve, où il embrassa la Religion Protestante; mais, étant tombé quelque tems après entre les mains de la Sainte Inquisition, il finit sa vie par le feu.

XIII.
Il assiste le
Peuple du-
rant la Fa-
mine.

XIII. INIGO & ses Compagnons, qui n'avoient ôsé se montrer pendant la Tempête, commencèrent à paroître tout de nouveau en public, dès qu'elle fut apaisée. Leur premier soin fut de chercher à effacer, par quelque Action éclatante, les mauvaises idées qu'on avoit d'eux. Il s'en présenta une occasion des plus favorables, & ils la saisirent aussi-tôt.

UNE grande Famine, jointe à un Hiver fort rude, désoloit Rome. Cette superbe Capitale du Monde, changée en un affreux Hôpital, n'offroit plus qu'un spectacle de misère & d'horreur. Les Rues étoient remplies d'une foule de Misérables, étendus sur le Pavé, & mourant de froid & de faim en même tems. Quoiqu'INIGO, & ses Compagnons, ne véussent que d'Aumônes, ils ne laissèrent pas d'entreprendre de soulager ces Faméliques abandonnez. Ils se mettent donc tous ensemble à les ramasser par les Rues, menant les uns par la main, portant les autres sur leurs Epaules, & les conduisant tous à la grande Maison où ils logeoient, depuis qu'ils avoient quitté celle de GARZONIO. Ils empruntent par-
tout

tout des Lits: ils les donnent aux plus foibles; & accommodent les autres le mieux qu'ils peuvent sur de la Paille, étendue à terre. Ils vont ensuite chercher de Maison en Maison des Charitez pour ces Misérables. Ils reçurent tant de Vires, & tant d'Argent, qu'ils eurent, non seulement de quoi nourrir plus de quatre cens Personnes, mais encore de quoi couvrir les plus nuds.

LEUR Exemple réveilla la Charité endormie du Pape, des Cardinaux, des Prélats, & des Courtisans, qui, honteux d'avoir eu tant d'Insensibilité pour la Misère publique, firent un fonds pour la subsistance de plus de trois mille Hommes.

XIV. CET Acte de Charité ayant attiré de grandes Louanges à INIGO, il crut devoir profiter d'une si heureuse Conjoncture, pour l'exécution de son Dessen. Il s'adressa, pour cet effet, au Cardinal GASPARD CONTARINI, dont il étoit le Directeur; & lui ayant remis le Plan de son Institut, il le pria de le présenter à Sa Sainteté. Le Pape le lut; & voyant que les Profès de ce nouvel Ordre s'engageoient, par un Vœu spécial, à lui obéir aveuglément en toutes choses, tant à lui qu'à ses Successeurs, & d'aller par-tout où le Souverain Pontife voudroit les envoyer, il s'écria, comme les Magiciens de PHARAON: *Le Doigt de Dieu est ici.*

INIGO

XIV.
Il présente
le Projet de
son Ordre
au Pape.

INIGO demanda en même tems au St. Pere, qu'il lui plût de confirmer authentiquement ce qu'il avoit approuvé de vive voix. Mais, Sa Sainteté ne voulut rien faire sans l'Avis de trois Cardinaux. Le premier qui fut chargé de l'Affaire étoit le célèbre BARTHELEMI GUIDICIONI, Homme savant, grand Théologien, grand Canoniste; mais qui, bien loin d'être favorable à l'Introduction de nouveaux Ordres, croyoit, au contraire, qu'on devoit retrancher la plupart des anciens, & les réduire tous à quatre. Religieusement attaché aux Décrets du quatrième Concile de Latran (1), & du second de Lyon (2), contre la Multiplication des nouvelles Religions, il ne voulut seulement pas regarder le Mémoire qu'on lui mit entre les mains, & dit plusieurs fois, que, de quelque nature que fût l'Institut dont il s'agissoit, l'Eglise n'en avoit non plus besoin que de tant d'autres, dont elle seroit fort heureuse d'être délivrée. L'Autorité de ce docte Prélat entraîna les deux autres Cardinaux; & l'Affaire demeura indécise.

XV. Tandis qu'INIGO cherchoit les Moyens de faire lever l'Opposition de GUIDICIONI, le Pape demanda quelques-uns des Compagnons d'Inigo.

(1) Tenu en 1215. sous INNOCENT III.

(2) Tenu en 1274. sous GRÉGOIRE X.

ques-uns de ses Compagnons, pour les employer en divers Lieux, où le St. Siège avoit besoin de leurs Services.

BROUET fut envoyé à Sienne, pour réformer des Religieuses, plongées dans une infame Débauche : LE JAY à Bresse, pour réprimer l'Audace de certains Prédicateurs, qui prêchoient contre les Abus de l'Eglise Romaine; & BOBADILLA, à l'Isle d'Ischia, pour accorder les Principaux du Pais, qui se haïssoient mortellement. LE FEVRE, & LAINE'S, accompagnèrent le Cardinal de ST. ANGE, dans sa Légation de Parme. LAINE'S alla à Plaifance, & LE FEVRE à Parme, d'où il fut retiré ensuite, pour aller avec le Docteur ORTIZ, que CHARLES-QUINT rappella, & qui eut Ordre de se rendre à Wormes, où se devoit tenir un Colloque entre les Protestans & les Catholiques. Enfin, XAVIER & RODRIGUEZ, furent destinez pour les Indes; & voici à quelle occasion.

GOVEA, ce Docteur Portugais, Principal du College de Sainte Barbe, le même, qui, sur le point de faire donner publiquement le Fouët à INIGO, se jetta à ses pieds, pour lui demander Pardon: ce bon Docteur, dis-je, étant encore à Paris, & ayant appris qu'INIGO & ses Compagnons avoient formé le Desein de ranger sous l'Obéissance du St. Siège les Nations les plus éloignées, & les plus

barbares, s'imagina qu'ils seroient fort utiles dans les Indes-Orientales, nouvellement conquises par les Portugais. Il en écrivit à INIGO, dont il vouloit savoir le Sentiment, avant que de faire aucune Démarche du côté de la Cour de Portugal. INIGO lui répondit, que lui & ses Compagnons étoient prêts d'aller en tel Lieu du Monde, où il plairoit au Lieutenant de Dieu de les envoyer; qu'ils lui avoient voué leurs Services, & qu'ils ne pouvoient disposer d'eux, que sous le bon plaisir du St. Pere.

GOVEA envoya à JEAN III, Roi de Portugal, la Réponse d'INIGO, avec une Lettre qu'il lui écrivit, touchant la pensée qu'il avoit eüe d'employer ces Guerriers Spirituels, pour réduire les Indiens sous le Jong de l'Eglise Catholique. Ce Prince goûta cette Idée, & donna Ordre à Dom PEDRO MASCAREGNAS, son Ambassadeur à Rome, d'obtenir du Pape pour le moins six de ces Hommes extraordinaires, dont lui parloit GOVEA, & de les amener avec lui.

L'AMBASSADEUR, qui se confessoit à INIGO, lui montra ses Ordres. Il répondit à ce Ministre, que c'étoit au Pape à décider là-dessus; mais que, pour lui, s'il ôsoit dire son Sentiment, il seroit d'avis de ne donner que deux de ses Compagnons pour les Indes. Le Pape, envers qui MASCAREGNAS fit toutes les instances

instances possibles, pour obtenir ce que demandoit le Roi de Portugal, renvoya l'Affaire à INIGO, qui ne se relâcha point; de sorte que l'Ambassadeur n'emmena que XAVIER & RODRIGUEZ: petit Secours, à la vérité, si l'on s'arrête seulement au nombre; mais, très-considérable, si l'on regarde au grand Courage de ces Héros, dont un seul valoit une Armée, & suffisoit pour la Conquête Spirituelle de l'Univers entier.

ILS firent tant de Merveilles à Lisbonne, que le Roi voulut les y retenir; mais, à la prière d'INIGO, il ne retint que RODRIGUEZ, qui étoit Portugais, & consentit que XAVIER allât aux Indes.

XVI. CEPENDANT, INIGO sollicitoit avec plus de chaleur que jamais l'Approbation de son Ordre. Mais, comme le Cardinal GUIDICIONI continuoit toujours dans ses Oppositions, & que tous les Moyens Humains qu'on avoit employez auprès de lui n'avoient pu le faire changer de Sentiment, INIGO eut recours à l'Oraison, au Jeûne, à la Discipline; & s'avisa enfin, pour dernière ressource, de promettre à Dieu *trois mille Messes*, s'il obtenoit ce qu'il desiroit.

A-PEINE eut-il fait cette Promesse, que voilà, dit RIBADENEYRA, le Cardinal, qui se sent tout changé, sans savoir, ni pourquoi, ni comment. Il lit l'Ecrit,

XVI.
L'Ordre
d'Inigo est
approuvé
par le Pape.

qu'il n'avoit pas voulu regarder. Cette lecture diffipe tous les Scrupules; & le nouvel Institut lui semble si nécessaire à l'Eglise, qu'il se repent de s'être opposé à sa Reception.

PAUL III, de son côté, jugeant que le St. Siège, attaqué de toutes parts par de superbes Géans, avoit besoin de ce Secours extraordinaire, approuva enfin l'Ordre des Inighistes, sous le Nom de la *Compagnie de Jésus*, par la Bulle *Regimini militantis Ecclesie* (*). Cette Bul-

(*) *Valgus tamen eos quoque Theatinos in Italia, Hispanique, vocare solet; cum Nola in Campania Jesuini dicantur, Ferraria Scofiotti, Bonomia Presbyteri Sanctæ Lucie, Mutina Reformati Sacerdotes, in Hispania Ignatiani, à Principe Secta IGNATIO LOYOLA, Milite Cantabro; aliaque passim Nomina habeant, & à PAULO III. confirmati dicantur. In eo sanè nimium sapientes, quod se putant Cælo ipsi quandoque imperaturos. Hist. Universitatis Parisiensis, Tom. IV. pag. 855.*

INIGO donna commencement à cet Ordre, qui est aujourd'hui répandu en grand nombre par la Chrétienté, que l'on appelle par-deçà Jésuites, & sont encore appellez en ces Quartiers-là, en Navarre, & en Arragon, Iniguistes, plus religieusement de cet INIGO, que Jésuites du saint & non-sociable Nom de JESUS. Bapriste le Grain, Décade de Henri le Grand, pag. . . .

Le Peuple les appelloit Inigistes, du Nom d'INIGO, qui, en Espagnol, signifie IGNACE. Bouhours, Vie de St. Ignace, page 298.

le, expédiée le 27. de Septembre de l'année 1540, limitoit le Nombre des Profès, & le restreignoit à soixante. Mais, cette Restriction, qui déplaisoit infiniment à INIGO, fut ôtée deux ans après par une autre Bulle, qu'il obtint à force de Remontrances, & de Sollicitations.

XVII. DE'S qu'il vit son Ordre approuvé du St. Pere, il procéda, sans perdre de tems, à l'Élection d'un Général. Il n'avoit alors auprès de lui que CODURE; & il rappella, à Rome, LAINE'S, SALMÉRON, LE JAY, & BROUET, qui étoient les seuls qui pussent s'y rendre. XAVIER, & RODRIGUEZ, avoient laissé leurs Suffrages par écrit, en partant pour le Portugal. LE FEVRE envoya le sien: & BOBADILLA n'ayant pu, faute de commodité, faire la même chose,

XVII.
Inigo en
est élu Gé-
néral.

Sans égard donc au Nom que leur donne la Bulle de PAUL III, je me suis crû très-bien fondé à les nommer *Inigistes*: &, à mon Sens, ils auroient plus sagement fait de s'en tenir à ce Nom modeste, que de prendre celui de *Jésuites*, qui parut si orgueilleux à l'Eglise Gallicane, qu'elle les obligea de le quitter.

On a remarqué quelque part, que comme les Empereurs Romains étoient appellez Africains, Germains, &c., non pas parce qu'ils étoient Amis ou Alliez de ces Peuples; de même, les Jésuites sont appellez du Nom de JÉSUS, parce qu'ils sont ses plus grands Ennemis.

chose, confirma, à son retour, le choix qu'avoient fait les autres.

INIGO, & les cinq Compagnons, qui étoient avec lui, convinrent de prendre trois jours, pour délibérer, chacun en son particulier, sur le Choix important qu'ils devoient faire. Ils passèrent ces jours en Prières; &, s'étant rassemblez le quatrième, toutes les Voix furent pour **INIGO**, hors la sienne, qu'il donna vaguement à celui qui auroit le plus de Suffrages, en s'exceptant néanmoins lui-même. Il eut la Politique de ne se déclarer pour personne nommément; &, ménageant ainsi tous ses Compagnons, il leur laissa croire, qu'il les estimoit tous également dignes du Généralat.

XVIII. Quoiqu'il dût naturellement s'attendre qu'on le lui déséreroit; néanmoins, il parut aussi surpris de son Election, qu'il l'auroit véritablement été, si l'on eût élu un autre que lui. *Mes Freres*, dit-il à ses Compagnons, *est-il possible, qu'étant aussi sages que vous l'êtes, vous m'ayez élu votre Supérieur-Général? Hélas! je ne suis nullement digne de cet Emploi; & je suis assuré, que je ne pourrai m'en acquitter: car, comment conduira les autres, quand on ne sait pas se conduire soi-même? C'est avec sincérité, que je vous parle*, ajouta-t-il: *quand je considère les Egaremens de ma Vie passée, & les Imperfections de ma Vie présente, je ne puis me*

LIX.
no agit
-b d'it
Jan

XVIII.
Il refuse
d'abord
cette Char-
ge, & l'ac-
cepte en-
fin.

répondre à accepter cette Charge. Ainsi, ne trouvez pas mauvais, que je vous conjure de penser à un autre qui soit plus digne de la remplir, que je ne le suis.

ILS lui représentèrent tous, que le Consentement unanime, avec lequel il avoit été élu, étoit une Preuve évidente, que sa Nomination ne venoit pas des Hommes, mais de Dieu; & que, par conséquent, il ne pouvoit s'y opposer, sans résister au Saint Esprit. *A Dieu ne plaise,* repliqua-t-il d'un ton fort dévot, que je sois jamais assez malheureux, pour résister au Saint Esprit. Mais, mes très-chers Freres, assurons-nous bien auparavant, que c'est lui qui nous a inspirés; & pour cet effet, implorons tout de nouveau son Assistance pendant trois ou quatre autres jours. Après cela, procédons à une nouvelle Election.

ILS y consentirent par pure Complaisance pour lui, & il fut élu une seconde fois. Hé bien, mes Freres, dit-il alors, je remettrai l'Affaire entre les mains de mon Confesseur. Il connoît toutes mes mauvaises Inclinations; & si, nonobstant mes Infirmités Corporelles & Spirituelles, il m'ordonne de me soumettre, j'obéirai aveuglément. La Volonté de Dieu n'est que trop manifeste, lui repliquèrent ses Compagnons; & c'est s'y opposer, que de balancer davantage. Mais, quoiqu'ils pussent dire, ils ne gagnèrent rien sur lui. Il voulut absolument que le Confesseur décidât. Il alla donc trouver, au

Monastère de Saint Pierre *in Montorio*, un Religieux de Saint François, nommé le Pere THEODOSE, auquel il se confessoit ordinairement. Il lui fit, pendant trois jours entiers, une Confession de toute sa Vie, après quoi le Pere THEODOSE lui commanda, de la part de Dieu, d'accepter la Charge de Général. Il se rendit, comme il l'avoit promis; &, par une humble Obéissance, il prit le Gouvernement Monarchique de la Compagnie, le jour de Pâques de l'année 1541.

XIX.
Lui, & ses
Compagnons, font
leur Pro-
fession.

XIX. IL fut résolu, que le Vendredi suivant, 22. d'Avril, ils feroient leur Profession solennelle. Voici comment s'en fit la Cérémonie. Ils allèrent visiter les sept Eglises, qui sont les principales Stations de Rome. Etant arrivez à Saint Pierre, INIGO dit la Messe à l'Autel de la Vierge. Après la Consécration, il se tourna vers le Peuple; &, tenant d'une main une grande Hostie, & de l'autre la Formule de sa Profession, écrite de sa propre main, il prononça ses Vœux à haute voix, en ces termes: *Moi, INIGO de Loyola, promets à Dieu, & à notre Saint Pere le Pape, son Vicaire en Terre, devant la glorieuse Vierge Mere, & toute la Cour céleste, & en votre présence, mes Freres, de garder une Pauvreté, une Chasteté, & une Obéissance perpétuelle, selon la Forme de vivre, contenue dans la Bulle de l'Institution de la Compagnie de Jésus, &*
d'écha-

déclaré, & à déclarer, dans les Constitutions de cette même Compagnie. De plus, je promets une Obéissance spéciale au Souverain Pontife, pour le regard des Missions marquées dans la même Bulle, & d'avoir soin que les premières Instructions de la Foi Catholique soient données aux petits Enfans.

AYANT ainsi fait l'Emission de ses Vœux solennels, il communia. Ensuite, se retournant vers ses Compagnons, qui étoient à genoux au pié de l'Autel, & tenant cinq petites Hosties sur la patene, il reçut leurs Professions, & puis les communia. Ils promirent tous les mêmes choses que lui. La seule différence qu'il y eut entre sa Profession & la leur, c'est qu'il fit sa Promesse immédiatement au Pape, au lieu qu'ils ne firent la leur que médiatement à Sa Sainteté, & qu'ils adressèrent leurs Vœux immédiatement à INIGO, comme à leur Chef Suprême. Aussi, l'Obéissance, que les Inghistes rendent au Pape, n'est qu'une Obéissance subordonnée à celle qu'ils doivent à leur Général, auquel seul ils obéissent aveuglément comme à Dieu même.

LA Messe étant dite, ils allèrent tous ensemble au grand Autel, sous lequel on croit à Rome que reposent les Ossemens des Bienheureux Apôtres ST. PIERRE, & ST. PAUL. Là, ils rendirent leurs Hommages à leur Monarque, en lui baisant humblement la main, pour marque

170 HISTOIRE DE DOM INIGO
de leur Soumission, & de leur Obéif-
fance.

XX.
Premieres
Fonctions
de son Gé-
néral.

XX. LE Général commença sa Char-
ge par les Emplois les plus bas. L'Office
de Cuifinier lui parut trop relevé: il prit
celui de Marmiton. Il alloit chercher de
l'Eau, il portoit du Bois, il allumoit le
Feu, il écumoit les Marmites, il tour-
noit la Broche, il écuroit les Poëlons,
lavoit la Vaiffelle, & ballioit la Cuiſine.

APRE'S avoir laiffé à ſes Succelleurs
un ſi rare Exemple d'Humilité, il ſe mit
à faire le Catéchifme aux petits Enfans,
dans l'Eglife de Sainte Marie de Strata,
que PIERRE CODACE, Officier du
Pape, & puiffant dans Rome, avoit fait
donner aux Inghiftes, lorsqu'ils n'avoient
encore qu'une Maifon de louage. Cet
Homme, qu'ils eurent enfuite le bonheur
de gagner, quitta la Cour, & de gros Bé-
néfices, pour ſe ranger parmi eux. Il
leur donna tous ſes Biens, qui étoient
très-confidérables, & leur procura, par
ſon crédit, de ſi grandes Aumônes, que
c'eſt à bon droit, que la Compagnie le
révère comme un de ſes plus grands Bien-
faiteurs, & comme ſon premier Pere tem-
porel.

QUOIQ'INIGO ne fit proprement
ſes Inſtructions que pour les Enfans, ſui-
vant l'obligation de ſon Vœu; néanmoins,
toutes ſortes de Perſonnes y venoient,
même des Hommes & des Femmes de
Quali-

Qualité, des Théologiens, & des Canonistes. Il expliquoit les Mystères de la Foi peu doctement, & en Langue Italienne, qu'il ne faisoit qu'écortcher; mais, son Zele suppléoit à son peu de Doctrine, & à la barbarie de ses Expressions. Il parloit si énergiquement du visage, des yeux, & des mains, qu'au rapport de RIBADENEYRA, chacun s'en retournoit la componction dans le cœur.

IL continua cet Exercice durant quarante jours dans la même Eglise; & c'est à son Exemple, que les Supérieurs de son Ordre font quarante jours le Catéchisme, quand ils entrent en Charge.

XXI. CEPENDANT, XAVIER, à qui le Roi de Portugal avoit procuré un Bref de Légat Apostolique dans les Indes, partit pour cette Légation, & laissa RODRIGUEZ en Portugal. La République de Venise demanda LAINE'S. Le Docteur ORTIZ mena avec lui LE FEVRE à Madrid. BOBADILLA, & LE JAY, allèrent prendre la place de LE FEVRE à Vienne, & à Ratisbonne. Enfin, SALMÉRON, & BROUET, furent envoyez en Irlande, pour maintenir la Foi Catholique dans ce Royaume, que HENRI VIII, Roi d'Angleterre, vouloit soustraire à l'Obéissance du St. Siège. Le Pape les revêtit du Caractere de Nonce, & leur donna une Puissance très-ample. Le succès de leur Nonciature ne fut pas heu-

XXI.

Il est employé, lui, & ses Compagnons, au Service du St. Siège.

heureux. La sévérité dont ils usèrent envers ce Peuple peu endurant, les grosses Amendes qu'ils lui faisoient payer pour les moindres fautes, & leurs Entreprises contre le Gouvernement, les exposèrent à de si grands Dangers, que, pour ne point tomber entre les mains terribles de HENRI VIII, à qui on vouloit les livrer, ils se sauvèrent promptement en France, pour retourner de-là à Rome. En arrivant à Lyon, on les arrêta comme Espions de l'Espagne, avec laquelle la France étoit alors en Guerre. Mais, le Cardinal de T O U R N O N, qui les connoissoit, & qui se trouva alors en cette Ville, les fit mettre en liberté, & leur donna de quoi poursuivre leur Voyage.

XXI.
Il travaille
à la Con-
version des
Juifs.

XXII. T A N D I S que tous ces braves Champions travailloient à étendre en tant de Lieux différens l'Empire du Pape, I N I G O ne demouroit pas oisif dans Rome. Il entreprit de convertir les Juifs, & il commença d'abord par les plus gueux, qu'il fit nourrir dans la Maison de son Ordre, afin de les engager par-là à se faire baptiser. Ensuite, il mit en œuvre les admirables Talens qu'il avoit de mendier: & il ramassa enfin de quoi fonder une Maison pour l'Entretien de tous les pauvres Juifs, qui embrasseroient à l'avenir la Foi Catholique.

A SA persuasion, PAUL III. fit une Ordonnance, portant que ceux de cette Na-

Nation, qui se convertiroient, conserveroient tous leurs Biens; que les Infans, qui se feroient Catholiques malgré leurs Parens, en hériteroient comme s'ils étoient restez Juifs; & que les Biens acquis par usure, dont on ne connoitroit point le véritable Maître, seroient donnez aux nouveaux Convertis. JULES III, & PAUL IV. confirmèrent cette Ordonnance, & en firent une nouvelle, qui taxoit les Sinagogues d'Italie à une certaine Somme par an, applicable à l'Entretien des Profélytes.

CES Etablissiemens & ces Ordonnances ont fait passer de tems en tems de la Synagogue dans l'Eglise Catholique un très-petit nombre de Misérables qui mouroient de Faim, quelques Enfans débauchez qui vouloient se soustraire de la Puissance Paternelle, & presque jamais des Gens sincérement persuadez de la Vérité du Christianisme. Mais, quelque suspectes que soient ces sortes de Conversions, l'Eglise ne laisse pas d'en faire de grands Triomphes, parce qu'elle se contente de l'Extérieur.

XXIII. LE Zele d'INIGO ne se borna point à la Conversion des Juifs, il travailla avec la même ardeur à celle des Femmes de mauvaise Vie. Rome la Sainte étoit remplie d'un Nombre prodigieux de Prostituées. On recevoit au Couvent des Magdelonettes celles qui vouloient renon-

XXIII.

Et à celle
des Courti-
sanes.

renoncer à leur infame Profession; mais, il falloit qu'elles s'engageassent à une éternelle Clôture, & à tous les Vœux de cette Maison de Pénitence. La Condition étoit dure pour des Femmes mariées, pour des Filles, & pour de jeunes Veuves, qui auroient bien voulu se retirer de la Corruption, mais non pas mener une Vie si austere. Il falloit donc travailler à ramener deux sortes de Débauchées. Celles, qui craignoient le ressentiment de leurs Maris, avoient besoin d'un Asile où elles fussent en sûreté, jusqu'à ce qu'elles eussent fait leur Paix avec eux. Celles, qui vouloient quitter le crime, sans renoncer aux Plaisirs permis, avoient aussi besoin d'un Lieu, qui ne fût point un Cloître, & où on leur fournît de quoi vivre honnêtement.

INIGO, entrant dans ces différens besoins, & voulant ôter à ces deux sortes de Péchereffes tout Prétexte de continuer leurs Débauches, forma le dessein d'une autre Maison, où des Filles séculières, & des Femmes mariées, fussent admises indifféremment, sans faire aucun Vœu. Il fut le premier, qui contribua pour le Bâtiment de cette Maison. A son Exemple, quantité de Seigneurs, & de Dames, de la plus haute Distinction, fournirent de grosses Sommes; ensorte, qu'en peu de tems, on éleva un grand Edifice, où l'on établit, pour cette espèce de Repenties, la fa-
meuse

meuse Communauté de la Grace de la Sainte Vierge.

IL alloit lui-même chercher les Filles de Joye, pour les y amener, & il ne rougissoit point de paroître dans la Ville au milieu d'une Troupe de ces Créatures. On lui disoit quelquefois qu'il perdrait son tems, & que ces Malheureuses étoient trop endurcies au Péché, pour le quitter sans retour. *Quand je ne les empêcherois, que d'offenser Dieu une nuit, répondoit-il, je croirois ma peine bien employée; & je ne la regretterois pas, quand même je serois assuré, qu'elles retourneroient le lendemain à leur infame Commerce.*

XXIV. NON content d'avoir pourvû à la réparation du Mal passé, il travailla encore à prévenir le Mal futur. Faisant réflexion, que l'Honneur de plusieurs Filles est en péril, ou faute d'Education, ou faute de Bien, ou parce que d'indignes Meres les prostituent elles-mêmes, il fit fonder, pour les Filles qui seroient exposées à ce danger, un Monastère, sous le nom de *Sainte Catherine*.

CE Zele l'exposa à de furieuses Médisances. Il avoit fait enfermer, dans la Communauté de la Grace de la Sainte Vierge, une Femme mariée, qui s'étoit laissée enlever par son Galant. Le Ravisseur, Homme fougueux, ayant tenté de la tirer par force de cette Maison, & au desespoir de n'avoir pû y réussir, cassa toutes les

XXIV:
Il fait des
Etablisse-
mens pour
les jeunes
Filles.

les vitres à coups de pierres. Mais, peu satisfait de cette Vengeance, il diffama en tous lieux, & en toutes rencontres, INIGO, & ses Compagnons. Il sema contre eux une infinité de Pasquinades très-malignes, & pleines d'Accusations capitales.

LES Inighistes firent d'abord semblant de mépriser ces Satyres; &, feignant de n'en point connoître l'Auteur, ils l'accablèrent de civilités, & de caresses; dans l'espérance de le gagner, ou du moins de l'engager à se taire. Mais, ces Ménagemens politiques n'ayant servi qu'à le rendre plus hardi à publier de nouveaux Libelles, INIGO fut obligé de se plaindre au Pape, & de le supplier de nommer des Commissaires, pour examiner ces Accusations. Sa Sainteté nomma le Gouverneur, & le Vicaire de Rome, qui déclarèrent, par une Sentence Juridique, rendue le 10. d'Août de l'Année 1543, que c'étoient des Calomnies.

IL y eut aussi un Prêtre à Rome, qui les accusa d'Hérésie, de révéler les Confessions, & de commettre l'abominable Péché que la Pudeur ne permet pas de nommer. L'Atrocité de ces Crimes les rendoit si peu croyables, que les Inighistes ne daignèrent, ni s'en justifier, ni poursuivre celui qui les en accusoit, & qui même disoit publiquement, qu'INIGO méritoit d'être brûlé vif. Mais, le tems ayant révélé la Vie criminelle de ce Prêtre, la

Puni-

Punition fit leur Apologie. Il fut suspendu pour toujours des Fonctions Sacerdotales, privé de tous les Bénéfices, & condamné à une Prison perpétuelle.

Ces Traverses ne ralentirent point le Zèle d'INIGO pour ces sortes d'Etablissements. Il tira encore de la Bourse des Ames charitables un fonds pour la subsistance des Orphelins, & vint à bout de faire bâtir dans Rome deux Maisons pour eux, l'une pour les Garçons, l'autre pour les Filles; Maisons, qui subsistent encore aujourd'hui.

XXV. AU milieu de tant d'Occupations fatigantes, le Monarque des Inghites n'oublioit pas le besoin qu'avoit sa Monarchie d'un Corps de Loix, qui en assurât la durée. Il y travailloit jour & nuit avec LAINE'S, qui avoit lû toutes les Vies & tous les Statuts des Chefs d'Ordres, dont il avoit tiré ce qui convenoit le mieux à la nature du Gouvernement, que son Maître, & lui, étoient convenus ensemble d'établir.

Mais, INIGO, qui vouloit que les Sujets regardassent les Constitutions de son Ordre, comme des Loix Divines, afin qu'ils s'y soumissent plus aveuglément, faisoit entendre, qu'il les avoit reçues du Ciel. Voici l'admirable Méthode, qu'on nous dit qu'il avoit tenue en les écrivant. Il examinoit d'abord chaque Article par la

XXV.
Il écrit les
Constitu-
tions de
son Ordre.

fant toutes les raisons du pour, & du contre, il donnoit la préférence à celles qui lui paroïssent avoir plus de poids. Ensuite, il consultoit Dieu, & le supplioit, par l'Entremise de la Sainte Vierge, de lui montrer ce qui seroit le plus à propos pour le Service de sa Divine Majesté, & pour les Intérêts de la Compagnie. Outre cela, quand il avoit écrit une Constitution, il la mettoit sur l'Autel, en disant la Messe, & l'offroit à Dieu, avec le Divin Sacrifice; afin que le Pere Eternel y jettât les yeux, & lui fit connoître qu'il la lui avoit inspirée.

IL nous a lui même appris les *Regles de la Modestie*, qu'il a prescrites à ses Enfants, & qui consistent à tenir la tête droite, un peu baissée sur le devant, sans la pencher, ni d'un côté, ni d'un autre; à ne point lever les yeux trop haut, mais à les arrêter au-dessous de ceux des Personnes à qui l'on parle; à ne se rider, ni le front, ni le nez; à ne point trop ouvrir, ni trop fermer, les levres; à paroître plutôt joyeux que triste; & à marcher gravement: il nous a, dis-je, appris que ces Regles lui avoient coûté, jusqu'à sept fois, une grande effusion de Larmes, & de très-ardentes Prières.

IL a aussi pris soin de nous informer, qu'il communiqua pendant quarante jours entiers avec la Divinité, avant que de prendre une dernière Résolution sur l'Article

tielle qui regarde les Maisons Professes de son Ordre ; quoiqu'il ne s'agit que de savoir, si elles auroient des Revenus fixes, ou si elles ne vivoient que d'Aumônes. Par où il insinuoit, qu'il avoit eu des Conférences beaucoup plus longues avec Dieu sur les choses essentielles ; &, qu'à l'égard de ces choses, ses Constitutions étoient l'Ouvrage du St. Esprit. Et comme ce qu'elles contiennent de plus essentiel regarde la Forme du Gouvernement de sa Monarchie, Gouvernement qui peut passer pour un Chef-d'Oeuvre de Politique, nous en ferons ici un léger Crayon.

XXVI. LE Monarque, sous le Nom modeste de Supérieur-Général, exerce un Pouvoir absolu & illimité. Il est perpétuel. Ses Sujets doivent lui obéir aveuglément, & sans examiner ce qu'il ordonne. Il a le Pouvoir de faire de nouvelles Regles, & de dispenser des anciennes. Il reçoit dans l'Ordre, & en chasse, qui bon lui semble. Il nomme à toutes les Charges, excepté à celles de ses Assistans, & de son Admoniteur. Il donne les Emplois à qui il lui plaît. Il convoque les Congrégations générales : il en est l'Ame, il y préside, & il y a deux Voix. En un mot, tout doit passer par ses mains, & il ne se peut rien faire sans son Approbation.

C'EST toute la Compagnie assemblée

XXVI.
Forme du
Gouverne-
ment de la
Compagnie.
Du Monar-
que.

en Congrégation générale, qui élit le Monarque. Pour pouvoir être élevé à cette haute Dignité, il faut être du nombre des Profès du quatrième Vœu. On doit avoir égard, dans cette Election, à la Splendeur de la Naissance, aux Titres d'Honneur, aux Richesses, & à la Réputation, qu'un Homme a eu dans le Monde. Il est sur-tout nécessaire, qu'il soit très-habile dans le Maniement des Affaires qu'il y a à traiter, au-dedans, & au dehors: qu'il ait un Zèle ardent pour la Gloire de la Monarchie; une vigilance, qui ne laisse échapper nulle occasion d'en étendre les bornes; de la hardiesse, pour ôser entreprendre les plus grandes & les plus périlleuses Aventures; du courage & de la fermeté, pour résister aux Puissances de la Terre; de la vigueur, pour poursuivre ce qu'on a entrepris; & de la constance, pour l'achever.

XXVII.
Du Vicaire
Général.

XXVII. DIVERS Accidens inévitables rendent la Charge de *Vicaire-Général* absolument nécessaire. Si le Monarque est obligé de faire un long Voyage: si une incommodité ne lui permet pas de s'appliquer aux Affaires: si une Vieillesse pteinte & infirme, ou une Maladie griève & incurable, le rend incapable des Fonctions: il est besoin, en tous ces cas, que quelqu'un supplée à son défaut. Dans le premier, il nomme lui-même son Vicaire, pour gouverner la Monarchie pen-

pendant son absence. C'est ainsi, par exemple, que LAINE'S, Successeur immédiat d'INEGO, ayant été envoyé en France au Colloque de Poissi, nomma SALMÉRON pour son *Vicaire-Général*; & que, sous le Pontificat de PIE IV, étant retourné avec SALMÉRON au Concile de Trente, où ils avoient déjà assisté, tous deux, il donna le Vicariat-Général à FRANÇOIS DE BORGIA.

Le Monarque a le même Droit de se nommer un Vicaire dans le second cas: & dans l'un & dans l'autre, le Pouvoir du Vicaire finit, dès que le Monarque absent est de retour, ou que le Monarque malade a recouvré sa santé.

Mais, dans le troisième cas, c'est-à-dire, lorsque l'Age, ou une Maladie incurable, rend le Monarque incapable de régner: alors, comme il s'agit d'un Vicariat-Général perpétuel, avec un Pouvoir absolu, & le Droit de succéder au Trône, la Compagnie s'en est réservée la Nomination, qu'elle ne peut néanmoins faire sans le consentement du Pape. C'est ainsi, qu'en 1661, en vertu d'une Bulle d'ALEXANDRE VII, elle nomma JEAN-PAUL OLIVA, Vicaire-Général, avec le Droit de Succession, & le Pouvoir de gouverner despotiquement la Compagnie pendant la Vie de GOSWIN NICKEL, deuxième Général, qui, accablé de vieillesse &

d'infirmité, ne pouvoit plus soutenir le poids du Gouvernement.

LE Monarque doit aussi nommer avant sa mort un Vicaire-Général; &, s'il ne l'a pas fait, c'est aux Profès du quatrième Vœu, qui sont alors à Rome, à en élire un. Les Fonctions de ce Vicaire consistent à convoquer une Congrégation générale pour l'Élection d'un nouveau Monarque, & à gouverner la Monarchie pendant la Vacance du Trône. Son Autorité est bornée. Il ne peut introduire de nouvelles Regles, de nouvelles Cérémonies, de nouvelles Coûtumes, ni changer celles qu'il trouve établies. Il doit se conduire en tout selon l'Esprit du Monarque défunt, ne décider les Affaires importantes qu'à la pluralité des Suffrages des Assistans, qui composent son Conseil: & son Pouvoir expire aussi-tôt que le nouveau Monarque est élu.

XXVIII.
Des Assistans.

XXVIII. LES *Assistans* sont ceux, qui composent le Conseil secret du Monarque, & qui sont ses Ministres. Ils portent le Nom des Royaumes, ou des États, dont ils sont Sujets, par exemple, d'Allemagne, de France, d'Espagne, de Portugal, & d'Italie. Ils sont choisis, comme le Général, par toute la Compagnie assemblée; &, quoiqu'ils soyent particulièrement établis pour le soulager dans sa Charge, ils ne laissent pas de l'être, en quelque façon, pour observer sa Conduite,

te: tellement que, s'il venoit à tomber dans l'Hérésie, ou à mener une Vie scandaleuse, ou à dissiper les Revenus de l'Ordre, ils peuvent convoquer, malgré lui, une Congrégation générale, pour le déposer dans les formes; ou, si le mal presse, & ne souffre point de remise, ils ont Droit de le déposer eux-mêmes, après avoir pris, par Lettres, le Suffrage, des Provinces. Mais, ce cas n'est point encore arrivé, & , selon toutes les apparences, n'arrivera jamais.

XXIX. OUTRE ces Assistans, le Monarque a encore auprès de lui un Observateur de ses Actions, qui est aussi élu par la Congrégation générale. Il est proposé, pour l'avertir en secret de ce qu'il remarque d'irrégulier dans sa Conduite; mais, il lui est enjoint de le faire avec la circonspection, les égards, & le profond respect, que doit un Sujet à la Sacrée Majesté de son Souverain. Ce Donneur d'Avis s'appelle *Admoniteur*.

MALGRÉ ce Correctif, dont INIGO a voulu tempérer l'Autorité exorbitante du Général, il n'y a point de Monarque plus absolu, plus respecté dans ses États, & qui craigne moins la Déposition, que le Monarque des Inghistes. Il n'a, pour se mettre au-dessus de toute crainte, que cinq ou six Ministres à gagner; ce qui lui est d'autant plus facile, qu'ils lui sont tous entièrement dévoués. D'ailleurs,

les Provinciaux, qui sont les Créateurs, ne consentiroient jamais à la Déposition de celui, qui, non seulement les a faits ce qu'ils sont, mais encore, qui peut les continuer dans leur Poste; &, comme ils sont les Maîtres des Suffrages de la Congrégation générale, ils y feroient toujours échouër le dessein des Assiliens.

XXX.
Des Pro-
vinciaux,
& des Vice-
Provin-
ciaux.

XXX. LES *Provinciaux* sont les Gouverneurs des Provinces de la Monarchie. Ils doivent en avancer de tout leur pouvoir les Affaires dans la Province qu'on a commise à leurs soins, y faire observer les Loix du Monarque, & n'en point introduire de nouvelles sans son consentement. Ils peuvent, en cas de nécessité, nommer des Vice-Provinciaux, lorsque le Monarque n'en a pas lui-même nommez. Ils peuvent aussi, dans le même cas, changer les Supérieurs, tant des Maisons Professes, que des Noviciats, comme aussi les Recteurs des Colleges de leurs Provinces, & remplacer provisionnellement, jusqu'à ce que le Général y pourvoie, ceux qui viennent à mourir.

ILS nomment les Maîtres des Novices, les Procureurs, les Ministres, les Prêtres Spirituels, ceux des Etudes, ceux de la Santé, les Prédicateurs, les Confesseurs, les Consultants, les Admoniteurs des Supérieurs, les Régens des Colleges, les Professeurs, & les premiers Officiers des Universitez, excepté les

Rec-

Recteurs, & les Chanceliers: mais, le Général doit ensuite approuver le Choix qu'ils ont fait.

ILS peuvent admettre au Noviciat ceux en qui ils trouvent les qualités requises; & ils ont le Pouvoir de renvoyer ceux qui sont dans le premier, & dans le second Noviciat: excepté toutefois ceux, que le Général auroit approuvez, ou qui auroient apporté de grands Avantages à la Compagnie; auquel cas, ils ne les peuvent renvoyer sans la permission du Général. Ils ne peuvent non plus renvoyer les Ecoliers approuvez, ni les Coadjuteurs non formez, sans la connoissance, à moins qu'une nécessité très-urgente ne les y obligeât. Mais, ils n'ont nul Pouvoir de renvoyer, ni les Profès, ni les Coadjuteurs formez, soit Spirituels, soit Temporels. C'est au Monarque seul qu'appartient ce Droit.

ILS ont quatre Assistans, dont il y en a toujours un qui fait l'Office d'Admoniteur; & ces Assistans, nommez par le Général, pour être les Conseillers des Provinciaux, sont en effet des Espions qu'il met auprès d'eux, pour être informé de toutes leurs Actions.

XXXI. LES Supérieurs des Maisons Professes sont ceux, qui gouvernent ces Maisons, sous l'Autorité des Provinciaux, à qui ils sont subordonnez. Ils doivent veiller sur les Officiers subalternes de

XXXI.
Des Supérieurs des Maisons Professes.

leur dépendance, les porter à faire leur Devoir, avoir soin que la Discipline soit exactement observée, & faire châtier ceux qui y contreviennent.

XXXII.
Des Rec-
teurs, &
des Præfets
des Etudes.

XXXII. LES *Recteurs des Colleges* sont préposez, pour les gouverner, & pour leur procurer tous les Avantages possibles. Ils doivent y faire observer les *Coûtumes établies* par le Général, & par le Provincial; obliger les *Professeurs*, & les *Régens*, à faire leur Devoir; & régler les *Etudes des Ecoliers*, selon l'Ordre & la Méthode établie.

ILS ont sous eux, pour les soulager, un *Præfet-Général des Etudes*, & des *Præfets* intérieurs. Ils communiquent à ce *Præfet-Général* autant de Pouvoir qu'ils le jugent à propos, & lui donnent Inspection sur les *Præfets* particuliers.

XXXIII.
Des Com-
missaires, &
des Visi-
teurs.

XXXIII. LES *Commissaires*, & les *Visiteurs*, sont des Officiers extraordinaires, dont les Fonctions ressemblent assez à celles des *Intendans*. Le Monarque les envoie dans les Provinces de la Monarchie, pour y corriger les Abus qui pourroient s'y être glissés, soit par la Négligence, soit par le mauvais Gouvernement, des Supérieurs.

ILS visitent toutes les Maisons, & tous les Colleges, de la Province où ils sont envoyez. Ils écoutent les Plaintes des Supérieurs contre les Inférieurs, & réciproquement celles des Inférieurs con-

tre les Supérieurs. Ils font rendre compte aux Provinciaux de leur Administration, & ils informent ensuite le Monarque de l'état où ils ont trouvé les choses; afin que, selon sa Sagesse, il remédie au mal, supposé qu'il y en ait.

LEUR Pouvoir est borné par leur Commission, & il dépend entièrement du Monarque, d'approuver, ou d'annuler, ce qu'ils ont fait.

XXXIV. CHAQUE Province, chaque Maison Professe, chaque Noviciat, chaque College, a son Procureur particulier; & outre cela, il y a un *Procureur-Général*, qui reside à Rome, & qui est chargé de toutes les Affaires de la Compagnie.

XXXIV.
Des Procureurs.

LE *Procureur d'une Province* administre toutes les Affaires que lui commet le Provincial, & est obligé de lui en rendre compte, au moins deux fois l'année.

SES Regles lui enjoignent d'accommoder, autant qu'il se peut, tous les Procès à l'amiable; de ne plaider, que quand il n'est pas possible de l'éviter; de ne comparoître devant les Tribunaux, que lorsqu'une nécessité urgente l'y force; & de se servir, en tout autre cas, de Procureurs externes.

SI une Affaire ne peut réussir qu'à l'aide d'une faveur extraordinaire, il faut, suivant les Regles, qu'il en avertisse le Provincial, & qu'il lui demande tous les Secours nécessaires.

S'IL

S'IL s'agit de quelque Affaire un peu importante qu'il faille gérer à Rome, il doit, avant que de rien commencer, en instruire le Provincial, afin qu'il en écrive au Monarque, & écrive lui-même au Procureur-Général, en lui envoyant tous les Documentens qui regardent l'Affaire. Enfin, le Procureur d'une Province a Inspection sur les Procureurs des Maisons Professes, des Noviciats, & des Colleges, de sa Province; & il est obligé de rectifier leurs Procédures, lorsqu'elles sont défectueuses.

LE Procureur d'une Maison Professe est chargé de pourvoir aux Besoins de la Maison, d'avoir soin du Temporel, de faire les Provisions dans le tems le plus propre à cela, d'aller chercher les Aumônes chez ceux qui ont accoutumé d'en faire.

SES Regles lui recommandent d'employer toute son Industrie, à bien prendre la commodité des Bienfaiteurs, à n'en oublier aucun, à en augmenter le nombre, & à gagner leur Bienveillance.

LE Procureur d'un College, & le Procureur d'une Maison de Noviciat, sont exhortez, par leurs Regles, à conserver les choses temporelles commises à leurs soins, comme les propres Biens de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST.

LEUR Office consiste à pourvoir le College, & le Noviciat, dont ils sont Procureurs.

Procurours, de toutes les choses nécessaires à la Vie; d'en recevoir les Revenus, & les Aumônes; & d'en solliciter les Procès, en observant, à cet, égard les mêmes Regles que le Procureur de la Province. Ils doivent de plus se conduire, en tout, suivant les Ordres de leurs Supérieurs respectifs, & leur rendre compte tous les Mois.

XXXV. OUTRE ces hauts Officiers, il y en a quantité de subalternes. Tels sont les *Examineurs*, auxquels doivent s'adresser ceux qui veulent entrer dans l'Ordre. Les *Maîtres des Novices*, qui sont chargés du soin de les éprouver. Les *Ministres*, qui agissent sous les Ordres des Supérieurs, & les soulagent dans l'Exercice de leurs Charges. Les *Soas-Ministres*, dont le principal soin est que tout ce qui appartient à la Cuisine, au Réfectoire, à la Cave, à la propreté des Chambres, soit en bon ordre. Les *Consulteurs*, qui aident les Supérieurs de leurs Conseils. Les *Admoniteurs*, qui les avertissent des Fautes qu'ils font. Les *Préfets des Choses Spirituelles*, qui enseignent la Méthode de faire Oraison, de réciter le Rosaire, de faire les Exercices Spirituels, & qui président à tous les Actes de Dévotion. Les *Préfets de l'Eglise*, qui ont soin de sa Décoration & de son Entretien, de faire dire les Messes, & d'avertir des Jeûnes & des Fêtes. Les *Préfets des Lecteurs de Table*, qui

XXXV.
Des Offi-
ciers subal-
ternes.

apprennent, à ceux qui doivent lire, à bien prononcer ce qu'ils lisent. Les *Préfets de la Santé*, ceux de la *Bibliothèque*, & ceux du *Réfectoire*: les *Sacristains*, les *Infirmiers*, les *Portiers*, les *Maitres de la Garde-Robe*, les *Acheteurs*, les *Dépenfiers*, les *Cuisiniers*, les *Eveilleurs*, & les *Vifiteurs de Chambre*, dont les différentes Fonctions répondent aux Noms de leurs Charges.

XXXVI.
Des Novices.

XXXVI. LES Sujets de la Monarchie font distingués en cinq Classes différentes; favoir, les *Novices*, les *Ecoliers approuvez*, les *Coadjuteurs Spirituels*, les *Profès des quatre Vœux*, & les *Coadjuteurs Temporels*. Parcourons ces cinq Ordres, & commençons par les Novices.

LES principales Qualitez, qu'exige la Compagnie dans ceux qui veulent y entrer, font, entre autres, un beau Naturel, un bon Esprit, une Santé forte, un Corps bien-fait, & un Air honnête. Elle exclut ceux, qui ont abjuré la Foi Chrétienne parmi les Infidelles, ou qui ont tenu publiquement des Opinions hérétiques. A quoi elle ajoûte les Gens notez d'Infamie civile ou canonique, les Personnes sujettes à des Foibleffes d'Esprit, & à des Egaremens de Raifon; ceux, qui ont porté l'Habit d'Hermite, ou de Religieux, quand ce n'auroit été qu'un seul jour; & enfin, ceux qui descendent de Parens Juifs, ou Mahométans.

CEUX

CEUX donc, qui veulent entrer dans l'Ordre, doivent s'adresser à l'Examineur, qui les interroge, pour découvrir s'ils ne sont point dans l'un de ces cas d'Exclusion. S'il découvre dans quelqu'un des Postulans un seul de ces cas d'Exclusion, il les renvoye d'abord, à moins que ce ne soit un sujet qui ait un mérite transcendant, ou de très-gros Biens; auquel cas, il en fait rapport au Supérieur.

MAIS, s'il ne se trouve aucun empêchement, il interroge ceux se présentent, & leur fait une infinité de Questions, sur lesquelles il les somme de lui dire la vérité, sans aucun déguisement. Il leur demande, entre autres choses, s'ils sont nez d'un légitime Mariage? S'ils sont Fils uniques? S'ils n'ont point quelque Maladie héréditaire? S'ils ne sont point Eunouques? S'ils ne sont point endettez? Si leurs Familles sont nombreuses, riches, bien alliées? S'ils ont des Sœurs? Si elles sont mariées, & à qui? Si leurs Ancêtres ont toujours été Catholiques, & s'ils ont toujours conservé une bonne Réputation? Il leur demande ensuite, s'ils n'ont point d'Engagement, ou par les Ordres sacrez, ou par une Promesse de Mariage, ou par un Vœu? Quels Motifs les engagent à entrer dans la Compagnie? S'ils sont fermement résolus de persévérer dans leur Vocation?

LORSQUE l'Examineur est content
de

de leurs Réponses, il en fait rapport aux Supérieurs, qui, après avoir de nouveau examiné les Aspirans, & fait les Informations nécessaires, les admettent ensuite à faire leur Noviciat.

XXXVII.
Comment
on les é-
prouve.

XXXVII. CE Noviciat est de deux Ans. On éprouve les Novices le premier Mois par les *Exercices Spirituels*. Après ce Mois de Retraite, sans nul commerce avec qui que ce soit de dehors, pas même avec des Inghistes d'une autre Maison, on leur fait faire une Confession générale au Supérieur du Noviciat, ou au Confesseur qu'il a établi pour ce sujet. Ensuite, on leur donne l'Habit de l'Ordre; si ce n'est que, pour les éprouver, on ne jugât plus à propos de leur laisser le leur.

DURANT les deux Années de leur Noviciat, on les sonde en mille & mille manières, pour découvrir leurs Inclinations, les Forces de leur Esprit, leurs Passions dominantes. On les exerce aux Emplois les plus bas, on ne leur préche qu'Abnégation d'eux-mêmes, & que Soumission entière de leur Jugement à celui des Supérieurs. On ne les occupe que d'Oraisons vocales & mentales, de Méditations, de Récitations de Chapelets & de Rosaïres, de Lectures de Livres de Spiritualité, tels que sont le *Cloître de l'Âme* du dévot HUGUES DE ST. VICTOR, les *Opuscules de DENIS LE CHARTREUX* surnommé le *Docteur Illuminé*, les *Épîtres*
de

de STE. CATHERINE DE SIENNE, les Dialogues de ST. GRÉGOIRE le Grand, & plusieurs autres Ouvrages de ce genre. On les envoie servir les Malades pendant un Mois dans un Hôpital; &, pendant un autre Mois, ils font un Pélerinage à pié, sans Argent, & en mendiant leur Pain. A leur retour, on s'informe des Administrateurs de l'Hôpital comment les Novices se sont comportez, & l'on écrit dans les Lieux où ils ont passé, en faisant leur Pélerinage, pour savoir de quelle maniere ils ont vécu. Les deux Années du Noviciat étant achevées, on leur permet de faire les Vœux de Pauvreté, de Chasteté, & d'Obéissance; après quoi, on les met aux Etudes.

XXXVIII. ON leur apprend les Langues, la Poësie, la Rhétorique, la Philosophie, la Théologie, l'Histoire Ecclesiastique, l'Ecriture Sainte; selon l'âge & le génie de chacun. Ceux, dont les Esprits sont capables de tout, sont exercés dans toutes les Sciences; &, à l'égard de ceux qui ne sont pas si universels, on les fixe à la Science pour laquelle ils ont le plus de talent.

ET, comme INIGO avoit expérimenté à Alcalá, qu'en voulant apprendre en même tems plusieurs Sciences différentes, on n'en apprend aucune, il veut qu'on soit bien instruit de la Langue Latine, &

XXXVIII.
Comment
on les fait
étudier.

des Belles-Lettres, avant que de commencer la Philosophie; qu'on n'étudie la Théologie Scholastique, qu'après la Logique, la Métaphysique, & la Morale; & qu'on ne s'attache à la Positive, que quand on saura déjà la Scholastique. Que d'une Science, on ne passe pas à une autre, sans avoir subi un Examen rigoureux. Qu'en chaque Faculté, on suive la Doctrine la plus commune, & les Auteurs les plus approuvez. Enfin, qu'en étudiant les Langues Saintes, on ait moins en vûe l'Intelligence de l'Écriture, que la Défense de la Vulgate.

D'AILLEURS, l'extrême Pauvreté où il avoit été réduit dans l'Université de Paris, ayant été, après ses Visions, un des plus grands Obstacles à ses Études, il ne crut pas devoir obliger les Écoliers à vivre d'Aumônes, comme il avoit fait, & voulut que les Collèges de la Compagnie fussent fondez.

XXXIX. MAIS, de crainte que l'attachement aux Sciences n'éteignît peu à peu la Dévotion des Etudiants, il a prescrit diverses Pratiques pour l'entretenir, ou pour la rallumer; & toutes ces Pratiques servent merveilleusement aux Supérieurs, pour pénétrer dans le fonds de l'Âme de cette Jeunesse. Les principales sont de s'approcher des Sacremens tous les huit jours, d'examiner sa Conscience deux fois le jour, de faire tous les Ans

les

XXXIX.
De leur se-
cond No-
viciat.

les *Exercices Spirituels*, de renouveler ses Vœux deux fois l'Année; avec de grands Préparatifs, tels que sont, durant trois jours de Retraite, des Méditations, des Pénitences extraordinaires, une Déclaration exacte & sincère de l'état de son Ame au Supérieur, & une Confession générale. Il s'avisa, outre cela, d'un Expédient tout nouveau. Ce fut d'établir un second Noviciat d'un An, où l'on ne seroit appliqué qu'aux Exercices de la Vie Spirituelle, sans nulle Etude des Lettres Humaines. On employe ordinairement ces Novices, pendant ce second Noviciat, à enseigner la Doctrine Catholique, & à faire des Missions dans les petites Villes, & dans les Villages, pour s'exercer & s'enhardir à parler en public.

XL. APRES ce second Noviciat, on les engage absolument à la Compagnie, en leur faisant promettre d'y vivre, & d'y mourir, dans l'Observation des Vœux de Pauvreté, de Chasteté, & d'Obéissance, qu'ils ont faits: on les oblige, par un Vœu exprès, d'accepter, avec une entière Soumission, l'Emploi que le Supérieur jugera à propos de leur donner; &, quelque bas que soit cet Emploi, de n'en jamais demander un autre.

CES Vœux se font en secret: ils ne sont, ni écrits, ni signez, de qui que ce soit, & ne se font, ni entre les mains du Supérieur, ni de Personne. Cependant,

XL.
De leurs
Vœux.

ils lient à la Compagnie les Particuliers qui les font, tout de même que s'ils avoient fait des Vœux publics & solennels; enforte qu'ils encourroient les Peines portées par les Canons contre les Apostats, s'ils la quittoient sans le consentement du Général. Ils ne peuvent même en sortir, pour entrer dans 'un autre Ordre plus austère, excepté dans celui des Chartreux.

MAIS la Compagnie, qui, sous le bon plaisir du Pape, a établi que ces Vœux solennels, à l'égard de ceux qui les font, ne seroient que des Vœux simples à l'égard d'elle, ne se lie point à ceux qui les ont faits. Le Général peut les renvoyer quand il lui plaît; &, en les renvoyant, il les dispense de leurs Vœux, & les remet dans la même liberté où ils étoient avant qu'ils s'y fussent engagez. C'est pourquoi les Ecoliers conservent, avec le Droit d'hériter, la Propriété de leurs Biens, pendant tout le tems qu'ils restent dans l'Ordre, quoiqu'ils ne puissent, ni en jouir, ni en disposer, sans le consentement des Supérieurs.

C'EST un Usage reçu dans tous les Païs Catholiques; excepté en France, où les Parlemens n'ont pas voulu permettre une chose si préjudiciable aux Familles, dont la Fortune ne doit pas dépendre du Caprice, ou du Dégout, d'un Général d'Ordre.

XLI. LES Ecoliers approuvez sont ceux, qui sont sortis du Noviciat, ou des Etudes, & qui ont fait les Vœux secrets dont nous avons parlé. On en fait des Régens, ou on les employe à d'autres Fonctions, selon leur génie. Ils doivent une entière Obéissance aux grands Profès, & aux Coadjuteurs Spirituels.

XLI.
Des Eco-
liers ap-
prouvez.

XLII. LES Coadjuteurs Spirituels sont d'un Rang au-dessus des Ecoliers approuvez. Les Vœux, qu'ils font, différent de ceux des Ecoliers, en ce qu'ils sont publics, & faits entre les mains du Supérieur, qui les accepte au Nom de la Compagnie, par Commission expresse du Général: mais, ils ont cela de commun avec ceux des Ecoliers, qu'ils sont aussi réputez simples à l'égard de la Compagnie; & que le Général en dispense ceux qui les ont faits, lorsqu'il les congédie.

XLII.
Des Coad-
juteurs Spi-
rituels.

LES Coadjuteurs Spirituels peuvent posséder toutes les Charges de l'Ordre qui sont au-dessous de celle de Supérieur d'une Maison Professe. La plus haute, dont ils puissent être revêtus, est celle de Recteur. Quand ils se sont bien acquittés des Emplois qu'on leur a donnez, on les admet au quatrieme Vœu; si-non, ils demeurent toujours Coadjuteurs Spirituels.

XLIII. LES Profès du quatrieme Vœu sont ceux, qui, après une longue Epreuve, sont enfin jugés dignes de mourir dans

XLIII.
Des Profès
du quatri-
me Vœu.

dans la Société, & d'être instruits de ses Secrets. Ils ajoûtent, aux trois Vœux ordinaires, celui d'un entier Dévoûment aux Ordres du Pape; & s'engagent, par ce Vœu, à aller en Mission par-tout où il plaira à Sa Sainteté de les envoyer. Ces Vœux sont publics, absolus, & solennels. Ils lient les Particuliers, qui les font, à l'Etat Religieux, irrévocablement, & sans retour. Ils les rendent incapables de toute Hérité, & privent la Compagnie du Droit d'hériter en leur nom.

Au reste, ces grands Profès n'ont, ni Fonds, ni Rentes. Ils ne doivent subsister dans leurs Maisons, & dans leurs Voyages, que des Charitez qu'on leur fait.

XLIV.
Des Coadjuteurs
Temporels.

XLIV. LES *Coadjuteurs Temporels* sont des Laïques, qui ne font que des Vœux simples. On les employe à toutes sortes d'Ouvrages manuels, & aux Ministères les plus bas de la Maison. Ils ne font qu'une Année de Noviciat; mais, on ne leur donne aucun Office public, qu'au bout de deux Ans.

ON reçoit difficilement, & avec de grandes précautions, ceux qui ont fait quelques Progrès dans les Lettres, ou qui ont été à la Guerre, ou qui ont quelque espèce de Noblesse, ou des Parens nobles. On est encore plus difficile envers ceux qui ont servi dans des Maisons Séculières, & dans des Emplois délicats.

On

On admet plus aisément ceux qui savent quelque Métier, qui ont été élevez dans le Travail, & qui n'ont d'autre Science que celle de savoir lire & écrire. Mais, on n'admet pas ceux qui sont trop grossiers, & qui paroissent peu disciplinables. IL n'y a que les Profès des quatre Vœux, qui ne peuvent plus être renvoyez de la Compagnie. Le Général est Maître de renvoyer tous les autres, quand il lui plaît, & sans qu'il soit obligé d'en expliquer les Raisons. Il peut pourtant, dans certains Cas extraordinaires, renvoyer les Profès des quatre Vœux; mais, outre que ces Cas sont très-rares, cela ne se fait guères, que du consentement de celui qui est renvoyé; parce que la Compagnie a intérêt de ménager ceux, qui sont initiés dans ses Mystères, & qui savent ses Secrets.

XLV. RIEN n'est plus éblouissant, que la Fin qu'INIGO a donné à son Ordre. Non seulement il veut que chacun des siens travaille au Salut & à la Perfection de son Ame, mais encore, qu'il s'employe de toutes ses forces au Salut & à la Perfection du Prochain.

LES Moïens, qu'il a établis, pour parvenir à la première de ces Fins, sont l'Oraison mentale, les Examens de Conscience, la Lecture des Livres de Dévotion, l'Usage fréquent de la Communion,

XLV.
La Fin que
se propose
la Compa-
gnie.

nion, les Retraites Spirituelles, & d'autres semblables Pratiques de Piété.

POUR parvenir à la seconde, c'est-à-dire, pour procurer le Salut & la Perfection du Prochain, il a ordonné les Catéchismes, les Prédications, les Entretiens de Dévotion, la Visite des Prisons & des Hôpitaux, la Direction des Consciences, les Disputes de Controverse avec les Adversaires de l'Eglise Romaine, les Missions, tant parmi les Catholiques, que parmi les Infidèles, & l'Instruction de la Jeunesse.

MAIS, pour attirer un plus grand Concours aux Ecoles de la Compagnie, qui n'auroient pas été fort fréquentées, si l'on n'y eût enseigné que le Catéchisme, il ordonna qu'on y tint des Classes publiques, où l'on enseignât gratuitement les Sciences. C'est par ce Moyen, que les Inghiltes se firent d'abord rechercher par plusieurs Princes, qui leur donnèrent des Etablissmens dans les principales Villes de leurs Etats, & qui les comblèrent de tant de Faveurs, qu'en peu d'années ils devinrent plus puissans que les autres Religieux qui les avoient précédés de plusieurs Siècles.

XLVI. COMME INIGO destinoit les Enfans de la Compagnie à aller par-tout où il y a quelqu'espérance d'en avancer les Intérêts Temporels par le moyen des
Con-

XLVI.

Pourquoi
elle n'a, ni
Habit par-
ticulier, ni

Conquêtes Spirituelles, il ne leur donna point d'autre Habit, que celui des Ecclesiastiques; & encore ordonna-t-il, que cet Habit seroit selon l'Usage du Pais, où on se trouveroit. Le dessein, qu'il avoit de gagner tous les Hommes, l'obligea de s'accommoder à la Foiblesse de ceux qui ne peuvent souffrir le burlesque Habille-ment des Moines: &, plus sage en cela, que ST. DOMINIQUE, & ST. FRANÇOIS D'ASSISE, ses Modèles, il ne couvrit point ses Enfans de ce Froc ridicule, dont tant de Nations se moquent.

Austérité,
ni Choeur.

IL ne les a point chargés d'Abstinences de Viandes, ni d'Austérité d'Obligation; parce que, pour courir d'un bout du Monde à l'autre; comme ils sont obligés de le faire au premier Commandement du Pape, il faut de la Santé, & des Forces.

IL ne les a point non plus assujettis au Chant des Louanges de Dieu; parce qu'outre qu'il y a assez de pieux Fainéans dans l'Eglise, grassement payés pour les chanter, cet Exercice lui parut incompatible avec les Fonctions guerrières de son Institut.

XLVII. MAIS comme, pendant sa Vie Militaire, il avoit remarqué, que la Subordination de Dépendance, qu'il y a dans une Armée, entre les Généraux, les Officiers subalternes, & les Soldats, est ce qui contribue le plus à la Gloire du

XLVII.
Sa Loi
fondamen-
tale.

Chef qui la commande, il crut devoir établir une semblable Subordination dans son Ordre; & ce fut sur ce Plan, qu'il dressa ses Loix de l'Obéissance aveugle. Il suffira d'en rapporter quelques-unes des principales, pour convaincre les plus incrédules, que, du moins à cet égard, ses Constitutions sont un Chef-d'Oeuvre de Politique Sacrée.

I. IL veut que les Inférieurs regardent le Supérieur, quel qu'il soit, sage ou imprudent, saint ou imparfait, non pas comme un Homme sujet à l'Erreur; mais, qu'ils croient, comme un Article de Foi, qu'il est le Vicaire de JESUS-CHRIST, & que tout ce qu'il leur commande est juste, & conforme à la Loi de Dieu.

II. QU'EN cette Qualité, le considérant comme infallible, ils s'abandonnent aveuglément à sa Conduite; qu'ils se conforment, par une parfaite Résignation, & par un entier Renoncement à leur propre Volonté, à tout ce qu'il veut & juge en toutes choses; & qu'ils prennent sa Volonté, & son Jugement, pour la Règle de leur propre Volonté, & de leur propre Jugement.

III. QU'ILS soient, entre ses mains, comme une Cire molle, qui prend la forme qu'on veut; comme un Corps mort, qui n'a de lui-même aucun mouvement; comme une petite Statue, qu'on place où l'on veut; enfin, comme le Bâton d'un
Vieil-

Vieillard, qu'il prend, ou qu'il quitte, selon sa commodité.

IV. QU'ILS soient aussi prompts à obéir à sa Voix, que si elle venoit de la propre Bouche de JESUS-CHRIST; & qu'ils quittent tout pour obéir, même une Lettre commencée, & non achevée.

V. QU'ILS obéissent indifféremment à toutes sortes de Supérieurs, sans distinguer le premier d'avec le second, ni même d'avec le dernier; regardant en tous également Notre-Seigneur, & se souvenant, que l'Autorité se communique au dernier par ceux qui sont au-dessus de lui.

VI. QUE les Supérieurs subalternes soient dans une parfaite Dépendance à l'égard de ceux qui occupent un Rang plus élevé; & que, suivant les Regles de la Subordination, les Recteurs ne soient pas moins soumis aux Provinciaux, & les Provinciaux au Général, que les Particuliers le sont aux uns & aux autres.

XLVIII. APRES avoir ainsi dépouillé tous les Sujets de leur Volonté, de leur Jugement, de leur Entendement, de leur Raison; après en avoir fait des Instrumens purement passifs, & de véritables Machines; il chercha les Moyens de mettre le Chef en état de s'en servir commodément: &, voici ceux qu'il imagina.

1. Que le Monarque auroit une Demeure fixe, & que sa Résidence ordinaire seroit à Rome; afin que, de cette Capitale du

XLVIII.
Moyens,
inventez
par Inigo,
pour faciliter au Monarque le Gouvernement de la Monarchie.

Mon-

Monde, il fût à portée de gouverner tous ses Sujets dispersés dans les différentes Parties de l'Univers. II. Que les Ministres, ou Assistans, seroient toujours auprès de lui, & qu'ils entretiendroient une exacte Correspondance avec les Provinciaux des Royaumes de leur Département, pour être instruits des Affaires de la Compagnie dans ces Royaumes, & en faire rapport au Monarque. III. Que les Supérieurs, tant des Maisons Professes, que de celles de Noviciat, comme aussi les Recteurs des Colleges, écrieroient toutes les Semaines à leur Provincial, & les informeroient de tout ce qui se passe, tant au-dedans, qu'au dehors, de leurs Maisons. IV. Que les Provinciaux écrieroient tous les Mois au Monarque, pour lui rendre compte de ce qu'ils auroient appris des Supérieurs & des Recteurs. V. Qu'oultre cela, ils seroient tous les Ans une Récapitulation de toutes les Lettres qu'ils auroient reçues, & la lui enverroient dans le Mois de Janvier, écrite & signée de leur main. VI. Qu'on lui enverroit, de trois Ans en trois Ans, les Catalogues de chaque Province, dans lesquels on marqueroit le Nombre des Novices, des Ecoliers approuvez, des Coadjuteurs tant Spirituels que Temporels, & des Profès des quatre Vœux; le Nom, l'Age, les Forces, les Talens, les Vertus, les Vices, les Perfections, les Défauts, de cha-

cun;

cun; en quelle Réputation y est la Compagnie, quels Progrès elle y a faits, quelles Donations & quelles Aumônes elle a reçues, qui sont ceux qui la protègent, & qui sont ceux qui la persécutent. Mais, de peur que des Mémoires de cette Importance ne se perdent, ou ne tombent en des Mains étrangères, un Député, élu par la Congrégation Provinciale, qui se tient tous les trois Ans en toutes sortes de Pais, & qui est composée de tous les Recteurs, & des plus anciens Profès, porte ces Catalogues à Rome, avec Ordre d'informer le Général de l'Etat & des Particularitez de la Province qui le députe.

VII. Que les Supérieurs, & les Provinciaux, du Bresil, & des Indes, feroient la même chose, lorsque la commodité de la Navigation le leur permettroient.

VIII. Que les Supérieurs & les Recteurs lui écrivoient à droiture, le plus souvent qu'ils pourroient; & que tous les Particuliers auroient la Liberté de s'adresser directement à lui, quand il leur plairoit, soit pour lui exposer leurs Besoins, soit pour lui faire leurs Plaintes.

PAR ce Commerce régulier de Lettres, le Monarque des Inghistes est aussi bien informé de l'Etat de sa Monarchie, toute répandue qu'elle est en tant de Royaumes si éloignés les uns des autres, que si elle étoit renfermée dans le seul Endroit où il réside. Ainsi, comme le disent les

Insi

Inighistes eux-mêmes, *Ce grand Corps de la Société, facile à remuer, mais difficile à troubler, tourne & roule par la Volonté d'un seul Homme.*

D'AILLEURS, comme les Sujets de ce Monarque confessent, non seulement le Peuple, mais encore les Ministres, les Grands, les Princes, les Rois mêmes; & que, par cette Voye, ils savent ce qui se passe de plus secret dans toutes les Cours, ils ne manquent pas de l'en informer: en sorte que, sans sortir de son Cabinet, il gouverne sa Monarchie, & tous les Royaumes de la Terre.

PLEINEMENT instruit du Caractere, des Inclinations, des Passions, des bonnes & des mauvaises Qualitez, de tous les Souverains Catholiques; de leurs Forces, de leurs Revenus, de leurs Alliances, de leurs Intérêts, de leurs Projets, de leurs Deseins, de leurs Résolutions, & de l'Amour ou de la Haine que leur portent leurs Sujets; il favorise les Princes affectionnez à la Compagnie, & il fait jouer toutes ses Machines, pour détruire ceux qui la maltraitent. A-t-il résolu dans son Conseil secret de se venger d'un de ces Souverains peu favorables à la Compagnie; aussi-tôt, il donne Ordre de le rendre suspect aux autres Souverains, de lui susceiter par-tout des Ennemis, & de soulever contre lui ses propres Etats. Ceux, qu'il charge de cette Commission, met-
tent

tent toute leur Gloire à l'exécuter avec une Obéissance aveugle; & comme ils connoissent, par la Voye des Confessions, les bons & les mauvais Sujets, il leur est facile, en se servant de cette Connoissance, d'exciter des Troubles, des Séditions, & des Révoltes.

VOILA, en racourci, & au vrai, quelle est la Forme du Gouvernement de la Monarchie Inghienne, dont l'incomparable *Chevalier de la Vierge* a été le Fondateur. Nous verrons, dans les Livres suivans, comment cette Monarchie, s'est étendue dans toutes les Parties du Monde, & quels Obstacles elle a eu à surmonter.

FIN DU TROISIEME LIVRE. I



M I F TABLE



T A B L E
D E S
L I V R E S
D E C E
T O M E P R E M I E R.

I. LIVRE. *Naissance d'INIGO, & ses Av-
ventures, jusqu'à sa Retraite de Mamreze.*
1—48

II. LIVRE. *Avantures d'INIGO, depuis
son Arrivée à Barcelone; jusqu'à son De-
part de Venise.*
49—134

III. LIVRE. *Continuation des Avantures
d'INIGO, depuis son Arrivée à Rome,
jusqu'à l'Approbation de son Ordre, & à
l'Établissement des Loix de son Gouverne-
ment.*
135—207

F I N.

HISTOIRE
DE
L'ADMIRABLE
DOMINIGO
DE GUIPUSCOA,
CHEVALIER DE LA VIERGE,
ET FONDATEUR DE LA MONARCHIE
DES INIGHISTES;

*Avec une Description abrégée de l'Établissement, & du
Gouvernement, de cette formidable Monarchie:*

Par le Sieur
HERCULE RASIEL
DE SELVA.
TOME SECOND.



A LA HAYE,
Chez la Veuve de CHARLES LE VIER,
M. DCC. XXXVI.

HISTOIRE

L'ADMIRAL
DOMINIQUE
DE GUILPUSCOA

CHEVALIER DE LA VIERGE
ET COMMANDANT DE LA MARCHÉ
DE LA VIERGE

Par son Excellence
Monsieur de la Vierge

En la Ville
HERCULE RASSEL

de la Ville
TOME SECOND



A LA HAUTE
GUILPUSCOA DE LA VIERGE
M. DCC. XXXV.



T A B L E

D E S

L I V R E S

D U

T O M E S E C O N D

D E C E T T E

H I S T O I R E.

IV. LIVRE. *Etablissement de la Monarchie d'INIGO, en Portugal, en Italie, en Espagne, en Flandres, dans les Provinces-Unies, en Angleterre, en Allemagne, & dans le Nord.*

1-50.

V. LIVRE. *Etablissement de cette Monarchie,*

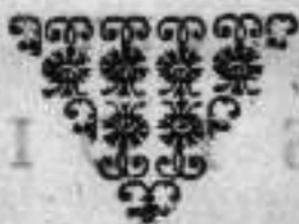
TABLE DES LIVRES.

narchie, & merveilleux Exploits de
XAVIER, aux Indes, & au Japon,
 Son Etablissement à la Chine, & é-
 trange Politique dont elle y fait usage.
 51—119.

VI. LIVRE. Etablissement de cette Mo-
 narchie en France, & merveilleuses
 Difficultez qu'elle y surmonte. Son
 Etablissement en Abissinie. 120—207.

VII. LIVRE. Suite des Exploits d'INI-
 GO, & de quelques-uns de ses princi-
 paux Chevaliers. Ses derniers Combats,
 sa Mort, & son Apothéose. 208—290.

TOME SECOND





HISTOIRE

D E

L'ADMIRABLE

DOMINIGO

DE GUIPUSCOA,

CHEVALIER DE LA VIERGE,

ET INSTITUTEUR DE L'ORDRE
DES INIGHISTES.

LIVRE QUATRIEME.

S O M M A I R E

D E C E

QUATRIEME LIVRE:

- I. **L** A Monarchie Inighienne s'établit en Portugal. II. En Italie. III. En Espagne. IV. En Flandres. V. Dans les Provinces.
- Tome II. A

2 HISTOIRE DE DOM INIGO

*vines-Unies. VI. En Angleterre. VII. En
Allemagne, & dans les Provinces du Nord.*

I.
La Monar-
chie Ini-
ghienne
s'établit en
Portugal.



ENDANT qu'INIGO s'oc-
cupoit dans Rome à écrire
ses Constitutions, sa Com-
pagnie s'établissoit en tous
Lieux avec un succès éton-
nant.

JEAN III, Roi de Portugal, fut le
premier de tous les Princes qui lui donna
des Etablissmens. Ce Monarque, qui
avoit fait de grandes Conquêtes aux In-
des, vouloit avoir toujours auprès de lui
des Inighistes à portée d'être envoyez de
tems en tems dans ces vastes Regions,
pour y réduire à l'Obéissance de la Foi
Catholique les Indiens, ses nouveaux Su-
jets, & les rendre par-là plus soumis à
la Domination Portugaise.

DANS cette vûe, où il entroit tout
au moins autant de Politique que de Re-
ligion, il fonda, l'An 1541, en l'Univer-
sité de Conimbre, le premier College
qu'ait eu la Compagnie.

INIGO n'en fut pas plutôt informé,
qu'il envoya en Portugal un Détachement
de ses Disciples, composé, tant de ceux
qui étoient auprès de lui à Rome, que de
ceux qu'il faisoit étudier à Paris. Les uns
& les autres partirent en même tems d'I-
talie & de France, & se rendirent à pié,
& en mendiant, à Lisbonne, où le Roi les
retint

retint jusqu'à ce que le College, qu'il leur faisoit bâtir à Conimbre, fût achevé.

L'ANNÉE suivante, il leur donna encore le College qu'il avoit nouvellement fondé à Goa, Capitale des Indes Portugaises. Ils y catéchifèrent les Enfans des Néophites: puis ils en firent un Séminaire, pour y recevoir tous ceux de l'Ordre, qui, du Portugal, & des autres Endroits de l'Europe, seroient envoyez aux Indes par le Général. Ces deux Colleges, peu considérables dans leurs commencemens, s'accrurent tellement par l'Adresse, qu'eurent ceux qui les gouvernoient, d'attirer, sous de pieux prétextes, les Libéralitez de JEAN III, & celles de l'Infortuné SEBASTIEN, son Petit-Fils, & son Successeur, que, dès l'Année 1572, le College de Conimbre entretenoit deux cens Personnes, & celui de Goa cent-vingt.

LE Cardinal HENRI fit par Zèle ce que JEAN III, son Frère, avoit fait par Politique. Ce dévot Prélat bâtit aux Inghistes, dans la Ville d'Evora, dont il étoit Archevêque, un magnifique College, d'un Revenu suffisant pour l'Entretien de plus de cent-vingt Personnes; & ce College a été depuis érigé en Université.

DANS le même tems, on leur bâtit à Lisbonne une Maison Professe, & on leur en fonda une de Noviciat à Conimbre.

II. ILS ne s'établirent pas si facile-

4 HISTOIRE DE DOM INIGO

ment en Italie. LAINE'S, ayant été envoyé à Venise l'Année 1542, & s'étant insinué fort avant dans les Bonnes-Graces d'ANDRÉ LIPPOMANI, Noble Vénitien, & Prieur de la Trinité, il le prévint tellement en faveur des Inighistes, que ce bon Seigneur s'imagina rendre un Service signalé à sa Patrie, en leur fondant un College à Padoue, pour l'Education de la Jeunesse. Il leur résigna, pour cet effet, un Prieuré considérable, qu'il avoit dans cette Ville; &, en attendant que le Pape eût approuvé la Resignation, INIGO envoya quelques-uns des siens à Padoue, où JEAN POLANQUE, & ANDRÉ FRUSIS, étudioient; & ils jetterent ensemble les premiers Fondemens de ce College.

EN 1546. ils impétrèrent de PAUL III. le Prieuré qui leur avoit été resigné: mais, deux Ans après, ayant présenté Requête à la Seigneurie de Venise, pour être mis en possession de ce riche Bénéfice, conformément aux Bulles de Rome, un Sénateur, proche Parent de LIPPOMANI, s'y opposa fortement; & comme c'étoit un Homme d'un grand crédit, il donna bien de l'Exercice à LAINE'S, & à SALMÉRON, qui poursuivoient cette Affaire. Ils eurent beau haranguer le Sénat, y déployer toutes les voiles d'une Eloquence insinuante, & élever jusqu'au Ciel le mérite & l'utilité de leur Compagnie, on ne les écouta point. Le Sénateur,

teur, à qui se joignit l'Université de Padoue, forma des Oppositions si fortes, que LAINE'S, tout habile qu'il étoit, desespéroit de les surmonter par des Voyes naturelles. En effet, il écrivit à INIGO, que tout étoit perdu, si sa Paternité n'offroit le très-auguste Sacrifice de la Messe, pour obtenir du Ciel un succès qu'il ne falloit plus attendre de la Terre. INIGO offrit ce divin Sacrifice le huitieme de Septembre, jour heureux pour lui, puisque c'est celui où l'Eglise solemnise la Fête de la Nativité de la glorieuse Vierge MARIE, dont il étoit le Chevalier. Aussi, plein de confiance au Secours tout-puissant de sa Dame: *J'ai fait ce que vous avez souhaité*, répondit-il à LAINE'S. *Ayez bon courage; & soyez assuré, que tout ira selon nos Desirs.* L'Evénement ne le démentit point; car, si nous en croyons RIBADENEYRA, huit jours après la célébration de cette Messe, l'Affaire fut décidée dans le Sénat en faveur des Inighistes, sans qu'aucun de leurs Amis s'en fût mêlé.

DE's qu'ils se virent bien établis à Padoue, ils affectèrent de faire leurs Leçons à Portes ouvertes, aux mêmes Heures que l'Université de la Seigneurie faisoit les siennes. Ils les annoncèrent, comme elle, par le Son des Cloches, & par des Affiches imprimées; & firent des Harangues publiques, pour exhorter la Jeunesse à venir à leur College, qu'ils intitulèrent

College de Padoue de la Société de Jésus.
L'Université en porta ses Plaintes au Sénat de Venise, & en obtint, le 23. de Décembre de l'Année 1591, un Décret, portant Défense aux Inighistes de faire des Leçons publiques, & de contrevenir en aucune manière aux Statuts, & aux Privilèges, de l'Université de la Seigneurie.

ANDRÉ LIPPOMANI, non-content de les avoir établis à Padoue, leur donna encore, l'Année 1549, une Maison & une Eglise dans Venise même. Ils y étoient sur un très-bon pié, lorsqu'en l'Année 1606, ils en furent chassés, & de tous les Etats de la République, à l'occasion du Différent qu'elle eut avec PAUL V.

CE Pontife, qui souffroit qu'on le qualifiât de *Monarque très-invincible de la République Chrétienne, de Défenseur très-ardent de la Toute-Puissance Pontificale, de Vice-Dieu, & qui disoit que Dieu l'avoit fait Pape, pour mortifier la Présomption des Séculiers*, conçut, dès la première Année de son Pontificat, le Dessen de soumettre à sa Toute-Puissance Papale tous les Souverains. Il fit son coup d'essai sur la petite République de Luques, qui se rendit d'abord à ses Volontez. Ensuite, il attaqua la République de Gennes, où il trouva quelque Résistance; mais, le Tonnerre du Vatican n'eut pas plutôt grondé, qu'elle se soumit, comme avoit fait Luques. Encouragé par ces heureux succès,

sés, PAUL crut pouvoir assujettir les Vénitiens avec la même facilité. Il les menaça de ses Foudres, s'ils ne remettent entre les mains de son Nonce un Chanoine & un Abbé, qu'ils avoient fait emprisonner pour Crime, & s'ils ne révoquoient deux Décrets; l'un, du 10. de Janvier 1603, qui défendoit de bâtir des Eglises sans la Permission du Sénat; l'autre, du 26. de Mars de l'Année 1605, pour empêcher l'Aliénation des Biens Séculiers aux Ecclésiastiques.

Mais, la République de Venise, assurée qu'elle n'avoit rien fait en cela, qui ne fût fondé sur le Droit qu'à chaque Souverain dans ses Etats de châtier les Malfaiteurs, & de faire des Loix pour le Bien de ses Sujets, ne voulut, ni rendre les Prisonniers, ni casser les Décrets. Elle déclara, au contraire, qu'elle étoit résolue de ne rien faire qui pût donner la moindre Atteinte à la Souveraineté dans les Choses temporelles; & qu'elle sauroit la maintenir contre tous ceux qui entreprendroient de la choquer.

CETTE Fermeté émut si horriblement la Bile du Saint-Père, qu'il fulmina, le 17. d'Avril de l'Année 1606, un Bref d'Excommunication contre le Doge, & contre le Sénat, si, dans le terme de vingt-quatre jours, ils ne révoquoient les deux Décrets ci-dessus mentionnez, & s'ils ne

8 HISTOIRE DE DOM INIGO

remettoient le Chanoine, & l'Abbé, entre les mains de son Nonce.

DE'S que le Sénat eut connoissance de ce Bref, il le déclara *nul, & fulminé en vain & illégitimement*. Ensuite, il défendit à tous les Prélats, Vicaires-Généraux, & autres Ecclésiastiques, de faire publier, ou afficher en aucun endroit, ce Monitoire, ni aucun autre Bref envoyé de Rome; & leur ordonna de continuer, comme à l'ordinaire, la Célébration du Service Divin.

LE Grand-Vicaire de l'Evêque de Padoue fut le seul qui fit quelque difficulté de se soumettre à cet Ordre. *Je ferai*, dit-il au Podesta qui le lui notifioit, *ce que le St. Esprit m'inspirera*. Mais, le Podesta lui ayant répondu, que le Saint Esprit avoit déjà inspiré au Conseil des Dix de faire pendre tous les Désobéissans, le Vicaire n'attendit point d'autre Inspiration pour se déterminer.

LES Inghistes, qui avoient dépêché à Rome un des leurs, nommé ACHILLE GAILLARDI, pour savoir de Sa Sainteté, si elle ne trouveroit pas à propos, pour le Bien de son Service, qu'ils relassent à Venise, promirent, lorsqu'on leur signifia l'Ordre du Sénat, qu'ils feroient l'*Office Divin*. Mais le Pape, considérant qu'ils nuiroient plus à ses Prétentions, en n'observant point l'Interdit, qu'ils ne lui pourroient faire de Bien par leurs menées secrètes,

tes, leur commanda de se retirer; &, néanmoins, de prolonger le tems de leur départ le plus qu'il leur seroit possible. Ils firent donc courir le bruit, qu'ils étoient résolus de demeurer; & ils continuèrent le Service Divin, s'abstenant seulement de dire la Messe en Public.

LE Terme fixé par le Monitoire étant sur le point d'expirer, ils furent mandez, pour savoir quelle étoit enfin leur dernière résolution. Alors, ils refusèrent nettement de dire la Messe: &, ce qu'il y eut de singulier, c'est qu'ils prétendirent que ce Refus n'étoit point contraire à la Promesse qu'ils avoient faite de célébrer l'*Office Divin*; par la Raïson, disoient-ils, que la Messe, à cause de son excellence, n'étoit pas comprise sous le Terme général d'*Office Divin*.

LE Sénat, indigné de leur Mauvaise-Foi, leur ordonna de vuidier sur le champ tous les Lieux de la Domination de la République. Ils partirent le 10 de Mai, à deux heures après minuit, ayant chacun une Hostie consacrée pendue au cou; pour faire croire par-là à leurs Dévotes, que JESUS-CHRIST abandonnoit comme eux les Vénitiens.

ILS se retirèrent dans les Etats voisins, d'où ils répandirent dans celui de Venise une infinité de Libelles, pleins de noires Calomnies contre la Conduite, la Religion, & le Gouvernement de la République,

que, & formèrent mille Intrigues, & mille Cabales, pour exciter des Séditions contre elle.

LE Sénat en ayant eu Avis, & le tout état bien avéré, les bannit à perpétuité, par un Décret irrévocable, donné le 12 de Juin 1606. Le Mois d'Août suivant, il défendit, par un autre Décret, à tous les Sujets de la République, de quelque Qualité & Condition qu'ils fussent, sous peine irrémédiable de Bannissement de tout l'Etat, d'avoir aucun Commerce avec les Inghistes; & le même Décret enjoignoit, sous une semblable Peine, à tous ceux qui avoient des Enfans, Neveux, Parens, ou autres jeunes Gens de leur Dépendance, dans les Colleges de la Société, de les rappeler incessamment, & de n'y en plus envoyer à l'avenir.

LE 11. de Mai, qui étoit le dernier jour du Terme que le Pape avoit accordé aux Vénitiens pour se soumettre, le Sénat ordonna à tous ceux, qui feroient scrupule de continuer l'Office Divin, de se retirer. Les Capucins, qui s'étoient laissés débaucher par les Inghistes, prirent ce dernier Parti, & furent suivis des Théatins, & des Réformez de ST. FRANÇOIS.

APRÈS leur départ, il ne se trouva dans tout l'Etat de Venise nul Ecclésiastique, tant Séculier que Régulier, qui eut le moindre égard aux Censures de Rome.

Le Service Divin s'y célébra, & les Sacre-
mens s'y administrèrent, comme aupara-
vant.

LE Procédé de PAUL fut blâmé dans
toutes les Cours Catholiques. On y re-
garda la Cause des Vénitiens comme la
Cause de toutes les Puissances Sécu-
lières: & le *Monarque très-invincible de la*
République Chrétienne se vit réduit, par le
Mépris général qu'on faisoit de ses Fou-
dres, à rechercher la Paix.

HENRI IV offrit sa Médiation. Elle
fut acceptée des deux Parties interellées.
Enfin, l'Accommodement se fit le 21.
d'Avril 1607, après bien des Difficultez,
dont une des principales regardoit le re-
tour des Inghistes, que le Pape deman-
doit comme une Condition de laquelle il
ne pouvoit se relâcher avec Honneur.

LES Vénitiens ne révoquèrent point
les Loix qui leur avoient attiré l'Excom-
munication: ils ne rappellèrent point les
Inghistes; ils ne voulurent recevoir, ni
Absolution, ni Bénédiction, ni permettre
qu'on fît, ni faire eux-mêmes, rien qui
pût donner lieu de croire qu'ils eussent
failli. Les Censures furent levées sans
aucune Cérémonie; & il n'y eut, à ce
sujet, nulles Réjouissances, ni publi-
ques, ni particulières. Il n'y a pas même
eu de Traité de l'Accommodement (*).

On

(*) Celui qui paroît imprimé, & qui con-
tient

On donna seulement au Pape la mince Satisfaction de configner les deux Prisonniers à l'Ambassadeur de France; & encore ne fut ce, qu'avec Protestation, que c'étoit sans Préjudice de l'Autorité qu'a la Seigneurie de juger les Ecclésiastiques. On lui accorda encore le Rappel des Capucins, & des Théatins, qui n'avoient commis d'autre Faute que celle d'avoir, à la Suggestion des Inighistes, obéi à la Bulle.

GRÉGOIRE XV, qui succéda à PAUL V, fit, au commencement de son Pontificat, de très-fortes Instances en faveur de la Société; mais, quoique LOUIS XIII. le secondât puissamment, ce Pontife ne put rien obtenir.

LES Inighistes ne perdirent point courage pour cela. Ils se consolèrent, dans l'espérance que le tems ameneroit quelque Conjoncture favorable à leur Rétablissement. Ils l'attendirent long-tems, cette Conjoncture; mais, enfin, l'Année 1657 l'amena. Les Vénitiens, attaqués de tous côtez par le Turc, & contraints d'implorer l'Assistance des Princes Catholiques, s'adressèrent au Pape & au Roi de France. ALEXANDRE VII, & LOUIS XIV, Protecteurs zêlez de la Société, in-

tient plusieurs Articles, est absolument faux. Le Cardinal CAJETAN en est estimé l'Auteur. *Mém. de l'Etoile.*

intercédèrent fortement pour elle; & leur Intercession fut d'autant plus efficace, qu'ils promettoient à la République des Secours considérables pour Candie.

AINSI, les Inighistes dûrent leur Rétablissement à la Nécessité où étoit alors la République de complaire au Pape & au Roi de France, dont elle avoit un extrême Besoin. Et, encore, ne consentit-elle à leur Rappel, qu'en les assujettissant à des Conditions très-génantes, & qui les mettent dans l'Impossibilité de remuer, & de faire le moindre Mal.

TELLE fut la Manière dont les Inighistes s'établirent à Venise. Voyons comment ils se font établis dans les autres Villes d'Italie.

EN 1549, INIGO trouva une belle Occasion de faire un Etablissement à Tivoli. Il ne la négligea point. Fidelle à la Loi, qu'il avoit lui-même imposée au Général de son Ordre, de rester toujours à Rome, il n'en étoit point sorti depuis son Election au Généralat; mais, il crut se trouver dans une circonstance, qui le dispensoit de l'Observation de cette Loi. Les Habitans de Sant-Angelo, & ceux de Tivoli, leurs Voisins, étoient brouillez jusqu'à se faire une Guerre ouverte. Il s'agissoit de les reconcilier, & le Pape le chargea de cette Commission. Il se rendit donc sur les Lieux; &, ayant fait agréer aux deux Villes le Cardinal de

14 HISTOIRE DE DOM INIGO

LA CUEVA, pour Arbitre de leurs Différens, il les engagea cependant à quitter les Armes.

LE Seigneur LOUIS MENDOZZE, qui avoit logé INIGO à Tivoli, lui offrit, avec une Maison commode & des Jardins agréables, une Chapelle de la Vierge, qu'on avoit bâtie hors des Murailles de la Ville, près des magnifiques Ruines de la Maison de Campagne de MÉCENAS. INIGO accepta le tout, pour la plus grande Gloire de Dieu; &, après avoir pris possession de la Chapelle, il s'en retourna à Rome, d'où il ne sortit plus qu'une seule fois, pour aller à Naples y reconcilier le Duc d'ASCAGNE-COLONNE, & JEANNE D'ARRAGON, sa Femme, qui vivoient mal ensemble.

MODENE en Lombardie, & Péruſe en Toſcane, fondèrent des Colleges aux Inighiſtes: & celui de Péruſe eut l'avantage d'avoir pour Recteur EVERARD MERCURIEN, qui a été depuis le quatrième Général de la Compagnie.

PAUL DORIA, Noble Génois, très-riche, que LAINE'S ſe rendit favorable, leur en fonda un à Genes: & le Cardinal CARPI, Protecteur de la *Santa Caſa*, fit la même choſe à Lorette.

PEU de tems après, la République de Genes, à la Perſuaſion de LAINE'S, pria le Pape d'envoyer quelques Inighiſtes dans l'Ile de Corſe, qui, bien que Chrétienne

tienne depuis plusieurs Siècles, ne laissoit pas de tenir quelque chose de la Barbarie des Sauvages. JULES III. en parla à INIGO, qui choisit pour cette Légation SILVESTRE LANDIN, & EMANUEL DE MONTE-MAJOR, que le St. Pere y envoya avec le Caractere de *Visiteurs Apostoliques*, & un très-ample Pouvoir.

ILS n'eurent pas besoin de s'en servir contre le Peuple de cette Ile. Il étoit si ignorant, qu'ils lui firent croire & faire tout ce qu'ils voulurent. Mais, il n'en fut pas de même à l'égard des Ecclésiastiques. Les Prêtres & les Moines ne purent souffrir la Hauteur avec laquelle ces deux Etrangers les traitoient. Le Grand-Vicaire écrivit à Rome contre eux, & y envoya un Député pour soutenir ses Plaintes.

CE Député persuada plusieurs Cardinaux, que LANDIN & MONTE-MAJOR agissoient tyranniquement, & abusoient de l'Autorité que leur avoit confié le St. Siège; tellement que le Cardinal de SAINTE-CROIX en fit de grands Reproches à INIGO, à qui il enjoignit d'y mettre Ordre. INIGO envoya secrètement dans l'Ile de Corse, déguisé en Habit de Cavalier, un des siens, en qui il avoit beaucoup de confiance, & qui se nommoit SEBASTIEN ROMÉ. Cet adroit Inquisiteur s'acquitta si habilement de sa Commission, qu'il revint à Rome avec des Lettres du
Gou-

Gouverneur de l'Ile, des Magistrats, du Peuple, & du Provincial des Religieux de ST. FRANÇOIS, si avantageuses aux Accusés, que les Cardinaux firent des Excuses à INIGO d'avoir crû légèrement le Député du Grand-Vicaire de Corse.

LES Inighistes furent mieux reçus en Sicile. Le Viceroi, qui étoit DOM JUAN DE VEGA, s'étant utilement servi d'eux dans ce Royaume, pour porter le Peuple à payer de gros Impôts, sans murmure, & par principe de Conscience, engagea les Messinois, naturellement dévots, à fonder dans leur Ville un College à la Compagnie. Ce College fut bâti, par l'Avis du Viceroi, proche de St. Nicolas, afin que cette Eglise étant à la Bienfaisance des Inighistes, ils pussent facilement l'obtenir, comme il est en effet arrivé peu de tems après. Les Messinois ne s'en tinrent pas-là : ils leur fondèrent encore une Maison de Noviciat, la première que l'Ordre ait eue ; car, celle de Conimbre, dont nous avons parlé, n'a été fondée que depuis.

PALERME, Capitale du Royaume de Sicile, & la Rivale de Messine, bâtit, par émulation, un si beau College à la Compagnie, qu'en reconnoissance INIGO envoya douze des plus excellens Personnes de son Ordre, pour en prendre possession. De ces deux Colleges, bien rentez dès leur Fondation, & que les

Libéralitez de PHILIPPE II, Roi d'Espagne, ont extrêmement enrichis, font fortis, & ont été peuplez, ceux de Siracuse, de Montréal, & tous les autres qu'ont aujourd'hui les Inighistes en Sicile.

NAPLES, Turin, Mantoue, Florence, Ferrare, Boulogne, Parme, Avignon, Sienne, & Rome enfin, suivirent le même Exemple.

LES Obstacles, que les Inighistes trouvèrent en Italie, ne furent rien en comparaison des Traverses qu'ils eurent à essuyer pour s'établir en Espagne. Mais, semblables aux Palmiers, plus on les abaissoit, & plus ils s'élevoient.

III. FRANÇOIS DE VILLENEUVE, ^{III.} Homme ignorant, & de basse Extraction, ^{En Espa-} l'un de ceux qu'INIGO avoit envoyés ^{gne.} de Rome en Portugal, pour y établir le College de Conimbre, fut le principal Instrument de la Fondation de celui d'Alcala de Hénarès. Voici comment. Accablé de la fatigue d'un si long Voyage fait à pié, & en gueusant, il tomba malade peu de jours après son arrivée à Lisbonne. Ses Supérieurs, par l'avis des Médecins, le firent changer d'air, & l'envoyèrent à Alcala, Lieu de sa Naissance, où il n'eut pas plutôt respiré son air natal, qu'il fut guéri. Il y resta, par Ordre d'INIGO, pour y faire ses Etudes; &, à son Exemple, il se mit, dans un âge déjà avancé, à apprendre le Rudiment avec

les plus petits Ecoliers. Son extrême Misere, & ses Visions, l'empêchèrent de faire des Progrès dans la Grammaire pendant les deux Années qu'il s'appliqua à cette Etude. En récompense, il devint si savant en Spiritualité, que les plus fameux Docteurs d'Alcala se mettoient sous sa Direction.

INIGO, ravi de le voir un si grand Maître dans la Vie Spirituelle, songea à en tirer avantage. Dans cette vûe, il lui envoya trois habiles Compagnons, qui persuadèrent à plusieurs jeunes Gens des meilleures Familles de la Ville, d'embrasser l'Inighisme. On cria beaucoup contre les quatre Inighistes. On les accusa d'avoir inspiré à cette Jeunesse une Ferveur indiscrete, & de l'avoir séduite. Mais, les Dévots, qu'ils avoient mis dans leurs Intérêts, eurent assez de Crédit, pour les faire décharger de cette Accusation. Enfin, on s'infatua tellement d'eux, qu'on leur fonda un College, qui est un des plus commodes de l'Ordre.

CELUI de Valence doit sa Naissance à JEROME DOMENEC, qui, en se faisant Inighiste, donna tout ce qu'il possédoit à la Compagnie pour cette Fondation. Mais, comme son Bien n'étoit pas suffisant pour cela, INIGO engagea le Pape PAUL III, à y suppléer.

LE FEVRE, & ANTOINE ARAOS, ayant accompagné à Valladolid MARIE

DE PORTUGAL, Fille du Roi JEAN III, lorsqu'en 1543, elle y alla épouser PHILIPPE D'AUTRICHE, Fils de l'Empereur CHARLES-QUINT, ne laissèrent point échapper une si belle Occasion de procurer à la Compagnie un Etablissement dans cette Ville. La Princesse, dont ils dirigeoient la Conscience, s'employa avec plaisir, en faveur de ses Directeurs, & les aida, par son Crédit, à obtenir un College, auquel, peu de tems après, on ajouta une Maison Professe.

LA Compagnie s'établit avec la même facilité à Gandie, à Malaga, à Placencia, à Compostelle, à Oviédo, à Léon, à Grenade, à Médina del Campo, à Cordoue, à Seville, à Burgos, à Avila, à Cuença, à Simancas, à Barcelonne, à Murcie, à Monte-Régio, à Origuelle, à Montiel, & à Ognate. On lui fonda dans toutes ces Villes des Colleges, & en quelques-unes des Maisons de Noviciat.

CES Colleges & ces Maisons étoient pour la plûpart peu de chose dans leur premier Etablissement; mais, les Inghistes n'avoient pas plutôt posé le pié quelque part, que, comme de nouveaux ARCHIMEDES, ils mettoient toute la Terre en mouvement.

ILS prenoient d'abord une pauvre petite Maison de louage, dont ils payoient le loyer des Aumônes qu'ils alloient cher

chercher de porte en porte. Cette Maison étoit bien-tôt trop étroite pour contenir la foule d'Ecoliers qu'attiroit chez eux l'apas du *gratis*. Aidez du Crédit des Parens de leurs Disciples, ils obtenoient facilement une plus grande Maison, où se trouvant encore trop resserrez, ils engageoient la Ville, par la considération de l'Utilité publique, à leur fonder un College. Ce College s'aggrandissoit peu à peu des Maisons voisines, qu'ils s'approprioient par de pieuses Fraudes; & croissoit en même tems en Revenus, par les Dônations & les Legs, qu'à leur Suggestion leur faisoient les Dévotes, dont ils gouvernoient la Conscience.

EN effet, ils n'eurent d'abord à Rome, qu'une petite Maison d'emprunt. Ils ramassèrent assez d'Aumônes pour en louer une plus grande. On leur donna ensuite Nôtre-Dame de la Strata, qui avoit servi de Paroisse. Ils n'y furent pas longtems, sans s'y trouver à l'étroit. On l'agrandit; &, après cet Agrandissement, on y joignit encore St. André, Eglise voisine, qu'on ôta à ceux à qui elle appartenoit, sous prétexte qu'ils la desservoient mal. Enfin, le Cardinal ALXANDRE FARNESE, Petit-Fils du Pape PAUL III, croyant sanctifier les Richesses injustes qu'il avoit accumulées pendant le long Pontificat de son Ayeul, & s'en faire des Amis qui le reçussent
dans

dans les Tabernacles éternels, fit bâtir ce superbe Edifice du *Grand Jésus*, qu'ils ont à Rome, & où leur Monarque a établi le Thrône de son Empire.

MAIS, revenons à l'Etablissement de la Compagnie en Espagne. ARAOS, qu'INIGO avoit fait Provincial de ce Royaume, jetta les premiers Fondemens du College de Salamanque. Le Cardinal FRANCISQUE MENDOZZE, qui en fut le Fondateur, le fit bâtir sur le Plan magnifique, qu'en traça un Inighiste, nommé MICHEL DE TORREZ, qui vint exprès de Rome, pour conduire le Bâtiment, & qui fut ensuite Recteur de ce College.

PENDANT qu'on y travailloit, les Inighistes, quoique petitement logés dans une Maison de louage, ne laissèrent pas de ranger, en très-peu de tems, sous leur Direction, presque toute la Ville. Comme les Casuistes sévères ne sont pas fort courus, on soupçonna ceux-ci d'avoir adouci les Préceptes de l'Évangile, pour attirer à eux la foule des Pécheurs. Les Moines de Salamanque, ayant à leur tête un saint Religieux, qui s'étoit volontairement démis d'un Evêché, pour se donner tout entier à la Prédication, dans laquelle il excelloit, firent retentir toutes les Chaires d'Anathemes contre ces nouveaux Directeurs de Conscience, qu'ils accusoient de Relâchement; & rendirent

leur Morale si suspecte, que chacun les abandonna.

DESTITUEZ de la Protection du Cardinal de MENDOZZE, que la mort venoit de leur enlever, & trop foibles pour résister à de si puissans Adversaires, ils prirent le parti de la Dissimulation. Ils feignirent d'ignorer ce qu'on disoit d'eux, & continuèrent leurs Fonctions ordinaires, mais avec un extérieur si dévot, si humble, & si mortifié, qu'ils regagnèrent bien vîte, par ces beaux dehors, la Confiance de tous les Habitans; & portèrent même un grand nombre d'Ecoliers de l'Université à embrasser leur Institut.

ILS eurent avec Dom JUAN-MARTINEZ SILICEO, Archevêque de Tolède, une Affaire bien plus délicate. Ayant osé, sans sa Permission, administrer les Sacremens dans son Diocèse, sous ombre des Privilèges abusés, que leur avoit accordé le St. Siège, ce Prélat, zélé Défenseur des Droits sacrés & inaliénables de l'Episcopat, interdit les Inquisiteurs, & fulmina une Sentence d'Excommunication contre toutes les Personnes qui se confesseroient à eux. Il défendit ensuite aux Religieux & aux Curez de son Diocèse de laisser prêcher, ou dire la Messe, dans leurs Eglises, à aucun Prêtre de la Société.

INIGO, ayant été informé de tout cela,

la, loin de s'en affliger, s'en réjouit. Cette nouvelle Tempête, dit-il à RIBADENEYRA, avec un Visage serain & gai, est d'un bon Augure pour nous: c'est un signe évident, que Dieu veut se servir de notre Ministère dans Tolède. Car, enfin, l'Expérience nous apprend, que les Contradictions préparent par-tout les Voyes à l'Etablissement de la Compagnie; & que, plus elle est traversée en un Lieu, plus elle y fait de Progrès. Cependant, il ne laissa pas d'écrire en Espagne, & d'ordonner qu'on n'épargnât, ni Prières, ni Soumissions, pour satisfaire l'Archevêque. VILLENEUVE, qui, malgré son Ignorance, étoit Recteur du College d'Alcala, le seul qu'avoit la Société dans le Diocèse de Tolède, fit les dernières Bassettes, pour fléchir ce Prélat; mais, n'ayant pû y réussir par cette Voye, on en chercha d'autres pour l'appaiser, ou pour l'adoucir. La Compagnie avoit des Amis puissans, on les fit agir. Ils mirent tout en œuvre, mais encore sans succès.

INIGO, voyant que toutes ces Démarches ne servoient de rien, eut recours à la Protection de JULES III, & ordonna aux Inquistes d'Alcala de porter leurs Plaintes au Conseil Royal d'Espagne. Sa Sainteté écrivit à l'Archevêque, qu'elle apprenoit avec autant d'Étonnement que de Douleur, qu'il fût le seul qui maltraitoit la Compagnie de Jésus, si solem-

lemnellement approuvée par les Souverains Pontifes, si estimée, & si bien reçue dans les Pais Catholiques.

D'UN autre côté, le Conseil Royal ayant examiné les Bulles & les Privileges des Inighistes, & trouvant la Procédure de l'Archevêque contraire à l'Autorité du St. Siège, fit une Déclaration en leur faveur. Cette Déclaration, jointe à la Lettre du St. Pere, força l'Archevêque à casser les Ordonnances qu'il avoit faites contre eux, & à les laisser jouir de leurs Exemptions.

CE grand Prélat mourut bien-tôt après. Il n'eut pas plutôt les yeux fermés, que les Inighistes furent appellez à Tolde, où la première Maison, qu'on leur donna, fut un beau Corps de Logis, que ce même Archevêque avoit nouvellement fait bâtir pour son Clergé. *O! Evénement digne d'Admiration!* s'écrie là-dessus RIBADENEYRA. *Un Primat des Espagnes fait tous ses Efforts, pour nous bannir de sa Jurisdiction; & sans y penser, il nous bâtit un superbe Palais dans la Métropole de son Diocèse!*

CETTE Tempête ayant été ainsi apaisée, il s'en éleva une autre beaucoup plus furieuse à Saragosse, Capitale du Royaume d'Arragon. Ils y avoient été appellez l'Année 1547. par Dom JUAN GONZALE'S, Protecteur du Royaume; & les Amis qu'ils s'étoient faits dans cette

Ville,

Ville, entre lesquels étoient PIERRE AUGUSTIN, Evêque d'Huesca, leur y avoient achetté quelques Maisons, pour les loger, en attendant qu'on leur eût bâti un College.

MAIS, les Ecclésiastiques Séculars & Réguliers, voyant que ces nouveaux venus entreprenoient déjà sur leurs Droits, & commençoient à bâtir une Chapelle, résolurent de s'opposer à une Entreprise si téméraire. Les Augustins, appuyez du Curé de la Magdelaine, Religieux de l'Ordre de ST. BERNARD, & Neveu du Grand-Vicaire de l'Archevêque de Sarra-gosse, leur firent signifier, que, par un Privilège spécial, accordé tant à eux qu'à tous les autres Religieux Mendians, il étoit expressément défendu de bâtir aucune Eglise ou Monastere, à cent quarante canes de leurs Couvens: qu'ainsi, jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné, ils eussent à discontinuer le Bâtiment de la Chapelle qu'ils avoient commencée, puisqu'elle étoit dans l'étendue prohibée par le Privilège.

Les Inghistes, sans s'inquiéter de cette Défense, firent travailler avec plus de vigueur que jamais au Bâtiment de leur Chapelle. Ils soutenoient, qu'elle étoit éloignée de plus de cent cinquante canes du Couvent des Augustins: & que, d'ailleurs, les Bulles, que leur avoient accordées les Souverains Pontifes, ayant formelle-

ment dérogré à ces Priviléges, & leur ayant octroyé celui de pouvoir ériger des Eglises par-tout où ils voudroient, on ne pouvoit leur contester ce Droit, sans se rendre coupable de Desobéissance au St. Siège.

LA Chapelle étant achevée, ils choisirent un Jour de Fête, pour y célébrer avec plus de solennité la première Messe. Ils y invitèrent le Vice-Roi, les plus grands Seigneurs de sa Cour, & les principaux Bourgeois de la Ville. Le Jour de la Cérémonie étant venu, & au moment que le Sacrificateur alloit monter à l'Autel, le Grand-Vicaire leur envoya faire Défense de passer outre. Mais eux, sans nul égard à cette Défense, célébrèrent leur Messe avec toute la Pompe qu'ils avoient préparée.

LE Grand-Vicaire, irrité du Mépris qu'ils faisoient de son Autorité, défendit, sous peine d'Excommunication, d'aller entendre chez eux la Messe, & tout autre Service Divin, quel qu'il fût. Il en fit afficher le Décret à leurs Portes; & ordonna à tous les Carez de le publier au Prône. Non-content de cela, il excommunia tous les Inquistes de Sarragosse, au son lugubre des Cloches, & avec les épouvantables Cérémonies, qui se pratiquent en pareille occasion.

CETTE Excommunication les rendit si odieux, que chacun les fuyoit comme
des

des Damnez. On les peignit, eux & l'Évêque d'Huesca, leur Patron, entre les Griffes des Diables, qui les jettoient dans les Flammes infernales; & l'on exposa, dans les Places publiques, les Tableaux où ils étoient si affreusement représentez. On chargeoit leurs Personnes d'Injures atroces, quand on les rencontroit dans les Rues. On alloit même les insulter jusques chez eux, frapper à leurs Portes, & jeter une grêle de Pierre contre les Fenêtres de leurs Maisons. Enfin, le Peuple porta si loin sa Haine contre eux, qu'il les auroit exterminés, s'ils ne se fussent dérobez à sa Fureur par une prompté Fuite.

Tout autres que des Inighistes auroient dit un Adieu éternel à une Ville qui les auroit si indignement traités. Mais, pour eux, accoutumés à souffrir les plus grands Opprobres, & même à s'en servir pour parvenir à leur But, ils ne se retirèrent, que pour se mettre à couvert de l'Orage, & revenir dès qu'il seroit calmé. Ils se réfugièrent, pour cet effet, à Pédroles, petite Ville voisine, d'où ils négocièrent leur Rappel.

Les puissans Amis, qu'ils avoient dans Sarragoisse, agirent si fortement en leur faveur, qu'ils portèrent l'Archevêque, par la crainte de s'attirer l'Indignation du Pape, & celle du Roi, à révoquer le Décret du Grand-Vicaire, & à lever
l'Ex-

l'Excommunication, qu'il avoit fulminée. Ensuite, ils engagèrent le Sénat à rappeler les Inighistes, & à leur faire une Réception, qui leur fit oublier les Outrages qu'ils avoient effuyés.

ENFIN, ayant été résolu de les recevoir en Triomphe dans la Ville, le Grand-Vicaire, les Sénateurs, les Magistrats, les Officiers du Roi, suivis de la Noblesse, & d'une foule incroyable de Peuple, allèrent au devant d'eux. On les fit monter sur des Mules superbement harnachées. Deux Gentilshommes marchoient à côté de chaque Inighiste, & on les conduisit ainsi, au bruit des Acclamations, jusqu'au Collège de la Compagnie, où le Vice-Roi, & les Inquisiteurs, les attendoient. Là, l'Evêque d'Huesca célébra Pontificalement la Messe, en Action de Graces de leur Retour: après quoi, ils furent remis en possession de leurs Maisons, & de leur Chapelle.

TELLE fut la maniere dont les Inighistes s'établirent en Espagne. Nous allons voir à quelle occasion, & comment, ils s'introduisirent en Flandres, dans les Provinces-Unies, en Angleterre, en Allemagne, dans l'Empire, & dans le Nord.

IV.
En Flan-
dres.

IV. QUELQUES jeunes Inighistes Espagnols, qui étudioient à Paris, ayant été obligés, l'Année 1542, de quitter la France, à cause qu'elle étoit rentrée en Guerre
avec

avec l'Espagne, se retirèrent dans les Pais-Bas. DOMENEZ, leur Supérieur, le même qui avoit fondé le Collège de Valence, les mena à Louvain, où il leur fit continuer leurs Etudes. Dès qu'ils les eurent achevées, quelques-uns d'entre eux se répandirent dans les autres Villes de Flandres, avec plusieurs de leurs Condisciples, qu'ils avoient gagnés à INIGO.

ILS y furent assez long-tems sans Maisons, sans Colléges fondez, & ne vivant que d'Aumônes. Mais, enfin, s'étant rendus agréables à quelques Magistrats de Tournai, dont ils enseignoient les Enfants, ces Magistrats portèrent la Ville à fonder un Collège à la nouvelle Société.

LA Difficulté étoit d'en pouvoir prendre possession. Les Statuts de Flandres, que ceux des Tournaisiens, qui n'aimoient pas les Inghistes, faisoient valoir contre eux, portoient expresse défense à tout Ordre Religieux, nouvellement fondé, de bâtir aucune Maison, Monastere, Eglise, Chapelle, ou College, dans toute l'étendue des Pais-Bas, soumis à l'Obéissance du Roi Catholique, sans un Privilége spécial de Sa Majesté.

INIGO, informé de cet Obstacle, dépêcha aussi-tôt RIBADENEYRA en Flandres, où étoit alors PHILIPPE II. RIBADENEYRA, muni de Recommandations du Pape, & aidé du Crédit de Dom
Go-

GOMEZ DE FIGUEROA, tout puissant auprès de PHILIPPE, & Ami particulier d'INIGO, obtint d'autant plus facilement la Grace qu'il demandoit, qu'il fit entendre à ce Monarque, grand Zélateur de la Religion Catholique, & Ennemi implacable des Protestans, qu'il n'y avoit que des Hérétiques qui s'opposassent à l'Etablissement de la *Compagnie de Jésus*, parce qu'elle leur faisoit une Guerre sanglante.

ENSUITE, par le Crédit du Duc d'ALBE, du Duc de PARME, & du Marquis de SPINOLA, ils s'établirent à Anvers, à Bruges, à Liège, à Gand, à Bruxelles, à Mons, à Lille, à Douai, à Maestricht, & dans plusieurs autres Villes des Pais-Bas. Ils achetèrent à Anvers le grand Hôtel d'Aix, qu'ils agrandirent, & embellirent considérablement. Enfin, ils devinrent en peu de tems extrêmement riches en Flandres, par les Legs, que leur faisoient, en mourant, les Officiers Espagnols, à qui ils avoient fait accroire, qu'ils exploient par-là leurs Brigandages, leurs Cruautez, & leurs Sacriléges.

V.
Dans les
Provinces-
Unies.

V. SOLIDEMENT établis en Flandres, ils formèrent le Dessen d'aller dans les Provinces-Unies. Ils s'y glissèrent sous l'Habit de Marchands, à la faveur des Passports que le Prince MAURICE accordoit aux Négocians Flamands. Mais, les Etats-Généraux, informez des Trahissons qu'ils tramoient, pour assujettir le
Pais,

Pais au Pape & au Roi d'Espagne, à l'un pour le Spirituel, à l'autre pour le Temporel, publièrent (*) un Edit, par lequel il étoit ordonné à tous ceux de la Secte pernicieuse & meurtrière des Jésuites, qui se trouvoient dans les Provinces-Unies, d'en sortir; & défendu à ceux du dehors d'y jamais mettre les pieds, sous peine, à l'égard des uns & des autres, de Punition Corporelle. Le même Edit enjoignoit à tous les Sujets de la République, qui avoient des Enfans dans les Colleges des Inighistes, de les faire revenir chez eux dans l'espace d'un Mois, & défendoit d'y en envoyer à l'avenir; déclarant tous ceux, qui y auroient étudié, inhabiles pour toujours à posséder aucune Charge ou Office.

CET Edit, confirmé & renouvelé de tems en tems, n'a pû empêcher les Inighistes de venir dans les Provinces-Unies, où il y en a toujours eu, & où il y en a encore. Et, quoiqu'ils n'osent s'y montrer, ils ne laissent pas, tout cachés qu'ils y sont, d'y avoir un Parti considérable parmi les Catholiques, & de tenir tête aux Jansénistes, quoique protégés par l'Etat.

LORSQUE Maestricht passa sous la Domination de la République en 1632,
les

(*) Le 4. d'Avril 1596.

les Jésuites y furent maintenus dans tous leurs Privilèges, & ne tardèrent pas à s'en rendre absolument indignes. Car, peu après, le Pere JEAN-BAPTISTE BODDENS, Recteur de leur Collège, & les Peres GERARD PAESMAN, & PHILIPPE NOTTIN, ses Confreres, complotèrent perfidement de livrer cette Ville aux Espagnols. Aussi y furent-ils punis du dernier Supplice, le 14 & le 20 de Juillet 1638. Mais, selon la Maxime constante de leur Compagnie, ils ne lui en parurent que plus dignes d'occuper chacun une Place dans son Martyrologe.

VI.

En Angle-
terre.

VI. LA Réunion de l'Angleterre au St. Siège faisoit l'Objet des Vœux les plus ardens d'INIGO. Ce Royaume, autrefois le plus beau Fleuron de la Thiare, avoit, dès l'Année 1534, secoué le Joug du Pape; & ne connoissoit d'autre Chef de l'Eglise Anglicane, que HENRI VIII. Mais, pendant le Regne de ce Prince, Ennemi irréconciliable de la Papauté, & pendant celui d'EDOUARD VI, son Fils & son Successeur, il fut contraint de borner son Zèle à de simples Desirs.

IL crut pouvoir le faire agir sous le Regne sanguinaire de MARIE, qui succéda à EDOUARD, son Frere. Dès qu'il fut qu'elle avoit fait prier JULES III d'envoyer en Angleterre le Cardinal REGNAULD DE LA POOLE, avec le Caractere de Légat, pour reconcilier

le Royaume à l'Eglise Romaine, il offrit à ce Prélat de recevoir, dans un des Colleges de la Compagnie, établis à Rome, autant de jeunes Anglois de bon Esprit, que Sa Seigneurie Illustrissime trouveroit à propos de lui envoyer. Son Dessein étoit de les faire instruire des Maximes de la Société, & de les renvoyer ensuite dans leur Patrie, pour y défendre les Prétentions du St. Siège.

MAIS, ses Offres n'ayant point été acceptées, il écrivit en Espagne à ARAOZ, & à FRANÇOIS DE BORGIA, l'un Provincial, l'autre Commissaire, de la Compagnie en ce Royaume; & leur ordonna de faire tous leurs Efforts & toute la Diligence possible, pour passer en Angleterre avec le Prince DOM PHILIPPE, Fils de CHARLES-QUINT, qui alloit y épouser MARIE. Cet Ordre arriva trop tard; & INIGO, l'ayant sù, manda à BERNARD OLIVIER, qui étoit à Tournay, de se rendre incessamment à Londres, avec un Compagnon. OLIVIER alla aussi-tôt à Anvers, pour s'y embarquer; mais, le Retour imprévu de PHILIPPE dans les Pais-Bas l'obligea de renoncer à un Voyage, qu'il n'entreprendoit que sur l'Espérance de la Protection de ce Prince.

INIGO ayant échoué dans ces diverses Tentatives, les Inquistes, animez du même Zèle que lui, chercherent tous les

Moyens de passer en Angleterre. Voyant que MARIE restituoit les Biens Ecclesiastiques, qui avoient été annexez à la Couronne, ils crurent, qu'on auroit besoin de leur Ministère, pour porter les Seigneurs, qui avoient de ces Biens, à suivre l'Exemple de la Reine.

ILS insinuèrent donc au Cardinal DE LA POOLE, que les Bénédictins étoient à charge au Public, au lieu de le soulager; que, quant à eux, si on vouloit leur donner les Monasteres supprimez, ils y établiroient des Séminaires, & des Colleges; & que Personne ne possédant mieux qu'eux l'Art de remuer les Consciences des Mourans, ils feroient, en peu d'Années, recouvrer à l'Eglise la meilleure partie de son Patrimoine.

CETTE Proposition fut encore rejetée par LA POOLE, qui ne voulut jamais les employer, ni même leur permettre de venir en Angleterre; ce qui les mortifia extrêmement, & leur fit regarder ce digne Cardinal, comme un Ennemi de leur Société.

DE LA POOLE mourut le 17. de Novembre 1558; mais, les Inghistes ne gagnèrent rien à sa Mort, parce que, le même jour, l'Angleterre perdit MARIE; & qu'ELISABETH, qui lui succéda, rétablit la Religion Protestante. PAUL IV, & PIE IV, ayant fait de vains Efforts, pour la ramener au Sein de l'Eglise Catholique,

l'un par des Menaces hautaines, l'autre par des Exhortations tendres, PIE V, Successeur du dernier, excomunia solennellement cette Princesse, le 25. de Février de 1569.

LA Sentence portoit, qu'en *Qualité de Souverain, établi sur toutes les Nations, pour arracher, détruire, dissiper, perdre, planter, & édifier, il déclaroit la nommée ELIZABETH, Hérétique, Faultrice d'Hérétiques; la retranchoit, elle, & ses Adhérens, du Corps de JÉSUS-CHRIST; la privoit de son prétendu Droit à la Couronne d'Angleterre, & à tous autres Domaines, Dignitez, & Prérogatives; délioit ses Sujets, & tous autres, en quelque manière que ce fût, du Serment de Fidélité, qu'ils pouvoient lui avoir prêté; & leur défendoit, sous peine d'Excommunication, d'obéir à ses Edits, Ordonnances, & Mandemens.*

UN certain JEAN FELTON fut assez fanatique, pour afficher cette Sentence à la Porte du Palais de l'Evêque de Londres, & pour se glorifier, jusque sur l'Echafaut, où il reçut la Récompense de son Fanatisme, d'avoir rendu un Service signalé à la bonne Cause.

IL y eut, dans les Provinces Septentrionales du Royaume, quelques Catholiques, qui, en vertu de la Bulle du Pape, prirent les Armes contre la Reine; mais, la Conspiration, ayant été découverte, fut étouffée dès sa naissance. La Reine en

tira même cet Avantage, que le Parlement, pour prévenir de semblables Révoltes, décerna la Peine de Mort contre ceux qui appelleroient Sa Majesté, *Schismatique*, ou *Hérétique*, ou *Infidelle*, ou *Usurpatrice*; & défendit, sous la même Peine, d'apporter dans le Royaume des Bulles, des Brefs, ou autres Expéditions de Rome.

CETTE Ordonnance, qui n'avoit pour But que de garantir l'Autorité Souveraine des Attentats d'une Puissance étrangère, ne pouvoit blesser la Conscience des Catholiques qui vouloient se comporter en fidèles Sujets. Aussi, les plus sçavans & les plus pieux Théologiens d'entre eux ne firent-ils nulle Difficulté de déclarer publiquement, & par écrit, qu'ils reconnoissoient, en la Reine ELIZABETH, une Autorité, une Puissance, & une Supériorité sur eux, & sur tous les autres Sujets du Royaume, aussi pleine, & aussi entière, qu'en aucun autre de ses Prédécesseurs. Que, nonobstant toute Autorité contraire, quelle qu'elle fût, ou toute Dénonciation faite ou à faire, soit contre la Reine, soit contre ceux de ses Sujets qui ne voudront pas se départir de son Obéissance, ni cesser de soutenir ses Droits, & ceux de ses États, ils la défendroient, Elle & la Patrie, envers & contre tous, & qu'ils obéiroient toujours à Sa Majesté en tout ce qui concerne les Affaires Civiles.

EN faveur d'une Déclaration si satisfaisante, les Catholiques eurent la liberté d'exer-

d'exercer en secret leur Religion, & leurs Prêtres celle de leur administrer de la même manière les Sacremens. Ils jouissoient de cette Tranquillité, lorsque des Missionnaires, élevez dans les Séminaires Anglois de Rome & de Rheims, & envoyez par le Pape, virent la troubler, en leur faisant un scrupule de leur Obéissance à la Reine.

CES Missionnaires avoient à leur tête deux Inghistes, nommez ROBERT PERSON, & EDMOND CAMPAN, l'un & l'autre Anglois, & les prémiérs de la Société qui ayent mis le pié en Angleterre. Ils avoient embrassé la Religion Anglicane, au commencement du Règne d'ELIZABETH. Mais, étant ensuite retournéz au Catholicisme, ils s'exilérent de leur Patrie, & allérent à Rome se faire Inghistes.

GRÉGOIRE XIII, qui leur trouva toutes les Qualitez nécessaires pour faire réüssir le Dessein qu'il avoit conçu de remettre l'Angleterre sous l'Obéissance du Saint Siége, les y envoya au commencement de l'Année 1580, chargés d'une Bulle, qui confirmoit l'Excommunication fulminée par PIE V, son Prédécesseur, contre la Reine ELIZABETH.

MAIS, comme les Catholiques Anglois n'étoient pas aussi forts qu'on l'avoit persuadé au crédule PIE; & que, d'ailleurs, ils ne pouvoient résister impu-
C 3
nément

nément à une Reine, qui ne le cédoit à aucun Prince du Monde en l'Art de se faire obéir; GRÉGOIRE, pour ne les point exposer à la rigueur des Loix Pénales, leur *permettoit*, par sa Bulle, *une Obéissance passive, jusqu'à ce que, devenus plus puissans, ils fussent en état de mettre publiquement la Bulle de PIE V en exécution.*

NOS deux braves Champions, bien instruits par EVERARD MERCURIEN, leur Général, de ce qu'ils devoient faire pour répondre aux Vûes du Saint Pere, partirent de Rome, pleins de Zèle & de Courage, & résolus de vaincre ou de mourir. Ils prirent leur Route par la France; &, s'étant embarqués séparément, déguisez en Soldats, ils arrivèrent l'un après l'autre à Londres, où ils se rejoignirent.

ILS y coururent de si grands Risques, qu'ils furent obligez d'aller chercher un Asile plus sûr dans les Provinces éloignées. Mais, avant que de quitter la Capitale, CAMPAN écrivit aux Seigneurs du Conseil Royal une Lettre, par laquelle il les supplioit de lui obtenir de la Reine la Permission de disputer, en sa présence, contre les Docteurs & les Professeurs les plus célèbres des deux Universitez du Royaume; s'offrant de leur démontrer, par des Argumens invincibles, la Vérité de la Foi Catholique, & de les forcer d'avouer, que la Séparation des Profes-

taus

tans d'avec Rome, étoit infoutenable.

AU RESTE, ajoûtoit-il, je veux bien, Mylords, que vous sachiez, que tout autant que nous sommes de la Compagnie de Jésus, répandus au long & au large, par tout le Monde, nous avons fait contre vous une sainte Ligue, pour votre Conversion; & que, résolu de souffrir, avec constance, les Supplices que vous nous préparez, nous ne désespérerons point de votre Salut, tant qu'il en restera un seul de nous à pendre à votre Tyburn (*).

PEU de tems après son départ de Londres, il composa un petit Ecrit, qu'il fit imprimer furtivement, & dont il répandit de tous côtez un très-grand nombre d'Exemplaires. Cet Ecrit, qu'il adressa aux Universtitez d'Oxford, & de Cambridge, contenoit dix Preuves de la Vérité de la Religion Catholique: Preuves, selon lui, si convaincantes, qu'elles suffisoient pour justifier, de témérité, l'audace, qu'il avoit eüe, de défier lui seul au Combat tous les Docteurs d'une Nation si savante.

CEPENDANT, la Reine, informée du Desein qui ramenoit PERSON & CAMPBELL dans le Royaume; & voyant, qu'ils changeoient tellement les Inclinations des Catholiques, que la plupart cessioient de

l'être

(*) Lieu où l'on exécute les Criminels à Londres.

l'être par délicatesse de Conscience, & ne l'étoient plus que par un Esprit de Faction; elle résolut de couper un si grand Mal par la Racine.

POUR cet effet, elle publia une Ordonnance très-rigoureuse contre les Jésuites, les Missionnaires, les Diseurs de Messes, qui étoient, ou qui viendroient, ou qui feroient envoyer, dans le Royaume; défendant à tous ses Sujets, sous peine d'être punis comme Rebelles, non seulement de recevoir, d'entretenir, de secourir, de favoriser, aucun de ces Emissaires du Pape; mais encore, leur enjoignant, sous la même peine, de découvrir ceux qu'ils sauroient avoir donné retraite à de semblables Perturbateurs du Repos Public, ou qui ne les auroient pas mis entre les mains des Juges les plus prochains, pour être arrêtez, interrogez, & punis, selon la Sévérité des Loix du Royaume, & des Edits de Sa Majesté.

APRÈS la Publication de cette Ordonnance, on visita toutes les Maisons des Catholiques suspects, & l'on promit des Récompenses, même une Abolition de tous Crimes, à ceux qui dénonceroient, ou qui livreroient à la Justice, un Jésuite. PERSON eut le bonheur d'échapper aux Recherches les plus exactes. Mais, CAMPAN, malgré la Précaution qu'il prenoit de changer tous les jours de Nom, d'Habit, & de Lieu, fut découvert par

la Trahison d'un faux Frere, appellé GEORGE ELIOT; &, ayant été arrêté dans le Château de Lyford, il fut conduit à Londres, où on lui fit son Procès dans les formes.

SES Juges, voulant le convaincre par sa propre Doctrine, qu'il n'étoit revenu dans le Royaume, que pour soustraire les Sujets de la Reine de l'Obéissance qu'ils lui devoient, lui firent les Questions suivantes; le sommant d'y répondre clairement, & sans équivoque.

ILS lui demandèrent: I. Si la Bulle de PIE V, contre la Reine, étoit juste; & si ses Sujets étoient tenus de s'y soumettre? II. Si ELISABETH étoit une Reine légitime, à qui tous les Anglois devoient obéir, nonobstant cette Bulle, ou toute autre Sentence, que le Pape auroit prononcée, ou pourroit à l'avenir pronocer, contre Sa Majesté? III. Si le Pape avoit Droit de donner Pouvoir aux Sujets de la Reine de prendre les Armes contre elle; & s'ils pouvoient le faire licitement, ou non? IV. Si le Pape, pour quelque Cause que ce soit, peut dispenser les Sujets de Sa Majesté du Serment d'Obéissance, qu'ils lui ont fait? V. Si les Docteurs NICOLAS SANDERUS, & RICHARD BRISTOL, ont enseigné la Vérité, ou l'Erreur, en approuvant, & en confirmant, comme ils ont fait, la Bulle de PIE V, l'un dans son Livre de la

Monarchie visible de l'Eglise, l'autre dans son Traité des Raisons d'embrasser la Foi Catholique? VI. Quel Parti devroient prendre les Anglois, s'il arrivoit que le Pape, par une Bulle, ou par une Sentence, déclarât que la Reine n'est plus une Reine legitime; qu'il déliât ses Sujets de leur Serment de Fidélité; & qu'il envahit le Royaume, ou le fit envahir par quelqu'autre, qu'il auroit revêtu de son Autorité?

CAMPIAN, ne pouvant répondre sincèrement à ces Questions, sans s'avouer coupable du Crime, dont on l'accusoit, prit le parti de les éluder. *Je ne suis point obligé, dit-il, de répondre à ces Demandes. Elles ne sont point du Ressort de ce Tribunal, où l'on juge des Faits, & non pas des Pensées. C'est aux Universitez, qu'il faut proposer de tels Théses; & c'est à elles qu'il appartient de les résoudre par des Arguments Théologiques.* Mais, malgré ce Subterfuge, il fut juridiquement convaincu d'avoir enseigné, que la Reine avoit été légitimement déposée, & d'avoir apporté de Rome une Bulle, qui confirmoit cette Déposition. Ainsi, suivant les Loix d'Angleterre, on le condamna au Supplice ordinaire des Criminels de Léze-Majesté, qu'il subit à Tyburn le premier de Décembre 1581.

SON Supplice, qui fut suivi de celui d'ALEXANDRE BRIANT, ne diminua point le Zèle des Inquistes. Fermes dans
le

le Vœu qu'ils avoient fait de reconquérir l'Angleterre, ou de périr à la Peine, ils travaillèrent avec plus d'Ardeur que jamais à l'Exécution de cette périlleuse Entreprise. THOMAS COTTAME (1), JEAN CORNELIUS (2), ROBERT SOUTHWELL (3), HENRI WALPOLE (4); ROGER FILCOC (5), & FRANÇOIS PAGÆUS (6), se distinguèrent entre les autres; & à force de braver le Gibet, ils trouvèrent enfin ce qu'ils cherchoient.

IL y eut peu de Conspirations contre ELISABETH, où les Inghistes n'ayent eu quelque part. BENOÏT PALMIO, & ANIBAL CODRET, approuvèrent celle de GUILLAUME PARRY (7). GUILLAUME HOLTE, conseilla celles de PATRICE CULLEN, de WILLIAMS, & d'YORCK (8): & ce fut par les Exhortations de RICHARD WALPOLE (9), que SQUIRE résolut d'empoisonner cette Princesse.

JACQUES I., ayant succédé à ELISABETH, fit publier, dès la première Année de son Regne (10), une Proclamation, qui les bannissoit tous du Royaume; non en Haine de la Religion Catholique,

(1) En 1582. (2) En 1594. (3) En 1595.

(4) En 1595. (5) En 1601. (6) En 1602.

(7) En 1584. (8) En 1592, & en 1594.

(9) En 1597. (10) L'Année 1604.

lique, comme il s'en expliquoit lui-même; mais uniquement à cause qu'ils enseignoient, que le Pape avoit le Droit d'excommunier les Rois, de les déposer, de donner leurs Royaumes à d'autres, & d'absoudre leurs Sujets du Serment de Fidélité. Cette Proclamation, qui ne fut point exécutée à la rigueur, laissoit aux Catholiques la liberté de croire ce qu'ils jugeroient à propos; & n'exigeoit rien autre chose d'eux, si-non qu'ils renonçassent à la Croyance que l'Evêque de Rome a quelque Supériorité sur les Rois.

IL leur confirma cette Tolérance dans la Harangue, par laquelle il fit l'Ouverture du premier Parlement qu'il convoqua. Mais, comme ils s'étoient flattés que ce Prince, qui leur avoit fait de grandes Caresses, & de grandes Promesses, lorsqu'il n'étoit encore que Roi d'Ecosse, rétablirait leur Religion; quelques-uns des plus zélés d'entre eux, & dont les Inghistes dirigeoient la Conscience, voyant leurs Espérances trompées, & ne pouvant s'accommoder d'une Liberté qu'il leur falloit acheter par l'Abjuration du Dogme favori de leurs Directeurs, formèrent, pour se mettre au large, le plus noir Dessein, dont on ait jamais ouï parler. Ce fut de faire sauter en l'Air le Roi, la Reine, le Prince HENRI Héritier présomptif de la Couronne, les Pairs du Royaume, & tous les Députés
des

des Provinces, en faisant jouer, sous la Chambre Haute, une Mine, dans le tems que le Roi prononceroit sa Harangue en présence des Seigneurs, & des Communes.

MAIS, une Lettre sans Signature, écrite par un des Conjurez à un Lord de ses Amis, à qui il vouloit sauver la Vie, découvrit, & fit échouer, ce Complot Diabolique, qui ne fut fatal qu'aux Conspirateurs, dont huit des principaux subirent le Supplice des Criminels de Léze-Majesté au premier Chef, le 31. de Décembre de l'Année 1606.

ON apprit par leurs Dépôtsions, que HENRI GARNET, OSWALD TESMOND, & JEAN GÉRARD, tous trois Inghiltes, avoient été consultez, & avoient approuvé l'Entreprise. Les deux derniers s'évadèrent; mais, le premier fut arrêté, comme aussi un autre de ses Confreres, nommé EDOUARD OLDECORNE.

ON les condamna l'un & l'autre à la même Peine qu'on avoit indigée aux Conjurez: GARNET, pour n'avoir point révélé la Conspiration, dont il fut juridiquement convaincu d'avoir eu pleine Connoissance: & OLDECORNE, pour avoir dit publiquement, après la Découverte de la Conspiration, que le mauvais succès, qu'elle avoit eü, n'en rendoit pas le Dessen moins juste; & pour avoir exhorté

horté son Troupeau à ne se point décourager pour cela, mais à espérer que Dieu beniroit quelque'autre Entreprise.

ENFIN, après l'Assassinat de HENRI IV, arrivé à Paris l'Année 1610, JACQUES, éfrayé du Danger qu'il couroit de subir le même Sort, tant qu'il y auroit des Inighistes dans ses Etats, leur ordonna à tous d'en sortir. Mais, malgré cet Ordre, & malgré toutes les Proclamations rigoureuses, qu'on a publiées de tems en tems contre eux, il y en a toujours eu quelques-uns en Angleterre; où, pour n'être point reconnus, ils font toutes sortes de Personnages, jusqu'à celui de Kouacres, qu'ils savent jouer à merveilles.

VII.
En Allemagne, &
dans les
Provinces
du Nord.

VII. L'ALLEMAGNE les traita plus favorablement. GUILLAUME IV, Duc de Bavière, qui avoit juré d'exterminer les Protestans par les Armes, pria INIGO de lui envoyer quelques Théologiens de sa Compagnie, pour relever l'Honneur de la Théologie Catholique, que les Disciples de LUTHER, & de CALVIN, rendoient tout-à-fait méprisable. INIGO choisit SALMÉRON, LE JAY, & CANNISIUS: & voulut, qu'en passant par Boulogne, ils y reçussent le Bonnet de Docteur, afin qu'ils eussent un Caractère qui prévint en faveur de leur Doctrin. SALMÉRON entreprit d'expliquer les Epîtres de ST. PAUL; LE JAY, les Pseaumes

Pseaumes de DAVID; & CANISIUS, le Maître des Sentences.

QUOIQUE décorez du Titre imposant de Docteurs, leurs Leçons n'en furent pas, pour cela, trouvées plus solides par les Protestans. Cependant, ils furent si bien se faire valoir auprès des Catholiques, que GUILLAUME résolut de leur bâtir un magnifique College. La mort l'en empêcha: mais, ils n'y perdirent rien; car, ALBERT V, son Fils, à qui il les recommanda en mourant, au lieu de ce College, leur en fonda deux, l'un à Ingolstadt, l'autre à Munich, Capitale de ses Etats.

FERDINAND, Roi des Romains, bien que favorable aux Protestans, avec qui il étoit assez d'accord sur les principaux Points de la Religion, ne laissa pas, pour complaire au Pape, dont il avoit besoin, de faire venir des Inghisles à Vienne. Il les logea d'abord chez les Dominicains, où ils ne restèrent pas long-tems. La crainte d'incommoder ces Religieux les obligea de les quitter, pour aller demeurer dans un Couvent abandonné, que les Carmes, à qui il appartenoit, leur cédèrent très-volontiers, dit RIBADENEYRA. Ce fut sur les débris de ce Couvent ruiné, que FERDINAND leur bâtit un College. Ce Prince leur fonda encore ceux d'Inspruck & de Prague. Enfin, la Compagnie en eut insensiblement dans les principales Villes

Villes d'Allemagne, à Cologne, à Mayence, à Tréves, à Gratz, à Halle, à Dillinghen, &c.

ELLE en eut aussi dans les Provinces du Nord, à Clausembourg en Transilvanie, à Riga en Livonie, à Poloczco en Lithuanie, à Bransberg dans la Prusse Polonoise, en Hongrie, en Moravie, en Pologne, à Dantzick, & enfin à Thorn, d'où ils furent honteusement chassés l'Année 1606, mais où ils revinrent ensuite pour le Malheur des Protestans de cette Ville.

CEPENDANT, la Théologie des Luthériens ne faisoit que blanchir en Allemagne contre celle des Protestans, dont la Créance prévaloit tellement, que la plupart des Catholiques avoient honte de la leur. INIGO, qui avoit trop bonne Opinion des siens, pour attribuer à leur Incapacité le peu de fruit qu'ils faisoient, aima mieux croire que cela venoit de ce qu'ils s'exprimoient mal en Allemand. Dans cette pensée, il lui vint en l'Esprit un Moyen de remédier à cet Inconvenient. Ce fut d'établir à Rome un College Germanique, où l'on formeroit à la Controverse de jeunes Gens, Allemands de Nation, qu'on renverroit ensuite dans leur Pais, pour y défendre l'Infaillibilité du Pape.

JULES III. approuva avec Joye un Etablissement si avantageux au St. Siège.

Il assigna un Fonds pour l'Entretien de ce College, & chargea INIGO, non seulement de choisir ces jeunes Allemands, mais encore de les gouverner, & de les instruire. INIGO en fit venir vingt-quatre de diverses Contrées d'Allemagne. Il dressa, par Ordre du Pape, des Statuts & des Réglemens pour eux, & leur donna des Inighistes pour Directeurs & pour Maîtres.

LE principal Revenu de ce Séminaire Germanique ayant manqué peu de tems après la mort de JULES III, & la Disette extrême, dont Rome étoit affligée sous le Pontificat de PAUL IV, faisant craindre à INIGO la Ruine de cet Etablissement, il distribua une partie de ces jeunes Etrangers en divers Colleges de la Compagnie, & fit subsister le reste le mieux qu'il pût, par Aumônes, & par Emprunt.

LES Tems les plus facheux étant passés, les Charitez vinrent de toutes parts; & le même Esprit, qui avoit porté JULES III. à fonder ce College, excita quelques Années après GRÉGOIRE XIII. à en augmenter la Fondation, & à en rétablir les Bâtimens avec beaucoup plus de magnificence.

CE ne fut pas la seule marque de Bienveillance qu'il donna aux Inighistes. Il voulut, en considération des Services signalés qu'ils avoient rendus au St. Siège,

& pour les engager à lui en rendre de nouveaux, faire rebâtir, depuis les Fondemens, le College Romain, que Dom FRANÇOIS DE BORGIA avoit fondé. Ce Pontife n'épargna rien, pour rendre cet Edifice digne de la Capitale du Monde; &, glorieux du Titre de Fondateur qu'il acquéroit par-là, il fit graver sur la première Pierre du Fondement cette Inscription: GRÉGOIRE, *Souverain Pontife, a fondé & renté ce College de la Compagnie de Jésus, par un pur Effet de sa Piété envers la Religion Chrétienne, & par l'Affection toute particuliere qu'il porte à cette Compagnie, desirant qu'il serve de Séminaire pour toutes les Nations. A Rome l'An du Salut 1582, & de son Pontificat le dixième.*

FIN DU QUATRIEME LIVRE.





HISTOIRE

D E

L'ADMIRABLE

DOMINIGO

DE GUIPUSCOA,

CHEVALIER DE LA VIERGE;

ET INSTITUTEUR DE L'ORDRE

DES INIGHISTES.

LIVRE CINQUIEME.

SOMMAIRE

D E C E

CINQUIEME LIVRE:

I. *E*tablissement de la Compagnie aux Indes. II. Au Japon. III. A la Chine.

D 2

I. LES

I.
Etablis-
ment de la
Compagnie aux
Indes.



LES Affaires de la Monarchie Inighienne alloient aussi-bien en Asie qu'en Europe. XAVIER, qui tenoit la Place d'INIGO dans les Indes, travailloit avec un Zèle infatigable à établir la Compagnie dans ces vastes Contrées. Il n'eut pas plutôt dressé le College de Goa, qu'il se mit à parcourir la Côte de la Pescherie, le Cap de Comorin, le Royaume de Travencor, les Iles du More, de Manar, de Ceilan, les Moluques, & toutes les Indes.

IL alloit une Clochette à la main, au Son de laquelle il attroupoit les Enfans. Il leur enseignoit les Paroles du Signe de la Croix, le *Credo*, le *Confiteor*, le *Pater*, l'*Ave Maria*, le *Salve Regina*, & un petit Catéchisme; le tout, traduit par lui-même en la Langue des Paravas, que lui avoient appris, tant bien que mal, des Gens du País, qui écorchoient un peu de Portugais. Lorsque ces Enfans savoient tout cela par cœur, il les chargeoit de l'apprendre à leurs Peres, à leurs Meres, à leurs Parens, à leurs Domestiques, & à leurs Voisins.

AVEC le Secours de ces petits Missionnaires, il soumit à la Foi Catholique une infinité d'Idolâtres, qui se laissèrent baptiser, avec la plus grande facilité du monde. Mais, comme ils retournoient

avec

avec la même facilité à l'Idolatrie qu'ils avoient abandonnée, il s'avisa, pour remédier à ce mal, d'établir une espèce d'Inquisition, dont les Enfans, qu'il s'étoit affociez, devinrent les *Familiars*. Il visitoit avec eux les Maisons suspectes, qu'ils lui dénonçoient; & ils étoient les Exécuteurs des Sentences qu'il prononçoit contre ceux, qui, après avoir reçu le Baptême, idolatroient en cachette.

UN jour, ayant trouvé un Homme coupable de ce Crime, il commanda aux Enfans d'aller mettre le Feu à sa Maison, pour lui faire comprendre, que les Adorateurs des Démons méritoient de brûler éternellement comme les Démons. Les Enfans y volèrent, & ils auroient exécuté à la lettre l'Ordre de leur Maître, si l'Infidelle, pour sauver sa Maison, ne leur eût abandonné ses Idoles, qu'ils eurent bien-tôt réduites en cendres. C'étoit ainsi qu'ils traitoient toutes celles qu'ils pouvoient attraper.

LE nombre des Néophites Indiens croissant tous les jours, & XAVIER ne pouvant suffire à leur Instruction, il fut obligé d'aller chercher du Secours à Goa. Il ne s'y arrêta qu'autant de tems qu'il lui en fallut pour rassembler quelques Compagnons, & retourna aussitôt, avec eux, à ses Paravas. Les nouvelles Conquêtes, qui restoient à faire dans ces Régions, demandant plus de monde qu'il

n'en avoit avec lui, il écrivit de tous côtez pour avoir des Troupes auxiliaires. Il invita même les Docteurs de Sorbonne de venir partager la Gloire de ses Triomphes; &, pour les y encourager, il les assûroit, qu'ils y trouveroient encore une abondante Moisson de Lauriers à cueillir.

EN attendant qu'on lui envoyât le Renfort qu'il demandoit, il résolut d'aller à Macassar, Ile de deux cens lieues de long, divisée en plusieurs Royaumes, très-peuplée, & abondante en toutes sortes de Richesses. Il se flattoit d'y être d'autant mieux reçu, que deux Rois de cette Ile, qui avoient été baptisez par un Marchand Portugais, souhaitoient qu'on leur envoyât des Prêtres, qui leur administrassent les Sacremens, & qui baptisassent leurs Sujets. Il s'embarqua donc pour Malaca, afin de se rendre à Macassar. Mais, au lieu d'aller dans cette Ile, il alla à Amboine, à Baranura, à Ulate, aux Moluques, & à Ternate, où sa présence lui parut plus nécessaire.

APRES avoir établi la Compagnie dans tous ces Lieux, il retourna à Malaca, où il resta peu de jours. Comme il étoit sur le point d'en partir, les Navires Portugais, qui avoient accoutumés de venir tous les Ans de la Chine, arrivèrent dans le Port. Un Gentilhomme Japonois, nommé ANGER, vint avec ces Navires. C'étoit un Homme de trente-cinq

cing Ans, marié, & riche, qui, ayant commis un Meurtre dans son Pais, venoit chercher un Asile dans les Indes Portugaises. On le mena à XAVIER, qui, après l'avoir instruit des premiers Principes de la Foi Catholique, l'envoya, lui, & ses deux Valets, aussi Japonois, au Séminaire de Goa.

CEPENDANT, XAVIER, voulant visiter de nouveau la Côte de la Pêcherie, s'embarqua pour Cochin, où il arriva le 21. de Janvier 1548. Comme la fin principale, qu'il se proposoit, étoit d'établir la Compagnie dans les Indes, il rassembla tous les Inghistes de la Côte, & les distribua dans les Lieux qui leur convenoit à chacun, nommant pour leur Supérieur ANTOINE CRIMINAL. Ensuite, il partit pour Goa, & y arriva le 20. de Mars de la même Année 1548. Son premier soin fut d'y visiter les trois Japonois, qu'il trouva tout disposez à recevoir le Baptême. Il les instruisit de nouveau, & ils furent enfin baptisez dans la Cathédrale, avec beaucoup de solemnité, par Dom JEAN D'ALBUQUERQUE, Evêque de Goa.

II. LES Entretien^{II.}s que XAVIER eut ^{Au Japon.} avec eux touchant leur Pais, & la facilité avec laquelle ils embrassèrent la Foi Catholique, lui firent naître le Dessein d'entreprendre la Conquête du Japon, tout nouvellement découvert par les Portugais

gais (*). Cette Entreprise lui parut d'autant plus digne de lui, qu'aucun Chevalier errant Spirituel n'avoit encore mis le pié dans cet Empire, & qu'il se persuada que la Gloire d'une si périlleuse Avanture lui étoit réservée.

AVANT que de partir pour ce grand Voyage, il établit PAUL CAMÉRIN, Supérieur-Général de toutes les Indes en sa place; & ANTOINE GOMEZ, Recteur du Séminaire de Goa. Il envoya des Missionnaires à la Côte de la Pêcherie, à l'île de Manar, à Ormus, & en divers autres Lieux. Et, après avoir prescrit à CAMÉRIN la manière dont il vouloit qu'il gouvernât la Compagnie, il s'embarqua avec COSME DE TORREZ, JEAN FERNANDEZ, & les trois Néophytes Japonois. C'étoit au Mois d'Avril de l'Année 1549. Ils partirent de Cochin le 25. du même Mois, & arrivèrent le dernier de Mai à Malaca, où ils s'embarquèrent le 24. de Juin dans un Jonc Chinois, qui aborda à un Port du Japon le 15. d'Août 1549.

LE Japon est un Assemblage d'Iles, dont la principale donne le nom à tout le Corps. Toutes ces Iles étoient autrefois gouvernées par un seul Empereur Ecclésiastique, nommé le DAYRI, qui, selon l'Opinion du Peuple, descendoit en droite ligne des Dieux du País. Ce DAYRI étoit Souverain Spirituel & Temporel de

(*) L'Année 1542.

tout le JAPON. Son Regne a commencé 660. Ans avant JÉSUS-CHRIST, & ses Descendans regnèrent seuls, comme lui, pendant plus de dix-huit Siècles.

MAIS, l'Année 1195. de l'Ere Chrétienne, JÉROTIMO, Généralissime des Troupes de l'Etat, voyant sur le Trône un Empereur efféminé, se révolta contre lui; & s'étant rendu Maître de Méaco, & des Provinces voisines, il s'empara de l'Autorité Royale. Les Gouverneurs des autres Provinces prirent aussi-tôt les Armes; & sous le spécieux Prétexte de s'opposer à l'Usurpation du JÉROTIMO, ils se rendirent Souverains de leurs Provinces; tellement que la Monarchie fut divisée en soixanté-six Royaumes.

ON laissa au DAYRI, par Respect pour son Extraction Divine, & pour plaire au Peuple, qui le révéroit comme un Dieu en Terre, toutes les Prééminences de la Royauté; mais, sans autre Pouvoir, que celui de donner de vains Titres d'Honneur aux Rois & aux Grands, de gouverner monarchiquement l'Eglise Japonoise dont il est le Souverain Pontife, & de canoniser les Hommes morts en odeur de Sainteté.

DEPUIS cette Révolution, il y a deux Empereurs dans le Japon; l'un Ecclésiastique, qui n'est qu'un Fantôme de Monarque; l'autre Séculier, qui est le véritable & le seul Maître.

A L'ÉGARD de la Religion, elle y étoit fort libre au tems de XAVIER. Chacun pouvoit embrasser la Secte qu'il vouloit, même en introduire une nouvelle, pourvu qu'elle ne fût pas contraire à la Tranquillité de l'Etat.

IL y en avoit trois principales, qui subsistent encore aujourd'hui, & qui sont subdivisées en plusieurs autres. La première étoit l'*ancien Paganisme*, la seconde le *Paganisme moderne*, & la troisième la *Religion des Philosophes*.

LES Sectateurs de la première, qu'on nomme *Sintoïstes*, reconnoissent un Dieu suprême, & des Dieux inférieurs. Comme ces Divinitez leur paroissent trop élevées au-dessus des choses humaines, pour y prendre part, ils ne leur rendent aucun Culte. Mais, en place de ces Dieux, ils adorent certains Esprits, qui, à ce qu'ils croient, gouvernent les choses d'ici bas, & peuvent rendre les Hommes heureux ou malheureux.

CES Esprits sont de trois Ordres différens. Les premiers, au nombre de sept, sont des Esprits célestes. Ils ont existé avant les Cieux, & ont gouverné le Japon pendant plusieurs milliers des Siècles. Les seconds, engendrez du dernier de ces Esprits célestes, sont des Esprits terrestres, bien moins anciens, mais pourtant d'une très-grande antiquité. Les troisièmes ont été des Hommes illustres, qui, s'étant
figura-

signalez par des Actions Héroïques, ou par une éminente Sainteté, ont été canonisez par les DAYRIS.

C'EST à ces trois Ordres d'Esprits, que les *Syntoistes* rendent un Culte Religieux, consacrent des Temples, & dressent des Autels. C'est pour leur plaire, & se les rendre propices, qu'ils pratiquent la Pureté intérieure, & la Pureté extérieure; qu'ils solemnisent des Fêtes en leur Honneur; qu'ils font des Pélerinages; & qu'ils mament leur chair.

BIEN qu'ils ayent quelqu'Idée de l'Immortalité de l'Âme, & d'un Etat futur de Bonheur & de Malheur; néanmoins, ils se mettent peu en peine de ce qu'ils deviendront dans une autre Vie, & ne se proposent guères d'autre But que celui d'être heureux en celle-ci.

LA Secte du *Paganisme moderne*, ou des *Budoistes*, enseigne, que les Âmes des Animaux sont de la même Substance que celles des Hommes, & qu'elles sont immortelles comme elles; que les Âmes des Hommes, qui ont bien vécu, vont dans le Séjour des Plaisirs éternels; & celles des Méchans, dans un Lieu de Supplice, où elles sont tourmentées à proportion de leurs Crimes. Mais, ces Peines ne sont point éternelles. Elles peuvent être abrégées par les bonnes Oeuvres des Parens & des Amis des Défunts; sur-tout, par ses Offrandes au miséricordieux AMIDA,
&

& par des Aumônes, faites aux Prêtres de ce grand Dieu des Japonois. La Vertu est le seul Moyen que prescrit le *Buddisme*, pour plaire à AMIDA, & pour se rendre digne de jouir avec lui du Bonheur éternel. Elle consiste à s'abstenir de tuer, de dérober, de commettre Adultère, de mentir, & de boire des Liqueurs fortes; c'est-à-dire, en Préceptes purement négatifs.

LA Secte des *Philosophes*, ou des *Moralistes*, est la même que celle des *Lettrez* de la Chine. C'est un pur Athéisme, comme nous le verrons ci-après. Toute leur Morale se réduit à vivre vertueusement, à rendre Justice à chacun, à obéir aux Loix, & à traiter avec Bonté & avec Politesse tout le Monde.

AU reste, la Religion Japonoise ressemble beaucoup à celle de l'Eglise Romaine. On y voit, sous d'autres Noms, un Pape, des Evêques, des Prêtres, des Religieux, des Religieuses, & des Hermites. On y invoque des Saints, on y vénère des Reliques, on y adore des Statues & des Images, on y fait des Processions, & des Pélerinages, on y récite des Chapelets, on y pratique des Austérités & des Pénitences volontaires, on y croit un Purgatoire, & on y prie pour les Morts.

TELS étoient, en général, le Gouvernement & la Religion du Japon, lorsque

que XAVIER y vint annoncer la Foi Catholique. Il aborda avec ses Compagnons à Cangoxima, Lieu de la Naissance d'ANGER. Comme cette Ville relevoit du Roi de Saxuma, aussi-tôt qu'ANGER fut arrivé, il alla rendre ses Devoirs à ce Prince. Il en fut favorablement reçu, & il en obtint sans peine sa Grace, pour le Crime qui l'avoit obligé de se retirer. Leur Entretien roula principalement sur la Religion Chrétienne; & ANGER, remarquant que le Roi l'écoutoit avec plaisir, lui montra un Tableau de la Vierge, qui tenoit le petit JESUS entre ses Bras. Le Tableau étoit très-bien fait, & XAVIER l'avoit donné au Japonois, afin qu'il le montrât dans l'Occasion. La vûe seule d'une si belle Peinture charma tellement le Roi, qu'il se mit à genoux avec tous ses Courtisans, pour adorer celle qui étoit peinte, & qu'il prenoit pour une Déesse.

IL voulut qu'on portât le Tableau à la Reine sa Mere. Elle en fut encore plus touchée que son Fils. Non-contente d'avoir adoré, avec toutes les Dames de sa suite, la Vierge & le petit JESUS, elle fit mille Questions sur la Mere & sur le Fils. Elle fut si satisfaite de ce que lui en dit ANGER, que, pour s'en rappeler le souvenir, elle lui demanda une Copie du Tableau, & un Abrégé des principaux Points de la Religion

gion Catholique. Il ne put la conten-
ter par rapport au Tableau , parce qu'il
ne se trouva point de Peintre capable de
le copier ; mais , il lui donna le *Pater* ,
l'*Ave* , & quelques autres Prières très-dé-
votes , écrites en Japonois , qui plurent
fort à la Princesse.

XAVIER , ravi de voir la Cour de Sa-
xuma dans de si bonnes Dispositions , se
donna tout entier à l'Etude de la Langue
Japonoise. Quoique cette Langue soit
une des plus difficiles du Monde ; cepen-
dant , en moins de quarante jours , il crut
la savoir assez bien pour se faire entendre ,
& il alla demander au Roi la Permission
de prêcher le Christianisme dans les Ter-
res de son Obéissance. Le Roi la lui ac-
corda gracieusement , & même lui fit
expédier des Lettres Patentes , en vertu
desquelles il permettoit à tous ses Sujets
de se faire Chrétiens , quand il leur plai-
roit.

XAVIER , profitant d'une si grande Fa-
veur , se mit aussi-tôt à prêcher dans Can-
goxima. Il débuta par les premiers Arti-
cles du Simbole. Celui de l'Existence
d'un Dieu , Créateur du Ciel & de la Ter-
re , surprit étrangement ses Auditeurs. Il
ne put jamais leur faire croire, que quelque
chose eût été fait de rien. Les autres Arti-
cles , qui regardent la Trinité & l'Incar-
nation , les effarouchèrent encore bien
davantage. Ils en furent si choqués ,
qu'ils

qu'ils traitèrent le Prédicateur de Visionnaire, & se moquèrent de lui. Ce mauvais Succès ne le découragea point. Il tâcha de lever les Difficultez indissolubles dont on l'accabloit, & de faire comprendre, par la Voye du Raisonnement, des Mysteres incompréhensibles, que la Raison ne peut admettre qu'en s'anéantissant sous le Poids de l'Autorité Divine. Cependant, à force de prêcher, il trouva des Gens qui le crurent, & qui se laissèrent baptiser.

MAIS, les Bonzes, intéressés à retenir le Peuple dans la Religion du Pais, parce qu'ils ne vivoient que des Offrandes qu'il faisoit aux Dieux, résolurent d'empêcher XAVIER, & ses Compagnons, de faire de plus grands Progrès.

ILS allèrent en Corps trouver le Roi. Ils lui représentèrent, qu'il ne pouvoit permettre sans Impiété, que trois misérables Etrangers, qui étoient venus chercher du Pain au Japon, renversassent les Autels des Dieux Tutelaires de l'Empire, pour en dresser à un Dieu inconnu, turbulent, séditionnaire, & qui n'en veut point souffrir d'autre que lui. *Tout Roi, que vous êtes, Seigneur, lui dirent-ils, il ne vous appartient pas d'être l'Arbitre de la Religion, & le Juge des Dieux, qui vous ont mis la Couronne sur la Tête, & par qui vous régnerez. Si donc, vous ne chassez les faux Bonzes qui leur font la Guerre, préparez-*
vous

vous à soutenir celle que vous feront l'Empereur & les Rois du Japon, pour venger l'Injure de XACA, & d'AMIDA.

LA Conjoncture, dans laquelle les Bonzes parlèrent au Roi, ne pouvoit leur être plus favorable. Il venoit d'apprendre, que les Navires de Portugal, qui prenoient ordinairement Terre à Cangoxima, avoient suivi la Route de Firando: & il en avoit un chagrin extrême; non seulement, parce que ses Etats ne profitoient point du Commerce des Portugais, mais aussi, parce que le Roi de Firando, son Ennemi, en tiroit seul tout l'Avantage. Comme la bienveillance qu'il témoigna d'abord à XAVIER, & à ses Compagnons, n'eut d'autre Principe que l'Intérêt, il se refroidit fort pour eux, dès qu'il seut cette Nouvelle.

Je vous remercie, dit-il aux Bonzes, des salutaires Avis que vous me donnez. Je n'ai jamais eu Dassein de rien innover en matiere de Religion; & si j'ai donné quelques Marques de Bonté à ces Bonzes Etrangers, ce n'étoit que pour attirer les Portugais dans mon Royaume, & enrichir mes Sujets par le Commerce qu'ils feroient avec eux. Mais, puisqu'on m'a trompé, je saurai bien me venger. Retournez en Paix dans vos Monastères; & vous verrez bien-tôt, que j'ai autant de Zèle pour la Religion Japonoise, que les plus zélés Bonzes de mon Royaume. En effet, dès qu'ils furent sortis, il défendit

à ses Sujets, sous peine de la Vie, de quitter l'ancienne Religion du Païs, pour embrasser la nouvelle Loi, que les Bonzes Européens publioient.

XAVIER, jugeant qu'une Défense si sévère empêcheroit les Cangoximains d'avoir Commerce avec lui, sortit du Royaume de Saxuma, & se retira, avec TORREZ & FERNANDEZ, dans les Etats du Roi de Firando, dont il fut très-bien reçu. Ce Prince, charmé d'avoir une Occasion de faire dépit au Roi de Saxuma, permit aux trois Bonzes Portugais de publier leur Loi dans tout son Royaume: & XAVIER alla aussi-tôt prêcher dans la Ville de Firando, où il fit plus de Fruit en vingt Jours, qu'il n'en avoit fait en toute une Année à Cangoxima.

UNE si grande facilité l'engagea à laisser aux dociles Firandois TORREZ, pour achever de les réduire, & d'aller cependant à Méaco, où il avoit toujours eu Dessein de se rendre, comme à la Capitale de l'Empire, dont la Conquête entraîneroit celle de tout le Japon.

IL partit avec FERNANDEZ, & deux Néophites Japonois, pour ce grand Voyage, sur la fin d'Octobre de l'Année 1550. Ils gagnèrent par Mer Facata, qui est à vingt lieues de Firando; & de-là, ils s'embarquèrent pour Amanguchi, qui en est éloigné de plus de cent lieues.

AMANGUCHI est la Capitale du Royaume.

me de Naugato , & une des plus riches Villés du Japon. XAVIER s'y arrêta, pour y prêcher; mais, tout le Fruit, qu'il recueillit de tous ses travaux pendant plus d'un Mois de Séjour qu'il y fit, fut d'y passer pour un Conteur de Fables.

IL poursuivit son Voyage sur la fin du Mois de Décembre, dans un tems de Pluyes continuelles. Il lui fallut traverser des Forêts affreuses, des Campagnes inondées, des Torrens impétueux, grimper sur des Montagnes & sur des Rochers escarpez, passer au travers de mille Buissons épineux, marcher sur des Cailloux pointus, & souffrir des Maux infinis. Il supporta toutes ces Incommoditez avec un Courage héroïque, & arriva enfin à Méaco dans le Mois de Février de l'Année 1551. Il tâcha d'avoir Audience du Souverain Pontife de la Religion Japonoise; &, n'ayant pû l'obtenir, faute d'Argent, il prêcha dans les Places publiques, sans Permission. On le méprisa tellement, qu'on ne daigna seulement pas l'écouter. Ainsi, après avoir inutilement prêché, pendant quinze jours, dans cette grande Ville, où il se promettoit tant de Merveilles, il s'en retourna à Amanguchi, fort affligé de voir sa plus grande Entreprise échouée.

DE's qu'il y fut arrivé, il obtint Audience du Roi, par le Moyen des Présens qu'il lui fit, & qu'il avoit eu la précaution

tion de prendre à Firando, par où il avoit passé.

CES Présens consistoient en une petite Orloge, en un Instrument de Musique très-harmonieux, & de petits Ouvrages, dont la Rareté faisoit tout le prix. OXINDONO, c'étoit le Nom du Roi d'Amanguchi, fut si charmé de ces Curiositez, qu'il permit à XAVIER de prêcher la Religion de l'Europe, & à ses Sujets de l'embrasser.

SA Prédication fut, dit-on, accompagnée de quantité de Miracles, parmi lesquels on en rapporte un si singulier, que jamais on n'a entendu parler de rien de semblable. C'est qu'il décidoit, par une seule Parole, dix ou douze Questions différentes, & souvent opposées, telles que sont l'Immortalité de l'Âme, le Mouvement des Cieux, les Eclipses du Soleil ou de la Lune, les Couleurs de l'Arc-en-Ciel, le Péché & la Grâce, le Paradis & l'Enfer. Ce Prodige, tout incroyable qu'il est, n'étoit pas extraordinaire, mais très-commun à XAVIER, disent ses Historiens. Aussi baptisa-t-il à Amanguchi plus de cinq cens Personnes en moins de deux Mois.

IL y eut même quelques jeunes Bonzes, qui goûtèrent sa Doctrine; mais, les vieux n'épargnèrent rien pour la décrier. *Quel Dieu, disoient-ils, ce Bonze étranger vient-il nous annoncer? Un Dieu cruel, qui*

a bâti l'affreuse Prison des Enfers, pour y punir les Hommes par des Supplices éternels; sans vouloir jamais être appaisé, ni prendre Pitié de leurs Malheurs! Un Dieu injuste, qui impose à l'Homme des Loix au-dessus de ses Forces, & qui punit son Impuissance par des Peines d'une Durée infinie! Un Dieu, enfin, qui, ayant arrêté que nul Homme ne pourroit être sauvé que par la Loi de son Fils unique, a, par une Partialité indigne d'un Etre universel, laissé passer quinze Siècles entiers, sans faire connoître cette Loi à la plus noble partie du Monde! Ces Discours faisoient tant d'impression sur les Japonois, qu'ils s'écrioient: *Quoi! Nous embrasserions une Religion, qui nous oblige à croire que nos Peres brûlent dans l'Enfer, parce qu'ils n'ont pas adoré un Dieu qui leur étoit inconnu, & qu'ils n'ont point observé une Loi dont ils n'avoient jamais entendu parler?*

LES Bonzes échauffoient là-dessus le Peuple, en disant, que l'Eternité des Peines marquoit, ou la Cruauté, ou la Faiblesse, du Dieu de XAVIER; sa Cruauté; si, pouvant délivrer les Ames du Feu, il ne le vouloit pas; sa Faiblesse, si, le voulant, il ne le pouvoit point.

ON ignore les Réponses, que XAVIER fit à ces Objections: on fait seulement ce qu'il répondit à celle que les Bonzes ramenoient perpétuellement; savoir, qu'il répugnoit à la Bonté de ce Dieu, qu'on leur

leur dépeignoit si miséricordieux, d'avoir laissé pendant tant de Siècles le Japon dans les Ténébres.

POUR lever cette Difficulté, il leur montra en général, que la plus ancienne de toutes les Loix étoit la Loi naturelle : Loi, que Dieu avoit écrite dans le Cœur de tous les Hommes, en sorte que chaque Homme, qui vient au Monde, apporte avec soi certains Préceptes, que son propre Instinct & la Raison lui enseignent. Puis, cherchant en eux des Traces de la Religion naturelle, il leur insinua, qu'elles les auroient conduits à la Connoissance du Sauveur, s'ils ne les avoient point effacées, ou obscurcies, par leurs Crimes.

LES Bonzes, craignant que le Peuple ne se payât de ces Raisons, & ne vint, avec le tems, à déférer plus à l'Autorité de XAVIER qu'à la leur, firent ce que les Inghistes eux-mêmes ont toujours fait en pareille Occasion. Ils rendirent les Chrétiens suspects au Roi, en les représentant comme Ennemis du Bien Public, du Gouvernement, & de la Personne du Prince; de sorte qu'OXINDONO devint leur Persécuteur.

MALGRÉ ce Changement du Roi, & les mauvais traitemens qu'il fit à ceux de ses Sujets qui avoient reçu le Baptême, le nombre des Baptisés ne laissa pas de se monter à plus de trois mille. Mais, comme la plupart des Japonois déclaroient,

qu'ils ne changerôient point de Religion, que les Chinois, qu'ils regardent comme leurs Maîtres en toutes sortes de Sciences, ne leur en eussent donné l'Exemple, XAVIER résolut d'aller soumettre ce grand Empire à la Foi Catholique, afin que les Japonois eussent un Motif qui les déterminât à se faire Chrétiens.

DANS ces entrefaites, un Navire Portugais, commandé par EDOUARD DE GAMA, arriva au Royaume de Bungo; & XAVIER, ayant appris que ce Navire devoit dans un Mois, au plus tard, faire voile vers la Chine, laissa à Amanguchi TORREZ & FERNANDEZ; & avec cinq Compagnons, qu'il prit avec lui, alla à pié joindre le Navire.

IL marcha gayement jusqu'à un petit Village, distant d'une lieue ou deux de Figen, où il fut obligé de s'arrêter, parce que les forces lui manquèrent. Trois de ses Compagnons prirent les devants, pour porter de ses Nouvelles à GAMA, qui, le sachant si proche, monta d'abord à Cheval avec les principaux Marchands Portugais, pour aller le recevoir en Cérémonie.

XAVIER, qu'un peu de repos rétablit, s'étoit déjà remis en chemin, & la Cavalcade le rencontra à un quart de lieu de Figen, marchant entre les deux Compagnons qui étoient restez avec lui, & portant sa Valise sur son dos. GAMA ne fut

fut pas moins surpris qu'édifié de voir un Légat du St. Siège en cet Equipage; &, ayant mis pié à terre avec tous les siens, il le salua de la manière du monde la plus respectueuse, & lui rendit tous les Honneurs dûs à l'éminent Caractere dont il étoit revêtu. On le pria de monter à Cheval: mais, on ne put jamais l'y résoudre; de sorte que les Portugais firent suivre leurs Chevaux, & marchèrent eux-mêmes à pié jusqu'au Port.

DES que ceux, qui étoient restez dans le Navire, virent paroître XAVIER, ils le saluèrent de toute leur Artillerie, selon l'Ordre qu'ils en avoient eu de leur Capitaine. Comme on tira quatre fois de suite, le bruit du Canon s'entendit si distinctement à Fuchéo, que le Peuple en fut effrayé. Le Roi s'imagina que les Portugais étoient attaqués par certains Corsaires, qui, depuis peu, ravageoient ces Côtes. Pour s'en éclaircir, il dépêcha un des Gentilshommes de sa Cour au Capitaine du Vaisseau.

GAMA, montrant XAVIER au Gentilhomme, lui dit que le bruit, dont on avoit été allarmé, n'étoit qu'une légère Démonstration de l'Honneur qu'on devoit à un si grand Personnage, très-chéri du Ciel, & très-estimé du Roi de Portugal. Le Japonois, qui ne voyoit rien que de pauvre & de méprisable dans celui qu'on lui vançoit tant, tomba de son haut, &

meura quelque tems sans parler. Puis, avec l'air d'un Homme qui se reveille au milieu d'un Songe: *Je suis bien peine*, dit-il, *quelle Réponse faire à mon Prince; car, ce que vous venez de me dire ne s'accorde guères avec ce que je vois, ni avec ce que les Bonzes d'Amanguchi nous ont mandé. Si nous les en croyons, votre Bonze n'est qu'un Malheureux, si rebuté & si maudit de toute la Terre, que la Vermine, dont il est couvert depuis les pieds jusqu'à la tête, a horreur de se nourrir d'une Chair aussi infecte que la fienne.*

ALORS, GAMA, prenant la parole, fit au Gentilhomme Japonois le plus bel Eloge du Monde de XAVIER. Celui, qui vous semble si méprisable, lui dit-il, est d'une très-noble Extraction. La Fortune l'a fait riche; mais, la Vertu l'a rendu pauvre. Il a généreusement renoncé à ses Biens, & aux Honneurs que lui promettoit son illustre Naissance, pour se consacrer entièrement au Service du Souverain Seigneur du Ciel & de la Terre, pour procurer la Gloire de cet Etre infini, & pour amener à sa Connoissance toutes les Nations de l'Univers. Dieu lui a donné un si grand Empire sur la Nature, qu'il commande aux Vents, appaise les Tempêtes, guérit les Maladies, ressuscite les Morts, & prédit les Choses futures avec autant de certitude que s'il les voyoit de ses yeux. C'est de quoi le Roi pourra se convaincre lui-même, s'il lui fait l'Honneur de le mander.

LE Gentilhomme fit un Rapport fidelle de ce qu'on lui avoit dit ; & ajouta, que les Portugais étoient si enchantez de leur Bonze, qu'ils s'estimoient plus heureux de le posséder, que si leur Navire étoit plein de Lingots d'Or. Le Roi de Bungo, autant pour satisfaire la Curiosité qu'il avoit de voir un Homme qu'on vouloit lui faire passer pour une espèce de Divinité, que pour faire plaisir aux Portugais, l'envoya inviter, par un Prince du Sang Royal, de venir avant le lever du Soleil frapper à la Porte de son Palais, où il l'attendroit avec impatience.

ON ne peut exprimer la joye qu'eurent les Portugais d'une Ambassade si honorable. Ils s'assemblèrent, pour voir comment XAVIER paroîtroit à la Cour. Tous furent d'avis qu'il y parût avec le plus de magnificence & de pompe qui se pourroit. Il s'opposa d'abord à leur Sentiment ; mais, il se rendit après aux Raisons de l'Assemblée. Ces Raisons étoient, qu'il falloit ôter aux Japonois cette fausse Opinion, que la Religion Chrétienne étoit une Secte de Misérables, & que ses Prédicateurs étoient des Vagabonds qui cherchoient du Pain.

LES choses ayant été ainsi arrêtées, ils disposèrent tout en diligence pour son Entrée, & partirent le lendemain avant le jour dans un très-bel Equipage. Ils étoient trente Portugais de marque, habil-

lez d'Etoffes fort riches, portant des Chaînes d'Or, & parez de Pierreries. XAVIER avoit une Soutane de Camelot noir, & un Surplis par-deffus, avec une Etole de Velours verd, garnie de Brocard d'Or. La Chaloupe & les deux Barques où ils se mirent, pour aller du Navire à la Ville, par la Rivière qui y conduisoit, étoient couvertes des plus beaux Tapis de la Chine, & environnées de Bannières de Soye de diverses couleurs. Il y'avoit dans la Chaloupe, & dans les Barques, des Trompettes, des Flûtes, & d'autres Instrumens de Musique, qui, mélez ensemble, faisoient une très-agréable Symphonie.

LA Nouvelle, qui se répandit dans Fuchéo, que le grand Bonze de l'Europe y devoit venir, attira une si grande foule de monde sur le Rivage, que les Portugais, qu'un des principaux Seigneurs de la Cour attendoit-là par Ordre du Roi, eurent de la peine à descendre.

ILS traversèrent les principales Rues de la Ville, au Son des Trompettes, des Flûtes, & des Hautbois, suivis d'une multitude infinie de Peuple.

ILS trouvèrent, dans la Place qui est devant le Palais du Roi, le Capitaine de ses Gardes, qui reçut XAVIER, à la tête de cinq cens Soldats sous les Armes, & le fit entrer dans la première Galerie. De-là, on le fit passer par plusieurs Sales,

jusques dans l'Antichambre du Roi, d'où, après de grands Complimens à la mode du País, sur son heureuse arrivée, il fut introduit à l'Audience, dans une Chambre où l'Or éclatoit de tous côtez. Le Roi le reçut avec des Honneurs extraordinaires, jusqu'à le faire manger à sa Table, qui est la plus grande Marque d'Amitié que les Rois du Japon puissent donner à ceux qu'ils chérissent.

Ces Honneurs lui acquirent tant de Considération, & tant de Créance dans le Peuple, que, dès qu'il fut au Logis des Portugais, on vint de toutes parts pour l'entendre. Il ne pouvoit suffire à baptiser ceux qu'il persuadoit d'embrasser la Foi Catholique; & à peine trouvoit-il un moment dans la nuit, pour manger, & pour se reposer.

Les Bonzes, allarmez de ces Progrès, firent tous leurs Efforts pour les arrêter. Ils tâchèrent d'effrayer le Roi par la crainte d'un Soulevement de ses Sujets attachés à leurs Dieux, & à leurs Pagodes; & publièrent contre XAVIER les plus noires Calomnies, afin d'animer la Populace contre lui. Mais, n'ayant pu réussir par cette Voye, ils eurent recours à une autre plus légitime, & qu'ils crurent infailible pour le perdre de Réputation, au moins dans l'Esprit du Roi. Ce fut de l'engager dans une Dispute, en présence de toute la Cour, avec un fameux

meux Bonze, nommé FUCARANDONO, Homme consommé dans toutes les Sciences Japonnoises, & qui avoit enseigné pendant trente ans les Mysteres d'AMIDA & de XACA, dans la plus célèbre Université du Royaume.

CE Bonze, accompagné de six autres, vint donc demander à parler au Roi en présence de XAVIER. Au Nom de FUCARANDONO, le Roi fut interdit, & chercha les moyens de lui refuser sa Demande. Ce Prince, qui vouloit ménager les Portugais, dont le Commerce enrichissoit son Royaume, craignit de perdre leur Amitié, s'il exposoit XAVIER, leur Idole, à recevoir une Confusion publique: car, quelque haute Idée qu'ils lui eussent donné de sa Capacité, il ne le croyoit pas assez fort, pour tenir contre un tel Adversaire. XAVIER, qui s'apperçut de l'embarras du Roi, & qui en devina la cause, le supplia instamment de permettre au Bonze d'entrer, & de dire tout ce qu'il voudroit. *Quant à ce qui me regarde, ajouta-t-il, vous ne devez point, Seigneur, vous en mettre en peine. Tous les Bonzes du Japon, ni tous les Savans du Monde, ne peuvent pas plus contre la Doctrine que je preche, que les Ombres de la Nuit contre la Lumiere du Soleil.*

LE Roi, rassuré par la Confiance que témoignoit XAVIER, permit que le Bonze entrât. FUCARANDONO, après
avoir

avoir rendu au Roi les Hommages accoutumés, fit de grands Complimens à XAVIER, & s'étant venu asséoir auprès de lui: *Je ne sai*, lui dit-il, *si vous me connoissez, ou pour mieux dire, si vous me reconnoissez.*

JE ne me souviens pas de vous avoir jamais vû, répondit XAVIER. Alors le Bonze se tournant vers ses Compagnons: *Je vois bien*, leur dit-il, *que je n'aurai pas beaucoup de peine à vaincre un Homme qui a traité avec moi plus de cent fois, & qui ne me reconnoît pas.* Ensuite, regardant XAVIER avec un sourire de mépris: *Ne vous reste-t-il plus rien*, poursuivit-il, *des Marchandises que vous m'avez vendues au Port de Frénajoma?*

EN vérité, repliqua XAVIER, je n'ai de ma vie été Marchand, & je n'ai jamais vû Frénajoma. C'est qu'il ne vous en souvient pas, reprit le Bonze.

PUISQUE vous avez meilleure Mémoire que moi, repartit XAVIER, rappelez-m'en, de grace, le Souvenir; & songez que vous parlez devant le Roi. Je le veux bien, dit le Bonze. Il y a aujourd'hui quinze cent ans, tout juste, que vous & moi, qui étions Marchands, faisons notre Commerce à Frénajoma, & que j'achettai de vous, à très-bon marché, cent pièces de Soye, que je revendis avec un profit considérable. Vous en souvient-il maintenant?

MAIS, quel âge avez-vous donc? lui demanda

demanda XAVIER. J'ai cinquante-deux Ans, répondit FUCARANDONO. Comment se peut-il faire, interrompit XAVIER, que vous fussiez Marchand, il y a quinze Siècles, s'il n'y a qu'un demi Siècle que vous êtes au Monde? Et comment trafiquions-nous en ce tems-là, vous & moi, dans Frénajoma, si la plûpart de vous autres Bonzes enseignez, que le Japon n'est peuplé que depuis six Siècles, & qu'il n'étoit qu'un Désert il y a mille cinq cens Ans?

JE vous le dirai, repartit le Bonze; & vous apprendrez par-là, que nous avons plus de Connoissance des Choses passées, que vous n'en avez vous autres des Choses présentes. Sachez donc, que le Monde n'a jamais eu de Commencement, & que les Hommes, à proprement parler, ne meurent point. L'Âme se dégage seulement du Corps où elle étoit enfermée; & tandis que ce Corps pourroit dans la Terre, elle en cherche un autre frais & vigoureux, où nous renaissions, tantôt avec le Sexe le plus noble, tantôt avec le Sexe imparfait, selon les diverses Constellations du Ciel, & les différents Aspects de la Lune. Ces Changemens de Naissance font que nos Fortunes changent aussi. Or, c'est la Récompense de ceux qui ont vécu saintement, que d'avoir la Mémoire fraîche de toutes les Vies qu'on a menées dans les Siècles passés, & de se représenter soi-même tout entier tel qu'on a été depuis une Eternité, sous la Forme de Prince, de Marchand,

chand, d'Homme de Lettres, de Guerrier, & sous tant d'autres figures. Au contraire, quiconque, comme vous, sait si peu ses propres Affaires, qu'il ignore ce qu'il a été, & ce qu'il a fait durant le Cours d'une infinité de Siècles, montre que ses Crimes l'ont rendu digne de la Mort, autant de fois qu'il a perdu le Souvenir des Vies dont il a changé.

XAVIER n'eut pas de peine à réfuter ces Réveries : & FUCARANDONO, ne pouvant les défendre, changea de Sujet. Il avança des Propositions si exécrables, que XAVIER ne les pût entendre sans frémissent. Elles rouloient sur cet Amour abominable, qui attira du Ciel sur Sodome & sur Gomorre une Pluie de Feu, & de Souffre, dont ces Villes impures furent consumées. FUCARANDONO soutint avec la dernière Impudence, que cet Amour, dont l'Usage étoit commun dans le Japon, n'avoit rien de criminel ; mais, XAVIER prouva par des Argumens si forts, que cette infame Passion étoit l'Opprobre de l'Humanité, la Peste de la Société, & l'Horreur de la Nature, que le Roi & les Seigneurs de la Cour conclurent, avec lui, qu'on ne pouvoit trop détester un Vice si horrible. Le Bonze, confus, & n'ayant rien de raisonnable à repliquer, eut recours aux Injures. Il s'emporta si furieusement, que le Roi le fit chasser de la Salle ; jurant, que s'il n'étoit

n'étoit point revêtu du sacré Caractere de Bonze, il lui feroit trancher la tête.

FUCARANDONO, honteux de sa Défaite, voulut avoir sa Revanche; mais, le Roi ne lui accorda la Permission de rentrer en lice, qu'à certaines Conditions qui s'observeroient de part & d'autre. Les principales étoient, qu'on banniroit de la Dispute tous les Emportemens, & les Paroles piquantes; que l'Approbation des Auditeurs décideroit de la Victoire; & qu'on jugeroit, qu'elle seroit du côté, où il y auroit le plus de Voix. Les Bonzes se récrièrent sur ce dernier Article: soutenant, comme on avoit fait vingt-cinq ans auparavant en Europe, qu'il étoit inouï, qu'en Matière de Religion, les Laïques fissent la Fonction de Juges; mais, le Roi ne voulant point se relâcher là-dessus, ils furent obligés d'en passer par où il voulut. On prit la matinée suivante pour la Dispute; & quelques Scigneurs de la Cour furent choisis pour en juger.

FUCARANDONO parut à l'heure prescrite devant le Palais, escorté de trois mille Bonzes: mais, le Roi, qui craignoit le Desordre, n'en laissa entrer que quatre; disant, qu'il ne leur seroit pas honorable d'être tant de Gens contre un seul Homme.

XAVIER, qu'il avoit fait avertir, vint au même tems, accompagné des principaux

paux Portugais, superbement vêtus, qui lui servoient comme d'Officiers, & qui lui rendoient tout l'Honneur possible, le suivant la tête nuë, & ne lui parlant qu'à genoux. Le Roi le reçut avec l'air du monde de le plus gracieux; &, après avoir imposé silence, il demanda à FUCARANDONO, pourquoi la Loi, que XAVIER venoit prêcher au Japon, ne devoit pas y être reçue?

C'EST, répondit le Bonze, *parce que c'est une Loi nouvelle, contraire en tout aux anciennes Loix de l'Empire; une Loi, qui, par de nouveaux Préceptes, défend ce que les Docteurs des Siècles passés ont permis, & qui enseigne, qu'elle seule peut conduire au Salut. Mais, sur-tout, parce qu'elle ose dire, que nos Dieux, AMIDA, XACA, GISON, & CANON, sont dans la profonde Caverne de la Fumée, condamnez à un Supplice éternel, & livrez en proie au Dragon de la Maison de la Nuit.*

LE Bonze se tut après ces paroles: & XAVIER, à qui le Roi fit signe de répondre, dit d'abord, que comme FUCARANDONO avoit mêlé beaucoup de choses ensemble, il lui sembloit à propos, pour éclaircir mieux les Difficultez, de de s'attacher à une Proposition, & de ne la point quitter, qu'on n'eût vû, si elle étoit vraie ou fausse. Cette Méthode fut approuvée; & FUCARANDONO, s'y

conformant, lui demanda, *Pourquoi il médisoit des Dieux du Pais?*

JE ne donne le Nom de Dieu, repliqua XAVIER, qu'au Souverain Seigneur, qui a fait, de rien, le Ciel & la Terre. AMIDA, XACA, GISON, & CANON, qui n'ont été que des Hommes, sujets aux communes Loix de la Nature, sont indignes d'un si grand Nom. Ce Nom ne convient qu'à l'Être infini, éternel, indépendant, & qui subsiste par lui-même. Ce seroit un Blasphème, que de le donner à la Créature.

TOUTE l'Assemblée applaudit à cette Replique. Ainsi FUEARANDONO, forcé, suivant les Loix de la Dispute, de passer à un autre Article, demanda à XAVIER, *Pourquoi il desapprouvoit les Lettres de Charge, que les Bonzes donnoient en faveur des Morts, puisque ces Lettres étant acquittées avec usure dans l'autre Monde, ils étoient par ce moyen en état d'y vivre agréablement; au lieu que, privés d'un tel Secours, ils auroient beaucoup à souffrir?*

C'EST, repartit XAVIER, que je trouve une grande Injustice à admettre une Pratique, qui met plus des trois quarts du Genre Humain dans l'Impossibilité de parvenir au Bonheur de l'autre Vie; puisque, s'il faut l'acquérir à Prix d'Argent, tous les Pauvres en seront exclus. La Religion que je préchois est aussi désintéressée qu'équitable. Elle ne fait rien pour le Gain. Elle n'est pas moins

favorable aux Pauvres, qu'aux Riches. Elle fournit également aux uns & aux autres les mêmes Moyens d'être Heureux en l'autre Monde; & ces Moyens sont les bonnes Oeuvres, & non pas l'Argent.

HEUREUSEMENT pour XAVIER, FUCARANDONO ignoroit la Doctrine Catholique touchant l'Etat des Ames après la Mort, & la manière de les secourir dans l'autre Monde. Car, s'il eût sçu, que les Bonzes Occidentaux enseignent, que les Ames, immédiatement après leur Séparation du Corps, sont précipitées dans un Lieu souterrain, où ils disent, qu'elles souffrent des Tourmens, auxquels les plus cruels Supplices, qu'on fait souffrir en cette Vie aux plus grands Scélérats, ne se peuvent comparer; & qu'elles y sont soulagées par des Indulgences, que le Pape n'accorde qu'à ceux qui les lui payent, & par des Prières & des Messes, que les Prêtres, & les Moines, ne disent point *gratis*: Si, dis-je, il eût été instruit de cette Pratique mercénaire, rien ne lui eût été plus aisé, que de rétorquer le Raisonnement de son Adversaire. Mais, comme elle lui étoit entièrement inconnue, il se trouva réduit à garder un honteux Silence.

LA Dispute fut remise au lendemain, & FUCARANDONO amena avec lui six autres Bonzes très-doctes, & choisis de toutes les Sectes, pour disputer chacun à

son tour contre XAVIER. Ils lui firent des Questions, qui lui parurent tellement au-dessus de la Portée de l'Esprit Humain, qu'il crut que c'étoit le Diable, qui les lui faisoit par leur bouche. *Je vous supplie de m'aider de vos Prières*, dit-il aux Portugais, qui l'accompagnoient. *J'en ai, je vous assure, grand besoin. Car, ce n'est pas à ces Bonzes que vous voyez, à qui j'ai affaire; mais, au Démon, qui les possède, & dont ils ne sont que les Organes.*

L'UN de ces Bonzes, ou, selon XAVIER, le Diable, par sa bouche, proposa cette Difficulté. *Où Dieu prévoyoit, que LUCIFER & ses Complices, devoient se révolter, & être damnez éternellement: ou il ne le prévoyoit pas. S'il ne le prévoyoit pas, ses Lumieres ne s'étendent pas si loin que vous dites. Mais, s'il le prévoyoit, où est sa Bonté, de n'avoir point empêché leur Révolte, & leur Damnation, qui ont été, selon vous, la Source de tous les Maux du Genre-Humain? Ainsi, vous êtes contraint, concluait-il, de reconnoître, ou de l'Ignorance, ou de la Malice, en votre Dieu.*

XAVIER fut si étonné de voir un Bonze raisonner en Théologien Scholastique, que, se tournant vers GAMA, qui étoit à côté de lui: *Voyez*, lui dit-il tout bas en Portugais, pour n'être point entendu des Japonois, *voyez comme le Démon subtilise l'Esprit de ses Ministres!*

UN autre Bonze, venant à la charge, dit,

dit, selon le même Principe : Si Dieu avoit connu qu'ADAM pécheroit, & précipiteroit avec lui tous les Hommes dans un Abîme de Malheurs, pourquoi l'a-t-il créé ? Du moins, quand ce premier Père fut prêt à manger le Fruit défendu, pourquoi la Main toute-puissante, qui lui avoit donné l'Être, ne l'a-t-elle pas empêché au même moment ?

UN troisième Bonze, prenant la parole, pressa XAVIER par un autre Endroit. Si notre Mal est aussi ancien que le Monde, disoit-il, pourquoi Dieu a-t-il laissé passer tant de Siècles sans y remédier ? Que n'est-il descendu du Ciel pour se faire Homme, & pour rachetter le Genre-Humain par sa Mort, dès que l'Homme a été coupable ? En quoi les premiers Hommes ont-ils péché, pour s'être rendus indignes d'une telle Grâce ? Et quel a été le Mérite de leurs Descendants, pour être traités d'une manière plus favorable ?

FERNAND-MENDEZ PINTO, qui rapporte ces subtiles Objections, a passé sous silence les Réponses qu'y fit XAVIER, & s'est contenté de nous dire en général, qu'excepté les Bonzes, tous les Assistans en furent pleinement satisfaits.

QUOIQ'IL en soit, le Roi, ennuyé d'une Dispute si longue, la rompit brusquement, en disant, qu'autant qu'il étoit capable d'en juger, l'Avantage étoit du côté du Bonze Portugais. Puis, s'étant levé, & ayant pris XAVIER par la main, il le remena jusqu'à son Logis, en pré-

sence des Bonzes, qui frémissoient de Rage, & qui chargeoient le Roi de mille Imprécations.

Ainsi se terminèrent ces Disputes, sans aucun fruit. Le Roi, & les Seigneurs de la Cour, demeurèrent fidèles à AMIDA, & à XACA; & XAVIER ne remporta que de vains Applaudissemens, que l'Intérêt lui avoit fait donner.

Le lendemain, vingtième de Novembre de l'Année 1551, XAVIER, après avoir été dire Adieu au Roi, se rendit au Vaisseau de GAMA, & partit le même jour du Japon, où il avoit demeuré deux Ans & quatre Mois.

Le Navire essuya une horrible Tempête; mais, il éprouva qu'il portoit l'ALEXANDRE de la Chevalerie Spirituelle, & arriva heureusement à l'Île de Sancian. XAVIER trouva dans le Port la Sainte Croix, prête à faire voile pour Malacca; & comme il vouloit, avant que de passer à la Chine, retourner aux Indes, pour y régler les Affaires de la Compagnie, il se mit dans ce Vaisseau, qui appartenoit à JACQUES PÉREYRA, riche Marchand Portugais, & son Ami particulier.

Les Entretien, qu'ils eurent pendant la Navigation, roulèrent sur la Conquête Spirituelle de la Chine. PÉREYRA, qui, sous l'Habit de Marchand, avoit le Cœur d'un véritable Paladin Spirituel, approuva fort cette Entreprise. Mais, les Portu-
gais,

gais, qui étoient dans le même Vaisseau, la traitoient de chimérique. Comment, disoient-ils, *entrerez-vous à la Chine? Ignorez-vous, que l'Entrée en est défendue aux Étrangers, sous peine de la Vie, ou d'une Prison perpétuelle?* Ils ajoutèrent néanmoins, qu'on pourroit entrer sûrement dans ce Royaume, si l'on envoyoit une solennelle Ambassade vers l'Empereur des Chinois, au Nom du Roi JEAN III: mais, que cette Ambassade coûteroit prodigieusement, quand on ne compteroit que les Présens qu'il faudroit faire à l'Empereur & à ses Ministres; & qu'il n'y avoit point d'apparence, que le Vice-Roi des Indes voulût le charger des Frais d'une telle Entreprise, dans un tems où il avoit de la peine à soutenir des Affaires plus pressantes.

Ces Difficultez commençoient à embarrasser XAVIER, lorsque PEREIRA offrit son Navire, & tout son Bien, pour faire réussir l'Expédition qu'on proposoit. XAVIER accepta ces Offres généreuses avec des transports de Joye; & s'engagea, de son côté, à obtenir du Vice-Roi l'Ambassade de la Chine pour son Ami.

Cependant, il s'éleva tout à coup un de ces terribles Tourbillons, qu'on nomme *Typhons*, auxquels ces Mers sont sujettes, & qui submergent les Vaisseaux en un clin d'œil. Tous ceux du Navire, croiant touchés à l'affreux moment, où

ils alloient être enſévelis tout vivans dans les abîmes de l'Onde, implorèrent le ſecours de XAVIER, qui n'eut pas plutôt donné ſa Bénédiction au Vaiſſeau, que le Calme ſuccéda à la Tempête. Le reſte de la Navigation fut heureux, & l'on ne vit jamais un tems plus ſerein.

LA première choſe, què fit XAVIER à Malaca, fut de viſiter l'ancien Gouverneur Dom PEDRO DE SILVA, & le nouveau, qui lui ſuccédoit, Dom ALVARE D'ATAÏDE. Il leur communiqua ſon Projet touchant l'Ambaſſade de la Chine, & l'un & l'autre le trouva également avantageux à la Couronne de Portugal, & au St. Siége. PEREYRA, encouragé par cette Approbation, fournit dès-lors trente mille Ecus, pour faire les Préparatifs de cette Entreprife; & ne pouvant aller à Goa, parce qu'il devoit décharger des Marchandiſes à Sunda, il prit congé de XAVIER, qui s'embarqua pour Cochin, où il arriva le 24. de Janvier de l'année 1552. Il trouva dans cette Ville le Roi des Maldives, Prince Mahométan, que la Révolte de ſes Sujets obligeoit d'abandonner ſon Royaume; & il acheva de le perſuader d'embraffer le Chriſtianiſme. S'étant enſuite embarqué pour Goa, il ſ'y rendit au commencement de Février.

LES Sujets de la Monarchie Inghienne, qu'il avoit diſperſés avant ſon départ, ſe trouvèrent preſque tous réunis à ſon
retour.

retour. Ils se racontèrent réciproquement les grandes Choses qu'ils avoient faites, lui dans le Japon, eux dans toute l'Inde. Mais, rien ne le toucha davantage, que de ne plus retrouver les Prêtres des Idoles dans Goa. Le Gouverneur les en avoit tous chassés, à la sollicitation d'un Inquisiteur du Collège de St. Paul; avec défense, en même tems, aux Gentils, sous des Peines rigoureuses, de faire aucun Acte public de leur Religion dans tout le District de cette Capitale des Indes Portugaises.

BIEN qu'une telle Ordonnance fût une Violation manifeste de la Liberté de Conscience, accordée aux Habitans, par la Capitulation, qu'ALPHONSE D'ALBUQUERQUE fit avec eux, lorsqu'en 1510 ils lui rendirent la Ville par Composition; néanmoins, XAVIER ne laissa pas de s'en réjouir, à cause du Bien qui en revenoit à l'Eglise Catholique.

IL auroit bien souhaité de voir la Sainte Inquisition exercer sur les Juifs de Goa les salutaires Barbaries, qu'elle exerceoit si miséricordieusement à Lisbonne contre ceux de cette infortunée Nation, qu'elle trouvoit coupables du Crime d'avoir observé la Loi de Dieu, donnée à leurs Peres par le Ministère de MOÏSE. Mais, il se consoloit, dans l'espérance que JEAN III lui accor-

deroit enfin cette Grace, qu'il lui demandoit depuis l'Année 1545 (*).

IL apprit aussi avec beaucoup de satisfaction, que ce Prince, informé par les Ministres qui étoient à Goa, des Merveilles que faisoit la Compagnie, vouloit remplir l'Orient d'Inquistes; que, pour cet effet, il étoit dans le dessein de leur fonder plusieurs nouveaux Collèges; qu'en attendant, il avoit ordonné, que tous les Séminaires établis aux Indes fussent mis entre leurs mains, & qu'on les défrayât dans tous leurs Voyages; qu'enfin, il se déchargeroit sur eux de l'Obligation où il étoit de soumettre les Infidèles à l'Obéissance du Pape, suivant les anciennes Conventions faites avec le St. Siège, quand la Couronne de Portugal en obtint les Conquêtes de l'Orient.

IL ne manquoit plus à XAVIER, pour être parfaitement content, que d'obtenir du Vice-Roi, Dom ALPHONSE DE NOROGNA, l'Ambassade de la Chine pour JACQUES PEREYRA; & il l'obtint sans la moindre Difficulté.

P A R M I tant de Sujets de Contentement, il eut le Déplaisir d'apprendre, que, pendant son absence, GOMEZ, au Mépris

(*) L'Inquisition ne fut établie à Goa que l'Année 1560, huit Ans après la Mort de XAVIER.

pris de l'Autorité de CAMERIN, s'étoit
ingéré d'établir de nouvelles Loix, de
changer la Discipline domestique, & de
régler les Etudes des Ecoliers de la Com-
pagnie sur le Plan de celles de l'Univer-
sité de Paris, où il avoit étudié en sa Jeu-
nesse. Quoique GOMEZ fût grand Phi-
losophe, grand Théologien, grand Ca-
noniste, excellent Prédicateur, très-versé
dans le Maniement des Affaires, plein de
Zèle & de bonnes Intentions, & qu'il
eût toujours pris fort à cœur les Intérêts
de la Compagnie, XAVIER ne laissa pas
de l'en chasser, à cause de sa Desobéis-
sance. Toute la Grâce, qu'il lui fit, fut
de ne lui point ôter l'Habit à Goa. Il
l'envoya à la Fortresse de Diu, & chargea
les Inghistes, qui y étoient, de lui donner
son Congé, & de lui persuader de retour-
ner en Portugal par le premier Navire qui
partiroit. La chose s'exécuta ainsi; mais,
l'infortuné GOMEZ, s'étant embarqué
dans un Vaisseau qui fit Naufrage au
milieu de la Mer, se noya malheureuse-
ment.

APRÈS ce terrible Acte de Sévérité,
XAVIER donna tous les Soins aux Af-
faires de la Compagnie; & les ayant ré-
glées, il établit GASPARD BARZÉE,
Vice-Provincial des Indes, & commanda
à tous les Inghistes y répandus dans le
nouveau Monde, depuis le Cap de Bonne
Espérance jusqu'à Malacca, aux Molu-
ques,

ques, & au Japon, de lui obéir. Il lui ordonna à lui-même, de chasser, sans Quartier, quelques Talens & quelques excellentes Qualitez qu'ils eussent, tous ceux, qui entreprendroient quelque chose contre son Autorité, ou qui ne lui vroient pas aveuglément ses Ordres.

IL choisit ensuite, pour ses Compagnons de Voyage, BALTHASAR GAGO, EDOUARD SYLVA, PIERRE ALCACEVA, FRANÇOIS GONZALEZ, ALVAREZ FERREIRA DE MONTE-MAJOR, & un jeune Séculier Chinois, qui avoit été élevé dans le Séminaire de Goa. Les uns étoient destinez la Chine, les autres au Japon.

INIGO avoit écrit à XAVIER, qu'il étoit très-important d'envoyer en Europe un habile Homme de la Compagnie, bien instruit des Affaires des Indes, pour informer le Roi de Portugal, & le Pape, des Conquêtes qu'elle avoit faite en Orient, afin de tirer d'eux des Secours qui la missent en état d'en faire de nouvelles. XAVIER, à qui la même Pensée étoit venue dans l'Esprit, députa à Lisbonne, & à Rome, ANDRÉ FERNANDEZ, Homme très-capable d'y bien faire valoir les Services de la Compagnie. Outre qu'on l'instruisit à fonds de l'Etat des Indes, XAVIER écrivit sur ce sujet des Lettres assez amples au Roi de Portugal, à RODRIGUEZ, & à INIGO. Et comme

il étoit prêt à partir pour la Chine, il informoit de son Départ JEAN III, en ces termes :

JE partirai de Goa dans cinq jours, pour faire voile vers Malaca, d'où je prendrai le chemin de la Chine, avec JACQUES PEREYRA, qui est nommé Ambassadeur. Nous partons de riches Présens, que PEREYRA a achetés, partie de votre Argent, partie du sien. Notre Dessen est de tirer des Fers les Portugais, qui sont-là Captifs, de ménager l'Amitié des Chinois en faveur de la Couronne de Portugal; sur-tout, de faire la Guerre aux Démon, & à tous leurs Partisans. L'Entreprise peut sembler hardie; mais, ce qui nous donne du Courage, c'est que Dieu lui-même nous a inspiré cette Pensée.

IL partit le 12. d'Avril de l'Année 1552; &, en approchant du Port de Malaca, il vit, comme un nouvel APOLLONIUS, la Peste entrer dans cette Ville. Quand la Mortalité eut tout-à-fait cessé, il se mit à traiter de l'Ambassade de la Chine avec le Gouverneur DOM ALVARE D'ATAÏDE, qui l'avoit approuvée la première fois. qu'on lui en parla.

DOM ALVARE donna d'abord de bonnes Paroles: mais, mécontent de PEREYRA, qui n'avoit pas voulu lui prêter l'Année précédente dix mille Ecus;

&

& ne pouvant souffrir, qu'un Marchand fût nommé Ambassadeur vers le plus grand Monarque du Monde; il s'opposa ouvertement à cette Entreprise.

XAVIER employa toutes les Voyes imaginables, pour le gagner; &, désolé de ne pouvoir le fléchir, ni par la Promesse d'un Présent de trente mille Ecus qu'offroit PEREYRA, ni par les menaces des Peines Ecclésiastiques; il ordonna enfin, en vertu de son Caractere de Légat du St. Siège, au Grand-Vicaire de Malaca, de fulminer contre cet Obstiné une Sentence d'Excommunication.

CES Foudres effrayèrent si peu Dom ALVARE, que, dès qu'elles furent lancées, il se rendit Maître du Navire *la Sainte Croix*, qui étoit dans le Port, & mit dessus un Capitaine avec vingt-cinq Matelots, pour aller en Trafic à Sancian, petite Ile de la Mer de la Chine.

QUOIQUE l'Ambassade, qui devoit favoriser l'Entrée de la Chine fût échouée, XAVIER n'abandonna pas, pour cela, son Entreprise. Il imagina une autre Maniere de l'exécuter. Ce fut de se glisser secrètement dans ce Royaume. Si je suis découvert, & mis en Prison, disoit-il, je prêcherai la Foi aux Prisonniers. Des Prisons, elle se répandra dans les Villes, & ira jusqu'à la Cour. Les Seigneurs de l'Empire, & l'Empereur même, auront la Curiosité

fit de voir un Homme, qui publiera une Doctrina si nouvelle; Et, alors, j'aurai l'Occasion de la leur expliquer.

PLEIN de ces Idées chimériques, il s'embarqua sur la *Sainte Croix*, que DOM ALVARE envoyoit à Sancian. Mais, parce qu'on ne pouvoit tenter l'Entrée de la Chine par la Voye qu'il se proposoit, sans courir de grands Dangers, il ne prit avec lui qu'un Frere de la Compagnie, le Chinois dont nous parlé, & un jeune Homme Indien. Il envoya au Japon GAGO, SYLVA, & ALCACEVA; le premier, pour le Royaume de Bungo; les deux autres, pour Amanguchi.

IL y avoit sur la *Sainte Croix* plus de cinq cens Hommes. Ils étoient déjà fort avancez dans leur Voyage, lorsque la Mer tomba tellement, que le Vaisseau demeura immobile, comme s'il eût été à l'Ancre. Pendant ce Calme, qui dura quatorze jours, l'Eau vint à manquer, & quelques-uns moururent d'abord. Ils seroient tous morts de Soif, si XAVIER n'eut, par un Signe de Croix, changé l'Eau salée de la Mer, en Eau douce. Non seulement elle étoit très-agréable à boire; mais, elle étoit encore un Spécifique si puissant contre toutes sortes de Maladies, qu'il suffisoit d'en mettre deux ou trois Gouttes dans un Breuvage, pour recouvrer d'abord la Santé.

Ce Miracle, & celui qu'il fit ensuite

sur

sur le même Vaisseau, en rendant à un Passager Mahométan, son Fils unique, qui étoit tombé dans la Mer, & qu'on retrouva six jours après, plein de Vie, sur le Tillac, portèrent des Arabes Sarrasins qui alloient à la Chine, le Mahométan, & toute sa Famille, à demander le Bap-tême.

DES Gens du Navire publièrent ces Mirales, dans une Ile, nommée Cinchéo, où l'on passa. Soixante Personnes, les unes Ethiopiennes, les autres Indiennes, toutes Idolâtres, ou Mahométanes, vinrent au Navire, pour voir un Homme si extraordinaire. XAVIER leur fit un Discours, à la fin duquel elles furent toutes baptisées.

TANT que dura la Cérémonie, il parut d'une taille Gigantesque: mais, d'abord qu'il eut achevé de les baptiser, il revint à sa taille naturelle, qui étoit un peu au-dessus de la médiocre. Enfin, après vingt-trois jours de Navigation, il arriva à Sancian, où il fit des Prodiges dignes de figurer avec ceux de la Légende Dorée.

PIERRE VEGLIO, riche Marchand, Homme fort charitable, lui ayant donné la Clef de sa Caisse, avec la Permission d'y prendre la Somme qu'il voudroit, il y prit trois cens Ecus d'Or, pour marier une pauvre Fille, jeune, bien-faite, & qui étoit en danger de se perdre. VEGLIO, ayant ensuite compté l'Argent de sa Caisse, y trouva les quarante-cinq mille
Ecus

Ecus d'Or qui y étoient auparavant, sans qu'il en manquât un seul.

CE ne fut pas-là le seul Miracle qu'il fit à Sancian. Outre une infinité de Prédications, il y ressuscita un Enfant mort, & purgea le País de Tygres qui le désoloient. Ces Bêtes féroces sortoient en troupe des Bois, & dévoroient, non seulement les Enfans, mais même les Hommes, qui s'écartoient trop des Retranchemens, qu'on avoit faits pour s'en défendre. Une Nuit, il alla au-devant des Tygres; &, leur ayant jetté de l'Eau-Benite, il leur commanda de se retirer, & de ne jamais revenir. Ils obéirent; &, depuis, on ne vit plus de Tygres dans l'Île.

LA Joye, qu'avoient les Portugais de posséder un Homme si admirable, se changea en Tristesse, dès qu'ils sûrent qu'il n'étoit venu à Sancian, que pour passer à la Chine. Ils tâchèrent tous de lui faire changer de Dessen, en lui remettant devant les yeux les Loix rigoureuses des Chinois contre les Etrangers, & les Cruautez qu'ils exerçoient contre eux. *Le moins que vous deviez attendre, lui dirent-ils, c'est une Prison perpétuelle: & ce n'est pas-là ce que doit chercher un Héros, qui se propose la Conquete de tout l'Orient. Je suis, leur répondit-il, appelé à une si haute Entreprise, par une Vocation céleste. Si je doutois de l'Exécution, & qu'effrayé*

des Difficultez, je manquasse de Courage, ne seroit-ce pas quelque chose de pire, que tous les Maux qu'on me fait craindre? Enfin, la Résolution en est prise: je veux aller à la Chine; & rien n'est capable de me faire rompre mon Dessen. Que tous les Diables, & tous leurs Suppôts, se déchainent contre moi, je brave leur Rage. Le Ciel est pour moi, qu'ai-je à craindre de l'Enfer?

MAIS, pour aller à la Chine, il falloit trouver des Matelots assez hardis, pour l'y mener. Un Marchand Chinois voulut pourtant bien en courir les Risques, pourvû qu'on le payât bien. XAVIER s'accorda avec lui, & obtint de ses Amis ce qu'exigeoit le Chinois, pour le conduire à Canton.

LORSQU'IL se préparoit à partir, les Portugais, qui étoient à Sancian, craignant que son Zèle ne ruïnât leurs Affaires, & ne mît leur Vie en danger, le conjurèrent d'avoir Pitié d'eux, de leurs Femmes, & de leurs Enfans, s'il n'avoit pas Pitié de lui-même. Touché de leurs Larmes, il leur engagea sa Parole, qu'il ne passeroit point à la Chine, qu'ils n'eussent terminé toutes leurs Affaires, & qu'ils ne fussent partis de Sancian.

SUR ces Entrefaites, il tomba malade d'une Fièvre assez violente. Les Portugais prirent occasion de-là de lui dire, que le Ciel se déclaroit contre le Voyage de la Chine; mais, étant guéri au bout de quinze

quinze jours, il suivit son Desein avec plus de chaleur que jamais.

CEPENDANT, tous les Navires Portugais firent voile vers les Indes, hors *la Sainte Croix*, qui n'avoit pas encore sa Charge complete. Après leur Départ, XAVIER fut réduit à une telle disette de toutes Choses, qu'à peine pouvoit-il trouver de quoi vivre. La Fièvre le prit le 20. de Novembre, & il se retira dans *la Sainte Croix*, qui étoit l'Hôpital commun des Malades.

COMME l'agitation du Vaisseau lui causoit de grands maux de tête, il pria le jour suivant le Capitaine de le faire remettre à Terre. On le laissa sur le Rivage, exposé aux injures de l'Air, dans une Saison où le Vent du Nord étoit très-piquant. Il seroit mort-là sans aucun secours, si un Portugais, plus charitable que les autres, ne l'eût fait porter dans sa Cabane.

LE Mal s'étant déclaré par une Douleur de Côté fort aigue, & par une grande Oppression, son Hôte le fit saigner par un Chirurgien du Navire, qui le saigna si mal, que les Nerfs furent offensez, & que le Malade tomba en foiblesse, & en convulsion. On ne laissa pas de le saigner une seconde fois, & cette seconde Saignée eut les mêmes Accidens que la première.

LE Mal alla toujours en augmentant

jusqu'au vingt-huitième de Novembre, que la Fièvre lui monta à la Tête. Elle lui causa un Transport au Cerveau, pendant lequel il ne rêva que de la Chine, & ne parla que des Combats qu'il alloit y livrer aux Bonzes. Enfin, il mourut dans ce Délire, le deuxième de Décembre de l'Année 1552, âgé de quarante-six Ans, dont il en avoit passé dix & demi dans les Indes.

— APRES sa Mort, la Compagnie fit des Progrès étonnans dans le Japon. Des Raisons d'Intérêt furent la principale Cause de la facilité qu'elle trouva à y faire des Prosélytes, & à s'y établir. Les Portugais y étoient vûs de très-bon œil; & les Rois de cet Empire, cherchant à l'envi à les attirer dans leurs Etats, parce qu'ils y faisoient fleurir le Commerce, leur accorderoient toutes sortes de Privilèges, tant pour eux, que pour leur Religion.

— LES Inghistes, à qui il étoit permis de la prêcher publiquement, ayant réduit une infinité de Japonois à l'Obéissance du St. Siège, y soumirent enfin les Rois de Bungo, d'Arima, & d'Omura, qu'ils engagèrent à envoyer une Ambassade d'Obéissance à GREGOIRE XIII.

— ELLE arriva à Rome l'Année 1585, & fut reçue avec une Solemnité, une Pompe, & une Magnificence, extraordinaires. Les Ambassadeurs présentèrent à

Sa Sainteté leurs Lettres, qui étoient inscrites : *A celui qui tient la Place de Dieu sur la Terre.* GRÉGOIRE leur fit de grandes Careffes; & , étant mort peu de jours après leur avoir donné Audience, SIXTE V, qui lui succéda, leur en fit encore de plus grandes.

LE Christianisme s'étoit tellement accrû dans le Japon, que l'Empereur, effrayé d'avoir dans son Empire plus de deux cens mille Chrétiens, défendit, l'Année 1586, à tous ses Sujets, sous peine de la Vie, d'embrasser la Religion de l'Europe; & interdit, six Ans après, toutes les Eglises Chrétiennes. Les Profélites des Inghistes, se confiant en leur Nombre, continuèrent, malgré cette Défense, leur Exercice; & s'attirèrent, par-là, une cruelle Persécution, qui, après avoir fait couler un Déluge de Sang, pendant près d'un Demi-Siècle, finit par un Massacre général, dont la Découverte d'une Conspiration fut la Cause.

CETTE Conspiration, tramée par les Portugais, & par les Chrétiens Japonois, à l'Instigation des Inghistes, tendoit à changer le Gouvernement de l'Empire, & à mettre sur le Thrône Imperial un Prince Catholique. Les Portugais s'engageoient à fournir des Vaissaux, & des Munitions de Guerre; & les Japonois, à prendre les Armes.

LE Pape GRÉGOIRE XV avoit approuvé

prouvé & beni l'Entreprise. Elle étoit fort avancée, lorsque les Hollandois, Rivaux & Ennemis des Portugais, qui étoient alors sous la Domination du Roi d'Espagne & en Guerre ouverte avec les Etats-Généraux des Provinces-Unies, prirent, proche du Cap de Bonne-Espérance, un Vaiffeau Portugais, sur lequel se trouvèrent des Lettres d'un Japonois Chrétien, qui écrivoit en Europe, pour mettre la dernière main au Traité. Ces Lettres furent envoyées à Méaco. Elles irritèrent tellement l'Empereur contre les Chrétiens, qu'il ne les regarda plus que comme des Traîtres, qu'il falloit incessamment exterminer, pour mettre sa Couronne & sa Vie en Sûreté. Il commença par faire brûler tout vif le perfide Japonois; & publia, l'Année 1637, un Edit, par lequel il chassoit tous les Portugais de ses Etats, & en défendoit pour toujours l'Entrée aux Etrangers, sous peine de la Croix.

LES Portugais tâchèrent de faire passer la Conspiration pour une Chimere, forgée par leurs Ennemis, à dessein de les perdre. Ils mirent tout en œuvre, pour porter l'Empereur à révoquer son Edit. Mais, ce Monarque fut inexorable, & il leur fallut vider le Japon. Dès qu'ils en furent sortis, il donna tous ses Soins à l'Extirpation totale du Christianisme.

LES Chrétiens Japonois, réduits au

Des-

Désespoir, se soulevèrent, & mirent d'abord en Campagne une Armée de quarante mille Hommes, qui devint de jour en jour plus nombreuse. Animez de ce Zèle de Religion, qui donne du Courage aux plus Lâches, parce qu'ils se persuadent que le Ciel combat pour eux, ils soutinrent pendant quelque tems toutes les Forces de l'Empire. Mais, enfin, accablés par le Nombre, ils se retirèrent dans le Château de Simbara, situé les Côtes d'Arima, résolu de défendre leur Vie jusqu'à la dernière Goutte de leur Sang. On vint les y assiéger; &, à l'aide du Canon des Vaisseaux Hollandois, on fit un Feu si terrible contre la Place, qu'elle fut réduite en Cendres, avec tous ceux qui la défendoient: après quoi, on massacra impitoyablement le reste des Chrétiens répandus dans tous les Endroits de l'Empire.

CE cruel Massacre se fit le 12. d'Avril 1638; & il y eut, ce jour-là, trois cens soixante & dix mille Chrétiens d'égorrés. Ainsi, les Inighistes perdirent en un seul jour près de cent Ans de Travaux, & se virent pour toujours exclus du Japon, qu'ils étoient sur le point de soumettre entièrement à l'Obéissance du St. Siège. Ce funeste Revers leur causa une Douleur d'autant plus grande, que la Perte qu'ils venoient de faire étoit irréparable.

III.
A la Chine.

III. ILS furent plus heureux à la Chine, où ils n'étoient entrez que l'Année 1581, vingt-neuf Ans après la Mort du grand XAVIER, qui expira aux Portes de cet Empire, à la Conquête duquel il se croyoit appellé par une Inspiration Divine. Trois Italiens, MICHEL RUGERI, FRANÇOIS PASIO, & MATHIEU RICCI, furent les Chevaliers, qu'ALEXANDRE VALINGAN, Visiteur de la Compagnie dans les Indes, choisit pour mettre à fin la périlleuse Avanture, que XAVIER avoit instructivement tentée.

CES trois Paladins, après mille Fatigues & mille Maux, soufferts avec une Constance inébranlable, pénétrèrent enfin l'Année 1583. dans le Cœur de la Chine, & dans des Lieux, qui, jusques-là, avoient été inaccessibles aux Etrangers. Ils y jetterent les premiers Fondemens de la Mission Inghienne, sous la Jurisdiction de l'Evêque de Macao, au Diocèse duquel GRÉGOIRE XIII, à la prière de Dom SEBASTIEN, Roi de Portugal, avoit annexé en l'Année 1575, toutes les Terres & les Iles à conquérir dans le Royaume de la Chine.

IL y a, parmi les Chinois, trois Sectes principales, celle des *Magiciens*, celle des *Idolâtres*, & celle des *Lettrez*.

LA Maxime fondamentale de la première est, que la *Loi*, ou la *Raison*, a produit un, qu'un a produit deux, que deux

ont

produit trois, & que trois ont produit toutes Choses : que le Dieu Souverain est corporel, & qu'il gouverne les autres Divinites comme un Roi gouverne ses Sujets.

CEUX, qui font Profession de cette Secte, rendent au Philosophe LAOKIUM, qui en est l'Auteur, des Honneurs Divins. Ils révèrent, du même Culte, non seulement plusieurs Empereurs, qu'ils ont mis au Nombre des Dieux ; mais encore, certains Esprits, sous le Nom de XAMTI, qui gouvernent chacun leur Elément. On appelle cette Secte la Secte des Magiciens, parce que ses Docteurs s'adonnent à la Magie, & font accroire qu'ils ont trouvé le Secret de rendre les Hommes immortels.

LA Secte des Idolâtres adore FOË, qui devint Dieu à l'âge de trente Ans, & dont ils content de grandes Merveilles. Il mourut dans la soixante & dix-neuvieme Année : &, en mourant, il déclara à ses Disciples, qu'il leur avoit caché la Vérité sous des Paraboles, & sous des Expressions figurées ; mais, qu'étant prêt de quitter le Monde, il vouloit leur révéler le Secret de sa Doctrine. Sachez donc, leur dit-il, qu'il ne faut point chercher, hors du Néant & du Vuide, le Principe de toutes Choses. C'est du Néant, que tout est sorti. C'est dans le Néant, que tout doit retomber. Voilà, ajoûta-t-il, la Fin de toutes nos Espérances. Les Docteurs de cette Secte,

fidelles Observateurs de la Conduite & des Principes de leur Maître, enseignent, comme lui, une double Loi, l'une extérieure, l'autre intérieure.

SELON la Loi extérieure, ils disent, que tous les Bons seront récompensez, & les Méchans punis, dans des Lieux destinez pour cela: que FOÉ est un Dieu, qu'il est le Sauveur des Hommes, qu'il expie leurs Crimes, & qu'il fait revivre dans l'autre Monde ceux qui l'ont adoré dans celui-ci. Ils recommandent les Oeuvres de Miséricorde: ils défendent le Larcin, l'Impureté, le Vin, le Mensonge, le Meurtre; & même d'ôter la Vie à aucun Etre vivant, tel qu'il soit.

SELON la Loi intérieure, le Vuide est le Principe de toutes Choses. Il est souverainement parfait & tranquille, sans commencement, sans fin, sans mouvement, sans connoissance, sans desirs. Ceux, qui veulent être heureux, doivent se rendre semblables à ce Principe, en domptant & en suprimant toutes leurs Passions; de sorte, qu'insensibles à tout, & qu'abîmez dans la plus haute Contemplation, sans aucune Réflexion, sans aucun Usage de leur Raison, ils jouissent d'une parfaite Tranquilité.

LORSQU'ILS sont parvenus à ce Divin Repos, ils peuvent enseigner aux autres la Doctrine commune, & la pratiquer eux-mêmes à l'extérieur. C'est-là le

Myf-

Myſtere de cette Secte, qui, dans le fonds, enſeigne un Athéiſme tout pur ; puisqu'elle n'admet, ni Récompenſes, ni Peines, après la Mort ; qu'elle ne croit, ni Providence, ni Immortalité de l'Âme ; qu'elle ne reconnoît d'autre Dieu, que le Vuide & le Néant ; & qu'elle fait conſiſter le ſouverain Bonheur de l'Homme dans une Inaction totale, dans une entière Inſenſibilité, & dans une parfaite Quiétude.

LA Secte des Lettrez eſt la plus célèbre, quoiqu'elle ne ſoit pas la plus nombreuſe. C'eſt proprement une Secte d'*Eſprits-forts*. Elle reconnoît pour Maître le Philoſophe CONFUCIUS, qui vint au Monde cinq cens cinquante Ans avant JESUS-CHRIST. Les Lettrez ont cela de commun avec les Diſciples de FOE, qu'ils ont deux ſortes de Doctrines ; l'une ſecrete, pour les Gens d'Esprit, qui eſt la ſeule qu'ils croient véritable ; l'autre publique, pour le Vulgaire, laquelle ils croient fauſſe.

SELON leur Doctrine ſecrete, ils ſont *Matérialiſtes*. Ils ne reconnoiſſent d'autre Divinité, que la Nature univerſelle. Ils diſent, que c'eſt un Principe très-pur, très-parfait, qui n'a, ni commencement, ni fin ; & qu'il eſt la Source de toutes Chouſes, l'Effence de chaque Etre, & ce qui en fait la véritable Différence. Ils admettent une certaine Ame du Monde, répandue dans toute la Matière, ſubſiſtant éter-

éternellement avec elle, & qui la modifie, l'arrange dans le bel Ordre que nous admirons, & produit tous les Changemens qui arrivent dans l'Univers. Ils tiennent encore, que l'Âme de l'Homme n'est autre chose que la partie la plus subtile en laquelle il se résout quand il meurt. Alors, la partie aérienne se sépare de la partie terrestre, la première s'élevant en haut, & l'autre retournant en bas.

SELON leur Doctrine publique, ils sont Idolâtres. Ils parlent, ils agissent, comme le Peuple. Ils se conforment extérieurement à la Religion établie par les Loix de l'Empire. Ils adorent le Ciel, qu'on nomme *Tien* en Chinois; & un Souverain Empereur, qui s'appelle, en la même Langue, XAMTI, ou CHAMTI. Ils offrent des Sacrifices aux Esprits des Fleuves, des Montagnes, des Villes, des Défunts. Mais, ce Ciel, & ce Souverain Empereur, qu'ils révèrent d'un Culte de Latrie, ne sont, selon leur Doctrine secrète, que le Ciel matériel, & ses Influences, par lesquelles toutes choses sont produites. Sous le Nom d'*Esprits*, ils n'entendent point des Substances immatérielles & immortelles; mais, des Substances semblables aux Lieux qu'elles occupent, & aux Choses sous lesquelles on se les représente. Ils ne reconnoissent rien que de matériel; & ce qu'ils appellent *Esprit* n'est que la Vertu active des Choses corporelles,

porelles, telles que sont les Influences du Ciel, du Soleil, de la Lune, & la Vertu qu'a la Terre de produire ses Effets.

LE Peuple, au contraire, pour qui ces Esprits ont été introduits, afin de le tenir en bride, croit fermement, qu'ils sont capables de faire du Bien & du Mal aux Hommes, selon qu'on vit bien, ou qu'on vit mal. C'est sous cette Idée, que la Politique les lui fait envisager; & c'est par cet Artifice, qu'elle le retient dans le devoir. C'est dans la même vûe, que les *Lettrez* disent en public, qu'il faut adorer le Ciel, qu'il faut offrir des Sacrifices au *Souverain Empereur*, & qu'ils sacrifient aux *Esprits*, comme le Peuple: mais, ils se moquent intérieurement de ce Culte, & ils rapportent tout à la Nature.

LES Chinois ont une Vénération extraordinaire pour CONFUCIUS. Les *Lettrez*, qui se font Gloire d'être ses Disciples, lui ont édifié des Temples, & élevé des Autels. Ils lui offrent des Sacrifices, avec beaucoup de Pompe & de Cérémonie. Ils font de profondes Révérences devant son Nom. Ils lui adressent des Oraisons, & le supplient de recevoir leurs Offrandes. Quelques-uns d'entre eux font, en certains jours de Fêtes solennelles, des Fonctions qui ressemblent fort à celles que les Diacres, les Sous-Diacres, & le Maître des Cérémonies, font dans la Célébration d'une Grand'-Messe.

LES

LES Chinois honorent aussi leurs Ancêtres morts. Ils ont dans leurs Maisons un Lieu destiné pour cela. Là sont des *Images*, où sont représentez ces Ancêtres; & des *Tablettes*, où sont inscrits leurs Noms. Ils brûlent des Parfums devant ces *Images*: ils font des Inclinations devant ces *Tablettes*; & ils invoquent leurs Ancêtres, comme attendant d'eux toutes sortes de Biens temporels.

TOUS ces Cultes choquèrent extrêmement RUGERI, PASIO, & RICCI. Ils leur parurent aussi incompatibles avec la Religion Chrétienne, que la Lumière l'est avec les Ténèbres. Mais comme, par les Loix de l'Empire, ces Cérémonies Religieuses étoient d'une Obligation indispensable, il falloit, ou en permettre la Pratique à ceux d'entre les Chinois qui embrasseroient le Christianisme, ou se résoudre à renoncer à la Conquête Spirituelle de la Chine.

L'EMBARRAS étoit grand. Cependant, tout grand qu'il étoit, RICCI ne désespéra point de trouver des Expédiens pour en sortir à l'Avantage de la Compagnie. Il étudia pendant plus de dix Ans la Langue & la Littérature Chinoises. Il lut les Livres des Savans de cette Nation; avec un ardent desir d'y trouver quelque Conformité avec le Christianisme: &, en les lisant dans cet Esprit, il se persuada aisément, que le XAMTI, dont les *Lettrez* parlent
tant,

tant, signifioit le *Roi d'en Haut*, & que CONFUCIUS avoit entendu par-là le vrai Dieu. Que ces mots *Kim-Tien*, *Adorez le Ciel*, signifioient la même chose que *Kim-Tien-Chu*, *Adorez le Seigneur du Ciel*. Que les Chinois, en rendant à CONFUCIUS, & à leurs Ancêtres défunts, devant leurs Images, le Culte qu'ils expriment par le mot *Gi*, n'avoient d'autre Vûe, que celle de leur témoigner leur Reconnoissance pour tous les Bienfaits qu'ils en avoient reçus. Qu'ils ne les regardoient, ni comme des Dieux, ni comme des Saints. Qu'ils ne considéroient dans l'un, que la Qualité de Maître & de Législateur, & dans les autres, que celle d'Ancêtres, dont ils tenoient la Vie, & à qui, par Reconnoissance, ils se croyoient obligés de donner des Marques de Respect & d'Obéissance Filiale. Que ce qu'on appelloit Temples n'étoient proprement que des Salles, & que ce qu'on nommoit Sacrifices n'étoient que des Festins. Enfin, que ceux, qui égorgeoient, en ces occasions, des Animaux, ne le faisoient point en qualité de Sacrificateurs, mais comme de simples Bouchers, qui n'avoient nul Caractere de Prêtrise. Il conclut donc, que ce Culte, ainsi expliqué, ne renfermoit nulle Idolatrie; & que l'Intérêt de la Religion, aussi-bien que celui de la Compagnie, vouloit qu'on en permît la Pratique.

CES Difficultez ayant été applanies de la sorte, RICCI, & les nouveaux Compagnons qu'on lui avoit envoyez, répandirent par-tout la Semence de la Doctrine Catholique. Ils prirent d'abord l'Habit des Ecclésiastiques du Païs, croyant que les Chinois le respectoient autant que les Espagnols, & les Portugais, respectent celui des Moines. Mais, voyant que cette Nation mettoit ses Bonzes au Rang de la plus vile Populace, ils quitterent une Profession si décriée, & prirent, avec le Titre de Lettrez, l'Habit de cette Secte, la plus estimée à la Chine.

VÊTUS de cet Habit respectable, qui donne entrée par-tout, ils s'introduisirent chez les premiers Ministres de l'Empire, par des Présens de Tableaux, de Miroirs, de Lunettes d'Approche, de Claveffins, de Pendules, de Montres, & d'autres Ouvrages de cette nature. Ces Curiositez, que ce Peuple, qui n'avoit jamais rien vu de semblable, prenoit pour des Merveilles, firent passer les Docteurs, venus du grand Occident, pour des Hommes extraordinaires, & leur procurèrent la Protection des Magistrats, des Gouverneurs, & des principaux Mandarins.

A LA faveur de pareils Présens, RICCI obtint de l'Empereur la Permission de faire un Etablissement à Pekin, la Capitale & le Siège de l'Empire. JULES ALENI enseigna à ce Monarque les Mathématiques,

ques, & par ce moyen, s'insinua fort avant dans son Esprit. JEAN-ADAM SCHALL, MARTIN MARTINI, FRANÇOIS FIGUERO, & plusieurs autres, qui vinrent successivement à la Cour, se rendirent si agréables, les uns par leur Habileté dans l'Astronomie, les autres par leur Adresse à faire des Canons, des Bombes, des Carcasses, des Pétards, & d'autres semblables Machines meurtrières, qu'ils furent élevez au Mandarinat du premier Ordre, & qu'à leur considération on permit à leurs Confreres de demeurer dans toutes les Provinces de l'Empire, nonobstant les Loix contraires, même d'y prêcher publiquement la Religion de l'Europe.

APRÈS la mort de RIËCI, arrivée l'année 1610, NICOLAS LONGOBARDI devint le Chef des Joghistes, qui étoient à la Chine. Il avoit eu, sur les Cérémonies Chinoises, de grands Scrupules, qu'il avoit dissimulez pas respect pour son Supérieur. Mais, une Lettre, qu'il reçut du Visiteur du Japon, par laquelle il l'avertissoit de se bien garder de prendre pour le vrai Dieu le *Roi d'en Haut* des Philosophes Chinois, ayant réveillé ses anciens Doutes, il souhaita, pour s'assurer de la Vérité, que ceux d'entre les Siens, qui se trouvoient de différens Sentimens sur ce sujet, écrivissent ce qu'ils en pensoient. Deux d'entre eux furent d'Opinion que

les Chinois avoient connu le vrai Dieu, & deux autres soutinrent fortement le contraire. LONGOBARDI se rangea du côté des derniers, & fit un Traité, où il prouva l'Athéisme de la *Sette des Lettrez*.

LES Inghistes, frappez de ses Raifons, tinrent l'Année 1628. à *Kia-Ting*, Ville de la Province de Nanquin, une Assemblée, dans laquelle ils examinèrent, si les Honneurs qu'on rendoit à CONFUCIUS, étoient des *Honneurs Religieux*, ou seulement des *Honneurs Civils & Politiques*. Il y fut décidé, que ces Honneurs étoient de vrais Sacrifices; & que, si les Néophytes Chinois continuoient de les rendre, ce seroit la même chose que si les Mahométans révéroient MAHOMET, après avoir embrassé le Christianisme. Cette même Assemblée condamna les Adorations que doivent faire les Mandarins à l'Idole CHIN-HOAM, en prenant possession de leur Charge; & elle fut d'avis, qu'il falloit absolument obliger les Mandarins Chrétiens à s'abstenir de ce Culte, parce qu'on ne pouvoit l'excuser d'Idolatrie.

FRANÇOIS HURTADO, qui succéda à LONGOBARDI, prit des Sentimens tout opposés à ceux de son Prédécesseur. Le Desir de multiplier les Conquêtes lui fit préférer ceux de RICCI; & pour faire cesser entièrement les Scrupules, il jeta au feu le Livre de LONGOBARDI. Après cela, les Inghistes ne firent plus de difficulté

culté de permettre à leurs Néophites de rendre à CONFUCIUS, & à leurs Ancêtres, les Honneurs ordinaires, & même de se prosterner devant l'Idole CHIN-HOAM; en leur ordonnant, toutefois, de cacher sur l'Autel de cette Idole une Croix, & de rapporter mentalement à cette Croix tous les Signes extérieurs d'Adoration.

POUR rendre la Religion Chrétienne encore plus accessible aux Chinois, trop vains pour se résoudre à adorer un Dieu crucifié par la main des Hommes, ils leur annoncèrent JESUS-CHRIST glorieux, & ne leur parlèrent, ni de son Abaissement, ni de ses Souffrances, ni de sa Mort ignominieuse; de peur qu'ils ne rejettassent le Christianisme, comme une Folie. Ils adoucirent aussi tellement la Morale de l'Évangile, en l'accommodant aux Usages du Pais, qu'elle n'avoit plus rien de trop sévère, & qu'on pouvoit en pratiquer les Préceptes, sans se faire beaucoup de violence. Par cette Méthode, ils augmentèrent prodigieusement le nombre de leurs Profélites, & firent une infinité de solides Etablissmens.

TEL étoit l'Etat de leurs Affaires à la Chine, lorsqu'en 1631, & 1633, de nouveaux Paladins Spirituels, les uns de l'Ordre de ST. DOMINIQUE, les autres de l'Ordre de Saint FRANÇOIS, y vinrent de l'Île de Formosa, & des Îles Philippines,

nes, pour avoir part à la Conquête Spirituelle de ce vaste Royaume. Ces nouveaux Missionnaires, parmi lesquels étoient JEAN-BAPTISTE DE MORALES, Dominicain, & ANTOINE DE SAINTE-MARIE, Franciscain, qui savoient déjà la Langue Chinoise, ayant appris de quelle maniere les Inghistes se comportoient envers leurs Néophytes; & ayant vû de leurs propres yeux les Cérémonies auxquelles on leur permettoit d'assister; furent extrêmement scandalisés du monstrueux Assemblage de Christianisme & d'Idolatrie, qu'ils voyoient. Ils ne pouvoient digérer, qu'on permît aux Néophytes de participer avec le même Respect extérieur au Sacrifice d'un *Pourceau* égorgé en l'Honneur de CONFUCIUS, qu'à l'auguste Victime de l'*Agneau sans tache*, immolé dès la *Fondation du Monde*, pour le Salut des Hommes; ni que des Genufléxions, des Oblations, & des Adorations, déterminées par les Circonstances à un Culte Religieux, passassent pour des Cérémonies civiles & indifférentes.

ON eut beau leur dire, que le Lieu de la Cérémonie n'étoit point un Temple, que la Table sur laquelle le nom de CONFUCIUS étoit gravé n'étoit point un Autel, que les Offrandes qu'on lui présentoit n'étoient point de véritables Sacrifices, que les Chinois n'attribuoient nulle Divinité à ce Philosophe; on eut beau, dis-je, leur représenter tout cela, ils s'obstinèrent à

en croire leurs yeux. Ils soutinrent, que, pour condamner ce Culte comme Idolâtre, il leur suffisoit de voir, qu'on adressât à CONFUCIUS des Vœux semblables à ceux qu'on adresse à Dieu, & qu'on l'honorât par toutes les Cérémonies réservées à la Divinité, & que les Hommes ont instituées pour l'adorer.

LOIN donc de s'accommoder de la Méthode mitigée des Inighistes, ils en suivirent une toute opposée. Ils ne gardèrent nulle Mesure avec l'Idolâtrie. Ils prêchèrent hardiment, que les Rois de la Chine, aussi-bien que LAO-KIUM, FOÉ, & CONFUCIUS, étoient tous damnés, & brûloient dans l'Enfer.

UN Début si dur, & si incivil, souleva contre eux les Chinois. Ils ne purent souffrir, que des Etrangers, qui n'étoient tolérez que par Grace, blasphémassent ainsi les Souverains & les Législateurs du País, que toute la Nation révéroit d'un Culte Religieux; &, poussés secrètement par les Inighistes, ils chassèrent du Royaume ces nouveaux Prédicateurs.

JEAN-BAPTISTE DE MORALES, Préfet Apostolique des Missionnaires Dominicains de la Chine, alla à Rome, & présenta à la Sacrée Congrégation de la Propagande un Mémoire, contenant, en dix-sept Articles, tout ce qui regardoit les Cérémonies Chinoises. Elle décida en 1645, que ces Cérémonies ne pouvoient

jamais être permises. Le Pape INNOCENT X confirma cette Décision par un Décret solennel, auquel les Inghistes refusèrent de se soumettre; prétendant, qu'il avoit été rendu sur un faux Exposé.

ILS obtinrent, à leur tour, en 1656, d'ALEXANDRE VII, Successeur immédiat d'INNOCENT X, un Décret, qui permettoit aux Chinois convertis de pratiquer toutes les Cérémonies de leur Pais, qui n'y sont regardées que comme un Culte Civil & Politique, & toutes celles qui concernent leurs Morts, en retranchant néanmoins les Choses superstitieuses.

ENFIN, il y eut encore un nouveau Décret, rendu le 13. de Novembre de l'Année 1669, par la Congrégation du *St. Office*, & confirmé par le Pape CLEMENT IX, qui ordonne, que le Décret d'INNOCENT X, & celui d'ALEXANDRE VII, demeureroient l'un & l'autre dans leur force & vigueur; déclarant, que le premier n'a été, ni restreint, ni révoqué, par le dernier; & voulant, qu'ils soient tous deux exécutez, selon leur forme & teneur. La Cour de Rome avoit ses Raisons, pour laisser ainsi la Chose en suspens. Contentée de profiter d'une Conquête, dont on lui faisoit Hommage, elle ne voulut mécontenter aucun des Conquérens.

LES Inghistes, qui étoient les plus forts à la Chine, y firent valoir le Décret
d'A-

d'ALEXANDRE VII: quoique, dans le fonds, ce Décret ne leur fût pas plus favorable qu'aux Dominicains; puisqu'il ne permettoit les Cérémonies Chinoises, que dans la Supposition, qu'elles n'avoient rien de superflueux.

ON disputa vivement de part & d'autre sur ce Sujet; les uns soutenant, qu'elles étoient pleines d'Idolatrie, les autres prétendant, qu'elles en étoient tout-à-fait exemptes. Ces Disputes, où les Injures n'étoient point épargnées, scandalisèrent les Chinois, & attirèrent aux deux Partis de nouvelles Persécutions, dont les Dominicains, & les Franciscains, furent toujours les tristes Victimes.

LES Inghistes, à la faveur des Arts & des Sciences, se rétablirent dans les Endroits, d'où ils avoient été chassés. Ils firent s'y maintenir par le Crédit qu'ils avoient à la Cour, & par leur Souplesse à s'accommoder aux Cérémonies Religieuses de la Nation; en les *catholicisant*, avec la même Prudence, que la Sainte Eglise Romaine a *catholicisé* celles des anciens Payens.

FIN DU CINQUIEME LIVRE.



HISTOIRE
DE
L'ADMIRABLE
DOM INIGO
DE GUIPUSCOA,
CHEVALIER DE LA VIERGE,
ET INSTITUTEUR DE L'ORDRE
DES INIGHISTES.

LIVRE SIXIEME.

S O M M A I R E

D E C E

SIXIEME LIVRE.

I. **L**A Compagnie s'établit en France. Histoire des Obstacles qu'on forme à son Etablissement. II. Elle entre en Abissinie.

I. PEN-



I.

PENDANT que la Compagnie s'établissoit par tout, qu'elle venoit même d'entrer dans les Royaumes de Fez & de Maroc, dans celui de Congo, & dans le Brezil; la France, qui l'avoit vû naître, la trouvoit si pernicieuse à l'Etat & à l'Eglise, que, dès les premières Démarches qu'elle fit pour s'y établir, tous les Ordres du Royaume s'opposèrent à sa Réception.

I.
La Compagnie s'établit en France.
Histoire des Obstacles qu'on forme à son Etablissement.

L'AN 1540, qui fut celui de son Approbation par PAUL III, INIGO, songeant dès-lors à l'établir en France, envoya quelques-uns de ses Novices étudier à Paris. Ils demeurèrent d'abord au College des Trésoriers, & puis en celui des Lombards. Mais, la Guerre s'étant allumée l'Année 1542. entre CHARLES-QUINT & FRANÇOIS I, ces Novices, qui étoient la plupart Espagnols ou Italiens, furent contraints de sortir du Royaume, en vertu d'une Ordonnance, qui en chassoit tous les Sujets de l'Empereur.

LA Paix étant faite l'Année 1544, quelques-uns d'eux furent renvoyez à Paris, & GUILLAME DU PRAT, Evêque de Clermont, que LAINE'S & SALMÉRON avoient prévenu au Concile de Trente en faveur de la nouvelle Société, les logea à la Rue de la Harpe, à son Hôtel de Clermont. Ce Prélat se déclara

hautement leur Protecteur. Il les combla de Bienfaits, leur donna des Rentes annuelles pour leur Subsistance, leur fonda deux Colleges, l'un à Billon, l'autre à Maurillac, & leur légua trentre-six mille Ecus par son Testament.

ILs ne furent d'abord à Paris qu'en qualité de simples Ecoliers. Enfévelis dans la poussière d'un College, ils demeurèrent dans l'Obscurité jusqu'en l'Année 1550, qu'ils obtinrent, par la faveur du Cardinal de LORRAINE, à qui le Pape les avoit recommandez, des Lettres Patentes de HENRI II, par lesquelles il leur étoit permis de bâtir à Paris seulement, & non dans les autres Villes, des Biens qui leur seroient donnez par Aumônes, une Maison & un College, pour y vivre selon leur Regle. Ces Lettres ayant été présentées au Parlement, pour y être enregitrées, les Gens du Roi, à qui elles furent communiquées, donnerent leurs Conclusions par écrit, pour empêcher l'Enregitrement, & supplièrent la Cour de faire au Roi telles Remontrances qu'elle aviseroit, à ce que l'Autorisation desdites Lettres ne passât.

EN 1552, les Inighistes obtinrent encore de HENRI II. de nouvelles Lettres, qui portoient itérative Jussion à la Cour d'entériner les prémières, sans avoir égard aux Remontrances de son Procureur-Général, qui, nonobstant ce nouvel Ordre,

dre, persista dans ses précédentes Conclusions.

L'AFFAIRE ayant traîné plus de deux Ans, le Parlement donna enfin, le 3. d'Août 1554, un Arrêt, qui portoit, qu'avant que de passer outre, les Lettres du Roi, & les Bulles de Rome, seroient communiquées à l'Evêque de Paris, & au Doyen de la Faculté de Théologie, pour en dire leur Sentiment à la Cour.

L'EVÊQUE, qui étoit EUSTACHE DU BELLAY, donna son Avis par écrit. Il y disoit, que ces Bulles contenoient des Choses, qui ne pouvoient être, ni tolérées, ni reçues, dans la Religion Chrétienne. Que ceux, qui les avoient obtenues, s'arrogant le Titre de *Compagnie de Jésus*, qui ne convient proprement qu'à l'Eglise Universelle, dont JESUS-CHRIST est le Chef, sembloient vouloir eux seuls constituer l'Eglise. Que, faisant Profession de ne vivre que d'Aumônes, on ne devoit pas les recevoir, sans consulter auparavant les Ordres Mendians, & les Hôpitaux, auxquels ces Nouveaux-venus pourroient faire tort. Qu'il y avoit, dans leurs Privilèges, beaucoup de Choses contre le Droit commun, & préjudiciables à l'Autorité des Evêques, des Curez, & des Universitez. Qu'au reste, puisque la principale Fin, qu'ils se proposoient, étoit de s'employer à la Conversion des Mahométans, il valoit beaucoup mieux leur donner
des

des Maisons sur les Frontières de Turquie, que dans Paris, qui est si éloigné de Constantinople.

LA Faculté de Théologie ne jugea pas plus favorablement du nouvel Institut. Elle déclara tout d'une Voix, que cette Société, qui s'attribuoit d'une manière propre & particulière le Titre inusité du Nom de JESUS, sembloit périlleuse en ce qui regarde la Foi, propre à troubler la Paix de l'Eglise, à renverser la Religion Monastique, & NÉE, PLÛTÔT POUR DÉTRUIRE, QUE POUR EDIFIER.

CE Décret fut un Coup de Massue pour les Inighistes de Paris. BROUET, leur Supérieur, en ayant envoyé une Copie au Général, ceux de Rome, à qui INIGO le communiqua, furent tous d'Avis, qu'on en fit une vigoureuse Réfutation; mais, il fut d'un autre Sentiment. Il crut qu'une Réponse ne serviroit qu'à aigrir davantage les Esprits, & qu'il étoit plus à propos de dissimuler jusqu'à ce que le Temps eût adouci la Haine qu'on avoit en France contre la Compagnie.

LES Inighistes de Paris, entrant dans les Vûes de leur Général, laissèrent dormir l'Affaire jusqu'au Règne de FRANÇOIS II, sous lequel ils la réveillèrent, parce que les GUISES, qui les favorisoient, avoient alors tout le Crédit, & toute l'Autorité. Elle fut portée au Conseil-Privé du Roi; &, pour lever les
Obsta-

Obstacles, que l'Evêque de Paris, & la Sorbonne, avoient formez à l'Etablissement de la Société, les Inghistes, par le Conseil du Cardinal de LORRAINE, déclarèrent, qu'ils consentoient à renoncer à leurs Privileges, en ce qu'ils contenoient de préjudiciable à l'Autorité des Evêques, des Curez, des Colléges, des Universitez, & en ce qu'ils avoient de contraire aux Libertez de l'Eglise Gallicane, & aux Traitez faits entre les Rois & les Papes.

LE Conseil ayant examiné l'Affaire, le Roi, à l'Instigation du Cardinal de LORRAINE, manda à la Cour, par des Lettres du dernier d'Octobre de l'Année 1560, qu'elle eût à vérifier sans délai les Lettres Patentes, & à homologuer les Bulles obtenues par *les Prêtres & les Ecoliers de la Compagnie de Jésus*, à la charge des Restrictions qu'ils offroient.

LE 18. de Novembre suivant, ces Lettres, & ces Bulles, ayant été présentées au Parlement par les Gens du Roi, elles y furent enregistrées, toutefois avec cette Clause, qui marquoit la Méfiance de la Cour: *Que si, dans la suite, on trouvoit quelque chose de dommageable, ou de préjudiciable, aux Droits du Roi, & aux Privileges Ecclesiastiques, il y seroit pourvu.*

TROIS Semaines après cet Enregistrement, FRANÇOIS II. mourut, & CHARLES IX, son Frere, lui succéda.

Les

Les Inighistes, trouvant auprès de ce jeune Prince autant de Protection, qu'ils en avoient trouvé auprès de son Prédécesseur, présentèrent, au commencement de son Regne, Requête à la Cour, pour être reçus & approuvez comme Religieux, ou, tout au moins, en forme de College.

LA Cour, jugeant que cette Affaire regardoit le Tribunal Ecclésiastique, les renvoya à l'Assemblée générale de l'Eglise Gallicane, qui se devoit tenir à Poissy. Ils s'adressèrent donc à cette célèbre Assemblée, où présidoit le Cardinal de **TOURNON**, qui leur avoit déjà donné des marques de sa Bienveillance, en leur fondant un beau College dans la Ville de Tournon.

QUOIQU'ILS eussent, en la Personne de ce Prélat, & en celle du Cardinal de **LORRAINE**, deux puissans Protecteurs: néanmoins, l'Assemblée ne les reçut qu'avec des Restrictions si humiliantes, que, si on les eût obligés de les observer exactement, il est vraisemblable, qu'ils ne seroient pas restez long-tems en France; ou que, s'ils y eussent restez, ils n'auroient pû y causer de Troubles.

Ces Conditions étoient, qu'on les admettoit, non pas comme un *Ordre Religieux*; mais, simplement, comme une Société, & comme un *College*. Qu'ils prendroient un autre Nom que celui de la

Compagnie de Jéfus, ou de *Jéfuites* (*). Que l'Évêque Diocésain auroit la même Jurisdiction sur eux, que sur les autres Prêtres de son Diocèse. Qu'ils ne pourroient rien faire au préjudice des Evêques, des Curez, des Universitez, des Colleges, & des autres Ordres Religieux. Qu'ils se gouvernoient selon le Droit commun, & qu'ils n'auroient nulle Jurisdiction. Qu'ils renonceroient à tous les Privileges contraires à ces Conditions. Enfin, que s'ils manquoient à les remplir exactement, ou si à l'avenir ils obtenoient de nouveaux Privileges, l'Approbation de leur Société, seroit d'abord tenue pour révoquée.

LES Inghistes, ayant fait enregistrer cet Aôle au Parlement, quittèrent l'Hôtel de Clermont, & s'établirent en une Maison de la Rue Saint Jacques, appelée l'Hôtel de Langres, qu'ils achetèrent des Deniers que leur avoit legué GUILLAUME DU PRAT. Et, parce qu'on les appelloit alors *les Ecoliers* & *les Prêtres du College de Clermont*, ce même Nom demeura à leur nouvelle Maison.

COMME ils ne pouvoient enseigner publiquement sans la Permission de l'Université, & qu'il n'y avoit point d'apparence qu'elle la leur accordât, ils gagnèrent

(*) Voyez ci-dessus, touchant ce Nom, Livr. III, Paragr. XVI, page 164, & 165 du Tome I.

rent JULIEN DE ST. GERMAIN, alors Recteur, qui, de son Autorité privée, & à l'insçu du Corps dont il étoit le Chef, les y agrégea par des Lettres Testimonialles du 18. de Février 1563. En vertu de ces Lettres subreptices, ils ouvrirent leurs Classes. La Nouveauté, le *Gratis*, & Mérite des Maîtres, y attirèrent une foule incroyable d'Ecoliers. On venoit de toutes parts entendre les savantes Leçons de Philosophie, & de Théologie, que faisoit JEAN MALDONAT, Espagnol, un des premiers Philosophes, & des plus judicieux Théologiens, de ce Temps-là. LAINE'S, alors Général de la Compagnie, avoit choisi ce grand Homme, pour la mettre en Réputation en France.

L'UNIVERSITÉ, surprise de voir au milieu d'elle des Ecoles qu'elle n'avoit point autorisées, défendit aux Inghiltes, de continuer leurs Leçons, jusqu'à ce eussent produit de meilleurs Titres que des Lettres données sans sa Connoissance, & qu'elle desavouoit.

C'ÉTOIT les réduire à l'Impossible. Ils le comprirent bien; &, n'ayant d'autre Parti à prendre, que celui d'implorer la Protection de l'Université, ils la supplièrent très-humblement, par une Requête, de les recevoir au Nombre de ses Enfans, & de leur accorder la Jouissance de ses Privilèges; promettant, de leur côté, une Soumission entière à ses Loix.

LES Facultez, ayant tenu plusieurs Assemblées sur cette Affaire, résolurent de ne rien déterminer sur la Requête, qu'on n'eût demandé auparavant aux Inighilles, qui ils étoient? Conformément à cette Résolution, ils furent citez le 14. de Février 1564, à comparoir aux Mathurins le 18. suivant, pour répondre à cette Question.

ILS comparurent au jour marqué, & le Recteur leur demanda s'ils étoient *Réguliers*, ou *Séculiers*: Demande bien simple, mais bien embarrassante. Car, ils ne pouvoient se dire *Réguliers*, sans contrevénir aux Conditions sous lesquelles l'Assemblée de Poissy les avoit reçus; ni se donner pour *Séculiers*, sans démentir leurs Vœux. Comment donc se tirer d'un pas si glissant? Il falloit éluder la Demande; & c'est aussi ce qu'ils firent. *Nous sommes en France*, dirent-ils, *tels que nous a nommez la Cour, savoir, de la Société du College de Clermont.* L'Université, indignée d'une semblable Défaite, rejetta leur Requête; & les Inighistes, s'en voyant déboutez, eurent recours au Parlement.

L'UNIVERSITÉ, avant que de rien faire, consulta le fameux CHARLES DU MOULIN, que la France révère encore aujourd'hui comme l'Oracle du Palais. Ce grand Jurisconsulte trouva les Inighistes mal fondez dans leur Demande, &

fut d'Avis, que l'Université les en fit défilster par les Voyes de la Justice.

IL disoit, entre autres choses, dans sa Consultation, que les Inighistes étoient un nouvel Ordre de Religieux, institué contre les anciens Décrets, contre les Synodes, contre le Concile général tenu à Rome sous INNOCENT III l'Année 1215: Décrets, Synodes, & Concile, qui ont prescrit certaines Bornes à l'Établissement des nouveaux Instituts, afin que l'Ordre Ecclésiastique n'en fût point troublé. Que les Cardinaux & les Prélats, assemblez à Nice l'Année 1538, par Ordre de PAUL III, avoient défendu de recevoir de nouvelles Religions. Qu'avant ces Cardinaux, & ces Prélats, le Cardinal PIERRE D'AILLY, Evêque de Cambrai, & ces deux grandes Lumières de la Sorbonne, GUILLAUME DE ST. AMOUR, & JEAN GERSON, avoient été du même Avis; parce que la Multitude de semblables Couvents apportoit à l'État de grandes Incommoditez, & qu'ils étoient toujours à charge aux Particuliers.

QUE les François étant naturellement amoureux de la Nouveauté, il étoit à craindre, que, si cette Compagnie prenoit une fois racine en France, elle ne s'y étendît comme le Chien-dent, au grand Dommage du Peuple, & du Clergé. Que
leur

leur Société, qui sembloit n'avoir été instituée que pour épier les Facultez des Mourans, étoit non seulement préjudiciable à chaque Ordre de l'Etat, mais même à tout le Royaume. Qu'il n'y avoit point d'Homme sage, qui ne dût craindre, que les Italiens & les Espagnols, dont cette Compagnie étoit pour la plus grande partie composée, ne devinssent autant d'Espions; & que, sous prétexte de la Liberté qu'ils auroient d'aller où il plairoit à leurs Supérieurs de les envoyer, les Secrets de l'Etat ne passassent, par ce Moyen, jusques aux Ennemis. Que les Papes, & après eux les plus savans Canonistes, croyoient, que, pour un tel Sujet, les Evêques, quoiqu'instituez de Droit Divin, pouvoient être déposés.

QUE c'étoit une Chose monstrueuse, approchante de la Sédition, & contre le Droit public, d'ériger un nouveau College au milieu de l'Université, sans sa Permission. Qu'il y avoit dans l'Université assez d'Écoles & de Colleges.

QU'ENFIN les Inghistes, fascinant l'Esprit du Peuple crédule par les nouvelles Superstitions qu'ils introduisoient, donnoient, par-là, atteinte à la Tranquillité publique; & que, si l'on n'y mettoit Ordre, ils causeroient, à l'avenir, de plus grands Troubles.

LA Cause fut plaidée dans le Parlement,

ment. PIERRE VERSORIS, Avocat d'une grande Réputation, parla pour les Inighistes. Il réfuta, avec beaucoup d'adresse, tout ce qu'on objectoit contre eux, & finit son Plaidoyer par des Eloges magnifiques de leur Institut.

AU Défaut des Sieurs MONTHOLON, CHOART, CHAUVELIN, & CHYPPART, Avocats Jurez de l'Université, qui ne purent, en cette Occasion, agir contre les Inighistes, parce qu'ils en avoient été consultez, l'Université choisit ETIENNE PASQUIER, fort jeune alors, mais d'un Génie supérieur, & qui depuis s'est fait un grand Nom, dans le Barreau, & dans la République des Lettres.

IL dit, que la Société des Inighistes étoit une Secte ambitieuse, & hipocrite, qui, née en Espagne, élevée à Paris, exercée à Venise, & persécutée à Rome, avoit enfin été approuvée des Papes, qui l'avoient enrichie de Privileges excessifs, & contraires au Droit commun. Que, depuis, elle avoit été rejetée par l'Evêque de Paris, & condamnée par la Sorbonne. Que, sous ombre d'enseigner gratuitement, elle ne cherchoit que ses Avantages particuliers. Que, d'un côté, elle épuisoit les Familles par des Testamens recherchés, pendant que, de l'autre, elle subornoit la Jeunesse par de trompeuses Apparences de Piété. Que, remplissant l'Esprit des En-

fans

fans de mille Superstitions, elle méditoit déjà des Révoltes, qui éclateroient quelque jour à la Ruine du Royaume.

IL s'écria particulièrement contre le Vœu d'Obéissance aveugle, que font ceux de cette Société à leur Général, toujours choisi par le Roi d'Espagne; & il en fit envisager les pernicieuses Conséquences. Il observa, que plus ils étoient dévouez au Pape par le Vœu spécial d'une Soumission sans bornes à tous ses Ordres, plus ils devoient être suspects aux François; qui, bien qu'ils reconnoissent l'Evêque de Rome pour le Chef de l'Eglise, le croient néanmoins inférieur aux Conciles œcuméniques, & tiennent pour Maximes inviolables, qu'il ne peut rien prononcer contre le Royaume, ni contre les Rois, ni contre les Arrêts du Parlement, ni rien ordonner au préjudice des Evêques dans l'Etendue de leurs Diocèses. Qu'ainsi, en recevant les Inghistes, qui combattent ces saintes Maximes, on nourritoit, dans le Sein du Royaume, des Ennemis, qui ne manqueroient pas de faire la Guerre au Roi, s'il arrivoit que les Papes tournassent leurs Armes contre la France.

PUIS, adressant la Parole aux Juges: Vous, Messieurs, leur dit-il, en finissant son Discours, Vous, qui voyez aujourd'hui tout cela, & qui le souffrez, vous serez un jour les premiers, mais trop tard, à con-

damner votre Tolérance, quand vous verrez les Maux, qui en arriveront, non seulement dans la France, mais dans toute la Chrétienté.

LORSQU'IL eut fini, & que VERSORIS eut répliqué, JEAN-BAPTISTE DU MESNIL, Homme non moins recommandable par sa parfaite Probité, que par la Profondeur de sa Doctrine, lequel faisoit la Charge de Procureur-Général, blâma d'abord l'Aigreur des Avocats des deux Parties; &, après avoir dit beaucoup de Choses des nouveaux Ordres, & du Danger qu'il y auroit, tant pour la Religion, que pour l'Etat, de les recevoir indifféremment, il conclut contre les Inghistes, à ce qu'ils fussent déboutez de leur Demande. Mais, la Cour les traita plus favorablement. Elle appointa les Parties au Conseil, & ordonna qu'elles demeureroient dans le même Etat où elles étoient avant le Procès.

LES Inghistes, à qui l'Arrêt ne défendoit point de faire des Leçons publiques, continuèrent d'enseigner la Jeunesse dans leur College, & laissèrent l'Université en repos jusqu'en l'Année 1577, que l'Ambition, travestie en Zèle, fit naître en France cette Faction furieuse, qu'on baptisa du Nom de *Sainte Ligue*, & dont ils furent les principaux Arcboutans. Appuyez des GUISES, & du bon-homme CHARLES DE BOURBON, ils firent alors
une

une nouvelle tentative, que la vigoureuse Résistance de l'Université fit encore échouer. Quelques Années après, profitant du Désordre où ils avoient aidé les Ligueurs à mettre l'Etat, ils s'établirent hardiment au milieu d'elle.

MAIS, peu de Semaines après la Réduction de Paris à l'Obéissance de HENRI IV (*), l'Université présenta au Parlement une Requête, par laquelle elle demanda que les Inquistes fussent exterminés, non seulement de l'Université, mais encore de tout le Royaume, tant pour leur Désobéissance aux Arrêts de la Cour, que pour avoir animé le Peuple à la Révolte contre le Roi, & trempé dans des Attentats contre la Vie de sa Personne Sacrée. Les Curez de Paris, qui, de leur côté, se plaignoient des Entreprises que faisoient les Inquistes sur les Fonctions Curiales, demandèrent à être reçus Parties intervenantes, & se joignirent en Cause avec l'Université.

LA Cause fut plaidée à Huis clos le 12. de Juillet, & occupa plusieurs Audiences. ANTOINE ARNAULD, le CICÉRON du Barreau François de ce Temps-là, plaida pour l'Université. Il s'attacha principalement à prouver, que les Inquistes avoient conspiré, & conspiroient encore,

contre

(*) Le 18. d'Avril 1594.

contre le Roi, & contre le Royaume: Qu'ils avoient formé le Dessein d'affujettir toute la Chrétienté à la Puissance du Roi d'Espagne, à qui ils étoient entièrement dévouéz: Que faisant Vœu d'obéir *en tout, & par-tout*, à leur Général, qui pouvoit leur commander de tuer le Roi; & attribuant au Pape, auquel ils sont aveuglément soumis, le Pouvoir de déposer les Rois, & de décharger leurs Sujets du Serment de Fidélité; on seroit toujours en crainte pour la Vie de Sa Majesté, & pour le Repos de l'Etat, tant qu'on souffriroit dans le Royaume des Gens qui font des Vœux si étranges, & qui enseignent une Doctrine si séditieuse. Tel étoit le Plan de son Plaidoyer. Voyons sur quoi il fondeoit une Accusation si capitale; & écoutons-le parler lui-même.

„ N'EST-CE pas chez les Jésuites,
 „ dit-il, que les Ambassadeurs, & les A-
 „ gens du Roi d'Espagne, ont tenu leurs
 „ Assemblées les plus secrètes? N'est-ce
 „ pas chez eux, que LOUCHARD, A-
 „ MELINE, CRUCE', CROME', & de
 „ semblables Meurtriers, ont tramé leurs
 „ détestables Conjurations? N'est-ce pas
 „ ençore chez eux, que, l'Année 1590,
 „ on résolut de faire mourir les neuf
 „ dixièmes des Habitans de Paris, plutôt
 „ que de rendre la Ville au Roi?
 „ Qui a présidé dans le Conseil des Sei-

ze, si-non leur Pere PIGENAT, le plus
 cruel Tygre qui fût dans Paris, & qui
 eut un tel crive-cœur de voir aller les
 Affaires autrement qu'il ne se l'étoit
 promis, qu'il en est devenu enragé?....
 ,, NE fut-ce pas dans le College des
 Jésuites de Lion, & dans celui de Pa-
 ris, qu'au Mois d'Août 1593, la der-
 niere Résolution d'affassiner le Roi
 fut prise? La Déposition de BARRIE-
 RE, exécuté à Melun, n'est-elle pas
 toute notoire, & n'a-t-elle pas fait
 trembler tous ceux qui ont le Cœur
 vraiment François? Ne fut-ce
 pas le Jésuite VARADE, qui assura
 le Meurtrier, qu'il ne pouvoit faire une
 œuvre plus méritoire. . . . ; & qui,
 pour le confirmer dans cet horrible
 Dessen, le fit confesser par un autre
 Jésuite, dont on n'a pû savoir le Nom?
 Ces Impies, ces exécrables Affassins,
 ne communièrent-ils pas encore ce
 BARRIERE, & n'employèrent-ils pas
 le plus Saint, le plus Auguste, & le
 plus Sacré Mystere de la Religion
 Chrétienne, pour oser massacrer le
 prémier Roi de la Chrétienté? . . .
 ,, IL faut que je l'avoue, la Colere,
 & une juste Indignation, me font for-
 tir hors de moi, quand je vois que ces
 Traîtres, ces Scélérats, ces Affassins,
 ces Meurtriers des Rois, ces Confes-
 seurs publics de tels Parricides, sont

„ encore entre nous , qu'ils vivent , &
 „ qu'ils respirent l'Air de la France. Que
 „ dis-je ? ils vivent. Ils sont dans les
 „ Palais, ils sont caressez, ils sont sou-
 „ tenus; ils font des Lignes, des Fac-
 „ tions, des Alliances, des Associations
 „ toutes nouvelles.

„ L'HISTOIRE des *Freres Humiliés*,
 „ & du Cardinal de BORROMÉE, est
 „ toute récente. L'un de ces *Humiliés*
 „ voulut assassiner ce Cardinal. Auffi-
 „ tôt, tout l'Ordre fut éteint; & tous
 „ ceux, qui en étoient, furent chassés d'I-
 „ talie par le Pape PIE V. : &
 „ les Jésuites, qui ont voulu faire tuer un
 „ Roi de France, ne seront point chas-
 „ sés ? La Vie d'un Cardinal est-elle donc
 „ plus précieuse, que celle du Fils aîné
 „ & du Protecteur de l'Eglise ?

„ SI cette Audience ne nous délivre
 „ de ces nouveaux Monstres, engendrez
 „ pour nous dévorer, ils nous feront en-
 „ core plus de Mal, qu'ils ne nous en ont
 „ jamais fait.

„ JE me représente toujours ce Meur-
 „ trier de Melun devant les yeux; &, tant
 „ que les Jésuites, Confesseurs de tels
 „ Assassins, seront en France, mon Es-
 „ prit n'aura jamais de repos. Quand ils
 „ seront chassés, alors je serai assuré,
 „ alors je verrai tous les Dessesins mal-
 „ heureux de l'Espagne rompus en Fran-
 „ ce. Toutes les Confrairies du *Nom*

„ de *Jésus*, du *Cordon*, de la *Vierge*, de
 „ la *Cappe*, du *Chapelet*, du *petit Collet*,
 „ & une infinité d'autres semblables, se-
 „ ront éteintes. Alors, les *Traîtres*, qui
 „ voudront machiner contre l'*Etat*, ne
 „ sauront à qui s'adresser.

„ Si le *Jour* de la *Conservation* n'est
 „ pas moins agréable que celui de la
 „ *Naissance*; certainement, le *Jour*, auquel
 „ les *Jésuites* seront chassés de la *Fran-*
 „ *ce*, ne sera pas moins remarquable, que
 „ celui de la *Fondation* de notre *Univer-*
 „ *sité*. Et comme *CHARLEMAGNE*,
 „ après avoir délivré l'*Italie* des *Lom-*
 „ *bards*, l'*Allemagne* des *Hongrois*, pas-
 „ sé deux fois en *Espagne*, & dompté les
 „ *Saxons*, fonda l'*Université* de *Paris*,
 „ qui a été, l'espace de huit cens *Ans*, la
 „ plus florissante du *Monde* en toutes
 „ les *Sciences* & en tous les *Arts*, & qui
 „ a servi de *Refuge* aux *Lettres* bannies de
 „ l'*Asie*, anéanties en *Grece*, en *Egyp-*
 „ *te*, en *Afrique*: de même, *HENRI le*
 „ *Grand*, ayant chassé les *Espagnols* par
 „ la *Force* de ses *Armes*, & exterminé
 „ les *Jésuites* par votre *Arrêt*, rendra à
 „ notre *Université* son ancienne *Splen-*
 „ *deur*, & sa première *Gloire*.

„ *CONSIDEREZ*, s'il vous plaît, *Mes-*
 „ *sieurs*, où vous en êtes venus. Vous
 „ avez déclaré le *Duc* de *MAYENNE*, &
 „ & ses *Adhérens*, *Criminels* de *Leze-*
 „ *Majesté*. Vous leur avez attaché la
 „ *Ville*

„ Ville de Paris , qu'ils pensoient avoir
 „ assujettie pour jamais à leur Domina-
 „ tion. Ils ne regrettent au Monde rien
 „ tant, que de ne vous avoir point ôté à
 „ tous la Vie. Dieu a mis aujourd'hui en
 „ votre Puissance d'achever de rompre,
 „ pour toujours, leurs Pratiques & toutes
 „ leurs Intelligences. Ils penseront avoir
 „ perdu deux Batailles, lorsqu'ils sauront
 „ que tous leurs Jésuites sont chassés hors
 „ de France. Ne laissez point échapper
 „ une si belle Occasion de vous délivrer
 „ de ceux, à qui les Lettres ne servent,
 „ comme à CARACALLA, que d'Instru-
 „ mens à mal faire. Chassez ces Gens,
 „ qui n'ont point de pareils en toutes sor-
 „ tes de Méchancetez. . . .

„ ET, quand leur Avocat vous vien-
 „ dra louer la Magnanimité & la Clé-
 „ mence du Roi, souvenez-vous, Mes-
 „ sieurs, que c'est de ce Roi si magnani-
 „ me & si clément, dont ils demandent
 „ tous les jours le Sang dans leurs Prie-
 „ res, & dont l'Assassinat se projette dans
 „ leurs exécrables Conseils. Souvenez-
 „ vous, que, dès leur Fondateur IGNACE,
 „ ils ont aidé à faire perdre à ce Roi une
 „ partie de la Navarre, & qu'ils travaillent
 „ aujourd'hui de toutes leurs Forces à lui
 „ ôter la Couronne de France, qu'ils de-
 „ sirent assujettir & unir à celle d'Espa-
 „ gne, comme ils ont fait le Portugal.

ENFIN, apostrophant le Roi: „ SIRE,

„ dit-

„ dit-il, c'est trop patienter, c'est trop
 „ endurer ces Traîtres, ces Assassins, au
 „ milieu de votre Royaume. Votre Gloi-
 „ re est répandue jusques dans les Empi-
 „ res de la Terre les plus éloignés. On
 „ ne parle que des Victoires, que des
 „ Conquêtes, de VOTRE MAJESTÉ. Le
 „ Surnom de *Grand*, vous est acquis pour
 „ jamais. Il est consacré à l'Immortalité.
 „ Vos Faits d'Armes admirables vous ont
 „ rempli les Mains de Palmes, & ont
 „ mis vos Ennemis sous vos Pieds.

„ MAIS, VOTRE MAJESTÉ n'est pas
 „ au Monde pour elle seule. Considérez,
 „ s'il vous plaît, combien la Gloire de
 „ votre Nom seroit affoiblie, si la Posté-
 „ rité lisoit dans l'Histoire de votre Re-
 „ gne, que, faute d'avoir étouffé ces
 „ Serpens, ou, du moins, de les avoir
 „ chassés hors de votre Royaume, ils
 „ vous eussent enfin perdu, &, après
 „ vous, tous vos pauvres Sujets.....
 „ Si votre Générosité ne vous permet pas
 „ de craindre pour votre Personne, crai-
 „ gnez au moins pour vos Serviteurs. Ils
 „ ont abandonné Femmes, Enfants, Biens,
 „ Maisons, & Commoditez, pour suivre
 „ votre Fortune. Les autres, demeurez
 „ dans les grandes Villes, se sont expo-
 „ sez aux Cruautez des *Seize*, pour vous
 „ en ouvrir les Portes: &, maintenant,
 „ SIRE, n'aurez-vous pas soin de votre
 „ Vie, pour conserver la leur, qui y est

„ inséparablement attachée? . . . VOTRE
 „ MAJESTÉ a encore assez d'Ennemis
 „ découverts à combattre en France, en
 „ Flandres, en Espagne: défendez vos
 „ Côtes de ces Affassins domestiques.
 „ Pourvû que vous les éloignés, nous ne
 „ craignons point tout le reste. L'Espa-
 „ gnoi ne peut parvenir à notre Servitude,
 „ qu'au travers de votre Sang. Les Jésui-
 „ tes, ses Créatures, n'auront jamais de
 „ Repos en France, qu'ils ne l'ayent ré-
 „ pandu. Jusques ici, nos Soins ont em-
 „ pêché leurs Parricides. Mais, SIRE, si
 „ on les laisse parmi nous, ils pourront
 „ toujours nous envoyer des Meurtriers,
 „ qu'ils confesseront, qu'ils comman-
 „ ront comme BARRIÈRE; & nous, nous
 „ ne pourrons pas toujours veiller. . . .
 „ LES Considérations contraires, que
 „ ceux, qui n'appréhendent point votre
 „ Mort, vous représentent, sont des Tra-
 „ hisons manifestes. Quand vous aurez
 „ mis votre Vie en sûreté, & que vous
 „ aurez assuré le Repos de tant de gran-
 „ des Villes, en exterminant le Conseil
 „ public, que vos Ennemis ont encore
 „ au milieu d'elles, par le moyen des Jé-
 „ suites; alors, SIRE, on vous redoute-
 „ ra de-là les Monts; alors, on vous por-
 „ tera l'Honneur & le Respect, dûs au
 „ premier Roi, qui a sur la Tête la Cou-
 „ ronne de Gloire & de Liberté, au plus
 „ grand Roi de tous les Peuples baptisés :
 „ mais,

23 mais, tant qu'on se flattera de l'Espé-
 23 rance de perdre VOTRE MAJESTÉ
 23 avec tous les vrais François, par les
 23 Menées, les Artifices, & les Confes-
 23 sions des Jésuites, on vous fera des
 23 Indignités, que jamais Roi de France
 23 n'a encore endurées.

23 VOUS êtes le Fils aîné de la plus
 23 Noble, de la plus Auguste, & de la
 23 plus Ancienne Maison qui soit sur la
 23 Terre. Toute votre Vie, SIRE, n'est
 23 qu'une Suite de Trophées, de Triom-
 23 phes, de Lauriers, de Victoires. . . .

23 Et qui sont ces Gens-ci, qui sont ces
 23 Traîtres, qui sont ces Batards de la
 23 France, qui veulent mettre dans l'Es-
 23 prit de VOTRE MAJESTÉ des Crain-
 23 tes d'offenser l'Etranger, afin que vous
 23 reteniez ces Meurtriers, qui entrepren-
 23 nent continuellement sur votre Vie ?

23 Les Rois de France ont accoûtumé de
 23 donner la Loi, & non de la recevoir.

23 Le Grand Dieu des Batailles, qui vous
 23 a conduit par la Main jusqu'au Lieu où
 23 vous êtes, vous réserve à des Choses
 23 infiniment plus grandes. Mais, SIRE,

23 ne méprisez pas des Avertissemens qu'il
 23 vous donne. Chassez, avec ces Assas-
 23 sins Jésuites, tous ceux, qui, bâtissant
 23 leur Fortune sur votre Tombeau, en-
 23 treprennent de les retenir en votre
 23 Royaume.,,

LI. conclut ce véhément Discours, à
 ce

ce qu'il plût à la Cour, en entérinant la Requête de l'Université, ordonner, que tous les Jésuites de France vuideroient le Royaume, Terres, & Pais de l'Obéissance de SA MAJESTÉ; & en sortiroient dans quinze Jours après la Signification qui seroit faite en chacun de leurs Colleges ou Maisons, en parlant à l'un d'eux pour tous les autres. Autrement, & à faute de ce faire, & où aucun d'eux seroit trouvé en France après ledit Tems, que, sur le champ, & sans forme ni figure de Proses, il seroit condamné, comme Criminel de Leze - Majesté au premier Chef, & comme ayant entrepris sur la Vie du Roi.

LOUIS DOLLE, Avocat des Curez de Paris, plaida après ARNAULD, & parla contre les Inghistes avec autant de Force, & avec autant d'Eloquence; mais, avec plus de Modération.

IL dit, qu'ils n'étoient compris dans la Hiérarchie Ecclésiastique, ni comme Séculiers, ni comme Réguliers. Qu'ils n'avoient été reçus en France, qu'en Forme de Société ou de College, & qu'aux Conditions de ne rien entreprendre au Préjudice des Evêques, & des Curez. Que, bien loin d'avoir observé ces Conditions, ils s'étoient érigés en Censeurs du Clergé, en Pasteurs universels, en Sur-Intendants de l'Eglise. Qu'en vertu des Privileges, que les Papes leur avoient prodigalement accordez, & dont l'Assemblée de Poissi
leur

leur défend de faire Usage, ils s'étoient non seulement mis au-dessus des Curez, mais même au-dessus des Evêques; & qu'ils avoient troublé l'Ordre Hiérarchique de l'Eglise.

IL peignit avec les plus noires couleurs le Zèle furieux, qu'ils avoient fait éclater contre le Roi, pendant la Ligue. „ Oseriez-vous nier, dit-il, en les apostrophant, Oseriez-vous nier, que, quand le défunt Roi (HENRI III.) étoit à St. Cloud en 1589, vous n'allassiez tous les jours à la Tranchée distribuer de l'Argent, & des Vivres aux Soldats, & les exhorter à persévérer dans la Rébellion? N'avez-vous pas été contraints d'avouër, qu'un Prêtre de votre Compagnie étoit le Chef des Seize, & présidoit dans l'Assemblée de ces Scélérats? „

PUIS, passant de ce Reproche à un autre encore plus grave, il les accusa d'être Complices du Crime de Barriere, & le prouva ainsi. „ Les Jésuites, dit-il, avouent eux-mêmes dans leurs Apologies, que VARADE, ayant écouté cet Assassin, qui lui demandoit, s'il devoit tuer le Roi, jugea à son Visage, à son Regard, à sa Parole, qu'il étoit aliéné d'Esprit. . . ., & lui dit, qu'il ne pouvoit le conseiller; parce qu'étant Prêtre, il encourroit la Censure d'Irrégularité, s'il lui donnoit Avis sur un tel Sujet, ce qui

„ *P'empêcheroit de dire la Messe, qu'il vou-*
 „ *loit pourtant dire incontinent. O Dieu!*
 „ *s'écria DOLLÉ, est-il possible, qu'un*
 „ *Prêtre, sur le point d'offrir un Sacrifice*
 „ *de Paix, ose dire, qu'il ne lui est point*
 „ *permis de dissuader un Parricide! Hi-*
 „ *pocrites que vous êtes, croiriez-vous*
 „ *avoir violé le Sabat, si vous aviez sau-*
 „ *vé la Vie à un Homme? Vos Regles*
 „ *vous permettent d'exercer la Médecine*
 „ *& la Chirurgie: & vous vous faites une*
 „ *Conscience d'arracher le Couteau des*
 „ *Mains de celui qui veut assassiner votre*
 „ *Pere! Mais, votre propre Ex-*
 „ *cuse vous condamne, & ne fait que*
 „ *trop voir de quel côté vous penchez.*
 „ *Je fais bien, poursuivit-il, en s'adres-*
 „ *sant aux Juges, je fais bien, Messieurs,*
 „ *que les Jésuites disent, qu'au pis aller,*
 „ *il n'y a que VARADE seul de punissable.*
 „ *Quoi donc! faudra-t-il attendre,*
 „ *pour les chasser tous, qu'ils aient fait*
 „ *tuër autant de Rois, qu'ils font de Jé-*
 „ *suites? Mais, Messieurs, ce*
 „ *n'est pas VARADE, seul qui a failli:*
 „ *c'est toute leur Société, qui a renouvel-*
 „ *lé, par la Doctrine meurtrière qu'elle*
 „ *enseigne, l'exécration Politique du*
 „ *VIEUX DE LA MONTAGNE (*), ce*
 „ for-

(*) Voyez JOINVILLE, Chap. XXX. Voyez
 l'Hist. de ST. LOUIS, Tom. I. pag. 230-234-
 15

„ formidable Prince des Affassins. Il y
 „ en a peu d'entre eux, qui n'ait eu part
 „ à ce Complot infernal. Leurs Ser-
 „ mons de ce Tems-là, & les Souhaits
 „ que leur Confrere **COMMOLET** faisoit
 „ d'un AOD, en font une bonne Preuve.
 „ J'ajoute, qu'environ le tems que l'As-
 „ sassin devoit faire son Coup, le même
 „ **COMMOLET** encourageoit les Sédi-
 „ tieux à ne se point relâcher; &, qu'a-
 „ près leur avoir fait entendre, par des
 „ Gestes très-significatifs, qu'il se tra-
 „ moit une Chose qu'on ne pouvoit leur
 „ découvrir, il les pria d'en attendre l'E-
 „ xécution. „

„ **DOLLÉ** parla ensuite des Maux, qu'a-
 „ voient fait les Inighistes, par le moyen de
 „ la Confession. „ Il n'est point nécessai-
 „ re, dit-il, de vous en alléguer des
 „ Exemples: il n'y a point de bonnes
 „ Maisons un France, qui n'en puisse
 „ fournir. Je me contenterai d'en rap-
 „ porter un tout récent, & de notoriété
 „ publique. . . . Les Jésuites de Fri-
 „ bourg voulurent persuader aux petits
 „ Cantons Catholiques, de se séparer des
 „ Cantons Protestants, & de rompre
 „ leur Ligue, qui est le *Palladium* des
 „ Suisses.

in Quarto. Voyez aussi **VERTOT**, Hist. de
 l'Ordre de Malthe, Tom. 1. pag. 169-173.
de l'in Quarto.

„ Suiffes. Mais, trouvant les Hommes
 „ trop fermes, ils imitèrent le Serpent
 „ qui tenta EYE : ils s'adressèrent aux
 „ Femmes, & leur confeillèrent de re-
 „ fufer le Devoir conjugal à leurs Maris,
 „ jusqu'à ce qu'ils euffent promis de
 „ rompre l'Alliance. Elles obéirent à
 „ leurs Directeurs ; & les Maris ayant
 „ fû d'ellés, par qui elles avoient été fé-
 „ duites, châtièrent les Séducteurs felon
 „ leurs Mérites. „

DE leurs Confessions, il revint à leur
 Doctrine, & conclut fon Plaidoyé par ces
 Paroles : „ On nous dit, que les Jéfui-
 „ tes ont voulu faire affaffiner le Roi.
 „ Non feulement nous en avons des In-
 „ dices ; mais, le Traître a confessé
 „ qu'ils lui en avoient donné le Conseil.
 „ Et nous douterions, après cela, de ce
 „ que nous devons faire de ceux qui ont
 „ voulu nous couper la gorge à tous tant
 „ que nous fommes ? Jamais, Messieurs,
 „ vous n'aurez une fi belle Occasion.
 „ Si vous ne les chassez du Royaume,
 „ vous les y établiffez. Nos premiers
 „ mouvemens font pleins de vigueur &
 „ de courage ; mais, ils le ralentiffent
 „ avec le tems. Nous ne l'avons que
 „ trop éprouvé ; car, depuis trente Ans
 „ que cète Affaire est agitée, nous nous
 „ fommes endormis, & nous n'avons
 „ pensé au Mal, que lorsqu'il s'est fait
 „ sentir. . . . Les Jéfuites, qui con-
 „ noiffent

noissent notre foible, veulent tirer le Jugement en longueur, & gagner du tems, qui gagne tout en France. . . .

CEUX, pour qui je parle, n'ignorent point que leur Profession leur défend de demander la Vengeance des Méchancetez de leurs Adverfaires. . . .

Mais, Messieurs, comme anciennement les Pontifes de Rome étoient obligés de donner Avis au Sénat des Prodiges qui paroissoient, afin qu'il détournât par des Expiations les Malheurs qu'ils présageoient : de même, les Demandeurs, qui ont charge des Choses Sacrées, comme l'avoient autrefois ces Pontifes, vous avertissent, qu'il y a un grand Prodige en cette Ville, & en plusieurs autres Lieux de France; c'est que *des Hommes, qui se disent Religieux, enseignent à leurs Ecoliers, qu'il est permis de tuer les Rois.* Cette Doctrine est la plus monstrueuse qui fut jamais. Expiez donc, Messieurs, le Prodige selon votre Prudence.,

CLAUDE DURET, Avocat des Défendeurs, craignant de les exposer à l'Indignation du Roi, & à la Haine du Peuple, par une Réponse exacte & étendue à chaque Objection, Réponse qui ne pouvoit se faire sans remuer des Matières bien chatouilleuses, se contenta de nier ce qu'on leur objectoit.

IL dit que, si on vouloit leur faire un

Procès Criminel, on devoit le leur faire dans les Formes, & non par une Accusation publique, qu'il n'appartient qu'au Procureur-Général, ou à ses Substituts, d'intenter.

QU'IL ne falloit point envelopper toute une Société dans le Crime de quelques-uns de ses Membres; mais, nommer les Coupables. Que ceux, qu'on avoit nommez, étoient prêts à répondre à ce qu'on alléguoit contre eux, & à défendre leur Cause, selon les Loix du Royaume.

ENFIN, s'il ne s'agissoit que de chasser les Jésuites de l'Université, il répondoit à cela, que la Chose étant en litige depuis trente ans, & le Procès n'étant point encore décidé, l'Université pouvoit bien en poursuivre le Jugement définitif; mais que, durant la Litispendance, il ne lui étoit pas permis de leur faire un nouveau Procès pour le même Fait.

CEPENDANT, les Inighistes, craignant de perdre leurs Procès, tachèrent d'en éloigner le Jugement le plus qu'il leur seroit possible. Quand ils virent qu'on étoit sur le point de le juger, ils récusèrent trois Conseillers, parce qu'ils n'avoient pas été présens à toutes les Audiences, lorsque la Cause y avoit été plaidée. La Cour ayant nommé le premier d'Août un Rapporteur (*), & enjoint aux Inighistes,

(*) JEROME ANGENOUST, Conseiller du Parlement.

ghistes, de lui remettre leurs Défenses, ils présentèrent Requête, pour avoir un Délai de les produire, jusqu'à ce que leur Avocat, qui étoit allé à Tours, en fût revenu. Ils obtinrent un Terme de quelques Jours; & ce Terme étant expiré, ils en demandèrent une Prolongation. On ne leur accorda que trois Jours pour dernier Délai, en sorte qu'ils furent enfin obligés de produire leurs Défenses.

PIERRE BARNY, Procureur du College de Clermont, les avoit dressées. Il y réduisoit tout ce qu'ARNAUD avoit dit de plus fort contre les Inighistes, à quatre Chefs; savoir, au Vœu particulier qu'ils faisoient au Pape, à leur Dévouement au Roi d'Espagne, aux Séditions qu'ils avoient excitées, enfin aux Attentats contre la Vie des Rois qu'ils avoient conseillé. Il répondit au premier Chef, que le Vœu spécial, qu'ils faisoient au Pape, n'étoit que pour les Missions. Au second, qu'ils n'étoient point Vassaux du Roi d'Espagne, & qu'ils ne reconnoissoient pour leur légitime Souverain, que HENRI IV. dont ils étoient nez les Sujets, puisqu'ils étoient tous François. Au troisieme, qu'ils n'avoient jamais été accusez de Sédition, ni en Allemagne, ni en Pologne, ni en Flandres; & que HENRI II, FRANÇOIS II, & CHARLES IX, les avoient toujours chéris comme des Gens paisibles, & obéissans aux Rois, &

aux Loix. Que ce qu'ils avoient, fait durant la Fureur de la Ligue, ne devoit point leur être reproché, puisque le Roi avoit accordé une Amnistie générale du passé, de laquelle ils n'étoient point exclus. Au quatrieme, que, bien loin de conseiller le Meurtre des Rois, ils exhortoient un chacun à fuir le Vice, & encore plus des Monstres de Vices, tels que sont les Assassins. Que leurs Généraux ne leur commandent rien qui soit contraire à ce que Dieu ordonne, comme le seroit indubitablement le Commandement de tuer les Princes & les Rois, auxquels la Sainte Ecriture commande de porter Honneur & Obéissance. Qu'ils ne sont obligés de se conformer à la Volonté de leurs Supérieurs, que dans les Choses où il n'y a point de Péché, & qui ne sont point contraires à la Loi de Dieu.

MAIS, comme ARNAULD, & DOULÉ, fondoient principalement la Demande, qu'ils faisoient du Bannissement de tous les Jughistes, sur le Crime de VARADE, BARNY fit tous ses Efforts, pour en disculper son Confrere, & pour empêcher, supposé même qu'il fût coupable, que toute la Société n'en portât la Peine. Je vais copier mot pour mot sa Réponse à cet Article capital; afin, qu'après avoir entendu les deux Parties, on puisse juger avec connoissance de Cause de quel côté est la Vérité,

„ FINALEMENT, ARNAULD dit,
 „ que VARADE, de l'Ordre des Défendeurs,
 „ a conseillé à BARRIERE de
 „ tuer le Roi; l'assurant, qu'il gagneroit
 „ Paradis, s'il le faisoit. Répondent les-
 „ dits Défendeurs, que, quand il seroit
 „ vrai, il n'est raisonnable, que les autres,
 „ innocens de ce Crime personnel, en
 „ portent la Peine; & que, pour la Faute
 „ d'un, qu'ils n'auroient pû prévoir ou
 „ empêcher, toute la Communauté en
 „ vint à souffrir. Et ne fait rien à pro-
 „ pos l'Exemple des *Humiliati* de Milan,
 „ qui conspirèrent contre le Cardinal
 „ BOROMÉE: car, ce fut une Conf-
 „ piration, non point personnelle, mais
 „ de tout le Monastere & Communauté.
 „ Et toutesfois savent lesdits Défendeurs,
 „ que VARADE a toujours protesté,
 „ qu'il n'avoit jamais donné tel Conseil
 „ à BARRIERE: mais que, comme il
 „ lui parla, il le jugea à son Visage, Re-
 „ gard, Geste, & Parole, égaré de son
 „ Sens; & que, comme il lui déclara son
 „ Intention, il lui répondit, qu'il ne lui
 „ en pouvoit donner, étant Prêtre, &
 „ que s'il lui conseilloit, il encourroit la
 „ Censure d'Irrégularité, & par consé-
 „ quent ne pourroit dire Messe, laquelle
 „ toutefois il vouloit dire incontinent. Et
 „ comme ledit BARRIERE lui demanda
 „ de se confesser, il dit qu'on ne confes-
 „ soit point au College, pour se défaire

„ de lui ; mais , qu'il s'en allât à la
 „ Chapelle St. Louis , Rue St. Antoine :
 „ & c'est ce que VARADE a toujours
 „ répondu & protesté , sachant les bruits
 „ qui en couroient , & ajoûté , qu'il n'a-
 „ voit jamais pris pié , ni fondement , aux
 „ Paroles dudit BARRIERE , le prenant
 „ pour peu sage & sensé ; qui étoit l'oc-
 „ sion pour laquelle il n'en donnoit A-
 „ vertissement au Roi. En quoi ne se doit
 „ laisser en arriére une Preuve grande de
 „ l'Innocence dudit VARADE , lequel
 „ demeura quelques jours après que le
 „ Roi fut entré dans Paris , sans se ca-
 „ cher aucunement , jusques à tant qu'il
 „ fut averti , que , pour le soupçon qu'on
 „ avoit de lui , il seroit en peine. Joint
 „ que le Roi a dit , qu'il lui pardonnoit ,
 „ & qu'il se retirât hors du Royaume , ce
 „ qu'il a fait .

„ NE se doit aussi omettre , que BAR-
 „ RIERE a déposé , qu'à Lyon , un de
 „ la Compagnie desdits Défendeurs lui
 „ déconseilla de ce faire : donc , le bon
 „ Conseil d'un doit avoir autant de for-
 „ ce , pour sauver la Communauté , que
 „ le mauvais de l'autre pour la ruiner .
 „ TELLE fut en substance la Réponse
 „ que fit l'Inghiste BARNY au Plaidoyé
 „ d'ARNAULD. Il ne dit que deux mots
 „ contre celui de DOLLE ; & , s'attachant
 „ uniquement à l'Article de la Hiérarchie
 „ de l'Eglise , il réfuta ce qu'on objectoit

là-dessus à ceux de sa Compagnie, & argumenta ainsi.

IL est certain, dit-il, que le Pape est le Chef de la Hiérarchie Ecclésiastique, & que de lui dépend toute la Juridiction de l'Eglise. Or, les Jésuites n'administrent les Sacremens, qu'en vertu du Pouvoir que leur en a donné le Pape. Donc, ils ne pervertissent pas la Hiérarchie, comme Maître DOLLE' le leur reproche.

IL ajoûta, qu'ils portoient Obéissance aux Evêques, qu'ils prenoient d'eux les Ordres Sacrez, qu'ils ne confessoient point sans leur Permission, & qu'ils les *aidoient à porter le Fardeau de l'Episcopat, sans rien exiger pour leurs Travaux.* Qu'au reste, ils n'avoient, ni Enterremens, ni Obits, ni Fondations, en leurs Eglises: qu'ainsi, ils ne faisoient aucun Tort aux Curez. Que s'ils étoient exempts de la Visite des Evêques, ce Privilege leur étoit commun avec plusieurs autres Religieux, & avec presque tous les Chapitres de la France.

LES Inighistes ne s'en tinrent pas à ces Défenses. Ils firent agir tous leurs Amis. Et, bien que ceux qui les protegeoient eussent été du Parti de la Ligue, ils n'en étoient pas, pour cela, moins considérez. Au contraire, toutes les Faveurs étoient pour eux, parce qu'on vouloit gagner leur affection. Le Cardinal CHARLES DE BOURBON, Neveu du feu Car-

Gardinal de ce Nom, FRANÇOIS DE LA ROCHEFOUCAULT, Evêque de Clermont, CHARLES D'ESCARS, Evêque de Langres, le Duc de NEVERS, le Maréchal de BIRON, le Comte d'Auvergne, Mr. d'O, Gouverneur de Paris, & quantité d'autres grands Seigneurs, sollicitèrent si ardemment pour la Compagnie, qu'ils vinrent à bout d'empêcher qu'on ne jugeât l'Affaire pour le fond. La Requête de l'Université n'eut alors aucun Effet; & les Inghistes furent encore provisionnellement maintenus dans leurs Fonctions ordinaires.

MAIS, la Doctrine meurtrière, qu'ils enseignoient dans leur College, & qu'un de leurs Ecoliers, nommé JEAN CHASTEL, mit en pratique par un exécrationnable Parricide, attenté le 27. de Decembre 1594. sur la Personne sacrée de HENRI IV, qui, par bonheur, ne fut pas blessé mortellement, obligea la Cour à chasser du Royaume les Maîtres, par le même Arrêt qui condamnoit le Disciple au Supplice des Criminels de Lèze-Majesté au premier Chef.

CET Arrêt, prononcé le 29. de Decembre suivant, & exécuté, par rapport à CHASTEL, le même jour, portoit, que *les Prêtres & les Ecoliers du College de Clermont, & tous autres sui-disans de la Société de Jésus, comme Corrupteurs de la Jeunesse, Perturbateurs du Repos public,*
En-

Ennemis du Roi & de l'Etat, vuideroient dans trois Jours hors de Paris, & dans quinze de tout le Royaume; sous peine, s'ils y étoient trouvez après l'Expiration de ce Terme, d'être punis comme Criminels de Lèze-Majesté: que tous leurs Biens seroient employez en Oeuvres pies, de la maniere qu'il plairoit au Parlement d'en ordonner: & défense, sous la même peine, à tous les Sujets du Roi, d'envoyer leurs Enfants aux Colleges de la Société qui sont hors du Royaume.

POUR comble d'Infamie, cet Arrêt fut suivi peu de jours après de deux autres contre deux Inighistes, Régens du College de Clermont, dont l'un s'appelloit JEAN GUIGNARD, & l'autre JEAN GUERET. Le premier fut condamné à être pendu & brûlé, pour avoir été convaincu, par sa propre Confession, d'avoir composé, & écrit de sa main, plusieurs Libelles diffamatoires, contenant divers faux & séditieux Moyens, pour prouver que HENRI III. avoit été injustement tué par le Jacobin JACQUES CLEMENT; qu'il étoit permis de traiter de même HENRI IV; & que, s'il ne mouroit à la Guerre, il falloit le faire mourir comme son Prédécesseur. GUERET, sous qui CHASTEL avoit fait son Cours de Philosophie, fut banni à perpétuité.

LE même Arrêt bannoissoit pour neuf Ans du Royaume, & pour toujours de Paris,

Paris, le Pere du Meurtrier; ordonnoit que sa Maison seroit rasée, & qu'en sa place on érigeroit, pour Mémoire perpétuelle du détestable Parricide commis en la Personne du Roi, un Pillier de Pierres de taille, avec un Tableau, où seroit écrit la Cause de cette Démolition, & de l'Erection de ce Pillier. Conformement à cet Arrêt, on dressa une *Piramide*, sur l'une des quatre Faces de laquelle étoit gravé l'Arrêt de JEAN CHASTEL, qui contenoit celui du Bannissement des Inighistes, &, sur les trois autres Faces, diverses Inscriptions Latines, en Vers & en Prose, pour faire détester à la Postérité cet horrible Attentât, & la Doctrine abominable, en vertu de laquelle il avoit été commis.

LES Parlemens de Rouën & de Dijon suivirent l'Exemple de celui de Paris; mais, ceux de Bourdeaux, & de Toulouse, ne voulurent point s'y conformer; de sorte que les Inighistes se maintinrent en Guyenne, & en Languedoc, jusqu'à leur Rétablissement. Quelques-uns des Bannis abjurèrent leur Ordre, &, sous prétexte de n'être plus Inighistes, revinrent dans les Villes, d'où ils avoient été chassés, & s'y établirent. Le Parlement de Paris, informé de cette Contravention, donna le 21. d'Août 1597, un Arrêt, qui portoit que celui du 29. Decembre de l'Année 1594 seroit exécuté selon

ion sa forme & teneur; & qui défendoit à toutes Personnes, Corps, & Communautéz de Ville, Officiers, & Particuliers, de quelque Qualité & Condition qu'ils fussent, de recevoir, ni de souffrir être reçus, aucuns des soi-disans de la Société de Jésus, quand bien même ils auroient abjuré leur Ordre, & renoncé à leurs Vœux, à peine, contre les Contrevenans, d'être traités comme coupables de Lèze-Majesté.

TOUTE claire qu'étoit cette Ordonnance, le Prévôt des Marchands, & les Echevins, de la Ville de Lion, encore Ligueurs dans l'Arme, ne laissèrent pas de l'é luder en faveur d'un Inighiste, nommé PORSAN, qu'ils avoient fait Principal de leur Colleege. Ils prétendoient, qu'il n'étoit compris, ni dans ce dernier Arrêt, ni dans celui de 1594. Les Raisons, qu'ils en donnoient dans une Remontrance adressée à la Cour, étoient, qu'encore que PORSAN eût autrefois été de la Société de ceux qui s'appellent Jésuites, il n'avoit néanmoins jamais fait Profession dans leur Ordre; qu'il en étoit sorti avant l'Arrêt du Bannissement; & que, bien loin d'avoir commerce avec eux, il les haïssoit, & en étoit réciproquement haï.

M A I S, la Cour, trop bien instruite des Constitutions des Inighistes, pour ignorer que les Ecoliers, & les Coadju-teurs, sont aussi indissolublement liés à

la Compagnie, par rapport à eux, que le font les Profès, regarda PORSAN comme un véritable Jésuite, quoiqu'il n'eût point fait Profession, & ne douta point qu'il n'y eut de la Connivence entre lui & ses Supérieurs. Ainsi, sans avoir égard aux Remontrances des Echevins de Lion, elle ordonna le 16. d'Octobre 1597, sur les Conclusions de l'Avocat-Général SIMON MARION, que l'Arrêt du 21. d'Août seroit exécuté à la lettre; & que PORSAN seroit amené Prisonnier à la Conciergerie du Palais, pour être interrogé sur le contenu des Informations ci-devant faites contre lui.

LES Inighistes trouvèrent encore, en la Personne de Mr. DE TOURNON, un Protecteur bien zélé, puisqu'il aima mieux perdre sa Charge de Sénéchal d'Auvergne, & voir tous ses Biens confisqués, que d'obéir à un Arrêt du premier Octobre 1597, qui lui enjoignoit de les faire sortir de la Ville & Seigneurie de Tournon.

MALGRÉ la Vigilance avec laquelle le Parlement tenoit la main à l'Exécution de ses Arrêts contre la Société, les Inighistes ne laissèrent pas de se couler à la Cour, & de s'approcher, peu à peu, de la Personne du Roi. Ils lui avouèrent ingénument, qu'ils avoient favorisé l'Espagne, au préjudice de la France; parce que l'Espagne les avoit, non seulement bien reçus dans tous les Royaumes, Ter-

res, & Seigneuries de sa Domination; mais encore chéris, révérez, protégés, & comblez de Bienfaits; au lieu que la France, ne les ayant voulu admettre qu'à des Conditions humiliantes, leur avoit toujours été contraire. Ils ajoutèrent, que s'il lui plaisoit de leur témoigner de la Bienveillance, ils se donneroient à lui avec un entier Dévouement, & le serviroient même contre l'Espagne. Ils le supplièrent enfin de les mettre à l'Epreuve, consentant à être ignominieusement châssés, privez de ses bonnes Graces, & punis comme des Scélérats, si jamais ils lui lui manquoient de Fidélité.

HENRI ne fut pas fort touché de ces belles Promesses: néanmoins, considérant qu'il n'y avoit que l'un de ces deux Partis à prendre, ou celui de les rappeler, ou celui de les empêcher, par de nouvelles Rigueurs, d'approcher de sa Personne, & de ses Etats; la crainte, que ce dernier Parti ne les portât à quelque Coup de Désespoir, le détermina à préférer le premier. *Ces Gens*, dit-il au fidelle SULLY, qui étoit d'un Avis contraire, *Ces Gens ont des Intelligences & des Correspondances par-tout, & une grande Dextérité à disposer les Esprits selon qu'il leur plait. L'appréhension perpétuelle où je serai d'être empoisonné, ou assassiné, me rendra la Vie insupportable: & j'aurois mieux déjà être*

de; car, je suis de l'Opinion de CÉSAR, que la Mort la plus douce est celle qui est la plus imprévue & la moins attendue.

SULLY, plutôt que de laisser son bon Maître dans une si cruelle Situation, consentit au Rappel des Inighistes, auquel il s'étoit jusqu'alors fortement opposé; & il en devint même le Solliciteur.

AINSI, l'intrépide HENRI, que les plus formidables Armées n'avoient pu étonner, tremblant à la seule idée du sacré Couteau que les Inighistes pouvoient à tous momens enfoncer dans son Sein, par la main de quelque nouveau CHASTEL, leur accorda, pour se délivrer de cette Frayeur, & vivre en repos, les Lettres Patentes de leur Rétablissement, que sollicitoient le Pape, SILLERY, JEANNIN, VILLEROI, & LA VARENNE, Ministre de ses Plaisirs secrets.

ELLES leur permettoient, sous certaines Conditions (*), de demeurer dans les

(*) Ces Conditions, entre les autres, étoient *Que tous ceux, qui seroient en France, seroient Naturels François: Qu'ils auroient ordinairement auprès du Roi un d'entre eux, aussi François, suffisamment autorisé par eux, pour servir de Prédicateur à Sa Majesté, & lui répondre des Actions de leur Compagnie, aux Occasions qui s'en présenteroient: Que tous ceux qui étoient alors en France, & tous ceux qui dans la suite y seroient reçus dans leur Société, seroient Serment*
par

les Endroits, où ils se trouvoient alors établis, favoit à Toulouse, à Agen, à Rodez, à Bordeaux, à Périgueux, à Limoges, à Tournon, au Pays, à Aubenaz, à Béziers, auxquels Lieux, le Roi, pour plaire au Pape, ajoutoit Lion, Dijon, & la Flèche en Anjou.

CEs Lettres, données au commencement de Septembre 1603, furent portées au Parlement quelques jours avant les Vacations, qui commencent au huitieme du même Mois: & la Cour remit l'Affaire après la Saint Martin, pour en délibérer plus à loisir.

LES Chambres assemblées ordonnèrent de très-humbles Remontrances au Roi, pour lui faire connoître la Justice & la Nécessité du Bannissement des Inghilles, & le Danger où leur Rappel exposeroit le Royaume.

LA Veille de Noël, les Députez ayant été introduits dans le Cabinet du Roi, ACHILLE DE HARLAY, premier Président, Magistrat d'une Intégrité achevée, & dont le Nom seul fait suffisamment l'Eloge, porta la Parole, & employa toutes les forces de son Esprit, & toute son Eloquence, pour persuader à Sa Majesté, qu'elle

par devant les Officiers Royaux, de ne rien faire, ni entreprendre, contre le Service du Roi, contre la Paix publique, & le Repos du Royaume, sans aucune exception, ni reservation.

qu'elle ordonnoit une Chose contraire à la Sûreté de sa Personne sacrée, à la Conservation de son Autorité, & au Bien de son Royaume.

„ SIRE, dit-il, votre Cour de Parle-
 „ ment ayant délibéré sur vos Lettres Pa-
 „ tentes du Rétablissement des Prêtres &
 „ Ecoliers du Collège de Clermont . . . ,
 „ en quelques Lieux de son Ressort, a
 „ ordonné que très-humbles Remontran-
 „ ces seroient faites à VOTRE MAJESTÉ:
 „ & nous a chargés de vous représenter
 „ quelques Points, que nous avons jugé
 „ importer au Bien de vos Affaires, & au
 „ Salut Public, qui dépend de votre Con-
 „ servation; lesquels Points nous ont
 „ empêchés de procéder à la Vérifica-
 „ tion. . . .

„ CEUX de cet Ordre, soi-disans Jé-
 „ suites, ne reconnoissent pour Supérieur
 „ que Notre Saint Pere le Pape. Ils lui
 „ font Serment de Fidélité, & d'Obéis-
 „ sance, en toutes Choses. Ils tiennent
 „ pour Maxime indubitable, qu'il a la
 „ Puissance d'excommunier les Rois;
 „ qu'un Roi excommunié n'est qu'un
 „ Tiran; que son Peuple se peut élever
 „ contre lui. . . . Que tous les Ecclé-
 „ siastiques sont exempts de la Puissance
 „ Séculière, & qu'ils peuvent impuné-
 „ ment attenter sur les Personnes sacrées.
 „ C'est ce qu'ils écrivent; & ils impu-
 „ gnent

gnent l'Opinion de ceux qui tiennent les Propositions contraires.

DEUX Docteurs en Droit, l'un & l'autre Espagnols, ayant écrit, que les Clercs étoient sujets à la Puissance des Rois & des Princes, l'un des premiers de la Société a écrit contre eux; disant, entre autres Raisons, que, comme, sous l'Ancien Testament, les Lérites étoient exempts de toutes Puissances Séculières, les Clercs, sous le Nouveau, étoient pareillement exempts de la même Puissance, & que les Rois & les Monarques n'ont aucune Jurisdiction sur eux.

VOTRE MAJESTÉ n'approuvera pas ces Maximes: elles sont trop fausses, & trop erronnées. Il faut donc, qu'ils les abjurent, . . . s'ils veulent demeurer dans votre Royaume. S'ils ne le font point, permettez-vous, qu'ils y demeurent? . . . S'ils le font, croirez-vous qu'ils puissent avoir une Doctrine . . . bonne pour Rome & pour l'Espagne, & une autre toute opposée pour la France, qui rejette ce que les Ultramontains reçoivent? Croirez-vous, qu'ils puissent abandonner cette Doctrine en un Lieu où elle n'est point soufferte, & la reprendre dans un autre où elle est régnaute? S'ils disent qu'ils le peuvent faire, en vertu de quelque Dispense secrète, quelle Assurance

„ prendrez-vous en des Ames nourries
 „ en une Profession, qui, par la Diversité
 „ & le Changement de Lieu, se rend bon-
 „ ne & mauvaise?

„ CETTE Doctrīne est commune à
 „ tous ceux de la Sociéte, en quelque País
 „ qu'ils soient: & elle fait de tels Progrès
 „ en votre Royaume, qu'elle se coulera
 „ enfin dans les Compagnies les plus re-
 „ tenues.

„ LORS de leur Etablissement, ils n'a-
 „ voient point de plus grands Adversaires
 „ que la Sorbonne: à présent, elle leur
 „ est favorable, parce qu'un Monde de
 „ jeunes Théologiens ont fait leurs Eta-
 „ des dans leurs Colléges. Les autres
 „ Ecoliers feront le semblable, s'avance-
 „ ront, & pourront être admis aux pré-
 „ miéres Charges dans vos Parlemens,
 „ tenant la même Doctrīne, se soustrayant
 „ de votre Obeissance, laissant perdre
 „ tous les Droits de votre Couronne, &
 „ les Libertez de l'Eglise de France, &
 „ ne jugeant aucun Crime de Léze-Ma-
 „ jesté punissable, lorsqu'il sera commis
 „ par un Ecclésiastique.

„ NOUS avons été si malheureux en
 „ nos Jours, d'avoir vû les détestables
 „ Effets de leurs Instructions. BARRIE-
 „ RE... Je tremble, SIRE, en prononçant
 „ ce mot: BARRIERE, qui avoit été
 „ instruit par le Jésuite VARADE, con-
 „ fessa avoir reçu la Communion sur le

„ Serment,

„ Serment, fait entre ses mains, de vous
 „ assassiner. Ayant manqué son Entrep-
 „ prise, d'autres Jésuites élevèrent le
 „ Courage au petit Serpent, qui acheva
 „ en partie ce que VARADE avoit con-
 „ juré.

„ GUIGNARD, autre Jésuite, avoit fait
 „ des Livres, écrits de sa main, dans
 „ lesquels ils soutenoit, que le Parricide
 „ du feu Roi avoit été justement commis,
 „ & confirmoit la Proposition condam-
 „ née au Concile de Constance.

„ QUE D'AVONS-NOUS pas à craindre,
 „ en nous souvenant de ces méchans &
 „ déloyaux Actes, qui se peuvent facile-
 „ ment renouveler? S'il nous faut passer
 „ nos Jours dans une Crainte perpétuelle
 „ de voir votre Vie en danger, quel Re-
 „ pos trouverons-nous aux vôtres?

„ NE seroit-ce pas une Impiété, de
 „ prévoir le Péril & le Mal, & de l'ap-
 „ procher si près de vous? Ne seroit-ce
 „ pas se plonger en une profonde Misère,
 „ que de désirer de survivre à la Ruine de
 „ cet Etat, laquelle, comme nous vous
 „ l'avons autrefois dit, n'est éloignée que
 „ de la longueur de votre Vie?

„ LOUANGE à Dieu, SIRE, de la
 „ bonne Intelligence qui régné entre vous
 „ & Notre Saint Pere. Dieu vous main-
 „ tienne long-tems, vous sur le Throne,
 „ & lui sur le St. Siège. Mais, si l'Age,
 „ ou l'Indisposition, retranchoit ses Jours;

„ & si son Successeur, porté d'un Esprit
 „ de Haine, tiroit son Glaive Spirituel
 „ contre vous, comme ses Prédécesseurs
 „ l'ont tiré contre les autres Rois de
 „ France & de Navarre; quel regret
 „ n'aurions-nous pas de voir entre nous
 „ tant d'Ennemis de cet Etat, & tant de
 „ Conjurateurs contre VOTRE MA-
 „ JESTÉ, qui vous traiteroient comme ils
 „ ont fait le feu Roi d'heureuse Mé-
 „ moire, ayant été, sous son Regne, les
 „ Auteurs, & les principaux Ministres de
 „ la Rebellion, & non innocens de son
 „ Parricide?

„ S'IL nous est permis de mêler quel-
 „ que Chose des Affaires étrangères par-
 „ mi les nôtres, nous en rapporterons
 „ une bien horrible, tirée de l'Histoire de
 „ Portugal. Quand le Roi d'Espagne en-
 „ treprit d'usurper ce Royaume, tous les
 „ Ordres Religieux furent fidèles à leur
 „ Roi. Les seuls Jésuites l'abandonné-
 „ rent, pour avancer la Domination d'Es-
 „ pagne, & furent cause de la Mort de
 „ deux mille, tant Religieux, qu'autres
 „ Ecclésiastiques, dont il y a une Bulle
 „ d'Absolution.

„ LEUR Doctrine, & leurs Déporte-
 „ mens passés, furent cause, que, lors-
 „ que CHASTEL s'éleva contre vous,
 „ nous donnâmes, tant contre lui, que
 „ contre ceux de leur Société, cet Ar-
 „ rêt, que nous avons consacré à la

„ Mé-

„ Mémoire du plus heureux Miracle qui
 „ soit arrivé de notre tems; jugeant dès-
 „ lors, que, continuant d'instruire la Jeu-
 „ nesse dans cette méchante Doctrine, &
 „ dans cette damnable Instruction, il n'y
 „ avoit point de Sûreté pour votre Vie,
 „ ce qui nous fit passer par dessus les For-
 „ malitez. . . .

„ NOUS vous supplions donc très-
 „ humblement, SIRE, que, comme vous
 „ avez eu agréable l'Arrêt justement
 „ donné, & alors nécessaire pour dé-
 „ tourner tant de Traîtres de conspirer
 „ contre vous, il vous plaise aussi de
 „ rappeler & de conserver le souvenir
 „ du danger auquel nous fûmes alors ex-
 „ posés de voir perdre la Vie à notre
 „ Pere commun; Vie, qui nous est plus
 „ chère que la nôtre. Nous penserions,
 „ SIRE, encourir le honteux reproche
 „ d'infidélité, & d'ingratitude, si nous
 „ n'en prenions pas un Soïn perpétuel,
 „ puisque vous nous avez rendu la nôtre,
 „ notre Repos, & nos Biens. La Mé-
 „ moire du passé doit servir de Précau-
 „ tion pour l'avenir. Nous devons don-
 „ ner Ordre, que, faute de Prévoyance,
 „ nous ne demeurions ensevelis dans l'a-
 „ bîme d'un second Naufrage.

„ CE sont-là, SIRE, les très-humbles
 „ Remontrances, & les Raisons som-
 „ maires, qui nous ont retenu de faire
 „ publier les Lettres; craignant, qu'il ne

„ nous fût justement reproché d'avoir
 „ trop facilement procédé à la Vérifica-
 „ tion. „

HENRI, qui avoit pris sa Résolution,
 & qui n'écoutoit ces Remontrances que
 pour la forme, n'y eut nul égard. Après
 avoir remercié, avec beaucoup de Bonté,
 les Députez & leur Compagnie, du Zé-
 le qu'ils témoignojent pour le Bien-public
 & pour la Sûreté de sa Personne; *J'ai pré-
 vu, leur dit-il, les Objections & les Incon-
 vénients que vous venez de me représenter.
 Mais, je desire, que vous me laissiez le Soins
 d'y remédier, & que vous enregistriez mon
 Edit, sans aucune Modification.*

Un Ordre si clair n'empêcha point le
 Parlement de former des Difficultez sur
 la Vérification pure & simple, & de sup-
 plier Sa Majesté de permettre, qu'on mo-
 difiât quelques Articles de l'Edit. Mais,
 le Roi, qui croyoit avoir beaucoup gagné,
 en évitant d'accorder aux Inighistes un
 Rétablissement général que le Pape lui
 avoit demandé pour eux, & qui avoit en
 bien de la peine à lui faire approuver les
 Conditions de l'Edit, n'y voulut rien
 changer, crainte de déplaire à Sa Sainte-
 té, & de mécontenter encore davantage
 le Général des Inighistes, qui n'étoit nul-
 lement satisfait de ces Conditions. Le
 Roi fit donc dire à la Cour, par M.
 ANDRÉ HURAUT DE MESSE, Conseil-
 ler d'Etat, qu'elle eut à vérifier l'Edit
 selon

selon sa forme & teneur, sans plus user de longueur, retardement, modification, ou restriction; faite de quoi, il seroit obligé d'en venir à des Remedes extraordinaires, dont elle auroit beaucoup de regret & de plaisir.

ENFIN, forcée par ces Menaces, & par des Lettres de Jussion, d'obéir, la Cour enregistra l'Edit en ces termes: *Registré, au le Procureur-Général du Roi, après très-humbles Remontrances faites audit Seigneur, à Paris en Parlement, ce deuxième jour de Janvier 1604.*

AINSI, les Inghistes triomphèrent du Parlement, qui eut encore l'Année suivante le Chagrin de voir abatre, par Autorité Royale, cette Pyramide, qu'il avoit fait dresser pour faire connoître la Cause de leur Banissement.

LA Condition la plus humiliante de l'Edit, savoir celle qui les obligeoit d'avoir auprès du Roi un des leurs, François de Nation, & suffisamment autorisé, pour lui servir de Prédicateur, & pour LUI RÉPONDRE DES ACTIONS DE LA COMPAGNIE: cette Condition, dis-je, qui faisoit voir combien on se déffoit de leur Fidélité, puisqu'on vouloit s'en assurer par des Otages, leur procura le plus grand Bien qu'ils pouvoient desirer; étant devenus, par-là, Confesseurs du Roi, & tout-puissans à la Cour.

PIERRE COTON, Homme d'un Esprit

très-souple, & qui avoit été un des plus ardens Solliciteurs du Rétablissement de ses Confrères, fut le premier qui occupa ce Poste. Il fut si bien profiter de l'Accès qu'il lui donnoit auprès de HENRI IV, que, par son adresse à s'insinuer dans ses bonnes Graces, & Dieu sait comment, il obtint de ce Prince, facile & peu défiant, tout ce qu'il voulut. Il le porta d'abord à permettre aux Inighistes de revenir à Paris. En vertu de cette Permission, qui n'étoit que verbale, ils rentrèrent en possession de leur Maison Professe de St. Louis, & de leur Collège de Clermont. Ils y firent leur demeure, ils y célébrèrent le Service Divin, & y administrèrent les Sacremens, comme ils faisoient avant leur Exil.

COTON engagea ensuite le Roi à confirmer par Lettres ce qu'il n'avoit accordé que verbalement. Ces Lettres, expédiées le 21. de Juillet 1606, & vérifiées le 20. Août suivant, les autorisoient à faire les Fonctions ordinaires de leur Ordre, excepté seulement les *Scholastiques*, & la *Lecture publique*.

UNE telle Clause ne les accommodoit point; mais, fertiles en Expédiens, ils en imaginèrent un pour tenir des Pensionnaires, sans contrevénir à la Volonté du Roi. Ce fut de les loger dans les Maisons, qui ont vûe sur la Cour de leur Collège, & de les faire instruire par des Maîtres étrangers.

gers. *Il ne vous est pas défendu, disoient-ils, de louer nos Maisons à qui bon vous semble: & il est plus convenable à la Bien-séance de notre Etat, qu'elles soient occupées par des Ecoliers, que par des Gens mariez.*

CEPENDANT, comme cela ne laissoit pas d'être incommode, COTON, à force d'Importunitéz, obtint enfin, le 20 d'Octobre 1609, de nouvelles Lettres, qui leur permettoient d'enseigner publiquement la Théologie dans leur College de Clermont. Ils en demandèrent la Vérification au Parlement, qui ordonna, qu'elles seroient communiquées au Recteur. Les Facultez s'opposèrent à l'Entrégitrement; & COTON, ayant remarqué à certaines Paroles du Roi, que Sa Majesté vouloit ménager l'Université, conseilla de ne point poursuivre l'Affaire.

PENDANT que cet habile Homme ser-voit si utilement sa Compagnie auprès du Roi, elle travailloit, de son côté, avec tant de succès à étendre sa Domination dans toute la France, qu'elle vint à bout d'avoir, peu de tems après son Rappel, huit ou neuf nouveaux Colleges dans les plus considérables Villes du Royaume. Tout ce qu'elle entreprenoit lui réussissoit; &, excepté la Ville de Troyes, qu'elle ne put subjuguier, elle triompha presque par-tout ailleurs des Oppositions, qu'on formoit à son Agrandissement.

MAIS, ces grands Progrès furent un
peu

peu interrompus par l'Orage qui s'éleva contre elle, à l'occasion de la Mort déplorable de HENRI IV, qui, ayant échappé au Couteau de CHASTEL, qui avoit étudié chez elle, périt (*) par celui, que la Doctrine, qu'elle enseignoit, mit dans la main de l'exécration RAVAILLAC.

CE que fit le Parlement le 27. de Mai, le jour même du Supplice de ce Monstre infernal, fait assez voir, qu'il attribuoit à la Doctrine de la Compagnie l'Assassinat du Roi. Ayant remarqué, que ce Scélérat s'étoit subtilement servi des damna- bles Maximes de l'Inighiste MARIANA, pour se justifier, il ordonna, par un Arrêt, à la Faculté de Théologie de Paris, de s'assembler au premier Jour, pour confirmer de nouveau son ancienne Censure, autorisée par le Concile de Constance, contre ceux qui enseignent, qu'un Vassal, ou un Sujet, peut, & doit même, en Conscience, tuer un Tyran, quel qu'il soit, & l'attaquer par toutes sortes de Voyes; & que cette Action n'est point contraire au Serment de Fidélité, que les Vassaux & les Sujets font à leur Souverain.

LES Docteurs obéirent; &, le 10. de Juin, le Parlement condamna, par un autre Arrêt, le Livre intitulé, *Du Roi, & de son Institution*, écrit, en Latin, par
MA-

(*) Le 14. Mai 1610.

MARIANA, à être brûlé par la main du Bourreau, comme contenant plusieurs Blasphemes Exécrables contre le feu Roi HENRI III, & contre les Personnes & Etats des Rois, & des Princes Souverains.

CETTE Condamnation réveilla le Zèle des bons François contre une Doctrine, qui avoit mis le Couteau dans le Sein du meilleur des Rois; & les Inghistes eurent, à cette Occasion, de terribles Assauts à soutenir. Attaqués de tous côtez, en Chaire, & dans des Ecrits publics, ils furent obligés de faire leur Apologie. Mais, bien que le subtil COTON, qui en étoit l'Auteur, y eut employé toutes les Fineffes de sa Dialectique, cette Apologie, si étudiée, ne servit qu'à honorer le Triomphe de leurs Adversaires, & à faire encore crier plus fort contre la Société. On lui reprocha les Sermons séditieux des Peres COMMOLET & HARDI: l'un s'écriant comme un Furieux dans l'Eglise de Saint Barthelemi, *Il nous faut un AOD, fat-il Moine, fat-il Soldat, il nous faut un AOD*: & l'autre disant dans la Chaire de Saint Severin, *Les Rois amassent des Trésors pour se rendre redoutables; mais, il ne faut qu'un Pion pour mâtter un Roi*. On n'oublia point l'Apothéose de CLEMENT, de CHASTEL, de GUIGNARD, & de GARNET, qu'elle avoit érigés en glorieux Martirs.

AU milieu de ce Déchaînement presque

que général contre elle, elle entreprit de s'établir à Troyes, malgré les Habitans, & demanda la Permission de faire à Paris des Leçons publiques dans le College de Clermont: deux Entreprises, que les plus téméraires n'auroient ôsé tenter dans des Conjonctures favorables.

LES Inghistes avoient déjà échoué dans la première de ces Entreprises sous le Regne précédent; &, croyant avoir pris de meilleures Mesures sous celui-ci, ils revinrent à la charge. L'Evêque (*), qui, par leur crédit, avoit obtenu ses Bulles *gratis*; le Président (†), qu'ils avoient gagné par Argent; & ceux de l'ancien Parti de la Ligue, qui leur étoient entièrement dévouéz; se déclarèrent pour eux. Mais, le Chapitre de la Cathédrale, celui de l'Eglise Collegiale de St. Etienne, le plus grand Nombre du Clergé, le Prédial, les Officiers de la Maison de Ville, en un mot, tous ceux qui avoient tenu pour le feu Roi contre les Ligueurs, s'opposèrent vigoureusement à leur Réception.

LES Raïsons de leur Refus, qu'ils rendirent publiques, étoient, que, depuis l'heureuse Réduction de leur Ville à l'Obéissance de HENRI IV, ils avoient vécu dans une parfaite Tranquillité. Que
les

(*) RENÉ BRISLÉ.

(†) ANGENOUST.

les Jésuites viendroient reveiller les vieilles Querelles. Qu'alors, on verroit deux Factions, l'une composée de leurs Partisans, l'autre de ceux qui aiment véritablement la Patrie. Que les premiers s'empareroient du Nom de bons Catholiques, & donneroient à leurs Adversaires les Noms odieux d'*Athées*, de *Schismatiques*, de *Politiques*, & de *Catholiques à gros Grains*, comme il avoit déjà plu à leur Pere BRINET de les qualifier dans ses Sermons scandaleux. Que, dès que les Jésuites étoient placés quelque part, ils vouloient que tout le Monde s'y mît sous leur Conduite, y feroient la Division, & s'y infinoient dans les Familles, pour en découvrir tous les Secrets, même ce qui se passoit de plus particulier entre le Mari & la Femme. Qu'enfin, sous le pieux Prétexte d'avancer la Gloire de Dieu, ils ne cherchoient que leurs Intérêts particuliers.

MALGRÉ des Dispositions si peu favorables, l'Evêque ne laissa pas de s'intriguer pour l'Etablissement de ses Bienfaiteurs. JACQUES NIVELLE, Théologal, & Pénitencier de St. Pierre, étoit pour lors Principal du Collège de la Ville: & comme le Tems qu'il devoit quitter cet Emploi finissoit à la Saint Remi, l'Evêque assembla, dans son Palais Episcopal, les Députés de tous les Corps de la Ville, pour élire un nouveau Principal. DENIS LATRECEY, Curé de

la Magdelaine, & Chanoine de Saint Pierre, vint à l'Assemblée, où il n'étoit, ni mandé, ni député. Instruit, par le Prélat, du Personnage qu'il y devoit faire, il insinua, qu'il seroit plus à propos de choisir des Recteurs perpétuels, que d'en élire qui ne fussent que pour un tems. Il ajouta, que les Jésuites se chargeroient volontiers de cette Peine, ce qui seroit d'autant plus avantageux à la Ville, qu'ils ne lui seroient point à charge, parce qu'ils avoient un Fonds suffisant pour l'Entretien du College. On délibéra sur cette Proposition; &, après un très-vif Débat, elle fut rejetée du plus grand Nombre des Députés: qui dirent, qu'il n'étoit point question de savoir, si l'on devoit admettre ou rejeter les Jésuites; qu'il s'agissoit uniquement d'élire un Principal en place de celui qui avoit fait son Tems; & qu'ils nommoient ABRAHAM DROUÏT, Natif de la Ville, Bachelier en Théologie, & très-capable de remplir ce Poste. L'Evêque, voyant qu'il étoit impossible de faire réussir son Dessein dans cette Assemblée, la rompit, sous prétexte d'en convoquer une autre plus nombreuse.

CEPENDANT, les Partisans de la Compagnie dépéchèrent secrètement LATRECEY à Paris, avec un Procès Verbal, où l'on faisoit entendre à la Reine, que les Habitans demandoient les Jésuites pour instruire la Jeunesse.

DES

DES que le Parti opposé eut appris cette Supercherie, il dressa un Procès Verbal tout contraire, & chargea NICOLAS GUICHARD, Conseiller du Présidial, de le porter incessamment à la Cour. LAFRECEY, qui avoit eu quelques jours d'avance, obtint des Lettres de la Régente, pour faire tenir une Assemblée extraordinaire. Mais, l'Usage, que voulut faire l'Evêque de ces Lettres subreptices, excita de si grands Murmures dans Troyes, que Mr. DE PRASLIN, qui en étoit le Gouverneur, fut obligé d'y accourir en diligence, pour empêcher le Désordre.

Tous les Corps de la Ville s'assemblèrent, & desavouèrent autentiquement ce que les Partisans des Jésuites avoient fait de leur chef, & sans autorité. Le Maire de la Ville (1), le Doyen de l'Eglise Cathédrale (2), un Conseiller du Présidial (3), & deux Echevins (4), furent nommez, pour aller faire des Remontrances à la Reine.

CES Députez lui furent présentez par le Duc de Nevers, Gouverneur de la Province. Le Doyen, qui portoit la Parole, ayant très-respectueusement remontré à Sa Majesté, qu'on avoit surpris sa

Reli-

(1) Mr. PITHOU. (2) Mr. VESTIER.

(3) Mr. TRUTAY.

(4) Mrs. TARTIER, & d'AUBERTIERRE.

Religion, quand on lui avoit dit que les Habitans de Troyes desiroient les Jésuites; & lui ayant protesté, au Nom de tous les Corps de la Ville, que leur Inclination ne les portoit en nulle maniere à cet Etablissement: elle répondit, qu'en effet, on lui avoit fait entendre, que les Habitans de Troyes demandoient les Jésuites; mais que, voyant qu'il n'en étoit rien, elle ne vouloit pas les contraindre à recevoir des Gens qui ne les accommodoient point. Ainsi, les Inighistes ne purent s'établir dans cette Ville: & elle est demeurée jusqu'à ce Jour inflexible aux Sollicitations de la Compagnie.

ILS furent plus heureux dans la Tentative qu'ils firent pour obtenir la Permission d'enseigner publiquement à Paris dans leur Collège, qui restoit toujours fermé. La Régente, dont ils avoient gagné les bonnes Graces, la leur accorda par des Lettres du 20. d'Août 1610; mais, le Recteur & les Facultez de l'Université, s'étant opposez à l'Enregistrement, il fallut, pour faire lever cette Opposition, en venir à un Procès.

L'AFFAIRE fut plaidée publiquement l'Année suivante, pendant plusieurs Audiences, & avec un grand éclat. PIERRE DE LA MARTELLIERE, à qui la Cour ordonna de défendre la Cause de l'Université, parce qu'aucun Avocat n'avoit osé s'en charger, crainte de déplaire

à la Reine, étala, dans son Plaidoyer, tout ce que PASQUIER, DU MESNIL, ARNAULD, DOLLE, MARION, & le premier Président DE HARLAY, avoient déjà dit contre les Inighistes. Il y ajoûta ce qu'on les accusoit d'avoir fait depuis en Angleterre (1), en Hollande (2), à Venise (3), à Gennes (4), & ailleurs. Il n'oublia point leur Doctrine de la Probabilité, des Equivoques, des Restrictions mentales, non plus que leur Théologie Ultramontaine. Enfin, il conclut, que, si le Parlement ne vouloit point avoir égard aux Remontrances de l'Université, elle

(1) Voyez ci-dessus, pag. 40--46.

(2) Là-même, pag. 30--32.

(3) Là-même, pag. 9--12.

(4) On découvrit, dit-il, à Genes, l'Année 1604. une Confrairie, établie par les Jésuites, & composée des principaux Seigneurs de la Régence. Cette Confrairie tenoit les Assemblées dans la Maison de la Compagnie, & tous les Confreres juroient, à leur Reception, de ne donner leurs Voix pour les Charges de la République, qu'à des Membres de leur Confrairie. Le Sénat, après avoir avéré le Fait, résolut de chasser les Jésuites; mais, on leur fit grace, sur ce qu'ils dirent, que ce qu'ils en avoient fait, étoit, parce qu'il y avoit dans la Ville plusieurs Personnes qui favorisoient les François, & qui entretenoient des Intelligences avec eux.

elle auroit, au moins, la Consolation d'avoir fait son Devoir, & d'avoir donné plus d'une fois, par ses Oppositions réitérées aux Entreprises de la Société, un Témoinage certain de son Affection sincère & continuelle, au Service du Roi, & au Bien commun de la Patrie.

JACQUES DE MONTHOLON, Avocat des Inighistes, répondit par un Discours fort court, & qu'il prononça d'une Voix si basse, que la moitié de l'Auditoire ne put l'entendre.

IL dit, que le long Plaidoyer de la MARTELLIERE n'étoit qu'un Tiffu de Calomnies, auxquelles, pour toute Réfutation, il suffisoit d'opposer les glorieux Témoinages qu'avoient rendu, en faveur des Jésuites, les Papes, les Empereurs, & les Rois: & il conclut à l'Enterrinement des Lettres de Permission d'ouvrir leur Collège.

PIERRE HARDEVILLIER, Recteur de l'Université, fit ensuite, en beau Latin, une Harangue, ou, pour mieux dire, une Déclamation de Rhéteur, contre la Société.

L'AVOCAT-GÉNÉRAL SERVIN, qui parla le dernier, remarqua, qu'il n'étoit pas bien séant aux Inighistes de demander, incontinent après la Mort de HENRI IV, une Chose, que ce grand Prince n'avoit pas jugé devoir leur accorder. Il ajouta, que s'ils étoient résolus de persister

lister en leur nouvelle Pourfuite, ils devoient, avant toute chose, figner quatre Articles contraires à la Doctrine pernicieuse que BELLARMIN, VALENZE, VASQUEZ, TOLET, SUAREZ, MOLINA, AZOR, MARIANA, SCRIBANIUS, & plusieurs autres Auteurs célèbres de la Société, enseignoient dans leurs Ecriis.

LES Articles, qu'on exigeoit qu'ils signassent, étoient: I. *Qu'il n'est jamais permis d'attenter à la Vie des Souverains, pour quelque Cause que ce soit.* II. *Que les Souverains ne dépendent que de Dieu seul, pour le Temporel.* III. *Que quelque Puissance que ce soit, non pas même l'Eglise assemblée en Concile, ou autrement, n'a Droit de dispenser, ni d'absoudre, les Sujets du Roi de la Fidélité & de l'Obéissance qu'ils lui doivent.* IV. *Qu'ils soutiendront, par Parole, & par Ecrit, les Libertez de l'Eglise Gallicane; & qu'ils n'enseigneront rien qui y soit contraire.*

LE premier Président DE VERDUN demanda aux huit Inighistes, qui étoient présens à l'Audience, s'ils ne vouloient pas figner ces Articles, & les faire figner à leur Général? L'un d'eux, qui étoit le Provincial, répondit, qu'ils avoient dans leurs Statuts un Ordre positif de se conformer aux Loix du Pais où ils vivoient, tant qu'ils y demeuroient: &, après avoir lû le Passage, dans un Livre qu'il avoit à la main, il ajoûta, qu'ils ne pou-

voient promettre pour leur Général, qu'il signeroit ce qu'on leur demandoit; mais, qu'ils lui en écriroient, & y feroient ce qu'ils pourroient.

MONTOLON, leur Avocat, les voyant embarassés, dit, qu'ils s'obligeroient à l'Observation de la Doctrine de la Sorbonne, & des Loix de l'Université, dont leurs Têtes répondroient: & que, dès que la Sorbonne, qui étoit plus ancienne que leur Société, auroit signé ces quatre Propositions, ils ne feroient nulle Difficulté d'y souscrire.

ENFIN, le 22. de Décembre 1611, intervint un Arrêt, portant que le Provincial, & ceux de sa Compagnie, qui l'assistoient à l'Audience, souscriroient la Soumission faite par lui de se conformer à la Doctrine de l'École de Sorbonne, *même en ce qui regarde la Conservation de la Personne sacrée des Rois, la Manutention de leur Autorité Royale, & des Libertez de l'Eglise Gallicane, de tout Temps & de toute Ancienneté gardées & observées dans le Royaume.* Cependant, *Défenses aux Jésuites d'enseigner la Jeunesse à Paris, & d'y faire, en quelque façon que ce soit, aucune Fonction de Scholarité, à peine de Déchéance de leur Rétablissement.*

LES Inighistes, quoiqu'extrêmement sensibles à cette Disgrace, gardèrent néanmoins le Silence, & étouffèrent leur Douleur. Ils obéirent à l'Arrêt, & renvoyèrent

rent tous leurs Ecoliers, aussi-bien que les Maîtres étrangers qu'ils leur avoient donnez. Ils laissèrent l'Université jouir tranquillement de son Triomphe, & le chanter en Vers Grecs, Latins, & François.

MAIS, LA MARTELLIERE, ayant fait imprimer son Discours, ils engagèrent MONTOLON à y répondre. Ce célèbre Avocat, aidé des Mémoires que COTON prit soin de lui fournir, fit un Plaidoyer vingt fois plus ample que celui qu'il avoit prononcé à l'Audience, & le publia l'Année suivante. Il étoit divisé en quatre Parties. La première contenoit la Justification des Mœurs des Inghistes. La seconde étoit une Apologie de leur Institut. La troisième faisoit voir la Conformité de leur Doctrine avec celle de l'Eglise Catholique, Apostolique, Romaine, & Gallicane. La quatrième regardoit les Fautes, les Contradictions, les Injures, & les Impertinences, dont il prétendoit que le Plaidoyer de LA MARTELLIERE étoit semé. Mais, en habile Orateur, MONTOLON renvoya cette quatrième Partie à un autre tems, qui ne vint jamais, & la remplaça par des Attestations, mandées en Allemagne, en Bohême, en Valachie, en Moldavie, en Transylvanie, & en Espagne, qui justifioient la Société des Artifices & des Violences, qu'on l'accusoit d'avoir employé dans ces Païs-là, contre

les autres Religieux, pour envahir leurs Monasteres.

LES Inighistes répandirent par-tout ce Plaidoyer, afin d'effacer les mauvaises Impressions, qu'avoit donné d'eux celui de LA MARTELLIERE. Ils ne s'en tinrent pas-là. Fermes dans leur Résolution de s'établir dans l'Université, ils travaillèrent sourdement à lever les Obstacles qu'ils y rencontroient; & n'attendoient, pour agir ouvertement, qu'une Conjoncture favorable à leurs Deseins. Elle se présenta quelques Années après, cette Conjoncture; & ils s'en firent profiter. LOUIS XIII ayant assemblé, en 1614, les Etats Généraux du Royaume, l'Université de Paris, fondée sur quelques Exemples, demanda à y avoir Séance & Voix. Elle s'adressa, pour cet effet, au Conseil du Roi; & en ayant obtenu une Ordonnance, elle la fit signifier aux Etats par un Huissier. Le Clergé, choqué d'un Procédé si peu respectueux, s'opposa à l'Exécution de l'Ordonnance; ce qui donna lieu à un Arrêt du Conseil du Roi, qui permettoit seulement à l'Université de dresser un Cahier de Plaintes, & de le porter à la Chambre Ecclésiastique des Etats Généraux, pour y être examiné.

LES Facultez ne pûrent s'accorder sur ce qu'elles vouloient demander. Celle des Arts dressa seule le Cahier. Elle y mit des Choses si contraires aux Préren-
tions

tions de la Cour de Rome, touchant l'Indépendance des Rois, & les Libertez de l'Eglise Gallicane, que le Clergé, dont la plupart des Députez étoient Créatures du Pape, s'en vengea, en insérant dans son Cahier un Article, par lequel le Roi étoit très-humblement supplié d'établir les Jésuites dans l'Université.

DE'S que cette Demande du Clergé fut connue, on vit paroître une Foule d'Ecrits contre les Inighistes, où l'on renouvelloit la Mémoire des Jugemens desavantageux que portèrent autrefois, de leur Institut, l'Evêque de Paris, la Sorbonne, le Parlement, les plus illustres Magistrats, & les plus grands Jurisconsultes du Royaume. La Société y répondit par des Apologies, où, non-contente de se justifier des Reproches qu'on lui faisoit, elle tâchoit d'ôter toute Créance à ses Adversaires, en les décrivant comme des Ennemis déclarés ou secrets de la Religion Catholique. D'un autre côté, les puissans Intéresseurs, qu'avoient auprès du Roi les Inighistes, ne cessoient de les lui prôner; de sorte qu'ARNOUX (*) n'eut pas de peine à en obtenir pour ceux de sa Compagnie la Permission de rouvrir leurs Classes. LOUIS la leur accorda, par

(*) Il avoit succédé au Pere COTON, dans la Charge de Confesseur du Roi, l'Année 1617.

un Arrêt rendu dans son Conseil le 15. de Février 1618.

TOUTES les Remontrances de l'Université n'ayant pû faire révoquer cet Arrêt, elle fit certains Réglemens, qui excluoit des Grades ceux qui n'auroient pas étudié chez elle. Les Inighistes s'en plainquirent comme d'un Attentat à l'Autorité Royale; & DE LUINES, leur Protecteur, alors tout-puissant auprès du Roi, fit casser ces Réglemens par un Arrêt du Conseil. Mais, l'Université défendit si bien ses Droits & ses Privileges, qu'elle fut maintenue dans la Possession de ne donner les Grades qu'à ceux qui auroient fait leur Cours de Philosophie, & de Théologie, dans ses Ecôles.

LES Inighistes, n'ayant pû s'introduire dans l'Université de Paris, entreprirent d'en ériger une à Tournon. LOUIS XIII, étant à Lion à la fin de l'Année 1622, GASPARD SÉGUIRAN, son nouveau Confesseur, infinua adroitement au Roi, qu'il n'y avoit dans les Provinces, situées le long du Rhône, que l'Université d'Avignon, Ville du Domaine du Pape, où l'on donnât des Grades en Théologie. Que s'il plaisoit à Sa Majesté d'accorder au College de Tournon, où les Jésuites enseignoient cette Science, le Privilege de faire des Maîtres-ès-Arts, des Bacheliers, des Docteurs, & de nommer des Graduez, qui eussent Droit de succéder aux

Béné-

Bénéfices, vacans par mort, certains Mois de l'Année, cet Etablissement seroit d'autant plus avantageux à ses Sujets du Languedoc, du Vivarez, du Dauphiné, & du Lyonnais, qu'ils auroient à leur Porte une Université, où ils recevroient *gratis* tous les Grades.

LE ROI, sans rien examiner, accorda tout ce que lui demandoit son Confesseur. Les Patentes, qu'il en fit expédier le Mois de Décembre 1622, furent enregistrées au Parlement de Toulouse le 9. de Mars de l'Année suivante, sans avoir été communiquées aux Universitez de Valence, de Cahors, & de Toulouse, quoique ressortissantes à ce Parlement.

MAIS, dès qu'elles furent la Surprise qui leur avoit été faite, elles formèrent leur Opposition, & obtinrent, le 19. de Juillet suivant, un Arrêt de la même Cour, portant *Défense aux Jésuites de Tournon de prendre le Titre d'Université, de donner aucune Matricule Testimoniale, ni aucuns Degrés en aucune Faculté, ni de faire aucune Nomination aux Bénéfices, à peine de Nullité.*

LES Inghistes se pourvûrent au Conseil du Roi contre cet Arrêt, se flattant que LOUIS confirmeroit la Grace qu'il leur avoit si facilement accordée. La Chose seroit peut-être arrivée, si l'Université de Valence n'eût invité celle de Paris, & toutes celles du Royaume, à se
joindre

joindre en Cause avec elle. Elles y consentirent d'autant plus volontiers, que cette Affaire les regardoit toutes indirectement, & qu'elles avoient un Intérêt commun de s'opposer aux Entreprises d'une Société, qui ne cherchoit qu'à s'établir sur leur Ruine.

LE DOCTEUR GASPARD FROMENT, Professeur à Valence, instruisit les Juges par un *Factum* intitulé, *Avertissement des Universitez de France, contre les Jésuites, adressé au Roi, & à nos Seigneurs de son Conseil*. Cette Pièce, également forte & respectueuse, fut présentée le 25. de Septembre, & frappa un grand Coup contre les Inighistes. Deux jours après, le Roi ayant entendu le Rapport du Procès, JEAN AUBERT, Recteur de l'Université de Paris, fut introduit dans le Conseil, & il y défendit si éloquemment, & si solidement, la Cause des Universitez, qu'elle fut décidée en leur Faveur, par un Arrêt, qui mettoit les Parties hors de Cour.

LE Recteur & le Syndic du Collège de Tournon présentèrent, dès le lendemain, 28. de Septembre, une Requête au Conseil, pour être maintenus dans leurs anciens Privilèges. Le Roi la renvoya au Parlement de Toulouse, pour y faire Droit; & ordonna, qu'ils jouiroient, par provision, des mêmes Privilèges, dont ils avoient joui avant ses Lettres du Mois de Décembre 1622. jusqu'à ce qu'au-

qu'autrement, par ladite Cour, en fût ordonné.

CEPENDANT, les Universitez publièrent toutes les Pièces du Procès qu'elles venoient de gagner, & les firent crier par des Colporteurs, dans toutes les Rues de Paris. Les Inighistes eurent la Prudence de n'y faire aucune Réponse, de peur de s'attirer de facheuses Repliques, & se bornèrent à la Défense du Droit qu'ils prétendoient avoir d'enseigner la Théologie à Tournon.

LES Choses en demeurèrent-là jusqu'à la fin de l'Année 1625, que la Dispute recommença avec plus de vivacité que jamais. Les Inighistes, accusez publiquement d'enseigner une Doctrine séditeuse, contraire à l'Autorité du Roi, & à la Tranquilité de l'Etat, se crurent obligés de repousser ces Accusations. Ils publièrent, pour cet effet, une Apologie sous le Nom du nommé PELLETIER, leur Créature. Mais, les Universitez l'ayant fait imprimer avec une Réfutation, en forme de Notes marginales, ils présentèrent au Roi une Requête, où, après lui avoir remontré, qu'on les accusoit calomnieusement, ils supplioient Sa Majesté de défendre, sous de griéves Peines, au Recteur de l'Université de Paris, & à tous autres, de rien dire, ni de rien écrire, contre la Société.

LE Recteur, à qui la Requête fut
com-

communiquée, en présenta sur le champ une autre, par laquelle, à son tour, il supplioit le Roi, de ne point condamner les Universitez sans les entendre; & offroit, en leur Nom, de prouver devant Sa Majesté, ou devant le Parlement, la Vérité des Accusations qu'elles avoient formées contre les Jésuites.

Ces deux Requêtes ayant été renvoyées au Parlement le 17. de Janvier 1626, & la Cause étant sur le point d'être plaidée, on porta aux Gens du Roi un *Traité de l'Hérésie, du Schisme, de l'Apostasie., & du Pouvoir qu'a le Pape de punir ces Crimes.* Ce Traité étoit de la Composition d'ANTOINE SANTARELLI, Inghiste Italien, & avoit été imprimé à Rome, l'Année 1625, avec l'Approbation de MUTIO VITELLESCHI, Général de la Compagnie.

JAMAIS Livre ne vint plus à souhait aux Universitez, pour les tirer tout d'un coup de l'Embarras de prouver leurs Accusations. Il leur en fournissoit la Preuve du Monde la plus convaincante, & la plus décisive. L'Auteur y soutenoit, que le Tribunal du Pape est le même que celui de JESUS-CHRIST. Que ce divin Sauveur ayant dit à ST. PIERRE, *Païsez mes Brebis*, il s'ensuivoit que le Pape étoit le Souverain Pasteur de l'Eglise; & qu'en cette Qualité, il avoit le Pouvoir de reprendre les Rois, & de les punir de
Mort,

Mort. Que, non seulement il pouvoit les déposer, & les dépouiller de leurs Etats, pour Crime d'Hérésie, ou de Schisme, & délier leurs Sujets du Serment de Fidélité; mais, de plus, qu'il avoit Droit de donner des Tuteurs aux Princes incapables de gouverner utilement leurs Sujets, & même de les déposer, s'il le jugeoit à propos. Qu'il pouvoit aussi déposer les Souverains négligens, les desobéissans, les incorrigibles, ceux qui ont commis quelque Péché considérable ou manifeste, & ceux qui n'ont pas Soins de défendre l'Eglise. Qu'il pouvoit enfin leur infliger toutes ces Peines, parce qu'ils ne sont pas hors du Bercail de l'Eglise.

CES Propositions, & quelques autres non moins contraires aux Maximes fondamentales de la Monarchie Française, & à l'Indépendance du Roi, qui ne reconnoît d'autre Supérieur que Dieu, excitèrent l'Indignation de la Cour à un tel Point, qu'elle rendit deux Arrêts consécutifs, l'un contre la Doctrine de SANTIARELLI, l'autre pour la faire condamner par les Inquistes mêmes.

PAR le premier du 13. Mars 1626, elle condamna le Livre à être brûlé par la Main du Bourreau, comme contenant des Propositions fausses, scandaleuses, séditieuses, tendantes à la Ruine des Puissances Souveraines établies de Dieu, favorables au Soulevement des Sujets contre

leur Prince, capables de les induire à se soustraire de leur Obéissance, de les porter à attenter sur leur Personne & sur leur Etat, propres enfin à troubler la Tranquillité publique. Elle ordonna par le même Arrêt au Provincial, aux trois Supérieurs des Maisons de Paris, & à trois des plus anciens Jésuites, de comparoître le lendemain devant elle, pour être entendus sur la Doctrine enseignée dans ce Livre.

ILS obéirent; & le Parlement, leur ayant fait quelques Interrogations, selon la Forme ordinaire, leur fit des Questions très-embarrassantes pour des Gens obligés comme eux, par un Vœu solennel, à une Obéissance aveugle à leur Général, & au Pape. *Parlez-nous franchement, leur dirent les Magistrats. Croyez-vous, que le Pape puisse excommunier le Roi, délier ses Sujets du Serment de Fidélité, & mettre son Royaume en Proye? Ob! Messieurs, s'écria COTON, Provincial de la Province de Paris, qui portoit la Parole pour ses Confreres: Ob! Messieurs, excommunier le Roi! C'est le Fils aîné de l'Eglise! Il ne fera jamais rien qui oblige le Pape à en venir à une si sâcheuse Extrémité. Mais, reprit le Parlement, votre Général, qui a approuvé le Livre de SANTARELLI, ne croit-il pas que le Pape a une pareille Autorité? Notre Général est à Rome, repliqua COTON: il ne peut se dispenser d'approu-*

ver la Doctrine qui y est communément reçue. Et vous, poursuit le Parlement, croyez-vous ce qui s'enseigne à Rome touchant ces Articles? Non, Messieurs, dit COTON. Et que feriez-vous, si vous étiez à Rome? ajouta le Parlement. Nous parlerions comme les autres, répartit COTON. Quoi! interrompirent quelques Conteaillers, ces Gens-là ont deux Consciences, l'une pour Paris, & l'autre pour Rome! Dieu nous garde de tels Confesseurs.

LE Parlement ne se paya point de ces Réponses, qui, naïves en apparence, ne tendoient en effet qu'à rendre la Doctrine séditieuse de SANTARELLI problématique, en laissant à chacun la Liberté de la suivre, ou de la rejeter, selon que le País, où l'on se trouvoit, la croyoit vraie ou fausse. Le premier Président DE VERDUN somma donc les Inighistes de répondre précisément, & sans détour, aux Demandes qu'on leur faisoit. COTON s'excusa de le faire sur le champ, & demanda la Permission d'en conférer avec ceux qui l'accompagnoient. On leur permit de se retirer dans une Chambre voisine, d'où, après une demi-heure de Délibération, ils revinrent dire, qu'ils avoient la même Opinion que la Sorbonne, & qu'ils souscriroient à la Déclaration du Clergé sur la Doctrine de SANTARELLI.

LA Cour, trouvant cette Déclaration

trop vague, leur proposa d'en faire une par écrit, sur les Articles suivans.

I. QUE le Roi ne tient son Etat, que de Dieu & de son Epée. II. Qu'il ne reconnoit d'autre Supérieur en son Royaume, que Dieu seul. III. Que le Pape ne peut mettre le Roi, ni son Royaume, en Interdit; ni, pour quelque Cause que ce soit, dispenser ses Sujets de leur Serment de Fidélité.

COTON demanda quelques Jours de délai, pour délibérer avec ses Confreres sur une Affaire si délicate. La Cour leur accorda trois Jours, pendant lesquels elle fit exactement observer leur Conduite. Dès le premier Jour, ils allèrent à l'Hôtel du Cardinal SPADA, Nonce du Pape, & furent en Conférence avec lui depuis deux heures après midi jusqu'à sept heures du soir. Ils employèrent les deux autres Jours au Louvre, où COTON, secondé de SUFFREN, que le Roi venoit de choisir pour Confesseur, en place de SÉGUIRAN, mit toutes sortes d'Intrigues en œuvre, pour porter Sa Majesté à les dispenser d'une Démarche qui leur feroit perdre les bonnes Graces du Pape, & celles de leur Général. Mais, Louis, à la Persuasion du Cardinal de RICHELIEU, qui vouloit mortifier les Inghiltes, dont il étoit peu satisfait, laissa agir le Parlement. Ainsi, forcés d'obéir, crainte d'être chassés une seconde fois du Royaume, ils firent la Déclaration qu'on

éxigeoit d'eux, & la portèrent au Jour marqué. Elle étoit signée de COTON, & de quatorze de ses Confreres, qui s'y exprimoient en ces Termes :

Nous, soussignez, déclarons, que nous desavouons & détestons la mauvaise Doctrine, contenue dans le Livre de SANTARELLI, sur ce qui concerne la Personne des Rois, leur Autorité, & leurs Etats. Nous reconnoissons, que Leurs Majestez relevent immédiatement de Dieu; & nous sommes prêts de répandre notre Sang, & d'exposer notre Vie, en toutes Occasions, pour la confirmation de cette Vérité. Enfin, nous promettons de souscrire à la Censure que le Clergé, ou la Sorbonne, feront de cette pernicieuse Doctrine, & de ne jamais rien enseigner de contraire à ce que le Clergé, les Universitez du Royaume, & la Sorbonne, déclareront sur cette Matière. Fait à Paris, le 16. Jour de Mars 1626.

Le Parlement, ayant vû cette Déclaration, rendit, le 17. de Mars, le second Arrêt, dont nous avons parlé. Il y étoit enjoint au Provincial des Prêtres & Ecoliers du College de Clermont, de faire desavouer & détester, à tous ceux de sa Compagnie des trois Maisons de Paris, les Maximes séditionnes du Livre de SANTARELLI, & d'apporter, dans trois Jours, au Greffe de la Cour, Acte de ce Desaveu, & dans deux Mois pareils Actes de tous les Provinciaux, de tous les Rec-

teurs, & de six des plus Anciens de chaque College, qu'a la même Compagnie en France; à faute de quos, après ce tems expiré, il seroit procédé contre eux, comme contre des Criminels de Lèze-Majesté, & des Perturbateurs du Repos public.

COTON ne survêcut pas long-tems au Chagrin que lui causa cette Affaire. Il mourut le 19. de Mars 1626, deux jours après la Signification qui lui fut faite de ce second Arrêt. Sa Compagnie perdoit en lui le principal Auteur de son Rétablissement, de sa Conservation, & de son Accroissement en France; en un mot, le plus délié, le plus intrigant, & le plus zélé Sujet, qu'elle ait jamais eu. Aussi le regretta-t-elle extrêmement.

SA Mort n'arrêta point le Cours des Procédures contre le Livre de SANTA-RELLI. La Faculté de Théologie le censura solennellement le 4. d'Avril, & en flétrit la Doctrine comme nouvelle, fausse, erronée, contraire à la Parole de Dieu, rendant la Dignité Pontificale odieuse, ouvrant la Porte au Schisme, dérogeant à l'Autorité Souveraine des Rois qui ne dépend que de Dieu seul, empêchant la Conversion des Princes Infidèles & Hérétiques, troublant la Tranquillité, tendant à la Ruine des Royautés, des Etats, & des Républiques, détournant les Sujets de l'Obéissance & de la Soumission, & les excitant aux Fac-

tions, aux Révoltes, aux Séditions, & aux Parricides des Princes. Enfin, le 20. du même Mois d'Avril, l'Université ordonna, par un Décret solennel, à tous ceux de son Corps, sous peine d'en être chassés avec Ignominie, de se conformer à cette Censure.

Il ne restoit plus que l'Affaire du College de Tournon à terminer. Le Parlement de Toulouse, devant qui elle avoit été renvoyée, la décida le 29. d'Août 1626. L'Arrêt déboutoit le Recteur & le Syndic de ce College de leur Requête du 28. de Septembre 1624, & confirmoit celui que cette Cour avoit rendu le 19. de Juillet 1623. en faveur des Universitez de Toulouse, de Valence, & de Cahors. Le même Arrêt mettoit hors de Cour les Parties, pour ce qui regardoit les Injures, dont elles demandoient réciproquement réparation.

T E L S furent les Troubles que causèrent les Disciples d'INIGO en France. Voyons maintenant de quelle Maniere ils s'établirent en Abissinie.

II. LA Douleur, que causèrent à INIGO les vigoureuses Oppositions que trouvèrent ses Disciples en France en 1554 (*), fut un peu tempérée par la Joye qu'il eut d'envoyer, deux Ans après,

II.
Elle entre
en Abissinie.

(*) Voyez ci-dessus, pages 123, 124.

près, en Ethiopie, qu'on nomme aujourd'hui Abissinie, treize Chevaliers de son Ordre, pour aller soumettre à l'Obéissance du St. Siège cet Empire, qui étoit sous celle du Patriarche d'Alexandrie: & voici quelle en fut l'Occasion.

GRANÉ, Prince More, Général du Roi d'Adel, étant entré en Abissinie avec une puissante Armée, avoit conquis la plus grande partie de cet Empire, sans trouver la moindre Résistance. DAVID, Empereur d'Ethiopie, allarmé de la Rapidité des Conquêtes de GRANÉ, envoya un Médecin Portugais, nommé JEAN BERMUDES, demander du Secours aux Princes Catholiques. BERMUDES arriva à Rome, sous le Pontificat de PAUL III, qui le fit Patriarche d'Alexandrie. Revêtu de cette Dignité, il passa à Lisbonne, & obtint de JEAN III le Secours qu'il demandoit. Une Flotte nombreuse, commandée par ETIENNE DE GAMA, entra dans la Mer Rouge, & débarqua sur les Côtes d'Ethiopie quatre cens Portugais, sous le Commandement de CHRISTOPHE DE GAMA, Frere d'ETIENNE. Ce peu de Troupes réglées sauva l'Abissinie, & mit la Couronne Impériale sur la Tête de CLAUDE, Fils aîné de DAVID.

Le jeune Empereur reconnut mal un si grand Service; &, par Raïson d'Etat, le paya d'une noire Ingratitude. Craignant que ceux, qui l'avoient mis sur le

Trône, ne l'en ôtassent un jour, pour s'y placer eux-mêmes, s'il ne prenoit de bonne heure la précaution de les affoiblir, il les dispersa en plusieurs Provinces, & chassa de ses Etats le Patriarche BERMUDES, à qui il étoit redevable de ce Secours.

LE Pape JULES III, & JEAN III Roi de Portugal, informez de ce qui se passoit en Ethiopie, résolurent d'y envoyer un nouveau Patriarche, & deux Evêques. Le Pape voulut que ce fussent des Inghistes, parce qu'il les croyoit plus propres que les autres Missionnaires à établir son Autorité dans cet Empire.

INIGO, à qui sa Sainteté s'adressa pour le Choix, nomma JEAN NUGNEZ, ANDRÉ OVIÉDO, & MELCHIOR CARNÉRO. Le premier fut fait Patriarche d'Ethiopie, le second Evêque de Hiérapolis, le troisieme Evêque de Nicée; &, à la prière d'INIGO, le Pape déclara l'un & l'autre Successeurs du Patriarche.

QUOIQUE nommez sous le Pontificat de JULES III, les deux premiers ne partirent que sous celui de PAUL IV, l'Année 1556; & ils menerent avec eux dix autres Inghistes.

DANS la Lettre, qu'INIGO écrivit à l'Empereur d'Abissinie, il disoit à ce Prince, qu'il lui envoyoit, à la prière du Roi de Portugal, douze Religieux de sa petite Compagnie, qu'on appelloit de JESUS,

nombre qu'il avoit choisi exprès, pour représenter *la Société de NOTRE SEIGNEUR & de ses Apôtres*. Que l'Eglise d'Ethiopie avoit besoin du Secours de ces Pasteurs, pour recevoir la Puissance légitime dérivée du St. Siège, & la pure Doctrine Catholique; parce que le Patriarche d'Alexandrie, étant séparé de l'Evêque de Rome, ne pouvoit, ni recevoir pour lui-même, ni communiquer à personne, la Vie de la Grace, & l'Autorité Pastorale. Qu'ainsi, Son Altesse devoit bien rendre Graces au Ciel, de ce que, sous son Règne, NOTRE SEIGNEUR envoyoit à des Nations égarées de véritables Pasteurs, qui dépendoient du Souverain Pasteur des Fidèles, & qui avoient reçu du Vicaire de JESUS-CHRIST tout ce qu'ils avoient de Pouvoir. Que plus il leur communiqueroit le *Fonds de son Cœur*, plus il en tireroit de Consolation intérieure. Que les Paroles de ces Missionnaires, envoyez du St. Siège, sur-tout celles du Patriarche, avoient l'Autorité Apostolique, & qu'il falloit les croire tous comme l'Eglise, dont ils étoient les *Interprètes*. Que tous les Fidèles devant s'attacher aux Sentimens de l'Eglise de Rome, obéir à ses Ordonnances, & la consulter, s'il se rencontre quelque chose d'ambigu ou d'obscur, il ne doutoit point que Son Altesse ne fit ses *Edits*, pour obliger tous ses Sujets, de suivre, sans aucune Résistance, les *Ordres & les Réponses*,

ponses, tant du Patriarche, que de ceux qu'il substitura en sa Place.

QU'AU RESTE, le Patriarche, & ses Compagnons, étoient dans le Dessen de rendre à Son Altesse tous les Honneurs, & toutes les Soumissions, qu'on lui doit; & d'avoir même pour Elle toute l'Indulgence, que la Piété leur pourra permettre.

CLAUDE, que le Viceroi des Indes avoit fait pressentir par une Ambassade, trouva fort mauvais, que l'Evêque de Rome, & le Roi de Portugal, se mêlassent si avant des Affaires de sa Conscience, & de la Religion de ses Sujets. Un Inghiste, nommé RODRIGUEZ, qui avoit accompagné l'Ambassadeur du Viceroi, retourna aux Indes: &, sur les Informations qu'il donna, il fut arrêté, que le Patriarche NUGNEZ resteroit à Goa, & qu'OVIÉDO, Evêque de Hiérapolis, passeroit en Abissinie avec ANTOINE & EMANUEL FERNANDES, ANDRÉ GUALDARES, GONZALE'S CARDOSO, & FRANÇOIS LOBO.

CLAUDE, qui se piquoit d'être savant dans sa Religion, disputoit volontiers avec eux. Mais, il se rebuta bien-tôt de leur maniere de raisonner, & ne voulut plus perdre son tems avec des Disputeurs, qui supposoient toujours pour vrai ce qui étoit en Question: savoir, que l'Evêque de Rome étoit le Souverain Pasteur de tous les Fidèles, le Vicair de Jésus-Christ, son Lieu-
tenant

tenant en Terre, le Chef, le Monarque, & l'Oracle infallible de l'Eglise Universelle, le Centre de l'Unité, hors la Communion duquel il n'y a ni Vie, ni Grace, ni Foi, ni Salut, ni Autorité Pastorale; & qui prétendoient, qu'étant ses Légats, il falloit croire tout ce qu'ils disoient, & s'y soumettre aveuglément. Comme il croyoit qu'on ne devoit se rendre qu'à de bonnes Preuves, il leur déclara d'un Ton de Maître, qu'il maintiendrait dans ses Etats la Religion de ses Peres; & qu'il ne se soumettroit jamais à une Autorité, qu'on ne fondeit que sur une Supposition en l'Air.

OVIÉDO, qui s'étoit attendu à moins de raisonnemens, & à plus de docilité, vit bien, qu'il ne feroit pas grand fruit à la Cour d'un Prince de ce Caractere; &, ne s'y trouvant pas trop en sûreté, il se retira avec ses Compagnons dans les Provinces. Ils firent parmi le Peuple ignorant quelques Profélytes; mais, la Guerre, qui survint tout à coup, les empêcha de faire de plus grands Progrès.

NUR, Roi d'Adel, pénétra encore une fois dans l'Abissinie; & CLAUDE, ayant voulu le combattre, perdit la Bataille, & y fut tué. ADAMAS, son Frere, qui lui succéda, fit venir devant lui OVIÉDO, & lui défendit, sous peine de la Vie, de continuer à prêcher la

Religion Romaine. OVIÉDO répondit avec un Zèle si fier, qu'il n'obéiroit point à cet Ordre, qu'ADAMAS, Prince fort colere, se jetta sur lui, lui donna mille coups, le chassa de sa présence, & commanda qu'on le conduisît avec FRANÇOIS LÔBO, son Compagnon, sur une Montagne deserte.

ILS en furent rappelés à quelque tems de-là; mais, ce calme ne dura guères. La Persécution recommença, non seulement contre les Inghistes, mais aussi contre les Abissins mêmes qui avoient embrassé la Religion Romaine.

EN 1562, les Turcs, & les Barnagashs, unirent leurs forces contre ADAMAS; & son Armée ayant été défaite, il fut obligé de se cacher dans les Montagnes, où il mourut l'Année suivante.

CEPENDANT, DOM SÉBASTIEN, Roi de Portugal, desespérant qu'on pût jamais réduire l'Abissinie à l'Obéissance du St. Siège, engagea le Pape à rappeler les Inghistes. Mais, OVIÉDO, qu'on avoit fait Patriarche, en place de NUGNEZ, qui étoit mort aux Indes, répondit, qu'on feroit bien mieux de lui envoyer des Troupes, que de le rappeler. Que MÉLAC SÉGUED, qui avoit succédé à ADAMAS, étoit un Prince sans Jugement, sans Expérience, & qui n'étoit Empereur que de Nom; qu'il avoit sur les bras tous les Ennemis de son Pere; & que, si on lui
en-

envoyoit, à lui Patriarche, seulement cinq cens Soldats Portugais, il forceroit les Abissins à reconnoître le Pape. Du reste, que si le St. Pere le destinoit ailleurs, il étoit prêt d'obéir. On le laissa en Abissinie, comme il le souhaitoit, & il continua à demander des Troupes jusqu'à sa Mort, qui arriva l'Année 1577.

MELAC SÉGUED mourut l'Année 1596. Il n'avoit laissé qu'un Fils Naturel, fort jeune, nommé JACOB, que les Grands de l'Empire reconnurent d'abord pour leur Maître, & qu'ils déposèrent & reléguèrent ensuite, pour mettre en sa place ZADENGHEL, son Cousin. Ce nouvel Empereur, après avoir régné fort peu de tems, fut massacré par ceux-mêmes, qui lui avoient mis la Couronne sur la Tête. On rappella JACOB de son Exil; mais, SOCINOS, Arrière-Petit-Fils de l'Empereur BASILIDES, ne pouvant souffrir qu'on lui préférât un Bâtard, prit les Armes, pour maintenir son Droit. Cette Guerre dura trois Ans, au bout desquels les deux Prétendants en vinrent à une Bataille décisive, que JACOB perdit avec la Vie.

LES Inghistes se hâtèrent d'aller féliciter SOCINOS sur sa Victoire. Ils en furent d'autant mieux reçus, que ce Prince, qui se faisoit appeller SULTAN SEGUED, vouloit avoir des Troupes Portugaises, pour l'aider à se maintenir sur le Trône.

Il entra, pour cet effet, en Négociation avec eux. Ils lui insinuèrent, en habiles Gens, que rien ne lui feroit plus aisé que d'obtenir du Roi de Portugal les Troupes qu'il souhaitoit, s'il pouvoit se résoudre à renoncer aux Erreurs de l'Église d'Alexandrie, & à embrasser la Religion Romaine. SÉGUED, qui crut acheter ainsi l'Amitié des Portugais à bon marché, fit son Abjuration l'Année 1622. Il reçut ensuite, avec des Honneurs extraordinaires, le Patriarche, que le Pape lui envoya. C'étoit ALPHONSE MENDEZ, Inquisiteur, qui, soutenu de l'Empereur, fit de l'Abissinie un País d'Inquisition. Sa Tyranie attira aux Catholiques, & surtout aux Inquisiteurs, la Haine de tous les Abissins; Haine, qui s'est toujours accrue depuis, & qui subsiste encore aujourd'hui.

FIN DU SIXIEME LIVRE.





HISTOIRE

DE

L'ADMIRABLE

DOMINIGO

DE GUIPUSCOA,

CHEVALIER DE LA VIERGE,

ET INSTITUTEUR DE L'ORDRE

DES INIGHISTES.

LIVRE SEPTIEME.

S O M M A I R E

D E C E

SEPTIEME LIVRE.

- I. **G**UILLAUME POSTEL *entre dans la*
Compagnie. II. *Il en est chassé.*
III. INIGO *choisit* LAINES & SAL-
MÉRON

ME'RON pour le Concile de Trente. IV.
 BOBADILLA est chassé d'Allemagne. V.
 MELCHIOR CANO se déclare contre les
 Inghistes. VI. INIGO ferme la Porte de
 la Compagnie aux Dignitez Ecclesiastiques.
 VII. Il la délivre du Gouvernement des Re-
 ligieuses. VIII. Il s'élève après sa Mort
 un Ordre de Jésuiteffes. IX. Il est aboli
 par URBAIN VIII. X. LE FEVRE
 meurt. XI. FRANÇOIS DE BORGIA
 entre dans la Compagnie. XII. CHARLES-
 QUINT l'en veut faire sortir. XIII. Les
 Dignitez Ecclesiastiques entrent dans la Com-
 pagnie. XIV. Confiance extraordinaire d'I-
 NIGO en la Providence. XV. Il reçoit
 des Secours miraculeux. XVI. Il soumet
 ses Constitutions à l'Examen de la Compa-
 gnie. XVII. Il veut quitter le Généralat.
 XVIII. Son Obéissance. XIX. Il empê-
 che qu'on n'unisse les Théatins, les Barnabi-
 tes, & les Somasques, au Corps de la Compa-
 gnie. XX. Il désapprouve la Conduite de
 MIRON & de GONSALEZ. XXI. Il
 éprouve l'Obéissance de ses Inférieurs. XXII.
 Il censure rudement LAINES. XXIII.
 Il maintient les petites Observances dans le
 College de Naples. XXIV. Il apaise les
 Troubles de la Province de Portugal. XXV.
 Il traite durement RODRIGUEZ. XXVI.
 Il fait un Règlement pour la Visite des Fem-
 mes. XXVII. JULES III. irrité con-
 tre les Inghistes. XXVIII. Il s'apaise.
 XXIX. Affection de ses Successeurs pour
 la Compagnie. XXX. INIGO, devenu in-
 Tome II. O firme,

firme, prend un Aide pour le soulager. XXXI. Il tombe Malade. XXXII. Il meurt. XXXIII. Les Inighistes le font passer pour Saint. XXXIV. Ils lui rendent un Culte particulier. XXXV. Ils font informer de sa Vie. XXXVI. Sa Béatification. XXXVII. La Sorbonne Censure trois Sermons faits à cette Occasion. XXXVIII. Un Inighiste réfute la Censure de la Sorbonne. XXXIX. Les Inighistes poursuivent le Procès de la Canonisation d'IGNIGO. XL. Sa Canonisation, & Réjouissances qu'ils font à ce Sujet.

L.
 Guillaume
 Postel en-
 tre dans la
 Compa-
 gnie.



I. **IGNIGO**, qui avoit vû les Commencemens de ces Progrès étonnans de sa Compagnie par tout le Monde; & qui n'avoit que quatre-vingts Sujets, lorsqu'il commença à écrire les Constitutions; voyant, qu'il leur seroit impossible d'exécuter; avec une si petite Troupe, les vastes Projets qu'il méditoit, mit tout en œuvre pour l'augmenter. Il y trouva d'autant plus de facilité, que, parmi les Fanatiques qui viennent à Rome, pour engager le St. Siège à autoriser leurs Visions, il s'en rencontre toujours quelques-uns, qui, craignant de ne les pouvoir faire approuver, sont trop heureux d'adopter celles des autres.

CE fut par une semblable Avanture, qu'il gagna le fameux GUILLAUME POSTEL, dont la Conquête le flattoit plus

plus que toutes celles qu'il avoit faites jusqu'alors.

Ce Prodige d'Extravagance & de Littérature s'étoit tellement infatué d'une vieille Folle, Religieuse Véronoise, ou Vénitienne, appelée la Mere JEANNE, qu'il l'érigea en *Messieffe*, envoyée de Dieu, pour être un Modèle très-parfait de Sainteté, & en une nouvelle EVE, éternellement prédestinée, pour rétablir le Genre-Humain dans son Etat primitif d'Immortalité, que lui avoit fait perdre la vieille EVE, séduite par le Serpent. POSTEL, s'imaginant être le Fils aîné de cette Religieuse Visionnaire, & avoir une Vocation extraordinaire pour publier le Rétablissement qu'elle devoit faire de toutes Choses, vint à Rome, dans le Desein d'y instituer un Ordre de *Chevaliers de Christ*, dont l'Emploi seroit d'aller annoncer, à toutes les Nations de la Terre, ce nouvel Evangile. Mais, ayant entendu parler d'INIGO, & trouvant son Ordre fort à son gré, il y entra, dans l'espérance de faire des Inighilles autant d'Apôtres de sa très-Sainte Mere JEANNE.

II. INIGO le reçut avec Joie; &, charmé d'avoir pour Disciple un Homme, qu'on regardoit comme un Oracle d'Erudition, il s'appliqua avec beaucoup de Soïn, pendant plus de deux Ans, à le former à l'Obéissance aveugle, afin de faire servir à la Gloire de la Monarchie

II.
Il en est
chassé.

Inighienne les rares Connoissances dont ce docte Fou étoit orné.

MAIS, ces deux Hommes, extraordinaires chacun en leur Genre, & qui travailloient l'un & l'autre à la Concorde du Monde, ne purent s'accorder ensemble. POSTEL, qui se vançoit d'avoir une Raison naturelle supérieure à celle de tous les autres Hommes, refusa de la soumettre aux Lumieres surnaturelles d'INIGO; qui, de son côté, ne pouvant souffrir l'Indocilité de POSTEL, le congédia, & défendit à tous ceux de sa Compagnie d'avoir aucun commerce avec lui.

POSTEL, ayant manqué son Coup, se mit à dogmatifer, premièrement à Rome, puis à Venise, où, croyant le pouvoir faire avec plus de sûreté, il débita tant de Réveries Hétérodoxes, qu'on le déféra au *Saint Office*, comme un Hérétique à brûler. Il se constitua volontairement Prisonnier, pour se justifier des Hérésies dont on l'accusoit. L'Inquisition de Venise, où tout se passe avec une Equité, une Douceur, & une Sagesse, inconnues aux Inquisitions d'Espagne & de Portugal, le trouvant plus digne des Petites-Maisons que du Feu, le déclara Fou, & le fit enfermer comme tel. Il demeura plusieurs Années en Prison; mais, enfin, ayant eu l'adresse de se sauver, il courut beaucoup de Païs; après quoi, il retourna à Paris, plus extravagant que jamais.

Il y fut enfermé à St. Martin des Champs; & il y mourut dans une extrême Vicillesse, & même en Odeur de Sainteté, à ce que disent des Auteurs graves.

III. DANS le même tems que cet illustre Visionnaire sortit de la Compagnie, PAUL III. demanda deux Inighistes, pour assister, en son Nom, avec ses Légats, au Concile, qu'il venoit enfin d'indiquer à Trente, après bien des Disputes sur le Lieu où il devoit se tenir. INIGO choisit LAINE'S & SALMÉRON, les deux plus subtils Scholastiques de la Société, & les plus capables de faire concevoir une Idée avantageuse des Services qu'elle pouvoit rendre au St. Siège.

III.
Inigo choisit Laine's & Salméron pour le Concile de Trente.

ILS donnèrent des Marques si éclatantes de leur Zèle pour la Défense des Dogmes favoris de Rome, que les Légats les employèrent toujours dans les Affaires les plus délicates. En effet, lorsque les Prélats Espagnols, appuyez des François, voulurent faire décider que la Résidence des Evêques, & l'Institution de l'Episcopat, étoient de *Droit Divin*, LAINE'S fut choisi pour s'opposer à cette Décision, qui auroit rendu les Evêques égaux au Pape. Les Légats lui ménagèrent une Congrégation, qu'il employa lui seul toute entière à établir l'Opinion contraire, par l'Ecriture, & par la Tradition, expliquées selon la Théologie Ultramontaine.

IL soutint avec une Hardiesse étonnante,

nante, que le Pape est le seul Evêque de Droit Divin; qu'il est le Maître absolu de l'Eglise; qu'il a reçu de JESUS-CHRIST, en la Personne de ST. PIERRE, le Pouvoir de la gouverner monarchiquement; qu'il a sur elle toute l'Autorité que JESUS-CHRIST avoit en Terre; qu'il est infallible dans les Jugemens de la Foi & des Mœurs; que l'Eglise lui est sujette comme à Dieu même, & qu'elle est obligée de croire fermement ce qu'il a déterminé; que les Evêques ne tirent leur Autorité que de lui; enfin, qu'il est supérieur aux Conciles, dont les Décrets & les Canons n'ont force de Loix, que quand il les a confirmez.

CE Discours n'eut pas le Succès que s'en étoient promis les Légats. Au contraire, il excita l'Indignation des Prélats François & Espagnols à un tel point, qu'ils prirent une forte Résolution d'affranchir l'Episcopat de la Tyrannie Papale. Ce Desein intrigua extrêmement la Cour de Rome. Le Pape en fut allarmé: mais, enfin, ayant gagné le Cardinal de LORRAINE, &, par lui, les Prélats François, les Espagnols furent obligés de céder, & de renoncer à leur Entreprise.

LA Joie, qu'eut INIGO de voir deux de ses Sujets dans une si auguste Assemblée, fut bien-tôt troublée par les fâcheuses Nouvelles qu'il reçut, & d'Allemagne,

gne, & d'Espagne. Le Concile, après avoir été transféré à Boulogne, sous prétexte, qu'il régnoit des Maladies contagieuses à Trente où il étoit assemblé, & ayant été ensuite interrompu, CHARLES-QUINT en demanda la Continuation, d'où il attendoit la fin des Troubles de l'Allemagne, causés au Sujet de la Religion. Mais, voyant que PAUL III. éludoit une Demande si juste, & n'avoit nulle envie de la lui accorder, il résolut d'appaiser lui-même ces Troubles par sa propre Autorité. Le Moyen, qui lui parut le plus sûr pour y réussir, fut de faire dresser un Formulaire de Foi, qui ne blesât la Conscience de Personne, & dont les deux Partis pussent également s'accommoder, en attendant une Décision solennelle. Cette Formule, qui s'appella l'*Interim*, parce que ce qu'elle prescrivoit n'étoit que provisionnel, & pour un tems, fut publiée dans la Diète, que CHARLES vint tenir à Ausbourg, après la Défaite des Protestans à Mulberg, où JEAN-FRÉDÉRIC Duc de Saxe fut fait Prisonnier.

CE Règlement Impérial ne déplût pas moins aux Protestans qu'aux Catholiques. Les uns & les autres, supposant que la Vérité étoit de leur côté, le regardèrent comme un monstrueux Assemblage des Ténébres & de la Lumière, que leur Conscience ne leur permettoit pas de tolérer.

lérer. Et, quoiqu'il fût expressément défendu d'écrire contre, ils ne laissèrent pas de le réfuter.

IV.
Bobadilla
est chassé
de l'Alle-
magne.

IV. CELUI d'entre les Catholiques, qui se signala davantage en cette Occasion, fut BOBADILLA, qu'INIGO avoit laissé en Allemagne, pour y soutenir les Intérêts du Saint Siège. C'étoit un Homme impoli, vif, hardi, emporté, & si zélé Serviteur du Pape, qu'il se seroit volontiers fait pendre pour l'Amour de lui. Non content de jeter feu & flamme contre l'*Interim*, il parla de la Personne sacrée de l'Empereur avec tant d'Irrévérence, que CHARLES-QUINT crut le traiter avec bien de la Douceur, en le chassant de ses Etats. Glorieux d'être exilé pour la Querelle du Vicaire de JESUS-CHRIST, il se retira à Rome auprès d'INIGO, qui fit bien valoir au Saint Pere le Mérite d'un si brave Champion. Néanmoins, il eut la Politique de ne point recevoir d'abord BOBADILLA dans la Maison de la Compagnie, & de desapprouver publiquement son manque de Respect pour la Majesté Impériale. Il vouloit, par cette apparente Satisfaction, appaiser l'Empereur, & l'empêcher d'étendre son Ressentiment sur les autres Inighistes établis dans l'Empire.

V.
Melchior
Cano se
déclare

V. LES Nouvelles d'Espagne étoient encore plus chagrinantes que celles d'Allemagne. MELCHIOR CANO, célèbre Do-

Dominicain, l'Ornement de l'Université de Salamanque, Homme aussi judicieux que savant, qu'on respectoit comme une des plus grandes Lumières de l'Espagne, & que son seul Mérite fit élever à l'Évêché des Canaries, leva l'Etendard contre les Inighistes. Il avoit vû leur Instituteur à Rome, qui, après l'avoir entretenu, hors de propos, des Révélations dont le Ciel le favorisoit, de l'éminente Sainteté où il étoit parvenu, & des Persécutions qu'il avoit souffertes, lui présenta un de ses Compagnons qu'il vouloit faire passer pour un grand Saint. Mais, ce Saint, dont les Yeux égarez annonçoient la Folie, ayant été interrogé par CANO sur des Matières de Religion, mêla, par Ignorance, tant d'Hérésies dans ses Réponses, qu'INIGO lui-même en eut Honte, & tâcha de l'excuser. *Cet Homme, dit-il à CANO, n'est point Hérétique; mais, il a le Cerveau creux. Je lui trouve de bons Intervalles de tems en tems: & s'il vous paroit présentement peu Catholique, c'est à cause de la nouvelle Lune.*

UN tel Discours fit assez connoître à CANO le Génie d'INIGO; & l'Opinion, qu'il en conçut dès-lors, le porta à examiner la Conduite de ses Disciples, quand ils parurent en Espagne. Il trouva, qu'ils ressembloient, non au Saint Lunatique, qu'INIGO lui avoit tant vanté, mais à ces Hommes vains, superbes, enflés d'Orgueil,

gueil, Amoureux d'eux-mêmes, Ennemis des Gens-de-Bien, Médifans, Calomnieux, Insolens, Impositeurs, Séducteurs, & Hipocrites, que ST. PAUL a prédit qui viendroient dans les derniers Tems (*).

FRAPPÉ de cette Ressemblance, il publia par-tout, qu'ils étoient les Précurseurs de l'Antéchrist, & empêcha de toutes ses forces le Peuple de les suivre.

INIGO eut beau lui faire remontrer, que son Ordre étoit approuvé du St. Siège; il eut beau obtenir des Lettres de FRANÇOIS ROMÉE, Général des Dominicains, portant Défense à tous ses Religieux de parler mal des Inighistes; CANO n'eut aucun égard, ni aux Remontrances d'INIGO, ni aux Lettres de ROMÉE. Il répondit, qu'on avoit surpris la Religion des Souverains Pontifes, & celle de son Général: & il continua à peindre les Inighistes des mêmes Couleurs, non seulement dans les Conversations particulières, mais encore dans ses Leçons publiques, & dans ses Sermons.

UN si terrible Adversaire les auroit, sans doute, fait succomber; mais, ils en furent heureusement délivrez, par l'Honneur que lui fit le Pape de l'envoyer au
Cou-

(* II. Epître à TIMOTHÉE, Chap. III. Vers. 1-13.

Concile de Trente, en qualité de son Théologien.

VI. LA Nomination que fit FERDINAND, Roi des Romains, de CLAUDE VI.
Inigo ferme la Porte de la Compagnie aux Dignitez Ecclesiastiques.
IE JAY, à l'Evêché de Trieste en Istrie, fut un autre Sujet de Chagrin pour INIGO. Comme bien des Gens auroient de la peine à comprendre, qu'une Nomination, si honorable à un Ordre qui ne faisoit que de naître, pût chagriner le Chef de cet Ordre, il ne sera pas inutile de leur apprendre ici quelles étoient les Idées d'INIGO touchant les Dignitez Ecclesiastiques. Satis les condamner, ni sans blâmer les autres Religieux qui souffroient qu'on les y élevât, il croyoit ces Dignitez absolument incompatibles avec l'Esprit de son Institut, qui est un Esprit de Conquête. Et la raison de cette incompatibilité, c'est que des Guerriers Spirituels ne peuvent se fixer à aucun Lieu particulier, parce qu'ils doivent toujours être prêts à courir par-tout où l'espérance de faire quelques nouvelles Conquêtes les appelle; au lieu que les Prélats, obligés de veiller sur le Troupeau qui leur est confié, doivent résider dans leurs Diocèses, & ne les jamais quitter. Ainsi, les Inghistes ne pouvoient accepter des Prélatures, qu'en renonçant aux Conquêtes.

D'AILLEURS, la Compagnie n'étant alors composée que de neuf Profès,
&

& d'environ deux cens, tant Novices, Ecoliers, que Coadjuteurs ; si, dans ces commencemens, quelqu'un d'entre eux eût accepté un Evêché, les autres ne se fussent-ils pas crûs en droit de faire la même chose ? Et si les Membres se fussent séparés de la sorte, que seroit devenu tout le Corps ? Ne se seroit-il pas peu à peu démembré ?

IL n'en eût pas de même des autres Ordres plus anciens. Outre leur Antiquité, & la Multitude des Personnes qui les composent, leurs Fonctions sont bien différentes de celles des Inghistes. C'est ce qu'INIGO ne manqua pas de faire observer au Pape, lorsqu'il lui exposa les raisons qu'il avoit de s'opposer à la Nomination de LE JAY, & d'empêcher que les Dignitez Ecclesiastiques ne s'introdufissent dans la Compagnie. *Saint Pere*, lui dit-il, *je considere toutes les autres Religions en l'Armée de l'Eglise Militante, comme des Gens-d'Armes, qui demeurent dans le Poste qu'on leur assigne, qui gardent leurs Rangs, & qui sont face à l'Ennemi, en tenant toujours le même Ordre, & la même Maniere de combattre. Mais, pour nous, ajouta-t-il, nous sommes comme des Chevaux-Legers, qui doivent toujours être prêts dans les tems d'Allarmes & de Surprises, qui attaquent, ou qui sont attaqués, selon les différentes Conjonctures, qui vont par-tout, & qui escarmouchent de tous côtez. Ainsi,*
des

des Guerriers comme nous, qui doivent aller, non seulement de Ville en Ville, de Royaume en Royaume, mais voler d'un Pole à l'autre, au premier signal de Votre Sainteté, nous ne devons être fixés nulle part.

LE Pape goûta ces Raisons: &, persuadé, que les Inghistes seroient plus utiles au St. Siège, n'ayant aucune Charge Ecclésiastique à exercer, il pria FERDINAND de nommer à l'Evêché de Trieste une autre Personne que celle de LE JAY; qui, de son côté, sachant les Intentions de son Général, avoit déjà refusé certe Prélature.

VII. INIGO eut une autre Affaire, qui ne l'inquiéta pas moins que n'avoit fait celle qu'il venoit de terminer si heureusement. ISABELLE ROSELLI, sa Bienfaitrice, conçut une si forte Passion pour lui, qu'elle alla d'Espagne à Rome, tout exprès pour le revoit, & pour y vivre dans l'Etat Religieux, sous l'Obéissance de la Compagnie. Elle inspira le même Desir à deux Dames Romaines, & obtint du Pape, tant pour elle, que pour ses Compagnes, la Permission de faire les mêmes Vœux que les Inghistes.

INIGO y consentit d'abord; mais, il ne fut pas long-tems à se repentir d'avoit été si complaisant. La Direction de ces trois Femmes lui donna plus de Peine, que le Gouvernement de toute la Compagnie. Ce n'étoit jamais fait avec elles. Il fal-

VII.
Il la délivre du Gouvernement des Religieuses.

loit

loit à toute heure résoudre leurs Questions, guérir leurs Scrupules, écouter leurs Plaintes, & même appaiser leurs Querelles.

ACCABLÉ d'un Fardeau si pésant, & prévoyant qu'il se deviendroit encore bien davantage, lorsqu'avec le tems cette Communauté de Femmes se seroit multipliée, il représenta au Pape, combien une telle Charge étoit incompatible avec les Fonctions Militaires de la Compagnie, & le supplia très-instamment de l'en décharger.

LE St. Pere, ayant mûrement examiné la Chose, trouva, qu'en effet, *les Chevaux-légers & les Escarmoucheurs de l'Eglise Militante* ne devoient avoir nul autre Engagement que celui de harceler les Ennemis du St. Siège; & fit expédier des Lettres Apostoliques, par lesquelles il exemptoit, pour toujours, les Inghistes du Gouvernement des Femmes.

INIGO ne se contenta point de ces Lettres. Il crut ne pouvoir prendre trop de Précautions pour affermir ce Règlement. Il en sollicita la Confirmation, & il obtint du Pape l'Année suivante, que la Compagnie ne seroit point obligée à se charger de la Direction des Religieuses, quand même elles obtiendroient des Bulles, pour se mettre sous la Conduite de qui il leur plairoit, à moins que ces Bulles ne fissent mention expresse de la Compagnie.

EN vertu de ces Exemptions, INIGO défendit à ceux de son Ordre de gouverner des Religieuses, ou d'autres Personnes, avec l'Autorité qu'ont les Confesseurs ordinaires, & les Supérieurs Ecclésiastiques. Il adoncit néanmoins la Défense, par la Permission qu'il donna de les aider dans leur Avancement spirituel, & d'entendre quelquefois leurs Confessions, pour des Causes spéciales.

C'EST à cette prudente Conduite de leur premier Monarque, que les Inghittes sont redevables de la Liberté qu'ils ont de choisir, entre les Religieuses & les Dévotes, celles qui valent la Peine d'être dirigées, & de renvoyer les autres aux Directeurs que le Pape n'a point exempté de ces saintes Corvées.

VIII. CEPENDANT, toutes ces Précautions n'empêchèrent point, qu'après la mort d'INIGO, & sous le Généralat de MUTIO VITELLESCHI, il ne s'élevât un Ordre de *Jésuitesses*. Il commença en Flandres par deux Angloises, l'une nommée WARDE, & l'autre TUITTIA, sous la Conduite de GÉRARD, Recteur du Collège de Liège. Le Dessen de ces Dévotes étoit de passer en Angleterre, & d'y travailler à ramener les Protestantes de ce Royaume à la Foi de l'Eglise Romaine.

ELLES eurent bien-tôt des Imitatrices en Italie, où certaines Femmes, ou Filles

VIII.
Il s'éleva
après la
Mort un
Ordre de
Jésuitesses.

les, s'étant assemblées en Communauté, & ayant pris un Habit particulier, établirent des Colleges, & des Maisons de Noviciat, créèrent une *Générale*, des *Visitatrices*, des *Reltrices*, & des *Officières Subalternes*; & sans attendre l'Approbation du Saint Siège, s'érigèrent en Ordre Religieux, sous le Nom de *Jésuitesses*.

ELLES faisoient, entre les Mains de la *Supérieure Générale*, qu'elles qualifioient de *Préposée*, les Vœux de Pauvreté, de Chasteté, & d'Obéissance. Et comme la principale Fin de leur Institut étoit d'aller de Villes en Villes, de Royaumes en Royaumes, instruire les Personnes de leur Sexe, elles ne s'astreignoient à aucune Loi de Cloture.

IX.
Il est aboli
par Urbain
VIII.

IX. QUOIQUE les Papes eussent autorisé une infinité d'Ordres de Religieuses, tels que sont, par exemple, ceux des Bénédictines, des Dominicaines, des Cordelières, des Minimesses, des Carmelites, des Théatines, des Capucines, & même des Ordres de Religieuses, dont l'Institut est d'instruire les jeunes Filles; néanmoins, celui des *Jésuitesses* ne put trouver Grace auprès d'URBAIN VIII, qui le supprima totalement, par un Bref donné le treizième de Janvier de l'Année 1631. Ce Pontife, alors mécontent des Inquistes, crut, peut-être, les mortifier, en abolissant un Ordre formé sur le Plan du leur; mais, ils ne prirent nulle part à cette Affaire, &

ne

ne laiffèrent échapper aucune Plainte contre un Arrêt fi févere, & dont il sembloit qu'ils duffent craindre que le contre-coup ne retombât sur eux.

X. VERS le même tems qu'ISABELLE ROSELLI vint trouver INIGO, il perdit PIERRE LE FEVRE, son Disciple bien-aimé, le premier Compagnon qu'il gagna à Paris, & l'un de ceux qui l'avoient le plus aidé à fonder la Monarchie Inighienne. Le Pape, qui vouloit l'envoyer au Concile, en Qualité de son Théologien, l'avoit mandé pour lui donner ses Instructions. Il étoit parti aussi-tôt de Gandie, pour se rendre à Rome, & il y étoit arrivé dans les plus grandes Chaleurs de l'Été, & si fatigué des Courses qu'il venoit de faire en Portugal, & en Espagne, qu'il fut d'abord saisi d'une Fièvre violente, dont il mourut le premier jour du Mois d'Août de l'Année 1546.

LES Services, qu'il avoit rendus à la Compagnie, & ceux qu'il auroit encore pû lui rendre, s'il eût vécu quelques Années de plus, le firent extrêmement regretter de tous les Inighistes, & en particulier de ceux de Rome. *On ne pourra jamais remplacer un si digne Sujet, disoient à INIGO ces derniers, les yeux baignés de Larmes. Il est vrai, répondit-il, que la Perte que nous faisons est très-grande; mais, elle n'est point irréparable. Dieu m'a fait connoître, quand LE FEVRE mourut,*

X.
Le FEVRE
mourut.
Tome II.
Page 225

qu'un Grand d'Espagne rempliroit sa Place, & procureroit à la Compagnie infiniment plus d'Avantage, & plus de Gloire, que ne nous en aurroit procuré celui que nous pleurons. Ainsi, modérons votre Douleur.

XI. *de*
 François de
 Borgia en-
 tre dans la
 Compa-
 gnie.

XI. CE Grand d'Espagne étoit le Duc de Gandie, DOM FRANÇOIS DE BORGIA, Petit-Fils du Pape ALEXANDRE VI. Il avoit formé le Dessein, en cas qu'il survécût à la Duchesse sa Femme, de renoncer au Monde, & d'entrer dans quelque Ordre Religieux, pour y expier les Déréglemens de sa Jeunesse.

EN EFFET, après la Mort de la Duchesse, arrivée le 15 de Mars 1546, il ne songea plus qu'à mettre en exécution ce pieux Dessein. Il penchoit beaucoup pour l'Ordre du Séraphique ST. FRANÇOIS d'ASSISE; mais, quand il vouloit suivre l'Inclination qui le portoit de ce côté-là, il sentoit une sécheresse & un dégoût qui l'empéchoient de passer outre. Ce dégoût étoit encore plus grand, lorsqu'il pensoit à entrer dans quelque'autre ancienne Religion. Mais, (ô ! merveilleuse Vertu des Exercices Spirituels, qu'il avoit faits à Gandie, sous la Conduite de LE FEVRE, & d'ARAOZ!) dès qu'il tournoit ses Pensées vers la Compagnie de JESUS, son Amé goûtoit une suavité & une délectation, qui l'attiroient du côté de cette Compagnie, quoiqu'elle fût alors nouvelle, peu connue, méprisée, & mé-

me haïe & persécutée. Entraîné, comme malgré lui, par la force invincible de cette douce Délectation, qu'il prit pour un Signe évident de la Volonté de Dieu touchant l'Ordre qu'il devoit choisir, il se détermina enfin pour celui des Inighistes. Il écrivit sa Résolution à INIGO, qui l'approuva avec de grands Eloges, & lui obtint du Pape la Permission de faire les Vœux de Profès, & de garder ses Dignitez & ses Biens, durant quatre Ans.

LE Duc de Gandie, en vertu de cette Permission, fit, sans passer par l'Épreuve du Noviciat, les Vœux solennels de la Compagnie, dans la Chapelle de son Château, en présence de peu de Personnes. Il se jeta ensuite dans de si grands Excès d'Austérité, qu'INIGO, craignant de le perdre, lui ordonna de modérer sa Ferveur. *Vous avez, lui écrivit-il, l'Estomac foible, & la Compléxion délicate: jetez donc avec modération, & nourrissez-vous raisonnablement, pour entretenir vos Forces. J'apprens que vous vous donnez tous les jours la Discipline jusqu'au Sang, en l'honneur de la Flagellation du Fils de Dieu: je vous défends d'en venir à ces Extrémités, qui pourroient vous rendre incapable des Ministères de la Compagnie.*

L'INIGHISTE-DUC, ayant marié son Fils aîné, & ses Filles, vint à Rome, encore revêtu de sa Grandeur. Son Des-

sein étoit d'y arriver *incognito*; mais, ayant été sollicité de le faire, avec la Pompe & la Magnificence convenables au Petit-Fils d'un Vicaire de JESUS-CHRIST, INIGO, qu'il consulta sur ce Sujet, lui conseilla de faire, par Mortification, une Entrée superbe. JULES III. lui offrit un Appartement dans le Sacré Palais; mais, il aima mieux aller loger dans la Maison des Inighistes, pour être plus à portée de s'entretenir avec INIGO.

APRÈS quatre Mois de Séjour à Rome, passez en Visites d'Eglises, de Reliques, & d'Images, il se retira dans la Province de Guipuscoa. Il choisit la petite Ville d'Ognate, pour le Lieu de sa Retraite; mais, avant que de s'y rendre, il voulut visiter le Château de Loyola, qui est dans le Voisinage.

ÉTANT entré dans la Chambre où étoit né le Chevalier de la Vierge, il se mit à genoux, baïsa la Terre avec un Respect religieux: &, ayant remercié la Bonté Divine, d'avoir donné au Monde cet incomparable Chevalier, il la conjura, que, puisqu'il s'étoit rangé sous les Eten-dards d'un si grand Capitaine, elle lui fit la Grace de marcher courageusement sur ses traces.

IL sortit de Loyola, animé d'un Esprit tout nouveau; &, s'étant rendu au College qu'a la Compagnie à Ognate, il s'y dépouilla de son Duché, en revêtit
Dom

Dom CARLOS, son Fils aîné, & quitta, avec les restes de sa Grandeur, ses Habits mondains, pour prendre celui de l'Ordre qu'il avoit embrassé.

DOM ANTOINE DE CORDOUE, son Cousin, SANCHE DE CASTILLE, DOM PEDRE DE LODOSE, DOM DIE'GUE DE GUSMAN, le Docteur GASPARD LOART, & BARTHELEMI DE BUSTAMANTE, Prédicateur célèbre, qui avoit été Secrétaire du Cardinal Dom JUAN TAVERE, Archevêque de Toledé, touchés d'une Métamorphose aussi surprenante que celle d'un Grand d'Espagne en Inighiste, entrèrent dans la Compagnie, & furent suivis de quantité de Gens de toutes sortes de Conditions, qui, à leur Exemple, prirent le même Parti.

INIGO traitoit d'abord avec de grands Egards les Personnes illustres par leur Naissance, ou par leur Savoir, qui embrassoient son Institut. Il les appelloit Ducs, Comtes, Marquis, & Docteurs, jusques à ce qu'ils se lassassent d'être appelés par ces Noms superbes, & qu'ils le priassent eux-mêmes de ne les plus distinguer des autres. Mais, quand il les voyoit disposez à lui obéir aveuglément, il n'y en avoit point qu'il mortifiât davantage. Il prenoit Plaisir à rabaisser un Homme de Qualité, à humilier un Docteur; & il ne discontinuoit point, qu'il n'eût réduit celui-là à oublier sa Grandeur, & celui-ci à renoncer à ses Lu-

mieres, quelque grandes qu'elles fussent, pour ne suivre que celles de ses Supérieurs, fussent-ils aussi ignorans que le Saint Lunatique, dont nous avons parlé (*). Il en usoit ainsi, afin de ne trouver nulle Résistance de leur part, & de pouvoir, à son gré, faire servir la Naissance des uns, & la Science des autres, à la Gloire & à l'Accroissement de la Monarchie.

XII.
Charles-
Quint l'en
vent faire
sortir.

XII. BIEN que, dès l'Année 1542, CHARLES-QUINT eût formé le Dessein d'abdiquer l'Empire, pour aller finir ses Jours dans un Monastere, il ne laissa pas de trouver étrange, que le Duc de Gandie se fût fait Inighiste. Il ne desapprouvoit pas qu'il eût quitté son Duché, & renoncé à sa Grandesse, pour embrasser l'Etat Religieux: il blâmoit seulement le Choix qu'il avoit fait. Il lui sembloit, qu'une Personne de la Naissance de BORGIA devoit entrer dans quelque-un de ces Ordres fameux, que leur Antiquité rendoit vénérables, & non pas dans un Ordre aussi nouveau que celui des Inighistes, qui n'avoit pas la même Approbation, & dont on parloit fort diversement. Il vouloit même l'engager d'en sortir, pour entrer dans celui des *Jeronimites*, ou dans quelque'autre aussi célèbre. Il fit plus; car, pour le *desinighiser* sûrement & honorablement tout ensemble, il demanda pour lui au Pape un Chapeau de Cardinal, que

5a

(*) Ci-dessus, page 217.

Sa Sainteté accorda d'autant plus facilement, qu'elle étoit portée d'elle-même à le donner à FRANÇOIS.

INIGO n'eut pas plutôt appris l'Intention de l'Empereur & du Pape, qu'il résolut d'empêcher qu'elle n'eût son effet. Il s'enferma trois Jours entiers, pour chercher les Moyens de retenir BORGIA dans la Compagnie, d'une Manière qui fût plus honorable à cet illustre Inighiste, que la Pourpre dont on vouloit le décorer. *Je suis si convaincu*, dit-il au sortir de sa Retraite, parlant à une Personne de Confiance, *je suis si convaincu, que Dieu ne veut point le Pere FRANÇOIS Cardinal, que quand tout le Monde se mettroit à mes pieds, pour me prier de ne me point opposer à sa Promotion, je ne me relâcherois pas.*

EN EFFET, il agit si fortement auprès du Pape, qu'il le porta à offrir le Chapeau à FRANÇOIS, à Condition, que, s'il le refusoit, Sa Sainteté ne lui commanderoit point de l'accepter. Le Chapeau fut offert. BORGIA le refusa, ainsi qu'il en étoit convenu avec INIGO, & eut la Gloire d'en faire un Sacrifice à la Compagnie, qui l'en a bien dédommagé dans la suite, en l'élevant au Trône de la Monarchie Inighienne.

XIII. TANT qu'INIGO vécut, il empêcha toujours les Sujets d'accepter les Dignitez Ecclésiastiques. LAINE'S, XIII.
Les Dignitez Ecclésiastiques

entrent
dans la
Compagnie.

BORGIA, & MERCURIEN, tintrent la même Conduite. Mais, CLAUDE AQUAVIVA, cinquième Monarque, ayant trouvé la Monarchie fort augmentée, & n'ayant plus à craindre, comme ses Prédecesseurs, de l'affoiblir par la Perte de quelques Sujets, ne fit que de foibles efforts pour retenir dans la Compagnie ceux que le Pape en vouloit retirer, en les honorant de la Pourpre. A la vérité, il s'opposa à l'Elevation de FRANÇOIS TOLET, & de ROBERT BELLARMIN, au Cardinalat: mais, ce ne fut que pour la forme; & il se consola aisément de l'avoir fait sans succès.

NOTRE-SEIGNEUR, dit-il, dans la Lettre Circulaire qu'il écrivit à tous les Provinciaux de la Compagnie, au Sujet de la Promotion de BELLARMIN, *Notre-Seigneur, dont nous devons adorer la Providence, & respecter les Ordres, a voulu faire passer son humble Serviteur de l'Obscurité de la Religion sur le Théâtre de l'Eglise, pour y briller avec plus d'Eclat, & pour y porter plus loin les Lumieres de sa Doctrine, & de sa Piété. Nous le perdons, il est vrai; mais, qu'importe? C'est trop de Gloire à nous de le perdre pour Dieu, de qui nous l'avons reçu, & à qui nous le rendons. D'ailleurs, il n'oubliera pas la Tendresse avec laquelle la Compagnie l'a porté dans son Sein; & il protégera, par son Crédit, celle qui l'a élevé avec tant de soin.*

QUELS

QUELS Motifs de Consolation! Ce n'étoient pas les seuls. Il y en avoit un bien plus puissant, qu'ÀQUAVIVA ne disoit point. C'est que BELLARMIN pouvoit parvenir à la Thiare, qu'avoit portée MARCEL II. son Oncle. Il auroit en effet été élevé au Souverain Pontificat par le Conclave de PAUL V, sans l'Exclusion que lui attirèrent ses Ecrits contre l'Indépendance des Rois, & en faveur de la Puissance Pontificale sur eux. Si la Chose fut arrivée, peut-être n'eussions-nous plus vû sur la Chaire de ST. PIERRE que des Inghistes: peut-être même eussions-nous vû les Souverains Pontifes devenir Vassaux de la Monarchie Inghienne.

XIV. DEUX Ans après l'Entrée de BORGIA dans la Compagnie, la Maison Professe de Rome fut réduite à une extrême Nécessité, par la Mort de PAUL III, qui lui faisoit réglément de grosses Aumônes, & par celle de CODACE, qui avoit Soins du Temporel. Pour surcroît de Malheur, les Cardinaux, enfermez dans le Conclave, ne songeant qu'à caballer, & qu'à former leurs Partis, pour avoir un Pape de leur Faction, oublièrent d'envoyer leurs Charitez ordinaires. Quoique la Disette fût grande, & qu'il n'y eût aucune espérance de Secours, INIGO ne laissa pas de recevoir tous les Novices qui se présentèrent.

XIV.
Confiance
extraordi-
naire d'I-
nigo, en la
Providen-
ce.

BOBADILLA, ne pouvant comprendre d'où il tireroit de quoi nourrir tant de Gens dans un tems si fâcheux, & l'interrogeant un jour là-dessus, INIGO lui fit un détail des Aumônes qu'on leur faisoit réglément. *Tout cela ne suffit pas pour la moitié de ce que nous sommes*, dit BOBADILLA. *Eh quoi!* repartit INIGO. *Où est donc votre Foi? Craignez-vous que celui, qui nourrit si abondamment les Oiseaux du Ciel, & qui orne si richement les Lis des Champs, laisse périr de Faim ceux, qui, comme nous, ont tout abandonné pour le servir?*

XV.
Il reçoit
des Secours
miracu-
leux.

XV. SA Confiance ne fut point trompée. Il reçut, dit RIBADENEYRA, des Secours tout miraculeux. JEAN DE LA CROIX, Pourvoyeur ordinaire de la Maison, revenant un jour de St. Jean de Latran, & passant par le Colizée, rencontra un Homme, qui, sans lui dire un mot, lui donna cent Ecus d'Or, & disparut aussi-tôt comme un Spectre; ce qui fit grand' Peur au pauvre LA CROIX, naturellement fort peureux.

UNE autre fois, le même Pourvoyeur, étant allé avant le Jour à la Provision, rencontra quelqu'un, qui lui mit dans la main une Bourse très-pésante. Comme il ne vit point celui qui lui faisoit ce Présent, il crut que c'étoit le Diable; &, se trouvant près de l'Eglise de la Minerve, il y entra, pour prier Dieu de le garantir des Prestiges du Malin Esprit.

ETANT

ETANT de retour à la Maison, il conta son Avanture, & remit la Bourse au Supérieur. Elle étoit pleine de Pièces d'Or, toutes neuves, qu'à la première vûe on soupçonna être faulſes. Mais, les ayant fait examiner par un Orfévre, elles ſe trouvèrent toutes, & de bon Poids, & de bon Aloï. Enfin, POLANQUE, Secrétaire d'INIGO, cherchant des Papiers dans un Coffre ouvert, où l'on ne mettoit que de vieux Haillons, y trouva quantité d'Ecus d'Or, tout fraîchement fabriqués.

INIGO, qui n'ignoroit peut-être point d'où venoient ces Secours extraordinaires, crut, ou feignit de croire, qu'ils étoient ſurnaturels, afin que ſes Inférieurs, prévenus de cette Opinion, ne s'inquiétaſſent plus des Entrepriſes téméraires qu'il feroit.

JULES III, qui connoiſſoit par lui-même les Inghiltés, & qui les regardoit comme les plus zélés Défendeurs des Prétentions du St. Siège, ne leur fut pas moins favorable que PAUL III, à qui il ſuccéda le 10. de Février de l'Année 1550. Non ſeulement, il confirma leur Ordre par une Bulle expreſſe; mais encore, il leur accorda des Privilèges ſi exceſſifs, que les Evêques en murmurèrent. Outre cela, il fit des Libéralitez conſidérables aux Inghiltés de Rome, & commanda au Général, en vertu de ſainte

Obéiſ-

Obéissance, de le venir trouver toutes les fois que la Maison Professe seroit dans le Besoin.

XVI.
Il soumet
ses Consti-
tutions à
l'Examen
de la Com-
pagnie.

XVI. CEPENDANT, INIGO, ayant achevé les Constitutions, & voulant ôter tout prétexte d'y contrevenir, les soumit à l'Examen des Principaux de la Compagnie, qui se trouvoient à Rome à l'Occasion de l'Année Sainte.

QUOIQU'IL insinuât qu'il les avoit écrites par Inspiration, & qu'il se prévalût du Témoignage de LAINE'S, pour donner Crédit à cette Opinion, il ne laissa pas de les réformer sur les Avis & sur les Lumières que les uns & les autres lui donnèrent. Il voulut de plus, qu'elles n'eussent force de Loi, que quand toute la Compagnie assemblée les auroit approuvées; mais, cela n'arriva que sous le Généralat de LAINE'S, qui avoit le plus contribué à la perfection de cet Ouvrage, qu'il faisoit passer lui-même pour divinement inspiré. Elles furent autorisées par la première Congrégation générale de l'Ordre, & ensuite confirmées par le St. Siège.

XVII.
Il veut
quitter le
Généralat.

XVII. INIGO, ayant mis la dernière main aux Constitutions, fit assembler les mêmes Profès qui les avoient examinées, & leur envoya une Lettre, écrite de sa main, & conçue en ces termes.

APRÈS avoir réfléchi plusieurs fois sur la Nature de ma Charge, avec un Esprit exempt

Exempt de Trouble tant intérieur qu'extérieur, je vous dirai sincèrement devant mon Créateur & mon Dieu, qui doit me juger, ce que je crois devoir faire pour la plus grande Gloire de Sa Majesté Divine.

EN considérant mes Péchez, mes Imperfections, mes Maladies, & Corporelles, & Spirituelles, j'ai pensé plusieurs fois, que j'étois bien éloigné d'avoir les Qualitez qui sont nécessaires pour soutenir le Fardeau que vous m'avez mis sur les Epaules. Je desire donc, au Nom de Notre-Seigneur, qu'on cherche & qu'on élise quelqu'un, qui s'acquitte mieux que moi de cette Charge; mais, quand un autre ne devoit pas mieux faire que moi, je souhaite que l'on remplisse ma Place.

ET, afin qu'on le fasse dans les formes, je me dépose au Nom du Pere, du Fils, & du Saint Esprit, & je renonce simplement & absolument au Généralat. Je conjure de toute mon Ame les Profes, & ceux avec qui il leur plaira de délibérer là-dessus, de recevoir ma Démission. Mais, s'il y avoit quelque diversité d'Avis parmi eux, je les supplie par l'Amour de Notre-Seigneur JESUS-CHRIST, de recommander la Chose à Dieu, afin que l'on fasse en tout sa très-sainte Volonté, à sa plus grande Gloire, au plus grand Bien des Ames, & au plus grand Avancement de la Compagnie.

CETTE Lettre causa autant de surprise que d'admiration à toute l'Assemblée. On y éleva jusqu'au Ciel l'Humilité d'I-

NIGO; & l'on résolut, d'un Consente-
ment unanime, de n'avoir, pendant sa
Vie, d'autre Chef que lui. On lui fit
une Députation solennelle, pour lui noti-
fier cette Résolution, & l'on eut toutes
les peines du Monde à l'obliger de s'y
soumettre.

XVIII.
Son Obéis-
sance.

XVIII. QUELQUES jours après, il
tomba grièvement Malade, pour avoir
dit avec trop de Dévotion deux Messes de
suite le Jour de Noël. L'espérance d'al-
ler bien-tôt jouir de la Gloire remplit
son Ame d'une si grande Joie, qu'il en
étoit tout hors de lui-même. Les Méde-
cins, qui le traitoient, lui ordonnèrent de
modérer ses pieux Transports, & de pen-
ser un peu moins au Ciel, s'il ne vouloit
se faire mourir. Il obéit, & son Obéis-
sance le rappella à la Vie.

C'ÉTOIT une Vertu, qu'il possédoit
au souverain Degré. Il ne se contentoit
pas de la recommander à ses Sujets,
comme le Caractère distinctif des Enfants
de la Compagnie; mais, il la pratiquoit
lui-même, en se soumettant aveuglément
à tout ce que lui ordonnoient ses Confes-
seurs pour la Santé de l'Ame, & ses Mé-
decins pour la Santé du Corps. Nous
avons rapporté des Exemples de sa Sou-
mission'aux Ordres des premiers(*). En
voici d'une Obéissance encore plus méri-
toire aux Ordonnances des derniers.

ÉTANT

(*) Voyez ci-dessus, Tom. I. pag. 38, &c.

ETANT travaillé d'une violente Douleur d'Estomac, causée par une Chaleur & par une Inflammation de Foye, un jeune Médecin, qui servoit la Maison Professe, s'imaginant que le Mal provenoit de quelque Froid qu'avoit gagné le Malade, lui ordonna de se tenir bien couvert dans son Lit, de faire fermer les Fenêtres de sa Chambre, de boire du Vin pur & puissant, & de s'abstenir de tout ce qui peut rafraîchir.

QUOIQ'INIGO fût persuadé que cette Ordonnance étoit tout-à-fait contraire à son Mal, & qu'il se sentit empirer de jour en jour, il ne laissa pas de l'observer exactement, & sans dire un seul mot; aimant mieux mourir, que de sauver sa Vie par une Désobéissance, même aux Ordonnances d'un Ignorant. Mais, ceux qui le veilloient, le voyant en danger de Mort, appellèrent à son Secours ALEXANDRE PETRONIO, fameux Médecin à Rome. *Bon Dieu!* s'écria-t-il, dès qu'il eut vû le Malade, *Veut-on donc étouffer cet Homme? Qu'on ouvre vîtement ces Fenêtres, qu'on ôte ces Couvertures, & qu'on lui donne à boire de l'Eau fraîche; pour éteindre le Feu qui le consume.* On le fit, & dans le moment il commença à se mieux porter.

LE même PETRONIO, lui ayant ordonné, le Jour du Jeudi Saint, de manger un petit Poulet de grain à son Souper, &

dou-

doutant de son Obéissance, en une chose si contraire à la Sainteté du Jour, & si révoltante pour un Homme aussi mortifié que l'étoit INIGO, il revint le lendemain de grand matin pour s'éclaircir de son doute. Surpris d'apprendre de la propre Bouche de son Malade, qu'il avoit été obéi sans aucune répugnance, il ne put s'empêcher de lui en marquer son étonnement.

J'AI, lui dit-il, ordonné cette Semaine à plusieurs de mes Malades de manger de la Viande; & quoiqu'ils eussent fait gras pendant tout le Carême, & qu'ils ne fussent pas des plus dévots, néanmoins, j'en ai trouvé très-peu qui ayent voulu suivre mon Ordonnance; au lieu que vous, qui aviez rigoureusement jeûné jusqu'au Jendi Saint, n'avez fait nulle difficulté de rompre votre Jeûne, lorsqu'il ne vous restoit plus que trois Jours pour achever la Quarantaine. Voilà, je vous l'avoue, à quoi je ne m'attendois pas de votre part, & ce que je ne puis encore comprendre. Nous devons, répondit INIGO, obéir aveuglément à ceux qui ont droit de nous commander. Dieu a établi les Médecins, pour commander de sa part aux Malades, & c'est à ceux-ci de les honorer, & de leur obéir sans rien examiner; car, autrement, l'Obéissance ne seroit point une Vertu.

ON objectera, peut-être, qu'il s'embarqua à Venise pour l'Île de Chipre contre l'Avis des Médecins. Mais, la Réponse

ponse est aisée. C'est qu'il ne pouvoit leur obéir, sans perdre la seule Occasion qu'il eût alors d'aller à Jérusalem, & sans desobéir au St. Esprit, qui le pouvoit, à ce qu'il croïoit, à faire ce Voïage.

ON peut juger par-là quelle étoit sa Soumission aux Ordres du Pape. Elle étoit si grande, qu'on lui a souvent entendu dire, que, si le Souverain Pontife lui commandoit d'aller s'embarquer au Port d'Ostie sur un Navire dépourvu de Mâts, de Gouvernail, de Vergues, de Cordages, de Voiles, & de Provisions de Bouche, il ne feroit nulle difficulté de passer la Mer sur un tel Vaisseau. *Quelle Prudence y auroit-il à cela?* lui dit une Personne de Distinction, devant qui il tenoit ce langage. *Monsieur*, répondit-il, *la Prudence est la Vertu de celui qui commande, & non pas de celui qui obéit.*

DE'S qu'il fut guéri de sa Maladie, il reprit les Rênes du Gouvernement qu'il avoit voulu quitter, & s'appliqua avec plus d'ardeur que jamais aux Affaires de la Compagnie; travaillant, sur-tout, à l'établir dans les Lieux où l'on faisoit difficulté de la recevoir.

XIX. PENDANT qu'il étoit occupé à cela, il se tramoit une Affaire, qui, si elle eut réüssi, auroit renversé sa Monarchie. Des Prélats d'une Piété distinguée, croyant rendre un grand Service à l'Eglise,

Les Somasques, au Corps de la Compagnie.

se, en la déchargeant de la Multiplicité des Ordres de Clercs Réguliers, dont l'Institution étoit récente, formèrent le Projet d'unir les Théatins, les Barnabites, les Inghistes, & les Somasques, en une seule Société: Projet, qui leur paroissoit d'autant plus facile à exécuter, que ces différens Ordres tendoient tous à un même But principal, qui étoit la Réformation des Mœurs, la Défense de l'Eglise contre les Attaques de ses Adversaires, les Missions, & l'Instruction de la Jeunesse. INIGO, qui vit bien qu'une telle Union ne pouvoit se faire sans un Partage d'Autorité, incompatible avec le Gouvernement Monarchique de son Ordre, s'y opposa fortement. Il représenta, que la plus grande Gloire de Dieu demandoit, qu'on laissât ces Ordres dans leur Etat naturel. Il soutint, qu'ils seroient plus utiles à l'Eglise, en suivant chacun l'Esprit de leur Institut particulier, que s'ils ne faisoient tous ensemble qu'un seul Corps. Enfin, il fit si bien, qu'il vint à bout d'empêcher que la Compagnie ne fût unie à celle des autres Clercs Réguliers.

XX.

Il desapprouve la Conduite de Miron, & de Gonzales.

XX. C'EST ainsi qu'INIGO travailloit à la Propagation & à la Stabilité de son Ordre. Il n'étoit pas moins appliqué à régler la Conduite de ses Enfants. Il vouloit, qu'ils fussent humbles; mais, il ne vouloit pas que leur Humilité nuisît à la Gloire de la Compagnie. C'est pour-
quoi

quoi ayant appris que JACQUES MIRON, & LOUIS GONZALE'S, avoient refusé d'accepter la Charge de Confesseur de JEAN III, Roi de Portugal, parce qu'ils croioient qu'un Emploi si éclatant ne s'accordoit pas avec leur Profession, il les instruisit du véritable Esprit de la Compagnie.

L'HUMILITÉ des Hommes Apostoliques, tels que vous êtes, est plus généreuse que vous ne pensez, leur écrivit-il à tous deux. Ces sortes de Ministeres honorables ne sont nullement incompatibles avec votre Vocation. Vous ne deviez, ni mépriser les Fonctions les plus basses, ni craindre les plus sublimes; car, après tout, vous n'êtes pas des Solitaires enfermés dans un Cloître. A la vérité, vous devez chercher dans les Hôpitaux, dans les Galeres, & dans les Prisons, de quoi exercer votre Zèle; mais, vous ne devez pas suivre les Palais des Princes. Engagés par votre Institut à procurer le Salut du Genre-Humain, vous ne devez faire nulle acception de Personnes, & vous vous rendriez coupables, si vous refusiez de travailler à celui des Rois, à qui vous êtes d'autant plus redevables de vos Soins, qu'ils sont plus éloignés du Royaume de Dieu que le commun des Hommes. Cette Remontrance fut si efficace, qu'il n'est jamais arrivé depuis, qu'aucun Inghiste ait fait difficulté de diriger la Conscience des Rois, & de fréquenter les Palais des Princes.

XXI.
Il éprouve
l'Obéissance
de ses
Inférieurs.

XXI. COMME la Monarchie ne pouvoit subsister & s'accroître que par une Soumission aveugle de la part de ses Sujets, il ne cessoit de leur exalter la Vertu de l'Obéissance, & de la mettre au-dessus des plus sublimes Vertus. Elle est, leur disoit-il, la Fille de l'Humilité, la Nourrice de la Charité, la Soeur de la Justice, la Mere de la Concorde Fraternelle, la Conservatrice de toutes les Vertus religieuses, l'Ennemie de la propre Volonté, un Guide qui n'égaré point, un Oracle qui ne peut tromper, le Port du Salut, & la Marque qui doit vous distinguer de tous les autres Religieux. Ainsi, autant qu'il vous surpassent en Jeûnes, en Veilles, & en Austéritez, autant devez-vous les surpasser en Obéissance.

MAIS, de peur que vous ne preniez l'Ombre pour le Corps, sachez, qu'il y a deux sortes d'Obéissance, l'une imparfaite, l'autre parfaite. L'imparfaite a des yeux pour voir si ce qu'on lui commande est juste & raisonnable, & ne se soumet qu'extérieurement aux Ordres qui choquent ses Lumieres. La parfaite, au contraire, est sagement folle & aveugle. Sans rien examiner, elle croit que tout ce qu'on lui commande est juste. Elle s'y soumet intérieurement. Elle l'exécute, & elle ajoûte à l'exécution le sacrifice de sa Volonté à celle du Supérieur.

C'ÉTOIT cette dernière sorte d'Obéissance qu'il exigeoit des siens; &, pour les y exercer, il les éprouvoit, en leur commandant

mandant des Choses ridicules & extravagantes. Il vouloit, par exemple, qu'on fût en même tems Prédicateur & Procureur, Régent en Philosophie & Maître de Grammaire; qu'au premier Commandement, le Cuisinier quittât la Casserole, pour aller enseigner la Théologie, & que le Professeur en Théologie descendit de sa Chaire dans la Cuisine, pour y présider aux Sauces, & aux Fricassées.

IL envoya un jour dire à un Prêtre, qui étoit sur le point de sortir de la Sacristie pour aller à l'Autel, de venir, en Manteau, recevoir ses Ordres. Le Prêtre obéit sur le champ; &, dès qu'INIGO l'aperçut: *N'avez-vous point, lui dit-il, senti de Répugnance à quitter la Messe, étant si près de la dire? Nulle, répondit le Prêtre. F'en suis ravi, répliqua INIGO, en le comblant de louanges. Je n'avois nul besoin de vous, poursuivit-il: je voulois seulement vous éprouver. Au reste, soyez assuré, que vous avez plus mérité, en obéissant ainsi, sans réplique, que si vous aviez dit la Messe. Car, bien que l'auguste Sacrifice de l'Autel soit d'un Prix infini, néanmoins l'Obéissance vaut encore mieux.*

UNE autre fois, aiant fait appeler un Confesseur au milieu des Fonctions de son Ministère; & ce Confesseur n'étant venu le trouver, qu'après avoir achevé une Confession commencée: *Quoi donc!* lui dit INIGO d'un ton sévère, *saut-il*

vous appeller deux fois? Ignorez-vous ce qu'on vous a si souvent inculqué, que les Inférieurs doivent tout quitter au moindre signe, & même au moindre son de Cloche, qui vient de la part du Supérieur? Allez, & que cela ne vous arrive plus.

IL n'en ufoit pas toujours avec tant d'indulgence: & souvent il punissoit, avec la dernière rigueur, la moindre petite Faute qui regardoit l'Obéissance. Voici quelques Traits de la Sévérité, à cet égard.

IL ordonna la Discipline à un bon Prêtre de la Compagnie, qui lui demandoit la Permission de faire un Pèlerinage: non qu'il trouvât que la Demande fût mauvaise; mais, parce que celui, qui la lui faisoit, marquoit trop d'empressement pour l'obtenir.

EMERICO DE BONIS, jeune Inquisiteur, fut encore plus rudement puni, pour aussi peu de sujet. Une Femme de mauvaise Vie, qui demouroit proche de l'Eglise de la Compagnie, avoit pris la mauvaise habitude de jeter ses Ordures devant cette Eglise. INIGO, l'ayant souffert quelque tems sans s'en plaindre, commanda enfin à BONIS, de prier la Voisine, de porter ses Saletés en un lieu moins respectable. BONIS, qui craignit de se souiller, en parlant à cette Femme, chargea un Voisin de la Commission. INIGO le sût; &, quoiqu'il approuvât la Pudeur du jeune Homme, il ne laissa pas de lui imposer

une

une Pénitence de six Mois, pour s'être écarté, quoiqu'à bonne intention, de la simplicité de l'Obéissance. Il le condamna donc à se tenir debout dans le Réfectoire, avec une Sonnette pendue au cou, & de prononcer chaque Jour, à haute voix, ces Paroles sententieuses: *Je veux, & Je ne veux point, n'habitent pas en cette Maison.*

AYANT fait signe à un Coadjuteur Temporel de s'asseoir sur une Escabelle, & ce Frere, par respect pour son Général, & pour un Seigneur qui étoit présent, s'étant excusé de le faire, eut pour Punition de se mettre l'Escabelle sur la tête, & de rester ainsi coëffé jusqu'à la fin de la Visite.

IL ne traitoit pas avec moins de Rigueur ses plus illustres Compagnions, lorsqu'il leur arrivoit de s'oublier sur cet Article. Nous en avons un Exemple mémorable en la Personne de LAINES, qui assista pour la seconde fois au Concile de Trente, que JULES III. avoit rétabli immédiatement après son Exaltation, suivant l'un des Articles du Conclave.

XXII. Le Concile ayant été suspendu l'Année 1552, à cause de la Guerre d'Allemagne, INIGO rappella LAINES à Padoue, & le nomma Provincial d'Italie, en place de BROUET, qu'il avoit envoyé en France, pour y avoir Soins des Affaires de la Compagnie. LAINES

XXII.
Il censura
rudement
Lainès.

refusa le Provincialat : & la principale cause de son refus étoit, disoit-il, qu'il ne savoit pas encore assez obéir pour commander. Mais, on lui déclara, que c'étoit la Volonté d'INIGO, & il s'y soumit d'abord. Dès qu'il eut pris le Gouvernement de la Province, il trouva mauvais qu'on fit venir à Rome tous les meilleurs Sujets ; & il se plaignit, par Lettres, que les Colleges d'Italie étoient très-mal pourvus.

INIGO lui répondit, que la Capitale du Monde devoit être plus considérée que les autres Villes ; mais LAINE'S, ayant réitéré ses Plaintes, sans égard à la Réponse qui lui avoit été faite. *J'ai du déplaisir, lui manda INIGO, que vous persistiez à m'écrire sur le même Sujet, après ce que je vous ai répondu, qu'on doit préférer le Bien commun au Bien particulier. Faites réflexion sur votre Procédé, ajoûta-t-il : mandez-moi ensuite, si vous reconnoissez avoir failli ; & , au cas que vous vous trouviez coupable, faites-moi savoir quelle Peine vous êtes prêt de subir pour votre Faute.*

LAINE'S fit à cette Lettre la Réponse du Monde la plus humble, & la plus soumise. Il reconnut plusieurs Fautes notables dans la Conduite qu'il avoit tenue : 1. D'avoir été assez téméraire & assez vain, pour opposer des Lumieres aussi foibles que les siennes à celles d'un Homme si sage, & si éclairé. II. D'avoir causé

causé du Déplaisir à son Général. III.
D'avoir voulu troubler l'Ordre de la Providence, en se retirant des Voies, par lesquelles Dieu le conduisoit.

POUR ce qui regarde le Châtiment que je mérite, diloit-il, je souhaite, & je demande par les Entrailles de JESUS-CHRIST, que, pour punir mes Péchés, & pour dompter mes Passions mal-réglées, qui en sont la Source, Votre Révérence me retire du Gouvernement, de la Prédication, & de l'Etude, jusqu'à ne me laisser pour tout Livre que mon Bréviaire; qu'elle me fasse venir à Rome demandant l'Aumône; & que là, elle m'occupe jusqu'à la Mort dans les plus bas Offices de la Maison; ou, si je n'y suis point propre, qu'elle me commande de passer le reste de mes jours à enseigner les premiers Elémens de la Grammaire, n'ayant nul égard à moi, & me regardant comme l'Ordure du Monde.

CE seul Exemple suffit pour faire voir combien INIGO faisoit respecter son Autorité, & de quelle maniere il vouloit que les premiers Ministres de la Monarchie fussent soumis au Monarque.

IL fut si satisfait de la Soumission de LAINE'S, que, bien loin de le rabaisser à une Classe de Grammaire, ou de lui interdire l'Etude, il lui ordonna de composer une Somme de Théologie, pour servir de Préservatif aux Catholiques contre les Livres des Protestans. Mais, afin

que la Charge de Provincial ne l'empêchât point de travailler à cet Ouvrage, il lui donna deux Aides pour le soulager dans la Visite des Colleges d'Italie. L'un étoit MARTIN OLAVE, qui avoit été Recteur du College Romain: l'autre JEAN-BAPTISTE VIOLE, qui avoit été Supérieur des jeunes Inghistes de Paris.

XXIII.
Il maintient les petites Observances dans le College de Naples.

XXIII. LA Division, qu'il y avoit dans le College de Naples, donna de nouvelles Occupations à INIGO. OVIEDO, qui en étoit le Recteur, faisoit un Crime capital à ceux qui négligeoient les plus petites Observances extérieures: & BOBADILLA, qui, selon ce qui se pratiquoit au commencement de la Compagnie, étoit le Surveillant du Recteur, ne trouvant que de la Puérilité dans ces pieuses Minuties, étoit d'Avis, qu'on en déchargât les jeunes Inghistes, & qu'on ne les obligeât qu'à la Pratique des Vertus solides.

MAIS, INIGO, qui avoit lui-même ordonné ces petites Choses, & qui les croioit très-importantes, désapprouva la Conduite de BOBADILLA, lui ôta la Charge de Surveillant, & lui défendit de troubler à l'avenir le Gouvernement d'OVIEDO, à qui il donna toute l'Autorité pour maintenir la Discipline domestique.

XXIV.
Il appaie

XXIV. LES Affaires de Portugal lui donnèrent bien d'autres Inquiétudes que celles

celles de Naples. Le College de Co-
 nimbres étoit florissant, par le nombre
 d'Inghistes, & par le Succès des Etudes.
 Plus de cent jeunes Hommes d'Esprit,
 presque tous de Qualité, qu'avoit gagné
 RODRIGUEZ par ses Manières nobles &
 douces, s'exerçoient dans les Belles-Let-
 tres, & dans les autres Sciences, avec u-
 ne ardeur & une émulation incroyable.
 Mais, quelques-uns, trop attachés à l'E-
 tude, abandonnèrent insensiblement le
 Chapelet, le Rosaire, l'Oraison mentale,
 & les Exercices de Spiritualité.

les Trou-
 bles de la
 Province de
 Portugal.

LA Douceur de RODRIGUEZ étoit
 la principale Cause d'un si grand Mal.
 INIGO, en étant averti, résolut de lui
 ôter la Charge de Provincial, qu'il exer-
 çoit depuis douze Ans avec applaudisse-
 ment, & même de le faire sortir de Por-
 tugal. Néanmoins, pour sauver la Ré-
 putation d'un Homme, qui avoit fait tant
 d'Honneur & tant de Bien à la Compagnie,
 il jugea à propos de lui donner une Char-
 ge ailleurs. Il le destina donc au Gouver-
 nement de la Province d'Arragon, & lui
 donna pour Successeur au Provincialat de
 Portugal MIRON, Homme exact, fer-
 me, sans ménagement pour la Foiblesse
 Humaine, aussi sévère que RODRIGUEZ
 étoit doux, &, par-dessus cela, le plus
 grand Veuilleur du Monde.

AU premier Bruit de ce Changement,
 toute la Cour se remua en faveur de

RO-

RODRIGUEZ, qui y étoit fort considéré. Les uns disoient, que le Roi devoit lui défendre de sortir du Royaume: les autres étoient d'Avis, qu'on fit venir un Bref de Rome pour le retenir; & même quelques Seigneurs pressoient le Roi de le nommer à l'Evêché de Conimbre, qui étoit vacant, & de le contraindre de l'accepter.

D'UN autre côté, les jeunes Inghistes déclaroient tout net, qu'ils ne pouvoient obéir à d'autres qu'à lui, & menaçoient de quitter la Compagnie, si on le leur ôtoit. Mais, INIGO, que les plus grandes Difficultez ne faisoient jamais démordre de ce qu'il avoit une fois résolu, écrivit au Roi, à la Reine, & au Prince de Portugal, pour leur faire entendre ses Raisons. Il écrivit en même tems à LÉON HENRIQUEZ, & à LOUIS GONZALE'S, & leur commanda à tous deux, en vertu de sainte Obédience, d'employer tout le Crédit qu'ils avoient à la Cour, pour y faire agréer le nouvel Arrangement qu'il faisoit. Il écrivit aussi à RODRIGUEZ, & il le fit en des termes également forts & honnêtes.

CES Lettres firent leur effet, sur-tout celle qu'il avoit écrite à RODRIGUEZ. Humblement soumis aux Ordres de son Général, à qui, d'ailleurs, il savoit qu'on ne desobéissoit pas impunément, il sollicita lui-même son Congé. Il ne l'eut pas

pas plutôt obtenu, qu'il remit le Gouvernement de sa Province à MIRON; & s'étant excusé du Provincialat d'Arragon, il se retira à l'extrémité du Portugal, vers la Galice, pour aller vivre solitairement dans une Maison Champêtre, qui appartenoit au College de Conimbre.

MIRON gâta tout, par une Sévérité outrée: & la Dureté de son Gouvernement révolta les Esprits à un tel point, qu'il n'y avoit, ni Supérieur, ni Inférieur, qui ne s'en plaignît. Les Murmures furent si grands, qu'INIGO, jugeant qu'il n'y avoit que sa présence qui pût les apaiser, étoit déjà tout résolu de passer en Portugal. Mais, après de plus mûres Réflexions, il se contenta d'y envoyer, en Qualité de Visiteur, MICHEL TORREZ, Recteur du College de Salamanque, Homme d'Autorité, & qui possédoit l'Art de se faire autant aimer que respecter.

TORREZ commença, suivant ses Instructions, par rendre de très-humbles Actions de Graces au Roi de Portugal, comme au premier Protecteur, & au plus généreux Bienfaiteur, de la Compagnie. Après quoi, il le supplia de permettre que RODRIGUEZ, dont l'éloignement sembloit nécessaire pour le Repos du College de Conimbre, ne demeurât pas inutile dans une Solitude, & sortît au plutôt du Royaume, pour aller gouverner la Province d'Arragon, dont il étoit
Pro-

Provincial. Le Roi y consentit avec peine: mais, enfin, il y consentit; & RODRIGUEZ, toujours disposé à l'Obéissance, prit aussitôt le Chemin d'Arragon.

SON Départ ne servit pas peu à TORREZ, pour ramener les Esprits, que la présence de leur ancien Supérieur rendoit moins dociles. Mais, ce qui acheva de remettre le Calme dans la Province, c'est que MIRON changea de Méthode, & que, suivant les Avis qu'il reçut de Rome, il prit des Manieres plus douces.

APRÈS que tout fut rétabli de la sorte, on passa peu à peu d'une Extrémité à l'autre. Une Ferveur indiscrete s'empara des Etudiens du College de Conimbre. Ils abandonnèrent l'Etude pour vaquer à la Contemplation, & se consumèrent d'Austérité, jusques à en être tout décharnez, & tout mourans. Ce second Mal étoit d'autant plus dangereux, que c'étoit un pur Fanatisme. INIGO, qui connoissoit, par sa propre Expérience, combien la Cure d'une telle Maladie est difficile, travailla de toutes ses Forces à la guérir. Il ne trouva point de meilleur Remede que celui de l'Ellébore Spirituel, c'est-à-dire, l'Obéissance; & il leur écrivit une longue Epître, qui rouloit uniquement sur l'Excellence de cet admirable Spécifique, dont il leur ordonnoit de faire Usage.

CETTE Lettre, où il s'efforçoit de prou-

prouver, que, ni la Vie active, ni la Vie contemplative, ni les Macérations, ni les Larmes de la Pénitence, ne pouvoient être agréables à Dieu sans l'Obéissance aveugle aux Supérieurs, guérit l'Esprit malade de ces Fanatiques, & mit fin à tous les Troubles de Portugal.

XXV. CEPENDANT, RODRIGUEZ, après avoir obéi aux Ordres d'INIGO touchant le Provincialat d'Arragon, fit de nouvelles Instances pour en être déchargé. Ses Excuses furent enfin reçues; mais, au lieu de le renvoier en Portugal, comme il le souhaitoit passionnément, on le manda à Rome, où il se rendit par pure Obéissance.

XXV.
Il traite
durement
Rodriguez.

IL ne put dissimuler son Chagrin. Il se plaignit amèrement de ce qu'on l'accusoit d'être la Cause des Troubles de la Province, qu'il avoit paisiblement gouvernée pendant douze Ans. Il osa même demander Justice au Général, qui avoit ajouté foi à ces Accusations.

INIGO, qu'un tel Procédé taxoit de Prévention dans ses Jugemens, dissimula l'Injure que lui faisoit RODRIGUEZ; &, faisant parade d'une grande équité, il nomma des Commissaires pour juger cette Affaire en dernier ressort, se réservant néanmoins à lui seul la Pénitence, en cas de besoin.

LES Juges, dont on fit approuver le Choix à RODRIGUEZ, après avoir examiné

XXV.
ou 116. II

miné la chose sur les Mémoires qu'ils firent venir de Portugal, & avoir écouté les Raisons de l'Accusé, le jugèrent coupable de deux Crimes capitaux; l'un, de s'être peu soucié d'établir en Portugal les Manieres de vivre, qu'INIGO avoit prescrites pour toute la Compagnie; l'autre, d'avoir eu trop de Douceur, & trop d'Indulgence, dans son Gouvernement.

RODRIGUEZ, qu'ils firent venir en leur présence, pour lui signifier ce Jugement, s'y soumit avec une profonde Humilité; &, se jettant à leurs pieds, demanda qu'on lui imposât une Pénitence conforme au Scandale qu'il avoit donné.

INIGO, qui ne cherchoit qu'à l'éloigner du Portugal, se contenta de lui défendre de retourner jamais dans ce Royaume. Mais, pour adoucir un peu la Peine que devoit lui faire une telle Défense, il lui permit d'aller à la Terre-Sainte, où son Inclination l'avoit porté dès ses premières Etudes, & où l'on travailloit à établir un College de la Compagnie. Ainsi, RODRIGUEZ sortit de Rome, & prit le Chemin de Venise. Mais, sa mauvaise Santé l'empêcha de s'embarquer, & l'obligea de rester en Italie, jusqu'à ce qu'il eût obtenu la Permission de se retirer en Espagne, où il passa assez tristement le reste de ses Jours.

XXVI. LES Troubles du Portugal étant ainsi pacifiés, INIGO s'appliqua

tout

tout entier au Gouvernement général de la Compagnie. Voiant qu'on n'étoit pas trop édifié dans le Monde des fréquens tête-à-tête, qu'avoient ses Compagnons avec les Femmes qu'ils dirigeoient; & craignant avec raison, qu'un commerce dangereux ne fût funeste à leur Chasteté, & ne donnât lieu à quelque Avanture scandaleuse, dont on pourroit prendre Occasion de décrier la Compagnie; il ne se donna point de repos, qu'il n'eut trouvé un Moyen efficace de prévenir un tel Malheur.

Réglement
pour la Vi-
sité des
Femmes.

IL fit donc un Règlement, qu'on publia dans tout l'Ordre, portant, que quand quelqu'un iroit voir des Femmes dans leurs Maisons, soit pour les y confesser, soit pour quelque autre cause, il méneroit avec lui un Compagnon, qui seroit présent pendant tout le tems que dureroit la Confession, ou l'Entretien; & que si la Situation du Lieu le permettoit, on placeroit le Compagnon dans un endroit d'où il pût voir tout ce qui se passeroit, sans rien ouïr néanmoins de ce qui doit être secret. Que si la Disposition du Lieu ne le permettoit point, il falloit, en ce cas, que la Chambre fût bien éclairée, & que la Porte en fût toujours ouverte.

IL avoit si fort à cœur l'Observation de cette Regle, qu'il punit très-rigoureusement un bon & vertueux Vieillard, qui ne l'avoit point gardée. Il le condamna

à se donner la Discipline au milieu de huit Prêtres, jusqu'à ce qu'un chacun d'eux eût récité un des sept Pseaumes pénitentiels.

MAIS, dans la suite, la Compagnie s'est bien relâchée de cette grande Sévérité. Loin de tenir la main à l'Exécution d'un Règlement si nécessaire, on l'a vûe, depuis peu, prendre la Défense, & même canoniser, un Recteur du Collège Royal de la Marine de la Ville de Toulon (*), accusé d'Inceste Spirituel, & convaincu, par son propre Aveu, de s'être, au mépris de sa Règle, enfermé huit ou neuf fois à la Clef, avec une jeune & belle Fille, sa Pénitente (†).

XXVII.
Jules III.
irrité con-
tre les In-
ghistes,

XXVII. PEU de Jours après la Publication du Règlement dont nous venons de parler, INIGO, s'entretenant familièrement avec GONZALE'S; &, à l'Occasion des Nouvelles qui étoient venues des Indes, le Discours étant tombé sur les heureux Progrès que faisoit partout la Compagnie, il en soupira de Douleur. GONZALE'S, qui ne comprenoit pas d'où pouvoit venir cette Tristesse, lui en demanda la Cause. *Ces Prospérités,* répondit-il, *me donnent plus de Crainte que de Joie. Quand les Persécutions cessent en quelque Lieu, j'apprends toujours que la Compagnie n'y ait pas fait son Devoir. Il ne faut pas se fier à la Bonne-Fortune; & l'on ne doit jamais tant craindre, que lorsque*

(*) Le Pere GIRAUD. (†) La CADIERE.

tout va selon nos Desirs. Mais, le Calme qu'il craignoit tant ne dura guères. Il s'éleva tout d'un coup, contre la Compagnie, une Tempête, d'autant plus terrible, qu'elle venoit du Vatican.

CHARLES-QUINT avoit ordonné en Espagne, que les Prêtres, & les Bénéficiers, ne s'absentassent point de leurs Diocèses, ni de leurs Eglises. Les Ecclésiastiques Espagnols, qui étoient à Rome, & que cet Edit regardoit directement, s'en plaignirent à JULES III, comme d'une Entreprise sur les Droits du St. Siège, & portèrent Sa Sainteté à en demander Raison à l'Empereur. CHARLES répondit fièrement, que l'Ordonnance n'étoit point de lui, mais du Concile National, qui vouloit faire observer les Décrets du Concile de Trente, touchant la Résidence des Bénéficiers. Il ajouta, que Sa Sainteté, ayant elle-même assisté au Concile, en Qualité de Légat de PAUL III, lorsqu'on y fit ces Décrets, feroit beaucoup mieux d'appuier l'Ordonnance dont il s'agissoit, que de s'y opposer.

JULES, plus irrité de la Réponse de l'Empereur, que de l'Affaire même, éclata contre lui; & comme les Inquistes de Castille furent soupçonnez d'avoir fabriqué l'Edit, ou du moins d'y avoir eu bonne part, il changea tellement d'Esprit pour eux, qu'ils n'eurent plus d'accès au

Palais Apostolique, & que Personne n'ôsa dire un mot en leur faveur; pas même le Cardinal CARPI, Protecteur de la Compagnie, que le Pape écoutoit ordinairement avec beaucoup de Bonté.

XXVIII.
Ils'appaife.

XXVIII. POUR surcroît de Malheur, INIGO, qui auroit, sans doute, trouvé le secret d'appaïser la Colere du St. Pere, tomba malade dans une si fâcheuse Conjoncture, & pensa mourir. Mais, tout se racommoda par le Moyen de FERDINAND, Roi des Romains, qui écrivit à JULES, en faveur des Inighistes; & le retour du Pape ne fut qu'un redoublement d'Affection pour eux.

XXIX.
Affection
de ses Suc-
cesseurs
pour la
Compagnie.

XXIX. MARCEL II, qui succéda à JULES III, leur témoigna aussi beaucoup de Bienveillance. Mais, son Pontificat n'ayant duré que trois Semaines, ils retombèrent dans de nouvelles Allarmes, lorsqu'ils virent élire en sa Place JEAN-PIERRE CARAFFE, qui prit à son Couronnement le Nom de PAUL IV. On le croyoit leur Ennemi, tant parce qu'INIGO avoit refusé d'unir son Ordre à celui des Théatins dont CARAFFE étoit le Fondateur, que parce qu'il avoit fait casser par JULES III une Sentence que le même CARAFFE, étant Archevêque de Naples, avoit donnée contre lui, pour l'obliger à rendre un jeune Napolitain, qu'on accusoit sa Compagnie d'avoir enlevé à ses Parens. Mais, on y fut trompé.

pé. PAUL IV oublia les Ressentimens du Cardinal CARAFFE; &, ne considérant que la Gloire du Souverain Pontificat, dont il vouloit étendre les Droits par les Armes Spirituelles & Temporelles, il combla de Faveurs les Inighistes, qu'il regardoit comme les plus fermes Appuis du St. Siège: & ils n'eurent point d'autre Peine avec lui, que celle de l'empêcher de faire LAINE'S Cardinal.

CE fut sous son Pontificat, & dans un Tems où la Guerre entre lui, & PHILIPPE Second, Roi d'Espagne, rendoit l'Argent fort rare, & les Vivres extrêmement chères, & où INIGO avoit beaucoup de peine à faire subsister sa Maison Professe, qu'il s'avisa de faire venir à Rome ANTOINE LABACO, fameux Architecte, dont les Ecrits sont encore aujourd'hui estimez, & de prendre avec lui des Mesures pour bâtir le College Romain, & le College Germanique. LABACO, aiant fait le Dessen de ces deux Bâtimens, & supputé combien ils couteroient, INIGO y fit tout aussi-tôt travailler, quoiqu'il n'eût alors que très-peu d'Argent, tant il comptoit sur des Avantures semblables à celles qu'avoit eues le bon JEAN DE LA CROIX (*).

POLANQUE, qui étoit alors chargé des Affaires du College Romain, se vit bien-tôt hors d'état de pouvoir payer les

R 3

Ou-

(*) Voyez ci-dessus, page 234.

Ouvriers. Il eut beau remuer Ciel & Terre, pour trouver de l'Argent: personne ne lui en voulut prêter, ni gratis, ni à petits ou gros Intérêts.

INIGO, en étant informé, s'enferma dans sa Chambre, pour faire Oraison; & au sortir de sa Priere, il fit appeller LAINE'S, & CHRISTOPHE MADRID, avec POLANQUE. *Quoique je ne sois point Prophete, ni Fils de Prophete*, leur dit-il en riant, *je suis néanmoins assuré, que Notre-Seigneur ne nous abandonnera point.* Ensuite, se tournant vers POLANQUE: *Faites subsister encore six Mois le College*, lui dit-il d'un air gai, *Et ne vous mettez point en peine où vous trouverez de l'Argent: je me charge de vous en fournir autant que vous en aurez besoin.* O! *Chose merveilleuse!* s'écrie RIBADENEYRA, en rapportant ce Fait. *Le même jour, quoiqu'il fût déjà nuit, deux Personnes, qui ignoroient le Besoin où nous étions, nous envoyèrent une Somme assez grosse pour nous tirer d'Embarras.*

XXX. CÉPENDANT INIGO, qui, depuis sa dernière Maladie, avoit toujours été si languissant, qu'il étoit souvent obligé de garder le Lit, voyant ses Forces diminuer de jour en jour, & les Affaires croître à mesure que sa Compagnie croissoit, crut devoir prendre un Aide, qui partageât son Travail, ou plutôt qui fit sa Charge sous lui. Mais, comme il ne vouloit pas faire ce Choix lui-même, il
 altern-

XXX.

Inigo, devenu infirme, prend un Aide pour le soulager.

assembla tous les Inghistes qui étoient à Rome, & leur ayant exposé l'Etat où le réduisoient ses Infirmitez, il leur ordonna de lui choisir un Homme capable de porter le Poids du Gouvernement. Ils nommèrent d'une commune Voix JÉRÔME NADAL, qui avoit toutes les Qualitez que demandoit cette Charge.

INIGO approuva le Choix qu'on avoit fait, & se déchargea sur NADAL du Soins des Affaires, se réservant seulement celui des Malades. Mais, sentant qu'il s'affoiblissoit extraordinairement, & que sa fin approchoit, il fit appeller le Compagnon de son Secrétaire, & lui dicta son Testament, qui n'étoit autre chose que quelques nouvelles Pensées sur la Vertu d'Obéissance; Matière, sur laquelle il méditoit jour & nuit. Depuis ce tems-là, il ne songea plus qu'à se préparer à la Mort.

XXXI. LE Chagrin, qu'il eut de voir la Guerre si vivement allumée entre le Roi d'Espagne PHILIPPE II, & le Pape PAUL IV, les deux plus puissans Protecteurs de son Ordre, ne contribua pas peu à lui abrégier la Vie. Il voulut sortir de Rome, où l'on n'entendoit que le bruit des Armes, & se retirer à la Maison de Campagne qu'il avoit fait bâtir l'Année précédente pour le College Romain de la Compagnie. Mais, à peine y eut-il de-

XXXI.
Il tombe
malade.

meuré quelques Jours, qu'il se porta beaucoup plus mal, & qu'il fallut le ramener à la Ville. PETRONIO, son Médecin, ne trouvoit pourtant pas que la Maladie fût dangereuse. Ce n'étoit, disoit-il, que de la Foiblesse, sans nul mauvais Accident, & presque sans Fievre. Ce qui le trompa, aussi-bien que tous ceux de la Maison, c'est que cette Foiblesse étoit l'effet d'une Défaiillance totale de la Nature. INIGO fut le seul qui n'y fut point trompé. Convaincu, qu'il touchoit à son dernier moment, il se confessa, & reçut le Viatique le 27. de Juillet.

TROIS Jours après, il fit appeller sur le soir POLANQUE, son Secrétaire; & ayant fait sortir de sa Chambre ceux qui y étoient: *Le Jour de mon Départ s'approche, lui dit-il: allez demander au Pape sa Bénédiction pour moi, & une Indulgence pour mes Péchés; afin que je sorte de cette Vie avec plus d'Assurance, & plus de Joie. Vous lui direz, que si je vas en Paradis, comme je l'espere de la Miséricorde Divine, je ne manquerai pas de prier pour Sa Sainteté, ainsi que j'ai toujours fait ici-bas, lorsque j'étois assez en peine pour moi-même.* POLANQUE, qui avoit ce soir-là des Lettres à écrire pour l'Espagne, lui demanda s'il ne suffiroit pas d'aller au Pape le jour suivant. *Faites ce que vous voudrez,* répondit INIGO. Sur cette Réponse,

ponse, & sur la Parole des Médecins, qui assûroient qu'il n'y avoit point de Pé-
ril, POLANQUE écrivit ses Lettres.

XXXII. INIGO passa la Nuit tout
seul; &, comme on vint voir le lende-
main, à la pointe du Jour, en quel Etat
il étoit, on le trouva à l'Extrémité. PO-
LANQUE, qui s'étoit rendu des premiers
auprès de lui, le voyant si mal, courut
promptement au Pape, qui accorda tout,
avec de grandes Marques de Douleur de
la Perte qu'alloit faire le St. Siège, par la
Mort d'un si vaillant Capitaine.

XXXII.
Il meurt.

CEPENDANT, on voulut faire prendre
un Cordial à INIGO; mais il dit, d'une
Voix mourante, que cela n'étoit plus né-
cessaire; puis, se tournant vers le Chevet
de son Lit, auprès duquel il croyoit voir
JESUS & MARIE, il s'entretint avec eux;
&, prononçant dévotement leurs Noms,
il rendit l'Esprit, en présence de ses En-
fans, & de quelques Amis de la Compag-
nie, entre lesquels étoit le Cardinal
TARUGI. C'étoit un Vendredi, une
heure après le Soleil levé, & le dernier
Jour de Juillet 1556.

IL avoit soixante-&-cinq Ans. Il y
en avoit trente-cinq qu'il s'étoit fait Che-
valier de la Vierge, & seize que son Or-
dre étoit approuvé sous l'auguste Nom
de la *Compagnie de Jésus*. Il mourut
avec la Consolation de voir sa Compagnie
répandue par tout le Monde, & divisée

en douze Provinces, qui, toutes ensemble, avoient du moins cent Colleges. Elle s'augmenta tellement après sa Mort, qu'en 1608 elle avoit 29. Provinces, 2. Vice-Provinces, 21. Maisons Professes, 33. de Probation, 293. Colleges, 93. Résidences, & 10581. Inighistes. En 1679, elle étoit divisée en 35. Provinces, & en 2. Vice-Provinces. Elle possédoit 23. Maisons Professes, 48. de Noviciat, 578. Colleges, 88. Séminaires, 160. Résidences, 106. Missions, & le Nombre de ses Sujets se montoit à 17655. Enfin, en 1710, elle avoit 24. Maisons Professes, 59. de Probation, 340. Résidences, 612. Colleges, 200. Missions, 157. Séminaires & Pensions, & 19998. Inighistes.

Il étoit d'une Taille moyenne, plutôt petite que grande. Il avoit le Teint olivâtre, la Tête chauve, les Yeux enfoncés & pleins de feu, le Front large, & le Nez aquilin. Il boïtoit un peu de la Blessure qu'il avoit reçue au Siège de Pampelune; mais, on ne s'appercevoit presque point de ce Défaut, tant il se contraignoit en marchant, pour le cacher.

XXXIII. QUELQUE grande que fût la Perte que faisoient les Inighistes, ils n'en firent paroître nulle Tristesse. Ils crurent, qu'il valoit mieux songer à en tirer Avantage, que de s'amuser à la pleurer inutilement. „ Nous avons, *disoient-ils*, „ plus de sujet de nous réjouir de la „ Mort

XXXIII.
Les Inighistes le font passer pour un Saint.

„ Mort de notre Bienheureux Instituteur,
 „ que de nous en affliger. D'un côté,
 „ nous ne pouvons douter qu'il ne jouis-
 „ se d'une Gloire digne de ses Mérites :
 „ & de l'autre, nous sommes assurés
 „ que nous recevrons plus de Protection
 „ de lui dans le glorieux Etat où il est
 „ maintenant, que nous n'en avons re-
 „ çû pendant qu'il étoit encore avec
 „ nous.

„ NOTRE Confiance, à ces deux E-
 „ gards, est appuyée sur des Preuves qui
 „ ne nous laissent nulle crainte de nous
 „ tromper. Un moment après qu'il eut
 „ expiré, il apparut à Boulogne à une
 „ Dame de Qualité, très-attachée à la
 „ Compagnie, grande Aumonière, con-
 „ tinuellement occupée à des Oeuvres de
 „ Charité dans les Hôpitaux, & à faire
 „ de longues Prières dans les Eglises.
 „ Cette pieuse Dame, nommée MAR-
 „ GUERITE GIGLI, dormant tranquille-
 „ ment le matin du 31. de Juillet, fut
 „ réveillée en sursaut, par un Bruit épou-
 „ ventable, dont toute sa Chambre trem-
 „ bla. Elle n'eut pas plutôt ouvert les
 „ Yeux, qu'elle vit, au milieu d'une Lu-
 „ mière très-resplendissante, le Saint,
 „ tout environné de Raïons lumineux,
 „ qui lui dit: MARGUERITE, voici que
 „ je m'en vais, comme vous le voyez. Je
 „ vous recommande mes Enfants. Cela dit,
 „ il disparut : & MARGUERITE alla
 „ aussi-

„ aussi-tôt raconter ce qu'elle avoit vû,
 „ & oui, à notre Pere FRANÇOIS
 „ PALMIO, son Confesseur.

„ QUOIQU'ELLE n'eût jamais vû
 „ notre Bienheureux Patriarche, elle fit
 „ néanmoins une si exacte description de
 „ ses Traits, que ceux, qui avoient vécu
 „ le plus long-tems avec lui, ne l'au-
 „ roient pû mieux dépeindre. Cependant,
 „ comme on ignoroit à Boulogne le
 „ Danger où il étoit, & qu'on n'y savoît
 „ pas même qu'il fût malade, ceux de
 „ nos Peres, à qui le Confesseur fit part
 „ de cette admirable Vision, la tinrent
 „ d'abord pour suspecte. Mais, peu de
 „ jours après, les Nouvelles de la Mort
 „ du Saint étant arrivées, & le moment
 „ précis auquel il étoit expiré se rencon-
 „ trant si juste avec celui de son Appari-
 „ tion, nos Peres ne doutèrent plus que
 „ Madame GIGLI n'eût vû ST. IGNA-
 „ CE, & qu'il ne fût dans la Gloire des
 „ Bienheureux. „

CETTE Vision, & quelques autres
 semblables, que les Inighistes eurent soin
 de publier, prévinrent tellement tout Ro-
 me en faveur de la Sainteté d'INIGO,
 qu'on entendoit dire de tous côtez dans
 cette Ville, *Le Saint est mort.*

TANDIS que le Corps fut exposé, le
 Peuple, imbu de cette Opinion, courut
 en foule pour le voir. Les uns lui bai-
 soient les Mains & les Pieds, les autres fai-
 fai-

faisoient toucher à son Corps leurs Chapelets & leurs Rosaïres, croyant leur faire acquérir par cet Attouchement une Vertu miraculeuse. D'autres se mettoient en devoir d'emporter quelque chose de ses Habits, pour en faire l'Objet de leur Vénération; mais, les Inighistes ne voulurent jamais le permettre.

ON l'enterra dans l'Eglise de la Maison Professe, & BENOIT PALMIO fit l'Oraison funébre. Le Corps demeura dans le Lieu de sa Sépulture jusqu'en l'Année 1568, qu'on l'en retira, pour jeter les Fondemens de l'Eglise du *Grand Jésus*, que le Cardinal ALEXANDRE FARNESE fit bâtir à la Compagnie. Cette superbe Eglise ayant été achevée l'Année 1587, CLAUDE AQUAVIVA, alors Général de l'Ordre, y transféra le Corps d'INIGO le dix-neuvieme de Novembre, & le mit au côté droit de l'Autel, avec cette courte Inscription sur un Marbre.

A
 INIGO,
 FONDATEUR
 DE LA
 COMPAGNIE
 DE
 JESUS.

Mais, dans la suite, la Société, trou-
 vant

vant cette Epitaphe trop simple pour un Héros si sublime, lui fit celle que voici.

QUI QUE TU SOIS,
 QUITE REPRÉSENTES DANS TON ÉSPRIT
 L'IMAGE DU GRAND POMPÉE, DE
 CÉSAR, OU D'ALÉXANDRE,
 OUVRE LES YEUX A' LA VÉRITÉ,
 ET TU VERRAS SUR CE MARBRE,
 QU'INIGO
 A ÉTÉ PLUS GRAND
 QUE TOUS CES CONQUÉRANS.

XXXIV.
 Ils lui rendent un
 Culte particulier.

XXXIV. EN attendant ce qu'en ordonneroit le St. Siège, les Inighistes discernèrent à leur Patriarche un Culte particulier. Ils s'assembloient tous les Ans à son Tombeau le Jour de sa Mort, & un d'eux faisoit le Panégyrique du Saint. L'An 1599, le Cardinal BELLARMIN desira faire le Discours.

BIEN que la Cérémonie ne fût que pour les Inighistes, néanmoins, le Cardinal BARONIUS en voulut être, pour honorer la Mémoire d'un Homme, dont son Pere Spirituel PHILIPPE DE NÉRI, Instituteur de la Congrégation de l'Oratoire, avoit vû plusieurs fois le Visage resplendissant, & de qui il avoit appris à faire l'Oraison Mentale. BELLARMIN déploya toute son Eloquence, pour prouver
 que

que celui, dont il faisoit l'Eloge, méritoit d'être mis au Nombre des Saints, & d'y tenir un des premiers Rangs. BARONIUS enchérit sur le Discours de BELLARMIN, & fit des Reproches aux Inghistes, de ce qu'ils n'avoient pas encore mis le Portrait de leur Fondateur, à son Sépulchre: puis, se l'étant fait apporter, & l'ayant attaché lui-même, il se mit à genoux, avec une Humilité profonde; &, au même moment, tous se prosternèrent, pleurant de Joie, & de Dévotion.

XXXV. LES ENFANS D'INIGO, voiant leur Pere honoré comme un Saint par ces deux sçavans Cardinaux, travaillèrent à le faire révéler d'un Culte public. Pour cet effet, ils cherchèrent par-tout des Témoignages de Sa Sainteté; &, en ayant suffisamment trouvé, ils les rédigerent en forme d'Information Juridique. Ce Recueil contenoit les Vertus qui avoient le plus éclaté en sa Personne, ses Communications avec Dieu, & ses principales Maximes. Je ne dirai qu'un mot sur chacun de ces Articles, afin de ne point fatiguer les Lecteurs; & je commencerai par le premier.

IL avoit, est-il dit dans cette espèce de Procès Verbal, il avoit le Don de la Priere dans un si haut Degré de Perfection, qu'il étoit ravi en Esprit, & privé de l'Usage des Sens, lorsqu'il la faisoit.

IL brûloit d'un Amour si ardent envers

XXXV.
Ils font in-
former de
sa Vie.

vers Dieu, que les Flammes lui en sortoient par la Tête, jusques-là qu'un Jour NICOLAS LANDI, l'un de ses Compagnons, la lui vit toute en Feu.

SA Charité envers le Prochain alloit jusqu'à ne trouver dans les autres nuls Péchés qu'il n'excusât, ou sur la Fragilité de la Nature, ou sur l'Emportement de la Passion, ou enfin sur la bonne Intention. Et, quand le Fait étoit si énorme, & si évident, qu'on ne pouvoit l'excuser en nulle maniere, il en laissoit le Jugement à Dieu (*).

IL avoit de si humbles Sentimens de lui-même, qu'il desiroit qu'on le jettât à la Voirie après sa Mort; comme n'étant disoit-il, qu'un peu de Boue, & un Fumier abominable. Son Humilité ne l'abandonnoit point pas même dans ses Extases: & une fois, qu'il étoit ravi en Esprit, & élevé de Terre au milieu d'une Lumière toute céleste, on l'entendit crier en l'Air, *O Dieu! infiniment bon, puisque vous supportez un misérable Pécheur comme moi!* Il parloit rarement de ses Apparitions; & ne le faisoit même que par une sainte Politique, pour affermir la Foi de ses Compagnons: encore étoit-ce seulement à la Naissance de la Compagnie; car, quand elle fut bien fondée, il ne parla

(*) Voyez ci-dessus, page 246--249, & page 257, 258.

la plus que de la Vertu de l'Obéissance aveugle.

IL regardoit la Persécution comme une des plus grandes Faveurs de la Bonté Divine ; & il fut tellement favorisé du Ciel à cet égard, que ses Compagnons, étant seuls, vivoient dans le Calme ; au lieu, qu'aussi-tôt qu'il se joignoit à eux, il s'élevoit de toutes Parts des Tempêtes.

IL étoit si détaché du Monde, qu'il avoit renoncé à tous les Devoirs naturels, ne s'intéressant pas même à ce qui touchoit ses plus proches. Un Fait, qui montre combien il étoit insensible à leur égard, c'est qu'un jour d'Hiver, qu'il étoit en Oraison, le Portier étant venu lui rendre des Lettres de Loyola, qu'on disoit être de conséquence, il prit le Paquet, & le jetta au Feu, sans l'ouvrir.

MAIS, ces Vertus, quoique d'une espèce fort rare, n'étoient rien au prix de ses Illustrations Divines. Et comme il n'y a que lui, qui puisse nous apprendre quelles elles étoient, nous allons l'entendre parler lui-même, dans un Mémoire écrit de sa propre main, & qui échappa au Feu, lorsqu'il brûla des Papiers de la même Nature.

„ Les larmes, que je versai ce jour-là,
 „ dit-il, me sembloient fort différentes de
 „ celles que j'avois répandues les autres
 „ jours. . . . Tout m'excitoit à l'A-
 „ Tense II. S mouc

„ mour de Dieu, & la Parole intérieure,
 „ & celle que j'entendois au dehors; mais,
 „ ces Divines Paroles avoient une certain-
 „ ne *Harmonie*, qui pénétrait tellement
 „ le fonds de mon Cœur, que je ne puis
 „ l'exprimer. . . . Je goûtois alors une
 „ Joye secrète, que produisoit la Parole
 „ intérieure; & cette Parole ressembloit à
 „ une *Voix*, ou à une *Musique du Ciel*.

„ PRIANT la Vierge de m'être favora-
 „ ble auprès de son Fils . . . , & priant
 „ ensuite le Fils de Dieu d'intercéder
 „ pour moi avec sa Sainte Mere auprès
 „ de son Divin Pere, *je me suis vu élevé*
 „ *en la Présence du Pere Éternel, & j'ai*
 „ *senti que mes Cheveux se hérissoient*.

„ J'AI connu clairement, que la Sainte
 „ Vierge, m'étoit favorable auprès du
 „ Pere Éternel. J'ai même vu au tems
 „ de la Consécration, que ce qu'il y avoit
 „ de Grace en moi me venoit par elle, &
 „ que *sa Chair étoit contenue dans la Chair*
 „ *de son Fils*.

„ M'ÉTANT adressé au Saint-Esprit,
 „ pour me disposer à dire la Messe que
 „ l'Eglise dit en son honneur, il me sem-
 „ bloit que je l'entendois, & que *je le*
 „ *voyois dans une lumière sensible, & sous la*
 „ *couleur d'une vive flamme*.

„ EN disant la Messe, à ces paroles,
 „ *Te igitur Clementissime Pater*, j'ai vu
 „ bien distinctement, *sous la Forme d'une*
 „ *Figure ronde, un peu plus grande que me*

„ nous paroît le Soleil, l'Être même où l'Es-
 „ sence Divine, d'où sembloit sortir le Pe-
 „ re. . . . M'étant, après la Messe,
 „ mis en Oraison au pied de l'Autel, j'ai
 „ vû de nouveau le même Être de la Tri-
 „ nité, sous la même Forme; & je voyois,
 „ en quelque manière, toutes les trois Per-
 „ sonnes, qui, sans sortir de la Figure ronde,
 „ dérhoient de l'Essence Divine, le Pere
 „ par une partie, le Fils par une autre, &
 „ le Saint Esprit par une autre. . . .

„ J'AI quelquefois vû, premièrement
 „ l'Être du Pere, ensuite le Pere; & a-
 „ lors ma Dévotion se terminoit, premié-
 „ rement à l'Essence, puis à la Personne:
 „ & quelquefois, j'ai vû le Pere, sans
 „ distinction d'Essence, & de Personne.

„ EN parlant au Pere, & en
 „ considérant qu'il étoit une Personne de
 „ la très-Sainte Trinité, j'ai senti que je
 „ m'affectionnois d'autant plus à l'aimer,
 „ que les trois Personnes étoient spécialement
 „ en sa Personne. J'éprouvois la même
 „ chose, en priant le Fils, & le Saint Es-
 „ prit. Je jouissois de chacune de ces
 „ Personnes Divines, & je me réjouis-
 „ sois d'appartenir à toutes les trois. . . .

„ PENDANT la Messe, j'ai fait plusieurs
 „ Pauses, & j'ai été si éclairé en un mo-
 „ ment sur le Mystère de la Trinité, qu'il
 „ me sembloit que je ne pourrois pas ac-
 „ quérir tant de Connoissances par une
 „ longue Etude.

„ JÉSUS-CHRIST, m'étant venu dans

„ la pensée, je me fais senti porté à le
 „ suivre: & sa Qualité de *Chef de la Com-*
 „ *pagnie* m'a paru quelque-chose de plus
 „ puissant que toutes les autres raisons,
 „ pour me résoudre à pratiquer la Pau-
 „ vreté Evangélique.

„ ETANT dans ma Chambre, auprès
 „ du Feu, j'ai vu JÉSUS, & je l'ai en-
 „ core vu hors de la Maison, dans les Ruës,
 „ en allant chez le Cardinal CARPI, &
 „ revenant de chez lui, & en divers autres
 „ Lieux.

LE reste du Mémoire Castillan est
 plein de semblables Visions, que je su-
 prime, de crainte de rebuter les Lecteurs
 peu accoûtumés à un si sublime Langage.
 Je passe donc au troisième Article, ou
 aux Maximes d'INIGO, dont je ne rap-
 porterai non plus qu'une partie.

IL disoit, qu'il ne faut pas accommo-
 der les Affaires à soi; mais, qu'il faut
 s'accommoder aux Affaires.

QUE, qui vouloit faire de grandes cho-
 ses, pour Dieu, devoit bien se garder d'é-
 tre trop sage: Maxime, qu'il a toujours
 exactement observée.

QU'ON ne devoit point desirer les Ex-
 tases, les Visions, les Révélations, les
 Ravissemens: qu'on devoit même les fuir,
 & les tenir pour suspects. Quoique cet-
 te Maxime puisse aussi-bien s'appliquer à
 ses propres Visions qu'à celles des autres,
 & les faire également soupçonner de Four-
 berie, ou d'Illusion, il ne laissa pas de
 l'éta-

P'établir. Elle lui parut absolument nécessaire, pour empêcher ses Enfans de s'ériger comme lui en Illuminez, & de se servir, pour détruire de la même voye dont il s'étoit servi, pour édifier.

QUE, pour sauver les Ames, il falloit user de la même Ruse, dont se fert le Diable, pour les perdre. C'est-à-dire, que comme cet Ennemi de Genre humain étudie premièrement le penchant naturel de ceux qu'il veut gagner, & leur propose ensuite les objets qu'ils chérissent le plus: offrant des Richesses aux Avarés, des Grandeurs aux Ambitieux, des Plaisirs aux Voluptueux, des choses qui ont une apparence de Dévotion aux Dévots; n'entrant point brusquement dans leur Ame, s'y glissant imperceptiblement, & s'en rendant petit à petit le Maître. De même, quiconque veut travailler utilement au Salut des Hommes doit s'accommoder à leurs inclinations favorites, dissimuler beaucoup au commencement, leur passer bien des choses, feignant de ne les point voir; mais, après s'être acquis, par ce Moyen Diabolique, leur bienveillance, il faut se servir de leurs propres Armes, pour les combattre & les gagner à Dieu. C'étoit ainsi qu'en usoit NIÇO lui-même. Il ne débutoit pas avec les Gens du Monde, par des Discours de Piété, qui les auroient effrayés. Il commençoit par flatter leur Passion dominante, par-

lant de Commerce & de Gain, avec les Marchands; de Batailles & de Victoires, avec les Soldats; d'Intrigues & de Négociations, avec les Hommes d'Etat. Et lorsqu'il s'étoit insinué dans leur Esprit par ces manieres accommodantes, & qu'il avoit fait leur Volonté, il leur faisoit faire à son tour la sienne. C'est ce qu'il appelloit, *Entrer par leur Porte, & sortir par la nôtre*; & il disoit, que ce Moïen de gagner les Ames étoit le Propre de son Institut.

IL conseilloit la fréquente Communion, comme un puissant Préservatif contre les Péchés Mortels; & il disoit, que de *se séparer de la Sainte Table, parce qu'on ne se sentoit point de Dévotion, c'étoit ne vouloir pas manger du Pain, à moins qu'il n'y eût du Miel dessus.*

VOILA un petit Echantillon des Vertus, des Communications avec Dieu, & des Maximes principales, qui furent recueillies, & dont on présenta un Extrait au Pape. On y ajouta une Relation des merveilleuses Victoires, qu'INIGO remporta sur les Diables; &, entr'autres, sur celui qui avoit possédé MATHIEU, jeune Basque, & Valet de la Maison des Inquisiteurs.

SATAN s'étoit, dit-on, emparé de lui en l'absence d'INIGO, & dans le tems, qu'ayant été élu Général de la Compagnie, il étoit allé consulter, sur son Election,

tion, un Religieux de St. FRANÇOIS au Couvent de St. Pierre in *Montorio*. Le Diable, qui étoit entré dans le Corps du jeune Basque, le tourmentoit horriblement jour & nuit. Tantôt il l'élevoit en l'Air, & tantôt il le rendoit si pesant, que dix Hommes pouvoient à grande peine le relever. Après avoir inutilement employé le Signe de la Croix, & l'Eau-benite, si redoutez des Démon, on dit à celui qui possédoit MATHIEU, qu'INIGO alloit revenir, & qu'il le chasseroit bien vite du Corps de ce pauvre Valet. A ces Paroles, le Malin Esprit devint plus furieux; & jettant des Cris effroyables, il dit par la bouche du Basque: *Ne me parlez point d'INIGO. C'est le plus grand Ennemi que j'aye au Monde. Je l'abhorre, & je le déteste.*

INIGO étant revenu à la Maison, prit MATHIEU en particulier, & lui parla sans Témoin. Ce qu'il lui dit, & ce qu'il lui fit, n'étant point venu à la connoissance de RIBADENEYRA, nous nous contenterons de dire après lui, que MATHIEU fut délivré du Démon qui le possédoit.

DEPUIS ce tems-là, dit un autre Historien, INIGO fut si redoutable aux Puissances de l'Enfer, qu'à la vûe de son Image, les Possédez s'écrioient au milieu des Exorcismes: *Où est ton Pouvoir, LUCIFER, puisqu'un peu de Papier avec la*

Figure d'un Prêtre, nous fait fuir, sans que nous puissions résister? Ha, Dieu! comment nous privez-vous de la Gloire, pour la donner à un petit Prêtre boiteux?

UNE de ses Lettres eut, dit-on, le même effet, à l'égard d'une Troupe importune d'Esprits follets, qui, sans respect pour le voisinage de la Sainte Maison de la Vierge, troubloient le Repos des Inighistes du College de Lorette. Ces Farfadets venoient toutes les Nuits faire un Bruit horrible dans les Chambres de ce College. Ils renversoient les Meubles, tiroient les Couvertures des Lits, & faisoient des Eclats de rire insupportables. On les exorcisa; mais, ils tinrent ferme contre les plus puissantes Conjurations. Enfin, on manda à INIGO tout ce Désordre. Il répondit, qu'il ne falloit point avoir peur de ces Diables, parce qu'ils ne pouvoient nuire sans la Permission de Dieu. Dès que sa Lettre eut été lûe, les Lutins prirent la fuite, & le College en fut délivré pour toujours.

MAIS, quelque-chose de plus admirable encore, c'est que les Vers les plus profanes avoient, en sa Bouche, la Vertu de faire trembler les Démon, & de forcer ces maudites Créatures à lui demander Grace. En voici un Exemple bien curieux, qu'on tient de FRANÇOIS TURRIAN, célèbre Inighiste Espagnol.

IL arriva un jour à Rome, qu'une
Fem-

Femme suivit INIGO, & réclama son Secours, en criant de toute sa force en pleine Rue: *Vous êtes le seul qui puissiez me délivrer du Démon, dont je suis possédée.* INIGO, touché des Cris lamentables de cette Femme, sans perdre le tems à envoyer chercher une Etole, un Rituel, une Croix, & de l'Eau-benite, récita ce Vers de VIRGILE,

Speluncam Dido & Trojanus candens,

que l'illustre SEGRAIS a rendu en François, avec le suivant, par ces deux-ci:

Dans un Antre écarté, la Reine de Carthage

Seule avec son Amant se sauve de l'Orage.

A PEINE eut-il prononcé ce Vers, que l'Esprit impur abandonna le Corps de la Possédée. Puis, adressant la Parole à INIGO: *O Fils de Loyola!* lui dit-il, *ne me contrains pas, je t'en conjure, de retourner dans la Caverne éternelle. Va où tu voudras,* repliqua INIGO, *pourvu que tu n'obsedes plus personne.* Le Diable, à qui la Condition ne plaisoit pas, exhala sa Rage par d'horribles Rugissemens; & au même moment, il se précipita dans le Gouffre infernal, quoiqu'il fût fort bien qu'il y feroit très-mal reçu de BELZÉBUTH.

XXXVI.
Sa Béatifi-
cation.

XXXVI. CE fut sous PAUL V, qui n'avoit pû faire comprendre les Inighistes dans son Accommodement avec la République de Venise, dont ils avoient été bannis à perpétuité, qu'INIGO fut béatifié. Ravi de trouver l'Occasion d'adoucir une Disgrace, qu'ils s'étoient attiré pour l'Amour de lui, il écouta favorablement la très-humble Prière, que ses bien-aimés Fils, CLAUDE AQUAVIVA, Général de la Compagnie de Jésus, & tous les Religieux de cet Ordre, lui faisoient, de béatifier leur Fondateur. Sa Sainteté leur accorda donc leur Demande, & par un Bref, expédié le troisieme de Décembre 1609, il leur permit, pour toujours, d'appeller IGNACE DE LOYOLA, *Bienheureux*; de dire la Messe en son Honneur, dans toutes leurs Eglises; & d'y faire son Office, comme d'un Confesseur non Pontife, le dernier du Mois de Juillet, Jour de son heureux Décès.

LA Fête de sa Béatification fut solennisée avec un pompeux Appareil. Les Panegyriques n'y furent point oubliés, & les Inighistes ne manquèrent pas de choisir les Prédicateurs les plus propres à faire valoir le nouveau Bienheureux. Mais, entre ceux qu'ils chargèrent de son Eloge, il n'y en eut point qui remplirent mieux leur Attente, que PIERRE VALDERAMA, Augustin, PIERRE DÉZA, & JACQUES REBULLOZA, Dominicains, qui prêchèrent

rent le Jour de cette Fête, le premier à Séville, le second à Valence, le troisieme à Barcelonne, & qui firent imprimer leurs Sermons.

XXXVII. FRANÇOIS SOLIER, XXXVII.
 Inquisiteur Limosin, charmé de ces trois La Sorbon-
 Prédications Espagnoles, qu'il trouvoit ne censure
très-excellentes, les traduisit en François, trois Ser-
 s'imaginant qu'on en feroit aussi enchanté mons faits
 en France; qu'on n'avoit été en Espagne; à cette O-
 & qu'en voyant son glorieux Patriarche casion.
 exalté comme le plus grand Saint du Pa-
 radis par des Thomistes, on ne feroit nul-
 le difficulté de les en croire. Mais, il
 arriva tout le contraire de ce que s'étoit
 promis le bon Limosin. Des François,
 Amis d'une Eloquence naturelle, n'ap-
 prouvérent point l'Eloquence enflée des
 Orateurs Espagnols, dont les Sermons
 étoient tout hérissés de Pointes frivoles,
 tout remplis d'Allusions froides, d'Al-
 légories forcées, d'Hiperboles ridicules,
 de Jeux de Mots puériles, & de fades
 Comparaisons. On fut encore plus mé-
 content des Choses, que de la Manière de
 les dire. Des Hommes aussi recomman-
 dables par leur Science, que par leur
 sincere Piété, portèrent à JEAN FILE-
 SAC, Théologal de Paris, & Curé de
 Saint Jean en Greve, la Traduction des
trois très-excellentes Prédications, que SO-
 LIER avoit fait imprimer à Poitiers l'An-
 née 1611. Ils y joignirent quatre Pro-
 positions,

positions, qui en étoient fidèlement extraites; & prièrent le Théologal, de savoir si la Faculté de Paris trouvoit bon que le Révérend Pere MATHIEU LE HEURT, Cordelier, & Docteur de Sorbonne, eût donné son Approbation à de semblables Pièces. Les deux premières Propositions étoient tirées du Sermon de VALDERAMA, la troisieme de celui de DÉZA, & la quatrième de celui de REBULLOZA.

FILESAC porta l'Affaire dans l'Assemblée qui se tint en Sorbonne le premier d'Octobre. Il demanda à la Faculté ce qu'elle jugeoit des quatre Propositions, qu'on lui déféroit, & dont un grand nombre de Catholiques étoient scandalisés?

LA première portoit, qu'IGNACE, avec son Nom écrit sur du Papier, faisoit plus de Miracles que MOÏSE, & autant que les Apôtres.

LA seconde, que la Vie d'IGNACE étoit si sainte, & si relevée, même en l'Opinion du Ciel, qu'il n'y avoit que les Papes, comme ST. PIERRE, les Impératrices, comme la Mere Dieu, quelques Souverains Monarques, comme Dieu le Pere, & son Saint Fils, qui eussent le bonheur de le voir.

LA troisieme, qu'à la vérité, les Fondateurs des Ordres Religieux avoient été envoyez en faveur de l'Eglise; mais que, dans ces derniers tems, Dieu avoit parlé par son Fils

Fils IGNACE, qu'il avoit fait Héritier de toutes Choses, & à qui il ne manquoit que cette Loüange, & par qui il a aussi fait les Siècles.

LA quatrieme, que le Martyr IGNA-CE (*) portoit une très-particuliere Affection au Saint Pere & Pape de Rome, comme au légitime Successeur de JESUS-CHRIST, & à son Vicaire en Terre.

ANDRÉ DU VAL, célèbre Docteur de Sorbonne, & tout dévoué aux In-ghistes, voulut s'opposer à la Censure de ces Propositions, prétendant qu'elles pouvoient s'interpréter benignement, & dans un Sens Catholique; mais, on n'eut nul égard à son Opposition. On condamna les trois premières, comme scandaleuses, erronées, blasphématoires, impies, exécra-bles, détestables, fausses, & manifestement hérétiques. On fut plus réservé sur la quatrieme, parce qu'elle regardoit le Pa-
pe,

(*) IGNACE, surnommé THÉOPHORE, Evêque d'Antioche, souffrit le Martyre sous l'Empire de TRAJAN. Il fut condamné à être exposé aux Bêtes farouches de l'Amphithéâtre de Rome, & il fut dévoré par ces Bêtes le 20. de Décembre de l'An 107. de l'Ere vulgaire, la dixieme Année de l'Empire de TRAJAN. REBULLOZA fait un Parallele de l'Affection qu'il attribue de son Chef à ce Saint Martyr pour le Pape, avec le Zèle & le Dévouement qu'INIGO eut pour le St. Pere.

pe, qu'on vouloit ménager. On trouva qu'elle affirmoit deux Choses contradictoires; l'une, que le Pape est le légitime Successeur de JESUS-CHRIST; l'autre, qu'il est son Vicaire en Terre. On censura la première, en ce qu'elle contenoit une Maniere de parler entièrement hérétique, & l'on approuva la seconde comme Catholique.

XXXVIII.
Un Inighiste réfute la Censure de la Socbonne.

XXXVIII. SOLIER ne demeura point sans Replique. Il entreprit de réfuter la Censure par une *Lettre justificative*, datée du neuvième d'Octobre 1611. Et, pour éviter de parler de l'Autorité du Pape, Matière délicate à traiter alors en France pour un Inighiste, il feignit de n'avoir point encore vû la Condamnation même, & de n'en savoir que ce qu'un Ami lui en mandoit. Cette Feinte lui donna lieu de supprimer la quatrième Proposition censurée, qui regardoit le Pape, & de lui en substituer une autre toute différente, qui ne regardoit que les Franciscains. Elle étoit tirée du Sermon de DÉZA, & conçue en ces termes:

UN Frere-Lay de l'Ordre de ST. FRANÇOIS fait plus de Miracles avec le Cordon qui lui sert de Ceinture, que n'en fit jamais la Verge de MOÏSE; parce que celle-ci ne tira que de l'Eau d'une Pierre, au lieu que celui-là tire, de Cœurs plus durs que ne sont les Rochers, du Pain, du Vin, de la Viande, & tout ce qui est nécessaire à la Vie.

IL n'y a point d'Efforts que ne fasse l'Inighiste Limosin, pour excuser les Propositions condamnées. Il les justifie de deux manières. Premièrement, en disant, que ce sont de ces Pensées, qu'un Prédicateur avance, plutôt pour charmer l'Oreille, que pour enseigner sérieusement; & que ces sortes d'Exagérations ne doivent pas se prendre à la lettre. Secondement, il soutient, qu'il y a dans l'Écriture, dans les Peres, dans l'Office de l'Église, des Façons de parler toutes semblables, ou même de plus absurdes, quand on ne les considère que d'une première vûe; & il en produit divers Exemples.

APRÈS avoir ainsi réfuté la Censure, il tâche de flétrir les Censeurs, & s'emporte en Invectives contre la Sorbonne, jusqu'à l'accuser d'être d'Intelligence avec les Protestans. *Elle maudit, dit-il, les Jésuites, pendant qu'à Charenton on prie Dieu pour les Sorbonistes.*

XXXIX. LA Censure n'empêcha point les Inighistes de poursuivre le Procès de la Canonisation de leur Patriarche. Impatients de le voir invoqué par-tout, & de lui dédier des Autels, ils travaillèrent avec un Zèle si ardent à lui procurer cet Honneur, que le Procès, qui pouvoit durer deux Siècles, fut terminé en treize Ans.

XXXIX.
Les Inighistes poursuivent le Procès de la Canonisation d'Inigo.

CE n'est pas qu'il n'y eut de grands Obstacles à surmonter. INIGO avoit, à la

la vérité, assez fait de saintes Extravagances, pour être canonisé, si les Actions seules eussent suffi pour cela. Mais comme, depuis l'Année 1232, Rome ne canonise plus de Bienheureux, que leur Sainteté ne soit certifiée par des Miracles, il falloit indispensablement en produire, pour certifier la sienne; & c'étoit-là la Difficulté. Car, dans les deux premières Editions de sa Vie, publiées, l'une l'Année 1572, seize Ans après sa Mort, par Ordre de FRANÇOIS DE BORGIA, alors Général de la Compagnie, l'autre l'Année 1587, par Ordre du Général AQUAVIVA, & fort augmentée, RIBADENEYRA, qui en étoit l'Auteur, avouoit, non seulement qu'INIGO n'avoit pas eu le Don des Miracles, mais même s'efforçoit de prouver, que, sans avoir eu ce Don, il ne laissoit pas d'être un grand Saint; ajoutant, que si l'on vouloit des Miracles, le merveilleux Etablissement de la Compagnie en fournissoit un des plus éclatans.

CET Aveu étoit d'autant plus fort, qu'il venoit d'un ancien Inighiste, reçu dans la Compagnie dès l'Année 1540, avant même qu'elle fût approuvée du St. Siège, d'un Compagnon inséparable d'INIGO, d'un Témoin oculaire de presque toutes ses Actions, d'un Homme étroitement lié avec ses plus intimes Confidens, & particulièrement avec POLANQUE

QUE son Secrétaire, d'un Homme enfin, qui avoit recherché avec de très-grands Soins tout ce qui pouvoit contribuer à relever la Gloire du Héros dont il écrivoit l'Histoire, & qui, pendant les quinze Années qui s'étoient écoulées depuis l'Edition de 1572 jusqu'à celle de 1587, n'avoit rien appris qui fût capable de le faire changer de Sentiment.

TEL étoit le Nœud de la Difficulté : & voici comment on le dénoua, ou plutôt comment on le coupa. On engagea le trop sincère RIBADENEYRA à se rétracter dans un autre Ouvrage, qui fut imprimé l'Année 1612. Il inséra dans ce nouvel Ouvrage, qu'il intitula, *La Vie d'Ignace de Loyola, réduite en abrégé*, un grand nombre de Miracles : & s'excusa de ne les avoir point mis dans la Vie qu'il avoit publiée l'Année 1572, parce qu'alors ils ne lui paroissoient, disoit-il, ni assez certains, ni assez autenthiquement attelés.

QUOIQ'UNE telle Excuse fût peu valable, par la Raison qu'il ne s'étoit pas simplement abstenu de rapporter des Miracles, mais qu'il avoit avoué que son Fondateur n'en avoit point fait ; néanmoins, les Inghistes eurent assez de Crédit à Rome, pour l'y faire recevoir.

LA Difficulté ainsi levée, ils cherchèrent des Miracles dans toutes les Parties du Monde. Le Japon, la Chine, le

Méxique, le Pérou, le Chili, les Indes Orientales & Occidentales, le Brésil, l'Abissinie, l'Allemagne, la France, l'Espagne, l'Italie, la Pologne, la Hongrie, & la Flandre leur en fournirent cinquante fois plus qu'ils n'en avoient besoin. Ils en produisirent plus de deux cens, que je laisserai dans les Actes de sa Canonisation, dans RIBADENEYRA, dans LUCAS, dans BARTOLI, dans BOUHOURS, dans NOLARCI, & dans d'autres Historiens, où ils sont sans doute mieux placés, qu'ils ne le seroient ici. J'en rapporterai seulement trois ou quatre, qui me paroissent les plus dignes de l'Admiration des Lecteurs. Les voici.

UNE Dispute s'étant élevée entre les Parens d'INIGO, sur le Nom qu'on devoit lui imposer au Baptême, & le plus grand nombre voulant lui donner celui de BERTRAM, l'Enfant termina la Contestation, en prononçant d'une Voix bien articulée, *IGNACE est mon Nom*: Nom mystérieux, qui, selon MATHIAS TANNER, signifioit, que *cet Enfant enverroit un Jour le Feu sur la Terre, afin qu'elle fût embrasée* (*).

LÉO-

(*) Le Mystere de ce Nom consiste en ce que, dans le Mot Latin *Ignatius*, *Ignace*, se trouve le Mot *Ignis*, *Feu*. C'est ce que nous apprend le célèbre REBULLOZA, qui nous donne ST. BERNARD pour Garant de la Solidité de cette Explication.

LÉONARD KESSEL, Prêtre de la Compagnie, ayant un ardent Desir de voir INIGO, dont on publioit tant de Choses extraordinaires, lui écrivit de Cologne, pour lui demander la Permission de venir à Rome à pié, afin de satisfaire une si sainte Curiosité. INIGO lui répondit, qu'il le trouvoit trop nécessaire à Cologne, pour lui permettre d'en sortir; qu'ainsi, il lui ordonnoit d'y rester. Mais, comme il vouloit le consoler, il lui faisoit espérer, que Dieu le contenteroit par un autre Moyen, que par celui d'un long & pénible Voyage.

CETTE Réponse fut pour KESSEL une Enigme, jusqu'au Jour qu'INIGO lui en donna l'Explication. Sans quitter Rome, il vint à Cologne. KESSEL l'y vit, le considéra à loisir, lui parla, & s'entretint assez long-tems avec lui.

CE n'est pas-là la seule fois qu'il a été vû en même tems dans des Lieux très-éloignés l'un de l'autre. Etant à Rome, il parut aux Indes, vêtu de noir, à côté de XAVIER, & l'aida à mettre en fuite une puissante Armée des Maures de Malabar, prête à tailler en pièces une petite Troupe de Chrétiens.

UN célèbre Prédicateur de Rome, nommé BARTHELEMI BIONDI, qui avoit été Inighiste, ayant, peu de tems après sa Sortie de la Société, perdu un Oeil, où il lui étoit venu du Mal, voulut éprouver la Vertu d'une Souscription

d'INIGO, avec laquelle un Coadjuteur Temporel se vançoit d'avoir fait une infinité de Guérisons miraculeuses. Il se l'appliqua donc sur son mauvais Oeil, en priant dévotement INIGO, de lui rendre la Lumière. Mais, dès qu'il eut levé la Soucription, il se trouva Aveugle, de Borgne qu'il étoit auparavant; INIGO, dit VIGILIO NOLARCI, lui ayant, en Pere charitablement sévère, fermé les Yeux du Corps, pour lui ouvrir ceux de l'Âme.

DANS le tems qu'INIGO apprenoit la Grammaire à Barcelonne, il y avoit dans cette Ville deux Freres, appelez LISANS, qui plaidoient l'un contre l'autre, pour un Intérêt considérable. L'un d'eux ayant perdu son Procès, en eut tant d'affliction, qu'il se pendit à une poutre de son Logis. Tout le Voisinage accourut aux Cris que firent les Domestiques, en voyant leur Maître pendu. INIGO, qui revenoit du Monastere des Anges, entra avec la foule, & fit lui-même couper la Corde, où pendoit encore ce malheureux Homme. On le trouva sans mouvement & sans Pouls; &, quelque-chose qu'on fit, pour réveiller la chaleur naturelle, il ne donna nul signe de Vie.

INIGO, touché du funeste Etat où étoit l'Âme de ce Misérable, mort dans le Desespoir, & par conséquent damné, se met à genoux auprès du Corps, &, par une ardente Priere, demande autant de
Vie

Vie précifément qu'il en falloit à LISAN, pour fe confefser. Il est éxaucé: l'Enfer lâcha fa Proye. L'Âme de LISAN en fort (*). Elle rentre dans fon Corps, à la Vûe de tous les Affiftans, étonnez d'un tel Prodige. LISAN se confesse, meurt après s'être confeffé; & les Diabes, écumans de Rage, voyent fon Âme prendre le Chemin du Paradis.

UNE Poule, fort chérie de fa Maîtresse, étant pourfuivie par un Enfant, qui prenoit fon Plaisir à l'effaroucher, tomba dans un Puits, d'où on la retira morte & pourrie. A cette vûe, le pauvre Enfant se defespere, & pousse des Cris horribles, que la crainte d'être maltraité de fa Mere, lui fait redoubler.

LES Enfans du Voifinage, effrayez de ces Cris, volent au fecours de leur petit Camarade, qu'ils trouvent tout en Pleurs; &, ayant appris le fujet de fes Larmes, ils se mettent à crier, SAINT IGNACE, rendez la Vie à la Poule. Ils n'avoient pas achevé de prononcer ces Paroles, que la Poule étoit retournée à la Vie; mais, à une Vie bien différente de celle qu'elle avoit menée avant fa Réfurrection. Car, depuis ce tems-là, elle vécut en véritable Religieuse, toujours éloignée des

(*). *Cunctis stupentibus, & rei exitum expectantibus, LYSANUS ad Vitam rediit. Bulla Canonisationis S. IGNATII LOYOLÆ.*

des autres Poules, & encore plus des Coqs. La Ville de Manreze, où s'est fait ce merveilleux Miracle, en célèbre tous les Ans la Mémoire, avec une grande Solemnité, accompagnée de Musique.

CES Miracles, & plus de deux cens autres, que j'ai passé sous silence, engagèrent PAUL V. à presser la Canonisation d'INIGO. Il y fit travailler avec toute la diligence possible; mais, il mourut avant que d'avoir achevé ce grand Ouvrage.

XL.
Sa Canonisation, & Rejouissances à ce Sujet.

XL. APRE'S la Mort de ce Pontife arrivée l'Année 1621, FERDINAND Empereur, LOUIS XIII Roi de France, MAXIMILIEN Duc de Baviere, & divers autres Princes & Princesses Catholiques, sollicitèrent fortement son Successeur d'y mettre la dernière main.

GRÉGOIRE XV. ne put résister à de si puissantes Sollicitations. Il canonisa enfin le Bienheureux IGNACE DE LOYOLA, avec toutes les Cérémonies accoutumées. Pour comble de Faveur, il canonisa le même Jour, douzieme de Mars 1622, FRANÇOIS XAVIER, qui avoit été béatifié le vingt-cinq d'Octobre 1619.

TROIS jours après cette double Canonisation, ce ne fut à Rome, chez les Inghistes, que Feux d'Artifice, que Décharges de Boëtes & de Canons. Ils firent de semblables Réjouissances dans tous



tous les autres Lieux où ils ont des Maisons. Ils se signalèrent principalement en France, où INIGO avoit gagné les premiers Compagnons.

IL y eut de grandes Processions, depuis le vingt-quatrième jusqu'au trente-&-unième de Juillet. Les Images d'INIGO, & de XAVIER, y furent portées en Triomphe, au bruit des Fanfares, qu'interrompoient des Musiciens, qui chantoient des Hymnes & des Cantiques en l'Honneur du CÉSAR & de l'ALÉXANDRE de la Chevalerie errante Spirituelle.

ILS étalèrent dans leurs Eglises une Pompe des plus superbes. Riches Ornaments, Tapisseries magnifiques, Tableaux de prix, brillantes Illuminations: en un mot, rien de ce qui peut former un grand & beau Spectacle ne fut épargné. Les Conquêtes de l'Ordre étoient écrites sur des Cartouches, où se lisoit en grosses Lettres d'Or, que la Compagnie de Jésus avoit planté, telles & telles Années, la Foi Catholique dans les Indes, dans le Japon, dans le Brésil, dans l'Ethiopie, dans le Royaume de Monomotapa, dans le Mexique, dans la Guinée, dans le Pérou, dans l'Empire du Mogol, dans celui de la Chine, &c.

LES Cours de leurs Colleges n'étoient pas moins superbement décorées que leurs Eglises. On y voyoit des Arcs de Triomphe, des Statues, & des Pyramides, couvertes depuis le haut jusqu'au bas d'Enigmes,

mes, d'Emblèmes, & d'Anagrames, dont leurs Ecoliers cherchoient à deviner le Sens caché, qui rouloit toujours sur les Vertus, & sur les merveilleuses Actions d'INIGO & de XAVIER.

ON y jouâ des Tragédies & des Pastorales en leur Honneur. Enfin, tous ces Divertissemens se terminoient par le Jeu de quelques Machines, d'où sortoient des milliers de Lances à feu & des Fusées, les unes à Serpentaux, & les autres à Etoiles, qui, comme autant d'Astres resplendissans, faisoient voir le Jour au milieu de la Nuit.

Urbain VIII publie la Bulle de cette Canonisation, & met Inigo dans le Martyrologe.

GRÉGOIRE XV, étant mort le huitième de Juillet de l'Année 1622, avant que d'avoir dressé la Bulle de la Canonisation du Patriarche des Inighistes, ce fut URBAIN VIII, Successeur de ce Pape, qui la publia l'Année suivante. Il mit ensuite INIGO dans le Martyrologe Romain, & lui assigna le trente-&-unieme de Juillet. Peu de tems après, les Inighistes le mirent en la Place de ST. GERMAIN, Evêque d'Auxerre, qu'ils effacèrent du Calendrier. Et l'on n'y auroit plus vû le Nom de cet illustre Prélat si vénéré de toute la France, si le Parlement de Paris, justement indigné de cet odieux Procédé, n'eût ordonné de l'y remettre, par un Arrêt rendu sur les Conclusions de son Avocat-Général.

FIN DU SEPTIEME ET
DERNIER LIVRE.

